
3 1761 07882456 2

MÉMOIRES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

XIII

COULOMMIERS. — TYPOGRAPHIE PAUL BRODARD ET Cie.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE

COLLATIONNÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL

PAR M. CHÉRUEL

ET PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE

PAR M. SAINTE-BEUVE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME TREIZIÈME

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—

1884

MÉMOIRES
DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE PREMIER.

Préparatifs du voyage de Reims, où pas un duc ne va, excepté ceux de service actuel et indispensable, et de ceux-là mêmes aucun ne s'y trouva en pas une cérémonie sans la même raison. — Désordre des séances et des cérémonies du sacre. — Etranges nouveautés partout. — Bâtards ne font point le voyage de Reims. — Remarques de nouveautés principales. — Cardinaux. — Conseillers d'État, maîtres des requêtes, secrétaires du roi. — Maréchal d'Estrées non encore alors duc et pair. — Secrétaires d'État. — Mépris outrageux de toute la noblesse, seigneurs et autres. — Mensonge et friponnerie avérée qui fait porter la première des quatre offrandes au maréchal de Tallard duc vérifié. — Barons, otages de la sainte ampoule, Peuple nécessaire dans la nef dès le premier instant du sacre. — Deux couronnes ; leur usage. — *Esjouissance des pairs* très-essentiellement estropiée. — Le couronnement achevé, c'est au roi à se mettre sa petite couronne sur la tête et à se l'ôter quand il le faut, non à autre. — Festin royal ; le roi y doit être vêtu de tous les mêmes vêtements du sacre. — Trois évêques, non pairs, suffragants de Reims, assis en rochet et camail à la table des pairs ecclésiastiques vis-à-vis les trois évêques comtes-pairs. — Tables des ambassadeurs et du grand chambellan placées au-dessous de celles des pairs laïques et ecclésiastiques. — Lourdise qui les fait placer sous les yeux du roi. — Cardinal de Rohan hasarde l'Altesse dans ses certificats de profession de foi à MM. les duc de Chartres et comte de Charolois ; est forcé sur-le-champ d'y supprimer l'Altesse, qui l'est en même temps pour tous certificats et tous chevaliers de l'ordre nommés, avec note de ce dans le registre de l'ordre. — Ce qui est observé depuis toujours. — Grands officiers de l'ordre couverts comme les chevaliers. — Ridicule et confusion de la séance. — Princes du sang s'arrogent un de leurs principaux domestiques près d'eux à la cavalcade, où [il y a] plus de confusion que jamais. — Fêtes à Villers-Cotterets et à Chantilly. — La Fare et Belle-Ile à la Ferté. — Leur inquiétude, et mon avis que Belle-Ile ne peut se résoudre à suivre. — Survivance du gouvernement de Paris du duc de Tresmes à son fils aîné. — Signature du contrat du futur mariage de Mlle de Beaujolois avec l'infant don Carlos. — Départ et accompagnement de cette princesse. — Laullez complimenté par la ville de Paris, qui lui fait le présent de la ville. — Mort à Rome de la fameuse princesse des Ursins. — Mort de Madame ; son caractère. — Famille et caractère de la maréchale de Clérembault. — Sa mort. — Mariage de Mme de Cani avec le prince de Chalais, et du prince de Robecque avec Mlle du Bellay. — Paix de Nystadt entre le czar et la Suède.

Le temps du sacre s'approchoit fort. A la façon dont tout s'étoit passé depuis la régence, je compris que le sacre, qui est le lieu où l'état et le

rang des pairs a toujours le plus paru, se tourneroit pour eux en ignominie. Le principal coup leur étoit porté par l'édit de 1711, qui attribuoit aux princes du sang, et, à leur défaut, aux bâtards du roi et à leur postérité, la représentation des anciens pairs au sacre, de préférence aux autres pairs. L'ignorance, la mauvaise foi, et la malignité éprouvée du grand maître des cérémonies, l'orgueil du cardinal Dubois de tout confondre et de tout abattre pour relever d'autant les cardinaux, le même goût de confusion, par principe, de M. le duc d'Orléans, me répondoient du reste. Je le sondai néanmoins; je représentai, je prouvai inutilement; je ne trouvai que de l'embarras, du balbutiement, et un parti pris. Le cardinal Dubois, qui sut apparemment de M. le duc d'Orléans que je lui avois parlé, et que je n'étois pas content, m'en jeta des propos, et tâcha de me faire accroire des merveilles. Il craignit ce qui arriva. Il voulut m'amuser et laisser les ducs dans la foule. Il me pressa sur ce que je croyois qu'il convenoit aux ducs. Je ne voulus point m'expliquer que je n'eusse parlé à plusieurs, quelque résolution que j'eusse prise, comme on l'a vu ailleurs, de ne me mêler plus de ce qui les regardoit. Pressé de nouveau par le cardinal, je lui dis enfin ce que je pensois. Il bégaya, dit oui et non, se jeta sur des généralités et des louanges de la dignité, sur la convenance, même la nécessité qu'ils se trouvassent au sacre, et qu'ils y fussent dignement, s'expliquant peu en détail. Je lui déclarai que ces propos n'assuroient rien; mais que d'aller au sacre pour y éprouver des indécences, et pis encore, ce ne seroit jamais mon avis; que si M. le duc d'Orléans vouloit que les ducs y allassent, il falloit convenir de tout, l'écrire par articles, et que M. le duc d'Orléans le signât double, et en présence de plusieurs ducs; qu'il en donnât un au grand maître des cérémonies, avec injonction bien sérieuse de l'exacte exécution, l'autre à celui des ducs qu'il en voudroit charger.

Dubois, qui n'avoit garde de se laisser engager de la sorte, parce qu'il vouloit attirer les ducs et se moquer d'eux, se récria sur l'écriture, et vanta les paroles. Je lui répondis nettement que l'affaire du bonnet et d'autres encore avoient appris aux ducs la valeur des paroles les plus solennelles, les plus fortes, les plus réitérées; qu'ainsi il falloit écrire ou se passer de gens qu'il regardoit comme aussi inutiles, sinon à grossir la cour. Le cardinal se mit sur le ton le plus doux, même le plus respectueux, car tous les tons différents ne lui coûtoient rien, et n'oublia rien pour me gagner. Il me détacha après Belle-Ile et Le Blanc pour me représenter que je ne pouvois m'absenter du sacre sans quelque chose de trop marqué, le désir extrême du cardinal que je m'y trouvasse et de m'y procurer toutes sortes de distinctions. M. le duc d'Orléans me demanda si je n'y viendrois pas, et sans oser ou vouloir m'en presser, fit ce qu'il put pour m'y engager. Comme ils sentirent enfin qu'ils n'y réussiroient pas, le cardinal se mit à me presser par lui-même et par ses deux envoyés de ne pas empêcher les autres ducs d'y aller, et de considérer l'effet d'une telle désertion. Je répondis que c'étoit à ceux qui pouvoient l'empêcher, en mettant l'ordre nécessaire, à y faire leurs réflexions; que je ne gouvernois pas les ducs, comme il n'y avoit que

trop paru, mais que je savois ce qu'ils avoient à faire, et me tins fermé[1] à cette réponse.

Je m'étois assuré plus facilement que je ne l'avois espéré que pas un d'eux n'iroit, excepté ceux à qui leurs charges rendoient le voyage indispensable, et que de ceux-là mêmes aucun ne se trouveroit dans l'église de Reims, ni à pas une seule des cérémonies, comme celle des autres églises, et celle du festin royal et de la cavalcade, excepté ceux que leurs charges y forceroient, et qu'ils sacrifieroient toute curiosité à ce qu'ils se devoient à eux-mêmes, ce qui fut très-fidèlement et très-ponctuellement exécuté. Quand je fus bien assuré de la chose, j'allai, quatre ou cinq jours avant le départ du roi, prendre congé de M. le duc d'Orléans et dire adieu au cardinal Dubois avec un air sérieux, pour m'en aller à la Ferté, et je partis le lendemain. Tous deux s'écrièrent fort; mais, ne pouvant me persuader le voyage de Reims, ils firent l'un et l'autre ce qu'ils purent pour m'engager à me trouver au retour à Villers-Cotterets, où M. le duc d'Orléans préparoit de superbes fêtes. Je répondis modestement que, ne pouvant avoir de part aux solennités de Reims, je me trouverois un courtisan fort déplacé à Villers-Cotterets, et tins ferme à toutes les instances. J'étois convenu avec les ducs que pas un n'iroit de Paris ni de Reims, hors ceux qui ne pouvoient s'en dispenser par le service actuel de leurs charges. Et cela fut exécuté avec la même ponctualité et fidélité. J'allai donc à la Ferté cinq ou six jours avant le départ du roi, et n'en revins que huit ou dix jours après son retour.

Le désordre du sacre fut inexprimable, et son entière dissonance d'avec tous les précédents. On y en vit dans le genre de ceux qui eurent ordre de s'y trouver et de ceux qui n'en eurent point, et le projet de l'exclusion possible de toutes dignités et de toute la noblesse y sauta aux yeux. Il ne fut pas moins évident qu'on l'y voulut effacer par la robe et jusque par ce qui est au-dessous de la robe, ces deux genres de personnes y ayant été nommément mandées et conviées, et nul de la noblesse, excepté le peu d'entre elles qui y eurent des fonctions qui ne se pouvoient donner hors de leur ordre. Le même désordre par le même projet régna dans les séances de l'église de Reims, la veille aux premières vêpres du sacre, le jour du sacre, et le lendemain, pour l'ordre du Saint-Esprit, que le roi reçut, puis conféra; au festin royal; à la cavalcade, enfin partout. C'est ce qui va être expliqué par quelques courtes remarques. Il y en auroit tant à faire qu'on ne s'arrêtera qu'à ce qui regarde le sacre, le festin royal et l'ordre du Saint-Esprit. Je n'ai point su quelles furent les prétentions des bâtards; mais le duc du Maine, ni ses deux fils, ni le comte de Toulouse ne firent point le voyage de Reims; et le comte de Toulouse, qui en fut pressé, le refusa nettement et demeura à Rambouillet. Des six cardinaux qu'il y avoit à Paris, le seul cardinal de Noailles n'y fut point invité. Ce fut un hommage que le car-

1. Il y a *fermé* dans le manuscrit; on a déjà vu ce mot employé par Saint-Simon dans le sens de *fixe* et *fermement attaché*.

dinal Dubois voulut rendre au cardinal de Rohan et à la constitution *Unigenitus*, qui l'avoient si bien servi à Rome pour son chapeau. Par cette exclusion, le cardinal de Rohan se trouva à la tête des quatre autres cardinaux. La même reconnoissance pour les deux frères d'avoir si onctueusement avalé la déclaration de premier ministre, après en avoir été si cruellement joués, fit ausssi choisir le prince de Rohan pour faire la charge de grand maître de France, au lieu de M. le Duc qui l'étoit, mais qui représentoit le duc d'Aquitaine.

Les pairs ecclésiastiques devoient à deux titres avoir la première place de leur côté. Ils avoient sans difficulté, avec les pairs laïques, la fonction principale dans toute la cérémonie, et l'archevêque de Reims étoit le prélat officiant et dans son église : les cinq autres le joignoient sur la même ligne, et y étoient les principaux officiers. Voilà donc deux raisons sans réplique. L'usage des précédents sacres en étoit une troisième. Le cardinal Dubois vouloit signaler son cardinalat, et primer à l'appui de ses confrères. Il ne voulut donc pas les placer derrière les pairs ecclésiastiques, et il n'osa les mettre devant eux pour troubler toute la cérémonie. Il fit donner aux cardinaux un banc un peu en arrière de celui des pairs ecclésiastiques, mais poussé assez haut pour qu'il n'y eût rien entre ce banc et l'autel, et que le dernier cardinal, qui étoit Polignac, ne fût pas effacé par l'archevêque de Reims, ni par l'accompagnement ecclésiastique qui étoit près de lui debout. Ainsi les archevêques et évêques et à leur suite le clergé du second ordre, fut placé sur des bancs derrière celui des pairs ecclésiastiques, et plus arriéré que celui des cardinaux. Sur même ligne que les bancs des archevêques, évêques et second ordre, et au-dessous, étoient trois bancs, sur lesquels furent placés dix conseillers d'État, dix maîtres des requêtes, et, pour que rien ne manquât à la dignité de cette séance, six secrétaires du roi, tous députés de leurs trois compagnies ou corps, qui avoient été invités.

De l'autre côté, les pairs laïques vis-à-vis des pairs ecclésiastiques, et rien vis-à-vis des cardinaux. Derrière les pairs laïques les trois maréchaux de France nommés pour porter les trois honneurs. Il faut se souvenir que le maréchal d'Estrées qui, comme l'ancien des deux autres, étoit destiné pour la couronne, ne devint duc et pair que le 16 juillet 1723, par la mort sans enfants du duc d'Estrées, gendre de M. de Nevers. Au-dessous du banc des honneurs, et un peu plus reculé, étoit le banc des seuls secrétaires d'État, et rien devant eux qu'un bout de la fin du banc des pairs laïques. Il est vrai qu'il y eut un moment court de la cérémonie, où on mit devant les secrétaires d'État un tabouret placé vis-à-vis l'intervalle entre le banc des pairs laïques et celui des honneurs, où se mit le duc de Charost; mais, outre que cela fut pour très-peu de temps, la séance accordée aux secrétaires d'État n'en fut pas moins grande, puisque le duc de Charost ne prit cette place pendant quelques moments qu'en qualité de gouverneur du roi, qui n'est pas une charge qui existe ordinairement lors d'un sacre.

Derrière le banc des trois maréchaux de France destinés à porter les

honneurs, les maréchaux de Matignon et de Besons y furent placés; et sur le reste de leur banc, qui s'étendoit derrière celui des secrétaires d'État, les seigneurs de la cour et d'autres que la curiosité avoit attirés, sans que pas un fût convié, y furent placés au hasard et sur d'autres bancs derrière. Ainsi les conseillers d'État, maîtres des requêtes et secrétaires du roi d'un côté, et les secrétaires d'État de l'autre, tous conviés, eurent les belles séances, et les gens de qualité furent placés en importuns curieux où ils purent, comme le hasard ou la volonté du grand maître des cérémonies les rangea pour remplir les vides d'un spectacle où ils n'étoient point conviés, et où leur curiosité fit nombre inutile; tant, jusqu'aux secrétaires du roi, tout homme à collet fut là supérieur à la plus haute noblesse de France.

Les quatre premières chaires du cœur, de chaque côté, les plus proches de l'autel, furent occupées par les quatre chevaliers de l'ordre qui devoient porter les quatre pièces de l'offrande, et par les quatre barons chargés de la garde de la sainte ampoule. On a ici remarqué ailleurs la friponnerie mise exprès dans un livre des cérémonies du sacre du feu roi, que le grand maître des cérémonies fit imprimer et publier quelques mois auparavant celui-ci, où mon père étoit nommé comme portant une de ces offrandes. J'eus beau dire, publier et déclarer alors, que c'étoit une faute absurde dans la prétendue relation de ce livre du sacre du feu roi; que c'étoit mon oncle, frère aîné de mon père, et chevalier de l'ordre en 1633, en même promotion que lui, qui porta un des honneurs, et non mon père, qui étoit alors depuis longtemps à Blaye, et qui y demeura longtemps depuis, fort occupé pour le service du roi contre les mouvements, puis de la révolte de Bordeaux et de la province. Ce même service occupoit beaucoup de pairs dans leurs gouvernements, et en fit manquer pour la représentation des anciens pairs au sacre, en sorte que si mon père se fût trouvé à Paris, il eût représenté un de ces anciens pairs, puisqu'à leur défaut il fallut avoir recours à un duc non vérifié, ou, comme on parle, à brevet, qui fut M. de Bournonville, père de la maréchale de Noailles.

Cette fausseté n'avoit pas été mise pour rien dans ce livre répandu exprès dans le public avec bien d'autres fautes. Le parti étoit pris. On avoit résolu de confondre les ducs avec des seigneurs ou autres qui ne l'étoient pas, de la manière la plus solennelle, et on en choisit un qui n'avoit garde de se refuser à rien, et conduit par des gens dont les chimères avoient le même intérêt. Ce fut le maréchal de Tallard, duc vérifié, et non pas pair, qui fut mis à la tête du comte de Matignon, de M. de Médavy, depuis maréchal de France, et de Goesbriant, tous chevaliers de l'ordre, et Tallard fit ainsi la planche inouïe et première de cette association, en même fonction d'un duc; même d'un maréchal de France, avec trois autres qui ne l'étoient pas, et qui n'avoit jamais été faite par un maréchal de France, beaucoup moins par un duc.

A l'égard des quatre barons de la sainte ampoule, placés vis-à-vis, ce fut une indécence tout à fait nouvelle, accordée à leur curiosité de voir le sacre, et c'en fut une autre bien plus marquée de placer dans les quatre chaires basses, au-dessous d'eux, leurs quatre écuyers tenant

leurs pennons [1] flottants à leurs armes au revers de celles de France, tandis que les princes du sang, représentant les anciens pairs, ni pas un autre homme en fonction, n'avoient ni écuyers ni pennons. La fonction de ces quatre barons en étoit interceptée. Leur charge est d'être otages de la restitution de la sainte ampoule à l'église abbatiale de Saint-Remi après le sacre. Pour cet effet, ils doivent marcher ensemble, à cheval, avec leurs écuyers portant chacun le pennon éployé aux armes de son maître, et point avec les armes de France, à cheval aussi devant le sien, et les barons environnés de leurs pages et de leur livrée, et aller ainsi depuis l'archevêché, comme députés pour ce par le roi, à l'abbaye de Saint-Remi, où arrivés, ils doivent être de fait, ou supposés enfermés dans un appartement de l'abbaye, et sous clef, depuis l'instant que la sainte ampoule en part jusqu'à celui où elle y est rapportée et replacée, et alors être délivrés, comme dûment déchargés de leur fonction d'otages et de répondants de la restitution et remise de la sainte ampoule, et retourner de l'abbaye de Saint-Remi à l'archevêché avec le même cortége qu'ils en étoient venus. Ainsi leurs pennons uniques ne préjudicioient à personne, puisque, ni dans la marche à l'aller et au retour, les quatre barons étoient seuls ainsi que dans l'abbaye, et ces pennons de plus ne devoient servir en effet qu'à être appendus dans l'église de l'abbaye, en mémoire et en honneur de la fonction d'otage de la restitution de la sainte ampoule, faite et remplie par ces quatre barons.

Voici bien une autre faute sans exemple en aucun des sacres précédents et tout à fait essentielle, et telle que je ne puis croire qu'elle ait été commise en effet dans la cérémonie, mais que le goût d'énerver tout, et l'esprit régnant de confusion a fait mettre dans les relations de la Gazette, et publiques et autorisées. Elle demande un court récit. Le peuple, qui depuis assez longtemps fait le troisième ordre, mais diversement composé, le peuple, dis-je, simple peuple ou petits bourgeois, ou artisans et manants, a toujours rempli la nef de l'église de Reims au moment que le roi y est amené. Il est là comme autrefois aux champs de Mars, puis de Mai, applaudissant nécessairement, mais simplement à ce qui est résolu et accordé par les deux ordres du clergé et de la noblesse. Dès que le roi est arrivé et placé, l'archevêque de Reims se tourne vers tout ce qui est placé dans le chœur, pour demander le consentement de la nation. Ce n'est plus, depuis bien des siècles, qu'une cérémonie, mais conservée en tous les sacres, et qui, suivant même les relations des gazettes, et autres autorisées et publiées, l'a été en celui-ci. Il faut donc que, comme aux anciennes assemblées de la nation aux champs de Mars, puis de Mai, puisque cette partie de la cérémonie en est une image, que la nef soit alors remplie de peuple pour ajouter son consentement présumé à celui de ceux qui sont dans le chœur, comme dans ces assemblées des champs de Mars, puis de Mai, la multitude éparse en foule dans la campagne, acclamoit, sans savoir à quoi, à ce que le clergé et la noblesse, placés aux deux côtés du trône du roi, consentoit aux propositions du monarque, sur lesquelles ces deux ordres

1. Étendards à longue queue flottante.

avoient délibéré, puis consenti. C'est donc une faute énorme, tant contre l'esprit que contre l'usage constamment observé en tous les sacres jusqu'à celui-ci, de n'ouvrir la nef au peuple qu'après l'intronisation au jubé.

On se sert au sacre de deux couronnes : la grande de Charlemagne, et d'une autre qui est faite pour la tête du roi, et enrichie de pierreries. La grande est exprès d'une largeur à ne pas pouvoir être portée sur la tête, et c'est celle qui sert au couronnement. Elle est faite ainsi pour donner lieu aux onze pairs servants d'y porter chacun une main au moment que l'archevêque de Reims l'impose sur la tête du roi, et de le conduire, en la soutenant toujours, jusqu'au trône du jubé, où se fait l'intronisation. Il est impossible, par la forme de cette ancienne couronne, que cela ait pu se pratiquer autrement; mais les relations approuvées et publiées ont affecté de brouiller cet endroit si essentiel de la cérémonie, ne parlant point exprès, pour exténuer tout, du soutien de la couronne de Charlemagne sur la tête du roi par les pairs, et laissent croire qu'il l'a portée immédiatement sur sa tête. Ce n'est pas la seule réticence affectée de cet important endroit de la cérémonie. Elles taisent la partie principale de l'intronisation, qui s'appelle l'*esjouissance des pairs*, et voici ce qui a été soigneusement omis par ces relations tronquées. Chaque pair, ayant baisé le roi à la joue assis sur son trône, fait de façon que de la nef il est vu à découvert depuis les reins jusqu'à la tête : le pair qui a baisé le roi se tourne à l'intant à côté du roi, le visage vers la nef, s'appuie et se penche sur l'appui du jubé et crie au peuple : « Vive le roi Louis XV! » A l'instant le peuple crie lui-même : « Vive le roi Louis XV! » A l'instant une douzième partie des oiseaux tenus exprès en cage sont lâchés; à l'instant une douzième partie de monnoie est jetée au peuple. Pendant ce bruit le premier pair se retire à sa place sur le jubé même; le second va baiser le roi, se pencher au peuple et lui crier le « Vive le roi Louis XV! » A l'instant autres cris redoublés du peuple, autre partie d'oiseaux lâchés, autre partie de monnoie jetée, et ainsi de suite jusqu'au dernier des douze pairs servants.

Les relations disent tout hors cette proclamation des pairs au peuple, et cette distribution d'oiseaux et de monnoie à chacune des douze proclamations. La raison de ce silence est évidente; je me dispenserai de la qualifier. Je ne parle point des fanfares et des décharges qui accompagnent chaque proclamation, et dont le bruit, ainsi que celui de la voix de tout ce qui est dans la nef ne cesse point, mais redouble à chaque proclamation et ne commence qu'à la première. L'autre couronne se trouve au jubé. Dès que le roi y est assis, la grande couronne est déposée à celui qui est choisi pour la porter, et c'est le roi lui-même qui prend la petite couronne et qui se la met sur la tête, qui se l'ôte et se la remet toutes les fois que cela est à faire. Je ne sais si les relations sont ici fautives, il seroit bien plus étrange qu'elles ne le fussent pas. La raison de cela est évidente; et quand il va à l'autel pour l'offrande et pour la communion, et qu'il en revient au jubé, c'est après avoir ôté sa petite couronne, qui demeure sur son prie-Dieu au jubé, et les pairs lui tiennent la grande couronne sur sa tête, excepté, pour ces deux occasions, l'archevêque de Reims qui demeure à l'autel.

Les relations ne disent pas un mot des fonctions de l'évêque-duc de Langres, ni des évêques-comtes de Châlons et de Noyon [1].

Il y eut, au festin royal, ou une faute dans le fait, ou une méprise dans les relations si la faute n'a pas été faite, et deux nouveautés qui n'avoient jamais été à pas un autre festin du sacre avant celle-ci. La faute ou la méprise est que les relations disent que, le roi étant revenu de l'église en son appartement, on lui ôta ses gants pour les brûler, parce qu'ils avoient touché aux onctions, et sa chemise pour la brûler aussi par la même raison; qu'il prit d'autres habits que ceux qu'il avoit à l'église, reprit par dessus son manteau royal, et conserva sa couronne sur sa tête. Les gants ôtés et brûlés, cela est vrai et s'est toujours pratiqué, d'abord en rentrant dans son appartement, la chemise aussi; mais, à l'égard de la chemise, ordinairement elle n'est ôtée qu'après le festin, lorsque le roi, retiré dans son appartement, quitte ses habits royaux pour ne les plus reprendre. Que si quelquefois il y a eu des rois qui ont changé de chemise avant le festin royal, ils ont repris tous les mêmes vêtements qu'ils avoient à l'église pour aller au banquet royal. C'est donc une faute et une nouveauté s'il en a été usé autrement, sinon une lourde méprise aux relations de l'avoir dit, et un oubli d'avoir omis quel fut l'habit que ces relations prétendent que le roi prit dessous son manteau royal pour aller au festin.

A l'égard des deux nouveautés, l'une fut faite pour tout confondre, l'autre par une lourde imprudence qui vint d'embarras. La première fut de faire manger à la table des pairs ecclésiastiques les évêques de Soissons, Amiens et Senlis, comme suffragants de Reims, sans aucune prétention ni exemple quelconque en aucun festin royal du sacre avant celui-ci. La suffragance de Reims n'a jamais donné ni rang ni distinction; c'est la seule pairie qui les donne. Cela est clair par le siége de Soissons, qui n'en a point, quoique premier suffragant; quoique cette primauté de suffragance lui donne le droit de sacrer les rois en vacance du siége de Langres, dont l'évêque est duc et pair, et toutefois suffragant de Lyon. Jamais qui que ce soit, avant ce sacre n'avoit été admis à la table des pairs ecclésiastiques; aussi dans cette entreprise n'osa-t-on pas y mettre d'égalité. Les pairs ecclésiastiques étoient à leur table en chape et en mître, comme ils y ont toujours été, de suite et tous six du même côté, joignant l'un l'autre, l'archevêque de Reims à un bout avec son cortége de chapes derrière lui debout, et sa croix et sa crosse portées par des ecclésiastiques en surplis devant lui, la table entre-deux, et l'évêque de Noyon à l'autre bout. Les trois évêques, qu'on peut appeler parasites, furent en rochet et camail, et apparemment découverts, puisque les relations taisent le bonnet carré, et placés de l'autre côté de la table, et encore au plus bas bout qu'il se put, vis-à-vis des trois évêques comtes-pairs. Outre le préjudice de la dignité des pairs dans une cérémonie si auguste, et où ils figurent si principalement, c'étoit manquer de respect au roi, en présence duquel et à côté de lui

1. On a vu plus haut (t. VI, p. 453), quelles étaient les fonctions de ces évêques à la cérémonie du sacre.

dans la même pièce, c'est manger avec lui, quoiqu'à différente table, et jamais évêque ni archevêque n'a mangé en aucun cas avec nos rois s'il n'a été pair ou prince, comme il a été expliqué ici ailleurs, jusqu'à ce que l'ancien évêque de Fréjus se fit admettre le premier dans le carrosse du roi, puis à sa table, ce qui a été le commencement de la débandade qui s'est vue depuis en l'un et en l'autre; c'étoit faire une injure aux officiers de la couronne qui sont bien au-dessus des évêques, qui en ce festin du sacre, tout grands qu'ils sont, ne sont pas admis à la table des pairs laïques, et ne le furent pas non plus en celui-ci. En un mot, il n'a jamais été vu en aucun autre sacre que qui que ç'ait été ait mangé à la vue du roi au festin royal, autres que les six pairs laïques et les six pairs ecclésiastiques qui avoient servi au sacre.

L'autre nouveauté, qui fut une très-lourde bévue, vint de l'embarras qui étoit né de la facilité qu'on laisse à chacun de faire ce qui lui plaît, sans penser aux conséquences. La pièce de tout temps destinée au festin royal du sacre, dans l'ancien palais archiépiscopal de Reims, étoit une pièce vaste et fort extraordinaire, en ce qu'elle étoit en équerre, en sorte que ce qui se passoit dans la partie principale de cette pièce ne se voyoit point de ceux qui étoient dans la partie de la même pièce qui étoit en équerre, et réciproquement n'étoit point vu de ceux qui étoient dans la partie principale de la même pièce. L'équerre étoit aussi fort spacieuse et profonde, et c'étoit dans cette équerre qu'étoient les tables des ambassadeurs et du grand chambellan, tellement qu'elles étoient également toutes deux dans la même pièce où étoit la table du roi, et celle des pairs laïques et ecclésiastiques, et toutefois entièrement hors de leur vue. L'archevêque de Reims Le Tellier, qui travailla beaucoup à ce palais archiépiscopal, trouvant cette pièce immense baroque, la rompit sans penser aux suites, ou sans s'en mettre en peine, et le feu roi l'ignora, ou ne s'en soucia pas plus que lui. De là l'embarras où placer les tables des ambassadeurs et du grand chambellan : on ne pouvoit les placer dans la même pièce de celle du roi, sans être sous sa vue, ni lui en dérober la vue qu'en les mettant dans une autre pièce. On ne songea seulement pas qu'avant le changement fait à cette pièce, elle étoit aussi capable qu'alors de contenir ces deux tables, et qu'elles avoient néanmoins été toujours mises dans l'équerre, que l'archevêque Le Tellier n'avoit fait que couper, pour les dérober à la vue du roi; ce qui devoit déterminer à les mettre encore dans cette même équerre, quoique coupée et faisant une autre pièce. On sauta donc le bâton, on les mit dans la pièce où étoit la table du roi, et on les plaça sur même ligne, mais au-dessous des deux tables des pairs laïques et ecclésiastiques, d'où résulta nouvelle difformité, en ce que ces évêques, non pairs, suffragants de Reims, qu'on fit manger pour la première fois à la table des pairs ecclésiastiques, se trouvèrent à une table supérieure à celle des ambassadeurs et à celle du grand chambellan, avec qui ces évêques n'ont pas la moindre compétence; et, pour rendre la chose plus ridicule, à une table supérieure à celle où le chancelier mangeoit, et placé comme eux au bas côté de la table inférieure à la leur, lui qui ne leur donne pas la main chez lui, et dont le style de ses lettres à eux

est si prodigieusement supérieur. Ajoutons encore l'énormité de faire manger à la vue du roi, en une telle cérémonie, les deux introducteurs des ambassadeurs, tant par leur être personnel que par la médiocrité de leur charge, parce qu'ils doivent manger à la table des ambassadeurs. Les réflexions se présentent tellement d'elles-mêmes sur un si grand amas de dissonances de toutes les espèces, nées de toutes ces nouveautés, que je les supprimerai ici. Venons maintenant à ce qui se passa pour l'ordre du Saint-Esprit, que le roi reçut le lendemain matin des mains de l'archevêque de Reims, et qu'il conféra ensuite, comme grand maître de l'ordre, au duc de Chartres et au comte de Charolois.

La règle est que ceux qui sont nommés chevaliers de l'ordre, entre plusieurs formalités préparatoires, font à genoux, chez le grand aumônier de France, qui l'est né de l'ordre, profession de la foi du concile de Trente, et lecture à haute voix de sa formule latine, qui est longue, et que le grand aumônier leur tient sur ses genoux, assis dans un fauteuil, la signent, et prennent un certificat du grand aumônier d'avoir rempli ce devoir. Les deux princes nommés au chapitre tenu à Reims s'acquittèrent de ce devoir.

Le cardinal de Rohan, ne doutant de rien sur l'appui de la protection si déclarée et si bien méritée du cardinal Dubois, saisit une si belle occasion d'établir sa princerie, d'autant mieux que c'étoit la première promotion de l'ordre qui se faisoit depuis qu'il étoit grand aumônier. Il donna ses ordres à son secrétaire qui, en signant les certificats de ces princes au-dessous de la signature du cardinal de Rohan, mit hardiment *par son Altesse Éminentissime*, au lieu de mettre simplement *par monseigneur*. Le secrétaire des commandements du régent, qui retira le certificat de M. le duc de Chartres, y jeta les yeux par hasard, et fut si étrangement surpris de l'*Altesse Éminentissime* qu'il alla sur-le-champ en avertir M. le duc d'Orléans. La colère le transporta à l'instant malgré sa douceur naturelle et son peu de dignité, mais au fond très-glorieux. Il envoya sur-le-champ chercher l'abbé de Pomponne, chancelier de l'ordre. C'étoit l'heure qu'on sortoit de dîner pour aller bientôt aux premières vêpres du sacre, et le chapitre de l'ordre s'étoit tenu la veille. L'abbé de Pomponne m'a conté qu'il fut effrayé de la colère où il trouva M. le duc d'Orléans, au point qu'il ne sut ce qui alloit arriver. Il lui commanda d'aller dire de sa part au cardinal de Rohan d'expédier sur-le-champ deux autres certificats à MM. les duc de Chartres et comte de Charolois, où il y eût seulement *par monseigneur*, d'y supprimer l'*Altesse Éminentissime* qu'il avoit osé y hasarder, et de lui défendre de la part du roi de jamais l'employer dans aucun certificat de chevalier de l'ordre. Le régent ajouta l'ordre à l'abbé de Pomponne de faire écrire le fait et l'ordre en conséquence, tant à l'égard du certificat expédié à chacun de ces deux princes, que [pour] tous ceux à expédier à tous chevaliers de l'ordre nommés à l'avenir sur les registres de l'ordre.

Le cardinal de Rohan et son frère furent bien mortifiés de cet ordre, dont ils ne s'étoient pas défiés par le caractère du régent et par la protection du premier ministre. Ils obéirent sur-le-champ même et sans

réplique, et l'avalèrent sans oser en faire le plus léger semblant. De pareilles tentatives, souvent avec succès, sont les fondements des prétentions, et trop ordinairement de la possession de ces chimères de rang de prince étranger: je l'ai remarqué ici en plus d'une occasion. Quand je fus chevalier de l'ordre, cinq ans après j'avertis les maréchaux de Roquelaure et d'Alègre et le comte de Grammont, qui furent de la même promotion avec le prince de Dombes, le comte d'Eu et des absents, de prendre bien garde à leurs certificats. M. le duc d'Orléans n'étoit plus et les entreprises revivent. Je voulus voir le mien chez le cardinal de Rohan même, au sortir de ma profession de foi. Le secrétaire, qui en sentit bien la cause, me dit un peu honteusement que je n'y trouverois que ce qu'il y falloit, et me le présenta. En effet, j'y vis *par monseigneur* et point d'*Altesse;* je souris en regardant le secrétaire, et lui dis. « Bon, monsieur, comme cela, » et je l'emportai. Je sus des trois autres que j'avois avertis, que les leurs étoient de même. Cela me montra qu'ils avoient abandonné cette prétention. Certainement le coup étoit bon à faire; si le premier prince du sang fils du régent, et un autre prince du sang avoient souffert l'Altesse du cardinal de Rohan, qui eût pu après s'en défendre?

Il n'y eut de séance à la cérémonie de l'ordre que pour le clergé et pour la même robe, même les secrétaires du roi, qui y eurent les mêmes qu'au sacre. Tout le reste n'y fut placé qu'à titre de curieux, pêle-mêle, comme il plut au grand maître des cérémonies. Il n'y eut que les chevaliers de l'ordre, qui étoient en petit nombre, qui formèrent seuls la cérémonie. Ce qu'il y eut de nouveau, car il y eut du nouveau partout, c'est que les officiers de l'ordre se couvrirent dans le chœur, comme les chevaliers, eux qui dans les chapitres, excepté le seul chancelier de l'ordre, sont au bout de la table, derrière lui, debout et découverts, et les chevaliers et le chancelier assis et couverts. Aussi, comme je l'ai remarqué ailleurs, ont-ils fait en sorte qu'il n'y a plus de chapitre qu'en foule, en désordre, sans rang, où le roi est debout et découvert, et qu'il n'y a plus de repas, parce que le chancelier de l'ordre y mange seul avec le roi et les chevaliers en réfectoire, et les autres grands officiers mangent en même temps avec les petits officiers de l'ordre dans une salle séparée.

A l'égard de la cavalcade, il ne se put rien ajouter à l'excès de sa confusion. Les princes du sang y prirent, pour la première fois, un avantage que le régent souffrit pour l'intérêt de M. son fils contre le sien. Chacun d'eux eut près de soi un de ses principaux domestiques. Cela ne fut jamais permis qu'aux fils de France et aux petits-fils de France, c'est-à-dire à M. le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, enfin régent, seul petit-fils de France, qui ait existé depuis l'établissement de ce rang pour Mademoiselle, fille de Gaston, et pour ses sœurs, qui toutes n'avoient point de frères. Cette nouveauté en a enfanté bien d'autres depuis que M. le Duc fut premier ministre.

Je ne parle point de beaucoup d'autres remarques, cela seroit infini; j'omets aussi les fêtes superbes que M. le duc d'Orléans et M. le Duc donnèrent au roi, à Villers-Cotterets et à Chantilly, en revenant de Reims.

Tout en arrivant à Paris, La Fare et Belle-Ile me vinrent voir à la Ferté. La Fare étoit aussi fort ami de Mme de Plénœuf, mais non son esclave comme ses deux amis Le Blanc et Belle-Ile. Ils me parlèrent fort de leur inquiétude sur la vivacité avec laquelle l'affaire de La Jonchère se poussoit, lequel avoit été conduit à la Bastille, et qu'on ne parloit pas de moins que d'ôter à Le Blanc sa charge de secrétaire d'État, et de l'envelopper avec Beile-Ile dans la même affaire. Quoique La Fare n'y fût pour rien, ils venoient me demander conseil et secours. Je leur dis franchement que je voyois clairement la suite du projet d'écarter de M. le duc d'Orléans tous ceux en qui il avoit habitude de confiance, et ceux encore dont on pouvoit craindre la familiarité avec lui, dont les exemples des exils récents faisoient foi; que Le Blanc étant celui de tous le plus à éloigner, en suivant ce plan par l'accès de sa charge et par l'habitude de confiance et de familiarité, le prétexte et le moyen en étoit tout trouvé par l'affaire de La Jonchère; que le cardinal Dubois auroit encore à en faire sa cour à M. le Duc et à Mme de Prie, et à tout rejeter sur eux; qu'ils connoissoient tous deux l'esprit et la rage de Mme de Prie contre les deux inséparables amis de sa mère, et quel étoit son pouvoir sur M. le Duc; qu'ils ne connoissoient pas moins l'impétuosité et la férocité de M. le Duc, la foiblesse extrême de M. le duc d'Orléans, l'empire que le cardinal Dubois avoit pris sur lui; qu'il n'y avoit point d'innocence ni d'amitié de M. le duc d'Orléans qui pussent tenir contre le cardinal, M. le Duc et sa maîtresse réunis par d'aussi puissants intérêts; que je ne voyois donc nul autre moyen de conjurer l'orage que d'apaiser la fille en voyant moins la mère, qui ne couroit risque de rien, à qui cela ne faisoit aucun tort, et qui, si elle avoit de la raison et une amitié véritable pour eux, et qui méritât la leur, devoit être la première à exiger de ses deux amis à faire ce sacrifice à une fureur à laquelle ils ne pouvoient résister, qu'en la désarmant par cette voie, même de ne voir plus la mère, laquelle ne méritoit pas qu'ils se perdissent pour elle, si elle le souffroit.

La Fare trouvoit que je disois bien, et que ce que je proposois étoit la seule voie de salut, si déjà l'affaire n'étoit trop avancée. Belle-Ile ne put combattre mes raisons ni se résoudre à suivre ce que je pensois, et se mit, faute de mieux, à battre la campagne. J'avois beau le ramener au point, il s'échappoit toujours. A la fin, je lui prédis la prompte perte de Le Blanc et la sienne, que le cardinal, M. le Duc et sa maîtresse entreprenoient de concert, et dont ils ne se laisseroient pas donner le démenti, si, en suivant mon opinion, ils ne désarmoient promptement M. le Duc et sa maîtresse par le sacrifice que je proposois; quoi fait, ils auroient encore bien de la peine à se tirer des griffes seules du cardinal; mais que, quand ils n'auroient plus affaire qu'à lui, encore y auroit-il espérance. Mais rien ne put ébranler Belle-Ile. Question fut donc de voir quelle conduite il auroit, si les choses se portoient à l'extrémité, comme je le croyois. Je conclus à la fuite, et que Belle-Ile attendît hors du royaume les changements que les temps amènent toujours.

La Fare fut aussi de cet avis; mais Belle-Ile s'écria que fuir seroit

s'avouer coupable, et qu'il préféroit de tout risquer, étant bien sûr qu'il n'y avoit sur lui aucune prise. Je lui demandai s'il n'avoit jamais vu, au moins dans les histoires, d'innocents opprimés, et trop souvent encore sous nos yeux, par des procès, mais que je ne croyois pas qu'il en eût vu aucun échapper à des premiers ministres, quand ils y mettent tout leur pouvoir, encore moins s'ils se trouvent soutenus d'un prince du sang du caractère et dans la posture où étoit M. le Duc, et d'une femme de l'esprit et de l'emportement de Mme de Prie; que personne n'ignoroit qu'avec de telles parties, si hautement déclarées et engagées, raison, justice, innocence, évidence n'avoient plus lieu : par conséquent que fuir leur fureur et leur puissance, l'un et l'autre, n'étoit rien moins que s'avouer coupable, mais sagesse et nécessité; s'y exposer, folie consommée. Ce raisonnement, qui me paroissoit évident et solide, ne put rien gagner sur Belle-Ile. Il s'en retourna avec La Fare persuadé, sans être le moins du monde ébranlé, malgré ma prédiction réitérée, de laquelle pourtant il ne s'éloignoit pas.

Ils m'apprirent que le roi, avec lequel étoit M. le duc d'Orléans, etc., trouva, en arrivant à Paris, le duc de Tresmes venant en cérémonie au-devant de lui. La survivance du gouvernement de Paris lui fut donnée pour son fils aîné, qu'il ne songeoit pas à demander. Son fils avoit alors trente ans, et avoit eu, dès 1716, la survivance de la charge de premier gentilhomme de la chambre qu'avoit son père. Celle-ci ne nuisit pas à l'autre. Le premier ministre vouloit se faire des amis de ce qui environnoit le roi.

Le 25 novembre, don Patricio Laullez, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, conduit et reçu avec les cérémonies accoutumées, fit au roi la demande de Mlle de Beaujolois pour don Carlos, et fut ensuite chez M. [le Duc] et Mme la duchesse d'Orléans. Il fut après traité à dîner avec sa suite, après quoi il alla chez le cardinal Dubois, où les articles furent signés par lui et par les commissaires du roi, qui furent le cardinal Dubois, Armenonville, garde des sceaux, La Houssaye, chancelier de M. le duc d'Orléans, conseiller d'État, et Dodun, contrôleur général des finances. Laullez fut ensuite reconduit à Paris, à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires. Le lendemain il retourna à Versailles, accompagné et reçu comme la veille, et conduit, sur les cinq heures du soir, dans le cabinet du roi, où étoient tous les princes et princesses du sang, debout des deux côtés d'une table, au milieu de laquelle le roi étoit dans son fauteuil, sur laquelle le contrat de mariage fut signé par le roi et tous les princes et princesses du sang sur une colonne, au bas de laquelle le cardinal Dubois signa, et l'ambassadeur signa seul sur l'autre colonne; après quoi il fut reconduit à Paris.

Le 1er de décembre Mlle de Beaujolois partit de Paris pour se rendre à Madrid, accompagnée, jusqu'à la frontière, de la duchesse de Duras, qui mena avec elle la duchesse de Fitz-James sa fille, qui eurent toujours un fauteuil, une soucoupe, le vermeil doré, etc., avec la princesse. Elle fut servie par les officiers du roi et par ses équipages, et accompagnée d'un détachement des gardes du corps jusqu'à la frontière. M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres la conduisirent de Paris

jusqu'au Bourg-la-Reine. Quelques jours après le prévôt des marchands, à la tête du corps de la ville de Paris, alla, par ordre du roi, complimenter l'ambassadeur d'Espagne, et lui présenter les présents de la ville.

Enfin la fameuse princesse des Ursins mourut à Rome, où elle s'étoit, à la fin, retirée et fixée depuis plus de six ans, aimant mieux y gouverner la petite cour d'Angleterre que de ne gouverner rien du tout. Elle avoit quatre-vingt-cinq ans, fraîche encore, droite, de la grâce et des agréments, une santé parfaite jusqu'à la maladie peu longue dont elle mourut; la tête et l'esprit comme à cinquante ans, et fort honorée à Rome, où elle eut le plaisir de voir les cardinaux del Giudice et Albéroni l'être fort peu. On a tant et si souvent parlé de cette dame si extraordinaire et si illustre, qu'il n'y a rien à y ajouter.

Madame, dont la santé avoit toujours été extrêmement forte et constante, ne se portoit plus bien depuis quelque temps, et se sentoit même assez mal pour être persuadée qu'elle alloit tomber dans une maladie dont elle ne relèveroit pas. L'inclination allemande qu'elle avoit toujours eue au dernier point, lui donnoit une prédilection extrême pour Mme la duchesse de Lorraine et pour ses enfants, par-dessus M. le duc d'Orléans et les siens. Elle mouroit d'envie de voir les enfants de Mme la duchesse de Lorraine, qu'elle n'avoit jamais vus, et se faisoit un plaisir extrême de les voir à Reims, où Mme la duchesse de Lorraine, qui vouloit voir le sacre, les devoit amener. Madame, se sentant plus incommodée, balança fort sur le voyage qui approchoit beaucoup, et vouloit devancer le roi à Reims de plusieurs jours pour être plus longtemps avec Mme la duchesse de Lorraine, à qui elle avoit donné rendez-vous à jour marqué et à ses enfants. On a vu ici, à la mort de Monsieur, qu'elle prit à elle la maréchale de Clerembault, et la feue comtesse de Beuvron qu'elle avoit toujours fort aimées et que Monsieur avoit chassées de chez lui, et qu'il haïssoit fort.

La maréchale de Clerembault croyoit avoir une grande connoissance de l'avenir par l'art des petits points; et comme, Dieu merci, je ne sais ce que c'est, je n'expliquerai point cette opération, en laquelle Madame avoit aussi beaucoup de confiance. Elle consulta donc la maréchale sur le voyage de Reims, qui lui répondit fermement : « Partez, madame, en toute sûreté, je me porte bien. » C'est qu'elle prétendoit avoir vu par ces petits points qu'elle mourroit avant Madame, qui sur cette confiance alla à Reims. Elle y fut logée dans la belle abbaye de Saint-Pierre avec Mme la duchesse de Lorraine, où le roi les alla voir deux fois, et dont une sœur du feu comte de Roucy étoit abbesse. Madame vit le sacre et les cérémonies de l'ordre du lendemain dans une tribune avec Mme la duchesse de Lorraine et ses enfants, dans laquelle le frère du roi de Portugal eut aussi place. Mais au retour du sacre elle perdit la maréchale de Clerembault, qui mourut à Paris le 27 novembre, dans sa quatre-vingt-neuvième année, ayant jusqu'alors la santé, la tête, l'esprit et l'usage de tous ses sens comme à quarante ans. Elle étoit fille de Chavigny, secrétaire d'État, mort à quarante-quatre ans, en octobre 1652, dont j'ai parlé à l'entrée de ces Mémoires, et qui étoit fils de

Bouthillier, surintendant des finances, mort un an avant lui. La mère de la maréchale étoit fille unique et héritière de Jacques Phélypeaux, seigneur de Villesavin et d'Isabelle Blondeau, que j'ai vue, et fait collation dans sa chambre avec de jeunes gens de mon âge qui allions voir son arrière-petit-fils, et je la peindrois encore grande, grasse, l'air sain et frais. Elle nous conta qu'elle étoit dans son carrosse avec son mari sur le pont Neuf, lorsque tout à coup ils entendirent de grands cris, et qu'ils apprirent un moment après que Henri IV venoit d'être tué. Pour revenir à la maréchale de Clerembault, elle eut plusieurs frères et sœurs, entre autres l'évêque de Troyes qui, démis et retiré, fut mis dans le conseil de régence, et duquel il a été souvent parlé ici; Mme de Brienne Loménie, femme du secrétaire d'État, morte dès 1664, et la duchesse de Choiseul, seconde femme sans enfants du dernier duc de Choiseul, veuve en première noces de Brûlart, premier président du parlement de Dijon, dont elle eut la duchesse de Luynes, dame d'honneur de la reine.

La maréchale de Clerembault avoit épousé, en 1654, le maréchal de Clerembault, qui avoit été fait maréchal de France dix-huit mois auparavant. Il eut le gouvernement du Berry, et fut chevalier de l'ordre en la première grande promotion du feu roi en 1661, et mourut en 1665, à cinquante-sept ans, ne laissant qu'une fille qui fut religieuse, et deux fils dont on a parlé ici à l'occasion de leur mort sans alliance. Le maréchal de Clerembault étoit homme de qualité, bon homme de guerre, et avoit été mestre de camp général de la cavalerie, fort à la mode sous le nom de comte de Palluau, avant qu'il prît son nom lorsqu'il devint maréchal de France. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, orné, agréable, plaisant, insinuant et souple, avec beaucoup de manége, toujours bien avec les ministres, fort au gré du cardinal Mazarin [1], et fort aussi au gré du monde et toujours parmi le meilleur. Sa femme, devenue veuve, fut gouvernante des filles de Monsieur, et accompagna la reine d'Espagne jusqu'à la frontière, en qualité de sa dame d'honneur.

C'étoit une des femmes de son temps qui avoit le plus d'esprit, le plus orné sans qu'il y parût, et qui savoit le plus d'anciens faits curieux de la cour, la plus mesurée et la plus opiniâtrément silencieuse. Elle en avoit contracté l'habitude par avoir été constamment une année entière sans proférer une seule parole dans sa jeunesse, et se guérit ainsi d'un grand mal de poitrine. Elle n'avoit jamais bu que de l'eau, et fort peu.

1. Le comte de Palluau devint maréchal de France en 1652. On était alors en pleine Fronde, et les poëtes satiriques n'épargnèrent pas un général qui était resté fidèle à Mazarin. Blot lui décocha le couplet suivant:

> À ce grand maréchal de France,
> Favori de Son Éminence,
> Qui a si bien battu Persan;
> Palluau, ce grand capitaine,
> Qui prend un château dans un an,
> Et perd trois places par semaine.

souvent aussi son silence venoit de son mépris secret pour les compagnies où elle se trouvoit et pour les discours qu'on y tenoit; mais lorsqu'elle étoit en liberté, elle étoit charmante, on ne la pouvoit quitter. Je l'ai souvent vue de la sorte entre trois ou quatre personnes au plus chez la chancelière de Pontchartrain dont elle étoit fort amie. C'étoit un tour, un sel, une finesse, et avec cela un naturel inimitable. Elle fut allant, venant à la cour en grand habit presque toujours jusqu'à sa dernière maladie. Fort riche et avare. Par les chemins et dans les galeries, elle avoit toujours un masque de velours noir. Sans avoir jamais été ni prétendu être belle ni jolie, elle avoit encore le teint parfaitement beau, et elle prétendoit que l'air lui causoit des élevures. Elle étoit l'unique qui en portât, et quand on la rencontroit et qu'on la saluoit, elle ne manquoit jamais à l'ôter pour faire la révérence. Elle aimoit fort le jeu, mais le jeu de commerce et point trop gros, et eût joué volontiers jour et nuit. Je me suis peut-être trop étendu sur cet article : les singularités curieuses ont fait couler ma plume.

Madame fut d'autant plus touchée de la perte de cette ancienne et intime amie qu'elle savoit que les petits points avoient toujours prédit qu'elle la survivroit, mais que ce seroit de fort peu. En effet, elle la suivit de fort près. L'hydropisie, qui se déclara tard, fit en très-peu de jours un tel progrès qu'elle se prépara à la mort avec beaucoup de fermeté et de piété. Elle voulut presque toujours avoir auprès d'elle l'ancien évêque de Troyes, frère de la maréchale de Clerembault, et lui dit : « Monsieur de Troyes, voilà une étrange partie que nous avons faite, la maréchale et moi. » Le roi la vint voir, et elle reçut tous les sacrements. Elle mourut à Saint-Cloud le 8 de décembre, à quatre heures du matin, à près de soixante et onze ans. Elle ne voulut point être ouverte, ni de pompe à Saint-Cloud. Ainsi dès le 10 du même mois, elle fut portée à Saint-Denis dans un carrosse précédé, environné et suivi des pages des deux écuries du roi, des gardes et des suisses de M. le duc d'Orléans, et de ses valets de pied avec des flambeaux. Mlle de Charolois et les duchesses d'Humières et de Tallard accompagnoient dans un autre carrosse, où étoit Mme de Châteauthiers, dame d'atours de Madame, avec Mmes de Tavannes et de Flamarens. Madame tenoit en tout beaucoup plus de l'homme que de la femme. Elle étoit forte, courageuse, allemande au dernier point, franche, droite, bonne et bienfaisante, noble et grande en toutes ses manières, et petite au dernier point sur tout ce qui regardoit ce qui lui étoit dû. Elle étoit sauvage, toujours enfermée à écrire, hors les courts temps de cour chez elle; du reste, seule avec ses dames; dure, rude, se prenant aisément d'aversion, et redoutable par les sorties qu'elle faisoit quelquefois, et sur quiconque; nulle complaisance, nul tour dans l'esprit, quoiqu'elle [ne] manquât pas d'esprit; nulle flexibilité, jalouse, comme on l'a dit, jusqu'à la dernière petitesse, de tout ce qui lui étoit dû; la figure et le rustre d'un Suisse, capable avec cela d'une amitié tendre et inviolable. M. le duc d'Orléans l'aimoit et la respectoit fort. Il ne la quitta point pendant sa maladie, et lui avoit toujours rendu de grands devoirs, mais il ne se conduisit jamais par elle. Il en fut fort affligé. Je passai le len

demain de cette mort plusieurs heures seul avec lui à Versailles, et je le vis pleurer amèrement.

Les ambassadeurs et la cour se présentèrent devant le roi en manteaux longs et en mantes, ainsi que les princes et les princesses du sang, et pareillement chez M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans, qui les reçut de même, et Mme la duchesse d'Orléans au lit, après que l'un et l'autre eurent été avec M. le duc de Chartres, en manteaux et en mantes, saluer le roi, qui après alla voir M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans. Le roi fut harangué par le parlement et par toutes les autres compagnies, lesquelles toutes allèrent saluer M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans. Le roi drapa, parce que Madame étoit veuve du grand-père maternel du roi. Cette perte ne fit pas grande sensation à la cour ni dans le monde. La duchesse de Brancas, sa dame d'honneur, ne parut à rien, étant déjà attaquée du cancer au sein dont elle mourut assez longtemps après.

Mme de Cani, veuve du fils unique de Chamillart, avec beaucoup d'enfants, et sœur du duc de Mortemart, s'ennuya enfin de porter le nom de son mari, et en un tourne-main son mariage se fit avec le prince de Chalais, grand d'Espagne, qui, ennuyé de l'Espagne où il n'avoit que cette dignité, sans grade militaire qui lui pût faire rien espérer par delà la médiocre pension qu'il en avoit, s'étoit depuis peu fixé en France pour toujours, où étoit son bien et sa famille. Toute celle de Mortemart parut fort aise de ce mariage. Ce qu'il y eut de louable, est que les enfants du premier lit n'en ont été que plus constamment chéris et bien traités en tout de la mère et de son second mari. Le prince de Robecque, aussi grand d'Espagne, et dégoûté du séjour et du service d'Espagne, où il étoit lieutenant général, et fixé en France avec le même grade, épousa, à Paris, Mlle du Bellay.

L'année finit par le traité de paix conclu à Nystadt entre le czar et la Suède, qui céda au czar toutes les conquêtes qu'il avoit faites sur elle, ce qui la restreignit au delà de la mer Baltique et lui ôta toute la considération que les conquêtes de Charles.....[1] lui avoient acquise au deçà, et conséquemment toute sa considération en Allemagne et dans le reste de l'Europe, tellement que cette monarchie, revenue à son dernier état, se trouva de plus ruinée et dans le dernier abattement, fruit du prétendu héroïsme de son dernier monarque[2].

1. Saint-Simon n'a pas indiqué de quel Charles il vouloit parler. Il s'agit probablement ici de Charles X, ou Charles-Gustave, qui régna en Suède de 1654 à 1660, et se signala par ses victoires sur les Danois et les Polonais.

2. Passage omis dans les précédentes éditions depuis *l'année finit* jusqu'à *son dernier monarque.*

Nous n'avons pas cru devoir supprimer ce paragraphe, quoiqu'il revienne sur un événement dont Saint-Simon a déjà parlé, et qu'il y ait ici une erreur de date. Le traité de Nystadt fut signé le 10 septembre 1721 et non à la fin de l'année 1722.

CHAPITRE II.

Année 1723. — Stérilité des récits de cette année; sa cause. — Mort de l'abbé de Dangeau. — Mort du prince de Vaudemont; du duc de Popoli à Madrid, et sa dépouille. — Mort et caractère de M. Le Hacquais. — Obsèques de Madame à Saint-Denis. — Mort, famille, caractère, obsèques de Mme la Princesse. — Biron, Lévi et La Vallière faits et reçus ducs et pairs à la majorité. — Majorité du roi. — Lit de justice. — Il visite les princesses belle-fille, filles, même la sœur de feu Mme la Princesse, et point ses petites-filles, quoique princesses du sang. — Conseil de régence éteint. — Forme nouvelle du gouvernement. — Survivance de la charge de secrétaire d'État de La Vrillière à son fils. — Mariage secret du comte de Toulouse avec la marquise de Gondrin. — Fin de la peste de Provence, et le commerce universellement rétabli. — Mlle de Beaujolois remise à la frontière par le duc de Duras au duc d'Ossone, et reçue par Leurs Majestés Catholiques, etc., à une journée de Madrid, où il se fait de belles fêtes. — Le chevalier d'Orléans, grand prieur de France, et le comte de Bavière, bâtard de l'électeur, faits grands d'Espagne. — Explication des diverses sortes d'entrées chez le roi, et du changement et de la nouveauté qui s'y fit. — Rétablissement des rangs et honneurs des bâtards, avec des exceptions peu perceptibles, dont ils osent n'être pas satisfaits. — Cardinal Dubois éclate sans mesure contre le P. Daubenton. — Cause de cet éclat sans retour. — Mort du prince de Courtenay. — Détails des troupes et de la marine rendus aux secrétaires d'État. — Duc du Maine conserve ceux de l'artillerie et des Suisses, et y travaille chez le cardinal Dubois. — Maulevrier arrivé de Madrid, où Chavigny est chargé des affaires, sans titre. — Mariage de Maulevrier-Colbert avec Mlle d'Estaing, et du comte de Peyre avec Mlle de Gassion. — Mort de la princesse de Piémont (palatine Soultzbach); du duc d'Aumont; de Beringhen, premier écuyer du roi; de la marquise d'Alègre; de Mme de Châteaurenaud et de Mme de Coëtquen, sœur de Noailles; du fils aîné du duc de Lorraine. — Cardinal Dubois préside à l'assemblée du clergé. — La Jonchère à la Bastille. — Le Blanc exilé. — Breteuil secrétaire d'État de la guerre. — Cause singulière et curieuse de sa fortune. — Son caractère.

Cette année [1723], dont la fin est le terme que j'ai prescrit à ces Mémoires, n'aura ni la plénitude ni l'abondance des précédentes. J'étois ulcéré des nouveautés du sacre; je voyois s'acheminer le complet rétablissement de toutes les grandeurs des bâtards, j'avois le cœur navré de voir le régent à la chaîne de son indigne ministre, et n'osant rien sans lui ni que par lui; l'État en proie à l'intérêt, à l'avarice, à la folie de ce malheureux sans qu'il y eût aucun remède. Quelque expérience que j'eusse de l'étonnante foiblesse de M. le duc d'Orléans, elle avoit été sous mes yeux jusqu'au prodige lorsqu'il fit ce premier ministre après tout ce que je lui avois dit là-dessus, après ce qu'il m'en avoit dit lui-même, enfin de la manière incroyable à qui ne l'a vu comme moi, dont je l'ai raconté dans la plus exacte vérité. Je n'approchois plus de ce pauvre prince à tant de grands et utiles talents enfouis, qu'avec répugnance; je ne pouvois m'empêcher de sentir vivement sur lui ce que les mauvais Israélites se disoient dans le désert sur la manne : *Nauseat anima mea super cibum istum levissimum.* Je ne daignois plus lui par-

ler. Il s'en apercevoit, je sentois qu'il en étoit peiné; il cherchoit à me rapprocher, sans toutefois oser me parler d'affaires que légèrement et avec contrainte, quoique sans pouvoir s'en empêcher. Je prenois à peine celle d'y répondre, et j'y mettois fin tout le plus tôt que je le pouvois; j'abrégeois et je ralentissois mes audiences; j'en essuyois les reproches avec froideur. En effet, qu'aurois-je eu à dire ou à discuter avec un régent qui ne l'étoit plus, pas même de soi, bien loin de l'être du royaume, où je voyais tout en désordre.

Le cardinal Dubois, quand il me rencontroit, me faisoit presque sa cour. Il ne savoit par où me prendre. Les liens de tous les temps et sans interruption étoient devenus si forts entre M. le duc d'Orléans et moi, que le premier ministre, qui les avoit sondés plus d'une fois, n'osoit se flatter de les pouvoir rompre. Sa ressource fut d'essayer de me dégoûter par imposer à son maître une réserve à mon égard qui nous étoit à tous deux fort nouvelle, mais qui lui coûtoit plus qu'à moi par l'habitude, et j'oserai dire par l'utilité qu'il avoit si souvent trouvée dans cette confiance, et moi je m'en passois plus que volontiers, dans le dépit de n'en pouvoir espérer aucun fruit ni pour le bien de l'État, ni pour l'honneur et l'avantage de M. le duc d'Orléans, totalement livré à ses plaisirs de Paris, et au dernier abandon à son ministre. La conviction de mon inutilité parfaite me retira de plus en plus, sans avoir jamais eu le plus léger soupçon qu'une conduite différente pût m'être dangereuse, ni que, tout foible et tout abandonné que fût le régent au cardinal Dubois, celui-ci pût venir à bout de me faire exiler comme le duc de Noailles et Canillac, ni de me faire donner des dégoûts à m'en faire prendre le parti. Je demeurai donc dans ma vie accoutumée, c'est-à-dire ne voyant jamais M. le duc d'Orléans que tête à tête, mais le voyant peu à peu, toujours de plus loin en plus loin, froidement, courtement, sans ouvrir aucun propos d'affaires, les détournant même de sa part quand il en entamoit, et y répondant de façon à les faire promptement tomber. Avec cette conduite et ces vives sensations, on voit aisément que je ne fus de rien, et que ce que j'aurai à raconter de cette année sentira moins la curiosité et l'instruction de bons et de fidèles Mémoires, que la sécheresse et la stérilité des faits répandus dans des gazettes.

L'abbé de Dangeau mourut au commencement de cette année, à quatre-vingts ans. Il en a été [assez] parlé d'avance à l'occasion de la mort de son frère aîné, pour n'avoir rien à y ajouter. Il n'avoit qu'une abbaye et un joli prieuré à Gournay-sur-Marne, qui lui faisoit une très-agréable maison de campagne à la porte de Paris, aussi bon homme et aussi fade que son frère.

Le prince de Vaudemont mourut presque en même temps, à quatre-vingt-quatre ans, à Commercy, où il s'étoit comme retiré depuis la mort du feu roi, venant rarement et courtement à Paris, et n'allant guère plus souvent ni plus longuement à Lunéville. Il a tant et si souvent été parlé de la naissance, de la famille, de la fortune, des perfidies, des cabales de cet insigne Protée, que je ne m'y étendrai pas ici. Ses chères nièces lui alloient tenir compagnie tous les ans, longtemps, surtout depuis que l'aînée, tombée des nues par la mort de Monsei-

gneur, puis par celle du roi, s'étoit fait une planche, après le naufrage, de l'abbaye de Remiremont, qu'elle avoit su obtenir fort peu après la mort de Monseigneur. La princesse d'Espinoy recueillit l'immense héritage de ce cher oncle, excepté Commercy, qui revint au duc de Lorraine, qui renvoya à l'empereur le collier de la Toison, que Vaudemont avoit de Charles II.

Le duc de Popoli, duquel j'ai aussi tant parlé, mourut à Madrid quelques jours après. Le duc de Béjar eut sa place de majordome-major du prince des Asturies, et le duc d'Atri, frère du cardinal Acquaviva, eut sa compagnie italienne des gardes du corps. Le duc de Popoli avoit soixante-douze ans, et il étoit chevalier du Saint-Esprit et de la Toison d'or. Ce fut une perte pour la cabale italienne, et un gain pour les Espagnols et pour les honnêtes gens. Son fils, dont j'ai aussi beaucoup parlé, trouva un prodigieux argent comptant et force pierreries, qu'il ne tarda pas à manger, ni à se ruiner ensuite. Il fit aussitôt après sa couverture de grand d'Espagne.

Un plus honnête homme qu'eux les suivit de près, mais d'une condition si différente que je n'en parlerois pas ici sans la singularité de ses vertus; et que je l'ai fort connu à Pontchartrain. Il s'appeloit Le Hacquais, et par corruption M. des Aguets, conseiller d'honneur à la cour des aides, après y avoir été longtemps avocat général avec la plus grande réputation de droiture et la première d'éloquence, avec une capacité profonde et une facilité surprenante à parler et à écrire. Il étoit plein d'histoire et de belles-lettres, de goût le plus délicat, du sel le plus fin et du tour le plus singulier et le plus agréable. Il avoit la conversation charmante, naturelle, pleine de traits; il étoit modeste, poli, respectueux, et jamais ne montroit la moindre érudition. La galanterie et l'amour de la chasse les avoit unis le chancelier de Pontchartrain et lui dans leur jeunesse; leurs cœurs ne s'étoient jamais désunis depuis. Il étoit de tous les voyages de Pontchartrain, aussi aimé de la chancelière, de toute la famille et de tous les amis qu'il l'étoit du chancelier, et il étoit là dans un air de considération infinie, et y chassoit, tant qu'il pouvoit, à tirer à pied et à cheval, et à courre le renard avec le chancelier. Il étoit extrêmement sobre et simple en tout. Ses vers galants autrefois, et sur toutes sortes de sujets, étoient pleins de pensées, de tour, de traits et de justesse. Il y avoit longtemps, quand je le connus à Pontchartrain, qu'il étoit connu fort homme de bien et même pénitent. Ce changement lui avoit tellement fermé la bouche que le chancelier l'appeloit son muet, et on y perdoit infiniment. Quand il faisoit tant que de dire quelque chose, c'étoit toujours avec un sel et une grâce qui ravissoit. Je lui disois souvent que j'avois envie de le battre jusqu'à ce qu'il se mît à parler. Il ne fut jamais marié, fort solitaire et sauvage depuis sa grande piété, et mourut avec peu de bien, duquel il ne s'étoit jamais soucié, à quatre-vingt-quatre ans, regretté de beaucoup d'amis, et avec une réputation grande et rare.

Les obsèques de Madame se firent à Saint-Denis, le 13 février. Mlles de Charolois, de Clermont et de La Roche-sur-Yon, firent le deuil, menées par M. le duc de Chartres, M. le duc et M. le comte de Cler-

mont. Les cours supérieures y assistèrent. L'archevêque d'Albi (Castries) officia, et l'évêque de Clermont (Massillon) fit l'oraison funèbre, qui fut belle.

Mme la princesse suivit Madame de près. Elle mourut à Paris, le 23 février, à soixante-quinze ans. Elles étoient filles des deux frères et fort unies, petites-filles de l'électeur palatin, gendre de Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne, qui[1], pour s'être voulu faire roi de Bohême, perdit tous ses États et sa dignité électorale, et mourut proscrit en Hollande. Son fils aîné fut enfin rétabli, mais dernier électeur, ce que Madame, qui étoit sa fille, ne pardonna jamais à la branche de Bavière. Édouard, frère puîné de l'électeur rétabli, épousa Anne Gonzague, dite Clèves, dont il eut la princesse de Salm, femme du gouverneur de l'empereur Joseph, et ministre d'État de l'empereur Léopold, Mme la Princesse, et la duchesse d'Hanovre ou de Brunswick, mère de l'impératrice Amélie, épouse de l'empereur Joseph. Cette Anne Gonzague se rendit illustre par son esprit et sa conduite, et par sa grande cabale pendant les troubles de la minorité du feu roi, devint jusqu'à sa mort la plus intime et confidente amie du célèbre prince de Condé, qu'elle servit plus utilement que personne, de sorte qu'ils marièrent ensemble leurs enfants. Elle étoit sœur de la reine Marie[2], deux fois reine de Pologne, aimée et admirée partout par son esprit, ses talents de gouvernement et tous les agréments possibles, que la reine mère et le cardinal de Richelieu empêchèrent Monsieur, Gaston, de l'épouser.

Mme la Princesse eut des biens immenses. Elle étoit laide, bossue, un peu tortue et sans esprit, mais douée de beaucoup de vertu, de piété, de douceur et de patience, dont elle eut à faire un pénible et continuel usage tant que son mariage dura, qui fut plus de quarante-cinq ans. Devenue veuve, elle bâtit somptueusement le Petit-Luxembourg, assez vilain jusqu'alors, l'orna et le meubla de même; mais quand on l'alloit voir on entroit par ce qui s'appelle une montée, dans une vilaine petite salle à manger, au coin de laquelle étoit une porte qui donnoit dans un magnifique cabinet, au bout de toute l'enfilade de l'appartement, qu'on ne voyoit jamais. Toutes les cérémonies dues à son rang furent observées au Petit-Luxembourg, où elle mourut, mais il n'y fut pas question de la garde de son corps par des dames. Cette entreprise, tentée précédemment, n'avoit pu réussir; les princes du sang enfin s'en étoient dépris. Elle fut portée en cérémonie aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, où elle fut enterrée. Caylus, évêque d'Auxerre, y fit la cérémonie. J'ai rangé ici cette mort pour ne pas interrompre ce qui va suivre.

La majorité approchoit et mettoit bien des gens en mouvement. M. le duc d'Orléans se laissa entendre qu'il pourroit faire duc et pair le marquis de Biron, son premier écuyer. Cette notion en réveilla d'autres. Le prince de Talmont, qui à son mariage avoit escroqué le tabouret au feu

1. Le *qui* se rapporte à l'électeur palatin.
2. Marie de Gonzague-Nevers épousa successivement les deux frères Wladislas VII et Jean-Casimir, qui régnèrent en Pologne, le premier de 1632 à 1648, et le second de 1648 à 1668.

roi par surprise, et qui ne pouvait espérer de le transmettre à son fils, n'oublia rien pour être fait duc et pair. Madame et lui étoient enfants des deux sœurs, titre qui, joint à sa naissance, le lui faisoit espérer de M. le duc d'Orléans : toutefois il n'y put réussir. La princesse de Conti, dont la passion pour l'élévation de La Vallière, son cousin germain, étoit extrême, se mit à tourmenter M. le duc d'Orléans, qui, à ce qu'il me dit, avoit donné au fils de La Vallière la survivance de son gouvernement de Bourbonnois pour être quitte avec la princesse de Conti, et lui fermer la bouche sur toute autre demande; mais il n'eut pas la force de résister. Je réussis aussi, quoique avec grande peine, pour le marquis de Lévi, gendre du feu duc de Chevreuse. Ainsi ces trois furent déclarés en cet ordre : Biron, Lévi et La Vallière. Les deux premiers, *toto cœlo* distants du troisième[1], avoient eu chacun un duché-pairie dans sa maison, et Lévi avoit vu éteindre celui de Ventadour depuis peu d'années. A l'égard de celui de Biron, j'admirai avec indignation l'effronterie et l'impudence avec laquelle la femme de Biron osoit tirer un titre de prétention de l'extinction du duché-pairie de Biron. Biron et Lévi passèrent sans grand murmure par leur naissance et leurs services; mais La Vallière, qu'on aimoit d'ailleurs, excita les clameurs publiques, au point que M. le duc d'Orléans en fut honteux.

Le 19 février, le roi reçut à Versailles les respects de M. le duc d'Orléans et de toute la cour sur sa majorité, et déclara les trois nouveaux ducs et pairs. Le lendemain il vint en pompe, après dîner, à Paris aux Tuileries, et le 22 il alla au parlement tenir son lit de justice pour la déclaration de sa majorité, et y fit recevoir les trois nouveaux ducs et pairs. La séance finit par l'enregistrement d'un nouvel édit contre les duels, qui redevenoient communs. Le 23, le roi reçut aux Tuileries les harangues des compagnies supérieures et autres corps qui ont accoutumé d'haranguer. Le 24, il alla voir Mme la Duchesse et les deux filles de Mme la Princesse, morte la veille. On vit avec surprise qu'il alla voir aussi la duchesse de Brunswick, sa sœur. Ses visites s'y bornèrent; elles ne s'étendirent pas jusqu'aux princes et princesses du sang, petits-enfants de Mme la Princesse. Enfin, le 25, il retourna à Versailles avec la même pompe qu'il en étoit venu.

Le conseil de régence prit fin. Le conseil d'État ne fut composé que de M. le duc d'Orléans, M. le duc de Chartres, M. le Duc, du cardinal Dubois et de Morville, secrétaire d'État jusqu'alors sans fonction, à qui le cardinal Dubois remit sa charge de secrétaire d'État avec le département des affaires étrangères. Maurepas, secrétaire d'État, jusqu'alors sous la tutelle de La Vrillière, son beau-père, commença à faire sa charge de secrétaire d'État avec le département de la marine. La Vrillière demeura comme il étoit sous le feu roi; mais il ne remit qu'un peu après le détail de Paris et de la maison du roi à son gendre, qui étoient de son département, et Le Blanc demeura secrétaire d'État avec le département de la guerre pour ne pas y rester longtemps. Le conseil des finances, les mêmes excepté Morville, et de plus Armenonville, garde

1. Séparés du troisième par toute la distance du ciel à la terre.

des sceaux, Dodun, contrôleur général, et les deux conseillers d'État au conseil royal des finances Le maréchal de Villeroy, chef de ce conseil, étoit exilé à Lyon. Le conseil des dépêches[1] étoit composé de M. le duc d'Orléans, des deux princes du sang, du cardinal Dubois et des quatre secrétaires d'État. Ainsi tout cet extérieur, aux princes du sang près, reprit tout celui du temps du feu roi. On consola La Vrillière de son déchet par la survivance de sa charge de secrétaire d'État à son fils.

Il y avoit assez longtemps que le comte de Toulouse avoit pris beaucoup de goût pour la marquise de Gondrin aux eaux de Bourbon, où ils s'étoient rencontrés et fort vus. Elle étoit sœur du duc de Noailles qu'il n'aimoit ni n'estimoit, et veuve avec deux fils du fils aîné de d'Antin, avec qui il avoit toujours eu beaucoup de commerce et de liaisons de convenance et de bienséance, parce qu'ils étoient tous deux fils de Mme de Montespan. Mme de Gondrin avoit été dame du palais sur la fin de la vie de Mme la Dauphine, jeune, gaie et fort Noailles; la gorge fort belle, un visage agréable, et n'avoit point fait parler d'elle. L'affaire fut conduite au mariage dans le dernier secret. Pour le mieux cacher, le comte de Toulouse prit le moment de la séance du lit de justice de la majorité, dont il s'excluoit, parce que les bâtards ne traversoient plus le parquet, et à cause de cela n'alloient point au parlement, ni le cardinal de Noailles non plus à cause de sa pourpre qui y auroit cédé aux pairs ecclésiastiques. La maréchale de Noailles alla seule avec sa fille à l'archevêché, où le comte de Toulouse se rendit en même temps seul avec d'O, où le cardinal de Noailles leur dit la messe et les maria dans sa chapelle, au sortir de laquelle chacun s'en retourna comme il étoit venu. Rien n'en transpira, et on fut longtemps sans en rien soupçonner, d'autant que le comte de Toulouse avoit toujours paru fort éloigné de se marier.

En ce même temps la peste qui avoit si longtemps désolé la Provence y fut tout à fait éteinte, et tellement que les barrières furent levées, le commerce rétabli, et les actions de grâces publiquement célébrées dans toutes les églises du royaume, et au bout de peu de mois le commerce entièrement rouvert avec tous les pays étrangers.

Mlle de Beaujolois fut remise à la frontière par le duc de Duras, qui commandoit la Guyenne et qui en eut la commission, au duc d'Ossone, qui avoit celle du roi d'Espagne pour la recevoir, et qui commandoit le détachement de la maison du roi d'Espagne envoyé au-devant d'elle. La duchesse de Duras la remit à la comtesse de Lemos, sa camarera-mayor, dont j'ai parlé plus d'une fois, et dont la complaisance d'accepter cette place surprit fort toute la cour d'Espagne. Aucun François ni Françoise ne passa en Espagne avec Mlle de Beaujolois. Elle trouva Leurs Majestés Catholiques, le prince et la princesse des Asturies à Buytrago, à une journée de Madrid, qui lui présentèrent don Carlos à la descente de son carrosse. Ils allèrent tous le lendemain à Madrid, où il y eut beaucoup de fêtes. Le chevalier d'Orléans, grand prieur de France, y étoit arrivé sept ou huit jours auparavant, et il fut fait grand d'Espagne. Bientôt

1. Conseil de l'administration intérieure. Voy. t. Ier, p. 135.

après il fit sa couverture, et s'en revint aussitôt après avoir rempli l'objet de son voyage. L'électeur de Bavière, qui avoit si bien servi les deux couronnes, et à qui il en avoit coûté si cher, crut, sur cet exemple, pouvoir demander la même grâce au roi d'Espagne, fils de sa sœur, pour son bâtard le comte de Bavière, qui étoit dans le service de France.

M. le duc d'Orléans, qui méprisoit tout et qui faisoit litière de tout, avoit peu à peu accordé à qui avoit voulu, sans choix ni distinction aucune, les grandes entrées chez le roi, aux uns les grandes, les premières entrées aux autres, et les avoit rendus si nombreux que c'étoit un peuple dont la foule ôtoit toute distinction, et ne pouvoit qu'importuner beaucoup le roi. Le cardinal Dubois, qui ne buttoit[1] pas moins à se rendre maître de l'esprit du roi, qu'il avoit fait à dominer M. le duc d'Orléans, voulut éloigner de tout moyen de familiarité avec le roi tous ceux qu'il pourroit, et se la procurer en même temps tout entière. Il saisit donc les premiers moments qui suivirent la majorité pour faire aux entrées le changement qu'il projetoit sous prétexte d'y remettre l'ordre et de soulager le roi d'une foule importune dans les moments de son particulier. Pour mieux entendre le manége du cardinal Dubois là-dessus, il faut expliquer auparavant ce que c'étoit que les entrées chez le feu roi, l'ordre qui y étoit observé, et combien elles étoient précieuses et rares. Je n'ai fait qu'en dire un mot à l'occasion de celles que le feu roi lui donna : les premières à MM. de Charost, père et fils, et les grandes, longtemps depuis, aux maréchaux de Boufflers et de Villars.

Il y avoit chez le feu roi trois sortes d'entrées fort distinguées, deux autres fort agréables, une dernière qui étoit comme entre les mains du premier gentilhomme de la chambre en année. La première sorte s'appeloit les grandes entrées. Les charges qui les donnoient sont celles de grand chambellan, des quatre premiers gentilshommes de la chambre en année ou non, de grand maître de la garde-robe et du maître de la garde-robe en année. Sans charge elles furent toujours très-rares, et une grande récompense ou un grand effet de faveur; je ne les ai vues qu'aux bâtards et aux maris des bâtardes, même des filles des bâtardes. De gens de la cour, le duc de Montausier pour avoir été gouverneur de Monseigneur, le premier maréchal de La Feuillade et le duc de Lauzun, qui en a joui seul sans charge bien des années jusqu'à la mort du roi. L'autre sorte d'entrées n'étoit que par les derrières. Ceux qui les avoient n'entroient jamais par devant, ni n'en jouissoient dans la chambre du roi à son lever, à son coucher; ou quand ils y vouloient venir, ils n'entroient qu'avec toute la cour. Ils venoient donc par le petit degré de derrière qui donnoit dans les cabinets du roi, ou par les portes de derrière des cabinets qui donnoient dans la galerie ou dans le grand appartement, et entroient ainsi sans être vus dans les cabinets du roi à toutes heures, hors celles du conseil, ou d'un travail particulier du roi avec un de ses ministres. C'est ce que n'avoient point les grandes entrées ni aucune autre. Celles de derrière se trouvoient quand bon leur sembloit dans le cabinet du roi après le lever, où, pendant un quart d'heure au plus,

1. Qui ne tendoit pas moins.

le roi donnoit l'ordre de sa journée, parmi tous ceux qui avoient des entrées; mais l'ordre donné, tout sortoit du cabinet, excepté les entrées des derrières qui demeuroient jusqu'à la messe, et cela étoit souvent assez long.

Les soirs, entre le souper et le coucher du roi, ces entrées de derrière avoient la liberté d'être dans le cabinet où le roi se tenoit avec ses bâtards, ses bâtardes et leurs enfants ou gendres, ou Monseigneur, les fils de France, Mmes les duchesses de Bourgogne et de Berry; et après la mort de Mme la duchesse de Bourgogne, devenue Dauphine, Madame fut enfin admise. Ceux qui avoient ces entrées étoient les fils de France, les princesses qui viennent d'être nommées et qui entroient par devant avec le roi. Tout le reste entroit et sortoit par derrière : c'étoient les bâtards, les bâtardes, leurs gendres, petits-gendres et leurs enfants et petits-enfants. A cette entrée d'après souper M. le Duc, gendre du roi, et M. le prince de Conti, gendre de Mme la Duchesse, et qui ne l'avoient eue que comme tels à leur mariage, entroient et sortoient seuls par devant avec le roi. Le reste de ceux qui avoient ces entrées de derrière ne les avoient que par leurs emplois. C'étoient Mansart, puis d'Antin, qui avoient les bâtiments, Montchevreuil et d'O, comme ayant été gouverneurs des deux bâtards : Chamarande, qui avoit eu la survivance, de son père, de premier valet de chambre. Le reste n'étoit que des principaux valets, lesquels avoient aussi les grandes entrées. Ce qui distinguoit ces grandes entrées des premières entrées étoit le premier petit lever où les grandes entrées voyoient le roi au lit et sortir de son lit, avoient toutes les autres entrées excepté celles de derrière, mais pouvoient aussi entrer à toute heure dans le cabinet du roi, quand il n'y avoit point de travail de ministre, lorsqu'ils avoient quelque chose à dire au roi de pressé, ce qui n'étoit pas permis à d'autres. Les premières entrées avoient, exclusivement aux entrées inférieures, un second petit lever fort court, et le petit coucher auquel il n'y avoit point de différence des grandes entrées à celles-ci, qui en sortoient ensemble.

Longtemps avant la mort du roi, à l'occasion d'une longue goutte qu'il avoit eue, il avoit supprimé le grand coucher, c'est-à-dire, que la cour ne le voyoit plus depuis la sortie de son souper. Ainsi tout le coucher étoit devenu petit coucher réservé aux grandes entrées et aux premières. Quand le roi étoit incommodé, ces grandes entrées avoient leurs privances et leurs distinctions au-dessus des premières, comme celles-ci en avoient au-dessus des entrées inférieures, qui en avoient aussi, mais peu perceptibles sur le reste de la cour. Dans ces cas d'incommodité, les entrées des derrières entroient par les derrières dans les cabinets, et de là dans la chambre du roi, en de certains moments rompus, et en sortoient de même. Ceux qui avoient les premières entrées que j'ai vus, étoient le maître de la garde-robe qui n'étoit point en année, le précepteur et les sous-gouverneurs de Monseigneur et des princes ses fils, ou qui l'avoient été. Il n'y avoit que ceux-là par charge. Des autres, M. le Prince qui les avoit eues seulement au mariage de M. son fils avec la fille aînée du roi et de Mme de Montespan, le maréchal de Villeroy, comme fils du gouverneur du roi, le duc de Béthune, lorsqu'il quitta

sa compagnie des gardes du corps, Beringhen, premier écuyer, Tilladet, parce qu'il avoit été maître de la garde-robe avant d'avoir eu les Cent-Suisses; enfin, les deux lecteurs du roi, que je ne compte pas, quoique par charge, parce qu'elles n'ont rien que ces premières entrées qui les fasse compter pour quelque chose, et qu'excepté Dangeau qui en acheta une uniquement pour avoir ces entrées, et qui perça, tous les autres ont été des gens de fort peu de chose. Viennent après les entrées de la chambre et celles du cabinet. Toutes les charges chez le roi ont ces deux entrées, et tous les princes du sang comme tels, ainsi que les cardinaux. Fort peu d'autres gens de la cour sans charges les ont obtenues.

Celles de la chambre consistent à entrer au lever du roi un moment avant le reste de la cour, quelquefois pour un instant, quand le roi prenoit un bouillon les jours de médecine, ou de quelque légère incommodité, privativement au reste de la cour.

Celles du cabinet, qui appartiennent aux charges principales et secondes, et à fort peu d'autres courtisans, mais aussi aux princes du sang et aux cardinaux, n'étoient que pour entrer après le lever dans le cabinet du roi à l'heure qu'il donnoit l'ordre pour la journée, et rien plus.

Enfin la dernière entrée, dont le premier gentilhomme de la chambre en année disposoit, étoit lorsque le roi allant à la chasse ou se promener, venoit prendre une chaussure et un surtout. L'huissier alloit nommer au premier gentilhomme de la chambre en année les personnes de quelque distinction qui étoient à la porte et qui désiroient entrer. Le premier gentilhomme de la chambre ne nommoit au roi que celles qu'il vouloit favoriser, qu'il faisoit entrer, et de même au retour du roi. C'est ce qui s'appeloit le botter et le débotter. A Marly y entroit qui vouloit indépendamment du premier gentilhomme de la chambre, mais non ailleurs.

On voit ainsi l'ordre de toutes ces entrées, et combien précieuses et rares étoient les grandes et celles des derrières, même les premières entrées qui donnoient lieu à faire une cour facile et distinguée, et à parler au roi à son aise et sans témoins, car les gens de ces entrées s'écartoient dès que l'un d'eux s'approchoit pour parler au roi, qui étoit si difficile à accorder des audiences au reste de sa cour.

Le cardinal Dubois, dans son nouveau projet, commença par faire rendre les brevets des grandes et des premières entrées à ceux qui en avoient obtenu. Il n'en excepta que le maréchal de Berwick pour les grandes, qu'il ménageoit, pour l'éloigner en lui faisant accepter l'ambassade d'Espagne, et Belle-Ile pour les premières, qu'il vouloit tromper jusqu'au bout pour le perdre avec Le Blanc, et il fut la dupe de l'un et de l'autre. Berwick ne fut point en Espagne. Belle-Ile, après un long et dur séjour à la Bastille, puis en exil à Nevers, revint à la cour faire la plus prodigieuse fortune, et tous deux conservèrent leurs entrées. Tous les autres les perdirent, hors le très-peu de ceux qui restoient et qui les avoient du feu roi. Je fus du nombre des supprimés, et M. le duc d'Orléans le souffrit. Je renvoyai mon brevet dès qu'il me fut redemandé, sans daigner m'en plaindre, ni en dire un mot au cardinal Dubois, ni

M. le duc d'Orléans que j'aurois fort embarrassé. Les entrées, excepté ces deux, demeurèrent donc restreintes aux charges et à ce si peu d'autres qui les avoient du feu roi. Celles des derrières furent abolies, en donnant les grandes à d'Antin, à d'O et à Chamarande. Le cardinal Dubois en inventa de familières qui, du temps du feu roi, n'étoient que pour Monseigneur et les princes ses fils, Monsieur et M. le duc d'Orléans, le duc du Maine et le comte de Toulouse. Dubois les prit pour lui, et, pour faire moins crier, les étendit à tous les princes du sang, au duc du Maine, à ses deux fils et au comte de Toulouse. Elles donnèrent droit d'entrée à toute heure où étoit le roi quand il ne travailloit pas. Les princes du sang s'en trouvèrent extrêmement flattés, eux qui n'avoient que celles de la chambre. Jamais le feu prince de Conti n'en avoit eu d'autres avec celles du cabinet. Et avant que le coucher du roi eût été retranché aux courtisans, j'ai vu bien des fois M. le Prince assis au dehors de la porte du cabinet du roi, entre le souper et le coucher, et assis qui pouvoit dans la même pièce que lui, en attendant le coucher du roi, tandis qu'en sa présence M. le Duc son fils, comme gendre du roi, entroit dans le cabinet, et n'en sortoit qu'avec le roi, quand il venoit se déshabiller pour son coucher. Ces entrées familières sont demeurées aux princes du sang et aux bâtards et bâtardeaux, et il ne sera pas facile désormais de les leur ôter par un roi qu'une familiarité si grande pourra facilement gêner et importuner beaucoup.

Tel fut le préparatif du rétablissement des bâtards et des enfants du duc du Maine dans tous les rangs, honneurs et distinctions dont ils jouissoient à la mort du roi. C'est ce qui fut fait par une déclaration du roi enregistrée au parlement, qui n'excepta que le droit de succession à la couronne, le nom et le titre de prince du sang qui leur fut de nouveau interdit, et le traversement du parquet, en sorte que d'ailleurs ils conservèrent en tout et partout l'extérieur de princes du sang, et en eurent aussi les mêmes entrées. C'étoit, ce me semble, de quoi être plus que contents, après la dégradation qu'ils avoient, à tous égards, si justement essuyée. Ils ne le parurent point du tout, et Mme la duchesse d'Orléans encore moins qu'eux. Ils ne prétendoient à rien moins qu'aux trois points qu'ils tâchèrent d'obtenir par toutes sortes d'efforts, et à un quatrième qui étoit une extension illimitée à leur postérité. Dubois, qui n'osa choquer les princes du sang en des points si sensibles, n'osa les accorder. Son but étoit de se mettre bien avec les uns et les autres, et de les tenir ennemis pour les opposer et nager ainsi entre eux, appuyé selon l'occasion de ceux qui lui seroient les plus utiles, en faisant pencher la balance de leur côté. Nous fîmes nos protestations, dernière ressource des opprimés. Cet événement acheva de m'éloigner du cardinal et de M. le duc d'Orléans, auxquels, comme chose très-inutile, je ne pris pas la peine d'en dire une seule parole. Personne de nous ne visita les bâtards sur ce rétablissement si honteux et si fort à pure perte pour M. le duc d'Orléans, après tout ce qui s'étoit passé.

En même temps le cardinal Dubois négocioit avec le P. Daubenton, non-seulement le retour des bonnes grâces du roi d'Espagne au maréchal de Berwick, mais l'agrément de Sa Majesté Catholique pour qu'il

allât ambassadeur du roi à Madrid. L'impossibilité du succès de cette entreprise, dont il ne m'avoit confié que la moitié, ne l'avoit pas rebuté, quoique je la lui eusse bien clairement exposée, tant il étoit pressé de se défaire de ce duc, dont l'estime, l'amitié, la familiarité pour lui de M. le duc d'Orléans lui étoit si importune, et duquel il ne pouvoit se délivrer autrement. A l'occasion de la négociation du futur mariage de Mlle de Beaujolois, il avoit promis une grosse abbaye à un frère que le P. Daubenton avoit à Paris. Cette abbaye ne venoit point, le cardinal en suspendoit le don pour hâter le jésuite d'obtenir du roi d'Espagne ce qu'il avoit si fort à cœur, et payoit, en attendant, son frère d'espérances les plus prochaines. La négociation ne fut pas longue, le P. Daubenton manda nettement au cardinal qu'il n'avoit pu y réussir, et qu'il n'avoit jamais trouvé dans le roi d'Espagne une inflexibilité si dure ni si arrêtée. Le cardinal entra en furie, dans le dépit de ne savoir plus comment pouvoir éloigner le duc de Berwick. Le frère du P. Daubenton se présenta à lui pour insister sur l'abbaye promise; le cardinal l'envoya très-salement promener, le traita comme un nègre, lui chanta pouille du P. Daubenton, lui déclara qu'il n'avoit plus d'abbaye à espérer, lui défendit d'oser jamais paroître devant lui, et rompit tout commerce avec le P. Daubenton pour tout le reste de sa vie. On peut juger de l'effet de cette sortie sur un jésuite accoutumé aux adorations des ministres des plus grandes puissances, et aux ménagements directs de ces mêmes puissances. On en verra bientôt les funestes effets.

Je n'ai point su par quelle heureuse fantaisie, car le cardinal Dubois n'étoit rien moins que noble et bienfaisant, il avoit pris en gré, du temps de la splendeur de Law, le vieux prince de Courtenay, qui n'avoit pas de quoi vivre. Il lui avoit procuré le payement de ses dettes, et plus de quarante mille livres de rentes au delà. Il n'en jouit que quelques années; il mourut à quatre-vingt-trois ans, en ce temps-ci, et laissa ce bien à son fils unique qu'il avoit eu de [Marie] de Lamet; il avoit eu un aîné tué à vingt-deux ans, sans alliance, étant mousquetaire au siége de Mons, comme il a été dit ici ailleurs. M. de Courtenay, après douze ans de veuvage, se remaria, en 1688, à la fille de Besançon, qu'on appeloit M. Duplessis-Besançon, lieutenant général et gouverneur d'Auxonne, laquelle étoit veuve de M. Le Brun, président au grand conseil, dont il laissa une fille mariée au marquis de Beauffremont en 1712. On a vu ailleurs comment ce prince de Courtenay perdit la fortune que le cardinal Mazarin avoit résolu de lui faire, en lui donnant une de ses nièces en mariage, et le faisant déclarer prince du sang. On y a vu aussi ce qu'est devenu son fils, en qui toute cette maison de Courtenay s'est éteinte, vraiment et légitimement de la maison royale, sans en avoir jamais pu être reconnu, quoiqu'elle n'en doutât pas, ni le feu roi non plus.

Fort tôt après la formation des conseils d'État, des finances et des dépêches, le cardinal Dubois ôta le détail de l'infanterie, de la cavalerie et des dragons à M. le duc de Chartres, au comte d'Évreux et à Coigny colonels généraux, et le rendit aux départements du secrétaire d'État de la guerre. Le comte de Toulouse retint encore quelque peu de temps

celui de la marine; mais il le perdit enfin à très-peu de chose près, comme les autres, et le vit passer au secrétaire d'État de la marine. Pour les Suisses et l'artillerie, tout fut rendu à cet égard à peu de chose près, au duc du Maine, comme il l'avoit du temps du feu roi, mais en allant travailler chez le cardinal Dubois sur ces deux matières.

Maulevrier revint en ce temps-ci d'Espagne, et fut médiocrement reçu. Il s'en alla tôt après montrer sa Toison dans sa province. Je n'entendis point parler de lui ni lui de moi, et n'en avons pas ouï parler depuis. Qui lui auroit dit alors qu'il deviendroit maréchal de France, il en auroit été pour le moins aussi étonné que le monde le fut quand le bâton lui fut donné. Chavigny demeura en Espagne sans titre, mais chargé des affaires en attendant un ambassadeur.

Un autre Maulevrier, mais qui étoit Colbert, et petit-fils du maréchal de Tessé, épousa une fille du comte d'Estaing, et le comte de Peyre une fille de Gassion, petite-fille du garde des sceaux Armenonville.

La princesse de Piémont mourut en couche à Turin, au bout d'un an de mariage. Elle n'avoit pas vingt ans, et étoit fort belle. Elle étoit Palatine-Soultzbach.

Le duc d'Aumont, chevalier de l'ordre, mourut le 6 avril d'apoplexie, à cinquante-six ans. Il en a été assez parlé ici, suffisamment ailleurs, pour n'avoir plus rien à en dire. Son fils avoit la survivance de sa charge et de son gouvernement. Beringhen, son beau-frère, ne le survécut pas d'un mois après une longue maladie. Il étoit premier écuyer du roi, et chevalier de l'ordre, et avoit soixante et onze ans : homme d'honneur, de fort peu d'esprit, aimé et compté à la cour, estimé et fort bien avec le feu roi. Son fils avoit la survivance de sa charge et de son petit gouvernement.

La marquise d'Alègre, dont j'ai eu occasion de parler ici quelquefois, mourut à soixante-cinq ans; dévote fort singulière, qui n'étoit pas sans esprit et sans vues. Elle avoit été belle, on s'en apercevoit encore. On a vu que ce fut elle qui me donna le premier éveil de toute la conspiration du duc et de la duchesse du Maine, sans rien nommer, dont son mari étoit tout du long, qui étoit fort bête et qui ne s'en doutoit pas.

Deux sœurs du duc de Noailles moururent à un mois l'une de l'autre; Mme de Châteaurenaud à trente-quatre ans, et Mme de Coëtquen à quarante-deux ans. On n'avoit jamais fait grand cas de l'une ni de l'autre dans leur famille, ni dans celle de leurs maris, ni dans le monde.

Le fils aîné du duc de Lorraine mourut de la petite vérole à dix-sept ans.

Le cardinal Dubois, que l'assemblée du clergé avoit élu son premier président, et qui en fut fort flatté, suivoit chaudement l'affaire de La Jonchère pour perdre Le Blanc qu'il y fit impliquer. Mme de Prie et M. le Duc ne s'y épargnèrent pas. Ce trésorier avoit été mis à la Bastille et fort resserré, où il dit et fit à peu près ce qu'on voulut. Ainsi, toute l'affection, la confiance, tous les services publics et secrets que M. le duc d'Orléans avoit reçus de Le Blanc ne purent tenir contre l'impétuosité de M. le Duc et du cardinal Dubois. Le Blanc eut ordre de donner la démission de sa charge de secrétaire d'État et de s'en aller sur-le-champ à quinze ou vingt lieues de Paris, à Doux, terre de Tresnel, son

gendre, et sur-le-champ Breteuil, intendant de Limoges, fut fait secrétaire d'État de la guerre en sa place.

Cet événement affligea tout le monde. Jamais Le Blanc ne s'étoit méconnu. Il étoit poli jusque avec les moindres, respectueux où il le devoit et où ces messieurs ne le sont guère, obligeant et serviable à tous, gracieux et payant de raison jusque dans ses refus, expéditif, diligent, clairvoyant, travailleur fort capable; connoissant bien tous les officiers et tous ceux qui étoient sous sa charge. On peut dire que ce fut un cri et un deuil public sans ménagement, quoiqu'on sentît depuis quelque temps que la partie en étoit faite. Mais la surprise ne fut pas moins grande et générale de voir Breteuil en sa place, et être tiré pour cela d'une des dernières et des plus chétives intendances du royaume, dans un âge qui étoit encore fort peu avancé, sans avoir jamais vu ni ouï parler de troupes, de places ni de rien de ce qui appartient à la guerre, qui n'avoit jamais eu ni travail ni application, et qui étoit de ces petits-maîtres étourdis de robe, qui ne s'occupoit que de son plaisir. La cause longtemps secrète d'une telle fortune fut précisément le hasard de sa petite intendance.

Le cardinal Dubois étoit marié depuis longues années, par conséquent fort obscurément. Il paya bien sa femme pour se taire quand il eut des bénéfices; mais quand il pointa au grand il s'en trouva fort embarrassé. Sa bassesse ne lui laissoit que les élévations ecclésiastiques, et il étoit toujours dans les transes que sa femme ne l'y fît échouer. Son mariage s'étoit fait dans le Limousin et célébré dans une paroisse de village. Nommé à l'archevêché de Cambrai, il prit le parti d'en faire la confidence à Breteuil et de le conjurer de n'oublier rien pour enlever les preuves de son mariage avec adresse et sans bruit.

Dans la posture où Dubois étoit déjà, Breteuil vit les cieux ouverts pour lui s'il pouvoit réussir à lui rendre un service si délicat et si important. Il avoit de l'esprit et il sut s'en servir. Il s'en retourna diligemment à Limoges, et, tôt après, sous prétexte d'une légère tournée pour quelque affaire subite, il s'en alla, suivi de deux ou trois valets seulement, ajustant son voyage de façon qu'il tomba à une heure de nuit, dans ce village où le mariage avoit été célébré, alla descendre chez le curé faute d'hôtellerie, lui demanda familièrement la passade comme un homme que la nuit avoit surpris, qui mouroit de faim et de soif et qui ne pouvoit aller plus loin. Le bon curé, transporté d'aise d'héberger M. l'intendant, prépara à la hâte tout ce qu'il put trouver chez lui, et eut l'honneur de souper tête à tête avec lui, tandis que sa servante régala les deux valets dont Breteuil se défit ainsi que de la servante pour demeurer seul avec le curé. Breteuil aimoit à boire et y étoit expert. Il fit semblant de trouver le souper bon et le vin encore meilleur. Le curé, charmé de son hôte, ne songea qu'à le reforcer, comme on dit dans la province; le broc étoit sur la table; ils s'en versoient tour à tour avec une familiarité qui transportoit le bon curé. Breteuil, qui avoit son projet, en vint à bout, et enivra le bonhomme ne pouvoir se soutenir, ni voir, ni proférer un mot. Quand Breteuil eut, en cet état, achevé de le bien noyer avec quelques nouvelles lampées, il profita de ce qu'il en avoit tiré dans le premier quart d'heure

du souper. Il lui avoit demandé si ses registres étoient en bon ordre, et depuis quel temps, et sous prétexte de sûreté contre les voleurs, où il les tenoit et où il en gardoit les clefs, tellement que dès que Breteuil se fut bien assuré que le curé ne pouvoit plus faire usage d'aucun de ses sens, il prit ses clefs, ouvrit l'armoire, en tira le registre des mariages qui contenoit l'année dont il avoit besoin, en détacha bien proprement la feuille qu'il cherchoit, et malheur aux autres mariages qui se trouvèrent sur la même feuille, la mit dans sa poche, et rétablit le registre où il l'avoit trouvé, referma l'armoire et remit les clefs où il les avoit prises. Il ne songea plus après ce coup qu'à attendre le crépuscule du matin pour s'en aller; laissa le bon curé cuvant profondément son vin, et donna quelques pistoles à la servante.

Il s'en alla de là à Brive, chez le notaire, dont il s'étoit bien informé, qui avoit l'étude et les papiers de celui qui avoit fait le contrat de mariage, s'y enferma avec lui, et de force et d'autorité se fit remettre la minute du contrat de mariage. Il manda ensuite la femme, des mains de qui l'abbé Dubois avoit su tirer l'expédition de leur contrat de mariage, la menaça des plus profonds cachots si elle osoit dire jamais une parole de son mariage, et lui promit monts et merveilles en se taisant. Il l'assura de plus que tout ce qu'elle pourroit dire et faire seroit en pure perte, parce qu'on avoit mis ordre à ce qu'elle ne pût rien prouver, et à se mettre en état, si elle osoit branler, de la faire condamner de calomnie et d'imposture, et la faire raser et pourrir dans la prison d'un couvent. Breteuil remit les deux importantes pièces à Dubois, qui l'en récompensa de la charge de secrétaire d'État quelque temps après.

La femme n'osa souffler. Elle vint à Paris après la mort de son mari. On lui donna gros sur ce qu'il laissoit d'immense. Elle a vécu obscure, mais fort à son aise, et est morte à Paris plus de vingt ans après le cardinal Dubois, dont elle n'avoit point eu d'enfants. Dubois, à qui le cardinal son frère avoit donné sa charge de secrétaire du cabinet du roi, et la charge des ponts et chaussées qu'avoit le feu premier écuyer, et qui étoit bon et honnête homme, vécut toujours fort bien avec elle. Il étoit assez mauvais médecin de village dans son pays, lorsque son frère le fit venir à Paris quand il fut secrétaire d'État. Dans la suite, cette histoire a été sue, et n'a été désavouée ni contredite de personne.

CHAPITRE III.

Bâtards de Montbéliard. — Mezzabarba, légat *a latere* à la Chine, en arrive à Rome avec le corps du cardinal de Tournon, et le jésuite portugais Magalhaens. — Succès de son voyage et de son retour. — Le roi à Meudon pour la convenance du cardinal Dubois, dont la santé commence visiblement à s'affoiblir. — Belle-Ile, Conches et Séchelles interrogés. — La Vrillière travaille à se faire duc et pair par une singulière intrigue. — Mort du marquis de Bedmar à Madrid. — Maréchal de Villars grand d'Espagne.

Ce fut dans ce temps-ci que le conseil aulique jugea à Vienne un procès dont je ne parle ici que par les efforts qui ont été faits vingt ans

depuis pour revenir à cette affaire par la protection du roi et par la juridiction du parlement de Paris. Le dernier duc de Montbéliard avoit passé sa vie avec un sérail, et n'avoit point laissé d'enfants légitimes. Entre autres bâtards, il en laissa de deux femmes différentes, nés pendant la vie de son épouse légitime. Mais il prétendit les avoir épousées avec la permission de son consistoire, et les fit considérer comme telles dans son petit État. Toutes les faussetés et toutes les friponneries les plus redoublées et les plus entortillées furent employées pour soutenir la validité de ces prétendus mariages, et pour rendre légitimes, par conséquent, les Sponeck, sortis de l'une, et les Lespérance, sortis de l'autre. Il fit mieux encore, car pour mettre ces bâtards d'accord, qui se disputoient le droit à l'héritage, il maria le frère et la sœur qu'il avoit eus de ces deux différentes maîtresses. Il donna sa prédilection à ces nouveaux mariés, leur assurant, autant qu'il fut en lui, sa succession; les fit reconnoître à Montbéliard comme les souverains futurs, et mourut bientôt après, leur laissant beaucoup d'argent comptant et de pierreries. Sponeck et sa femme se firent prêter serment et reconnoître souverains par leurs nouveaux sujets, et se mirent en possession de tout le petit État de Montbéliard. Le duc de Würtemberg, à qui il revenoit, faute d'héritier légitime, les y troubla et s'adressa à l'empereur. Le Sponeck soutint son prétendu droit, et les Lespérance intervinrent, prétendant exclure le Sponeck et être seuls légitimes héritiers.

Après bien des débats, les uns et les autres furent déclarés bâtards, avec défense de porter le nom et les armes de Würtemberg et le titre de Montbéliard; les sujets de ce petit État déliés du serment qu'ils avoient prêté au Sponeck, obligés à le prêter au duc de Würtemberg envoyé en possession de tout le Montbéliard; et les lettres écrites par les Sponeck à l'empereur, renvoyées au Sponeck avec les armes de son cachet et sa signature biffées. Ils intriguèrent pour une révision, et y furent encore plus maltraités. Le voisinage de ce petit État de Montbéliard, qui confine à la Franche-Comté, leur fit implorer la protection du roi pour s'y maintenir. Ils trouvèrent Mme de Carignan, qui disposoit fort alors de notre ministère, laquelle, pour de l'argent, entreprenoit tout ce qu'on lui proposoit. Elle les fit écouter, et, contre toute apparence de raison, renvoyer au parlement de Paris. M. de Würtemberg cria, on le laissa dire, et la poursuite et l'instruction ne s'en continuèrent pas moins. A la fin, l'empereur se plaignit, et demanda de quel droit le roi pouvoit prétendre se mêler des affaires domestiques de l'Empire, et quelle juridiction pouvoit avoir le parlement de Paris sur l'État d'un Allemand naturel, qui se prétendoit prince de l'Empire, et dont le procès avoit été jugé par le conseil aulique, tribunal de l'Empire, qui n'en connoissoit point de supérieur à soi, beaucoup moins un tribunal étranger à l'Empire, tel que le parlement de Paris.

On essaya d'amuser l'empereur, mais il se fâcha si bien qu'on n'osa passer outre, et le parlement cessa d'y travailler. La chute du garde des sceaux Chauvelin, et d'autres circonstances qui décréditèrent Mme de Carignan, fit dormir cette affaire. Sponeck et sa femme, prouvée aussi sa sœur, s'étoient faits catholiques pour s'acquérir les prêtres

et les dévots; ils ne bougeoint de Saint-Sulpice, des jésuites et de tous les lieux de piété en faveur. C'étoient des saints, malgré l'inceste et le bien d'autrui qu'ils vouloient s'approprier comme que ce fût. Mais il falloit une grande protection pour remettre leur affaire en train. Ils la trouvèrent dans la maison de Rohan, qui avisa qu'en leur faisant gagner leur procès ils deviendroient conséquemment princes de la maison de Würtemberg, et qu'ils se déferoient pour rien d'une de leurs filles en la mariant au fils de cet inceste, en lui obtenant ici le rang de prince étranger. Ils y mirent tout leur crédit, et parvinrent à leur faire accorder des commissaires. Tous ces manéges eurent beaucoup de haut et de bas; les commissaires travaillèrent.

Cependant le duc de Würtemberg jeta les hauts cris, l'empereur se fâcha de nouveau, l'affaire au fond et en la forme étoit insoutenable; on ne voulut pas se brouiller avec l'empereur pour cette absurdité où le roi n'avoit pas le plus petit intérêt d'État. Ils furent donc condamnés comme ils l'avoient été à Vienne, avec les mêmes clauses et défenses; et ils furent réduits à obtenir du duc de Würtemberg, au désir des arrêts du conseil aulique, une légère subsistance comme à des bâtards qu'il faut nourrir, et eux et les Lespérance, et le roi s'entremit auprès du duc de Würtemberg pour leur faire donner quelques terres les plus proches de la Franche-Comté. La douleur des vaincus fut grande, et celle de leurs protecteurs. Le Sponeck se rompit bientôt le cou en allant à Versailles, sa femme alla loger chez Mme de Carignan; et jusqu'à l'heure, que j'écris, a l'audace malgré tant d'arrêts, de porter tout publiquement le nom de princesse de Montbéliard, les armes de Würtemberg pleines à son carrosse, et se montre ainsi effrontément partout, avec deux tétons gros comme des timbales, et qui, avec sa dévotion, sont médiocrement couverts. Elle n'a qu'un fils qui, ne pouvant s'accommoder d'un état si bizarre et si différent de celui qu'il avoit prétendu, s'est retiré dans une communauté. J'ai poussé ce récit fort au delà des bornes de ces Mémoires, pour montrer quel bon pays est la France à tous les escrocs, les aventuriers et les fripons, et jusqu'à quel excès l'impudence y triomphe.

En voici une autre d'une espèce différente. Le feu pape, irrité de la désobéissance des jésuites de la Chine, des souffrances et de la mort du cardinal de Tournon qu'il y avoit envoyé son légat *a latere*, y avoit envoyé de nouveau, avec le même caractère et les mêmes pouvoirs, le prélat Mezzabarba, orné du titre de patriarche d'Alexandrie. Il alla de Rome à Lisbonne pour y prendre les ordres et les recommandations du roi de Portugal, pour ne pas dire son attache, sous la protection duquel les jésuites travailloient dans ces missions des extrémités de l'orient. Il fit voile de Lisbonne pour Macao où il fut retenu longtemps avec de grands respects avant de pouvoir passer à Canton. De Canton, il voulut aller à Pékin, mais il fallut auparavant s'expliquer avec les jésuites qui étoient les maîtres de la permission de l'empereur de la Chine, et qui ne la lui voulurent procurer qu'à bon escient. Il différa tant qu'il put à s'expliquer, mais il eut affaire à des gens qui en savoient autant que lui en finesses, et qui pouvoient tout, et lui rien que par eux. Après bien

des ruses employées d'une part pour cacher, de l'autre pour découvrir, les jésuites en soupçonnèrent assez pour lui fermer tous les passages.

Mezzabarba avoit tout pouvoir; mais pour faire exécuter à la lettre les décrets et les bulles qui condamnoient la conduite des jésuites sur les rits chinois, et pour prendre toutes les plus juridiques informations sur ce qui s'étoit passé entre eux et le cardinal de Tournon jusqu'à sa mort inclusivement. Ce n'étoit pas là le compte des jésuites. Ils n'avoient garde de laisser porter une telle lumière sur leur conduite avec le précédent légat, encore moins sur la prison où ils l'avoient enfermé à Canton à son retour de Pékin, et infiniment moins sur sa mort. Mezzabarba, en attendant la permission de l'empereur de la Chine pour se rendre à Pékin, voulut commencer à s'informer de ces derniers faits, et de quelle façon les jésuites se conduisoient à l'égard des rits chinois depuis les condamnations de Rome. Il n'alla pas loin là-dessus sans être arrêté. La soumission apparente et les difficultés de rendre à ces brefs l'obéissance désirée furent d'abord employées, puis les négociations tentées pour empêcher le légat de continuer ses informations, et pour le porter à céder à des nécessités locales inconnues à Rome, et qui ne pouvoient permettre l'exécution des bulles et des décrets qui les condamnoient. Les promesses de faciliter son voyage à la cour de l'empereur, et d'y être traité avec les plus grandes distinctions, furent déployées. On lui fit sentir que le succès de ce voyage, et le voyage même étoit entre leurs mains. Mais rien de ce qui étoit proposé au légat n'étoit entre les siennes. Il n'avoit de pouvoir que pour les faire obéir, et il avoit les mains liées sur toute espèce de composition et de suspension. Il en fallut enfin venir à cet aveu. Les jésuites, hors de toute espérance de retourner cette légation suivant leurs vues, essayèrent d'un autre moyen. Ce fut de resserrer le légat et de l'effrayer. Ce moyen eut un plein effet.

Le patriarche, se voyant au même lieu où le cardinal de Tournon avoit cruellement péri entre les mains des mêmes qui lui en montroient de près la perspective, lâcha pied, et pour sauver sa vie et assurer son retour en Europe, consentit, non-seulement à n'exécuter aucun des ordres dont il étoit chargé, et dont l'exécution, qu'il vit absolument impossible, faisoit tout l'objet de sa légation, mais encore d'accorder, contre ses ordres exprès, par conséquent sans pouvoir, un décret qui suspendît toute exécution de ceux de Rome, jusqu'à ce que le saint-siége eût été informé de nouveau. De là, les jésuites prirent occasion d'envoyer avec lui à Rome le P. Magalhaens, jésuite portugais, pour faire au pape des représentations nouvelles, en même temps pour être le surveillant du légat depuis Canton jusqu'à Rome. A ces conditions les jésuites permirent au légat d'embarquer avec lui le corps du cardinal de Tournon, et de se sauver ainsi de leurs mains sans avoir passé Canton, et sans y avoir eu, lors même de sa plus grande liberté, qu'une liberté fort veillée et fort contrainte. Il débarqua à Lisbonne où, après être demeuré quelque temps, il arriva en celui-ci à Rome avec le jésuite Magalhaens et le corps du cardinal de Tournon qui fut déposé à la

Propagande. Mezzabarba y rendit compte de son voyage, et eut plusieurs longues audiences du pape, où il exposa l'impossibilité qu'il avoit rencontrée à son voyage au delà de Canton, premier port de la Chine à notre égard, et à réduire les jésuites à aucune obéissance. Il expliqua ce que, dans le resserrement où ils l'avoient tenu, il avoit pu apprendre de leur conduite, du sort du cardinal de Tournon, enfin du triste état des missions dans la Chine; il ajouta le récit de ses souffrances, de ses frayeurs; et il expliqua comment, en s'opiniâtrant à l'exécution de ses ordres, il n'y auroit rien avancé que de causer l'éclat d'une désobéissance nouvelle, et à soi la perte entière de sa liberté, et vraisemblablement de sa vie, comme il étoit arrivé au cardinal de Tournon; qu'il n'avoit pu échapper et se procurer son retour pour informer le pape de l'état des choses qu'en achetant cette grâce par la prévarication dont il s'avouoit coupable, mais à laquelle il avoit été forcé par la crainte de ce qui étoit sous ses yeux, et de donner directement contre ses ordres une bulle de suspension de l'exécution des précédentes, jusqu'à ce que le saint-siége, plus amplement informé, expliquât ce qu'il lui plaisoit de décider.

Ce récit, en faveur duquel les faits parloient, embarrassa et fâcha fort le pape. La désobéissance et la violence ne pouvoient pas être plus formelles. Il n'y avoit point de distinction à alléguer entre fait et droit, ni d'explication à demander comme sur la condamnation d'un amas de propositions *in globo* et d'un autre amas de qualifications indéterminées. Il n'y avoit pas lieu non plus de se récrier contre une condamnation sans avoir été entendus. La condamnation étoit claire, nette, tomboit sur des point fixes et précis, longuement soutenus par les jésuites, et juridiquement discutés par eux et avec eux à Rome. Ils avoient promis de se soumettre et de se conformer au jugement rendu. Ils n'en avoient rien fait, leur crédit les avoit fait écouter de nouveau, et de nouveau la tolérance dont il s'agissoit avoit été condamnée. Ils y étoient encore revenus sous prétexte qu'on n'entendoit point à Rome l'état véritable de la question, qui dépendoit de l'intelligence de la langue, des mœurs, de l'esprit, des idées et des usages du pays. C'est ce qui fit résoudre l'envoi de Tournon; et ce que Tournon y vit et y apprit, et ce qu'il tenta d'y faire, et qu'il y fit à la fin, empêcha son retour et son rapport, et celui de la plupart des ministres de sa légation.

Quelque bruit et quelque prodigieux scandale qui suivît de tels succès, les jésuites eurent encore le crédit d'éviter le châtiment, soumis, respectueux et répandant l'or à Rome dans la même mesure qu'ils en amassoient à la Chine et au Chili, au Paraguay et dans leurs principales missions, et à proportion de leur puissance et de leur audace à la Chine. Ce fut donc pour tirer les éclaircissements locaux qu'ils avoient bien su empêcher le cardinal de Tournon et la plupart des siens de rapporter en Europe, et finalement pour faire obéir le saint-siége, que Mezzabarba y fut envoyé. Il ne se put tirer d'un si dangereux pas qu'en la manière qu'on vient de voir, directement opposée à ses ordres. Mais que dire à un homme qui prouve un tel péril pour soi et une telle inutilité d'y exposer sa vie? Aussi ne sut-on qu'y répondre; mais la honte

de le voir à Rome en témoigner l'impuissance, par le seul fait d'être revenu sans exécution, et forcé au contraire à suspendre tout ce qu'il étoit chargé de faire exécuter, rendit sa présence si pénible à supporter, qu'il ne lui en coûta pas seulement le chapeau promis pour le prix de son voyage, mais l'exil loin de Rome, où il vécut obscurément plusieurs années, et dans lequel il mourut.

Le pape, la très-grande partie du sacré collége et de la cour romaine vouloit faire rendre les plus grands honneurs à la mémoire du cardinal de Tournon; et le peuple, soutenu de plusieurs cardinaux et de beaucoup de gens considérables, le vouloient faire déclarer martyr. Les jésuites en furent vivement touchés. Ils sentirent tout le poids du contre-coup qui tomberoit sur eux de ce qui se feroit en l'honneur du cardinal de Tournon. L'audace, poussée au dernier point de l'effronterie, leur en para l'affront. Ils insistèrent pour obtenir qu'après Mezzabarba, leur P. Magalhaens fût écouté à son tour.

Peu occupés de défendre les rits chinois, la désobéissance et les violences des jésuites de la Chine devant la congrégation de la Propagande, dont ils n'espéroient rien, ils voulurent aller droit au pape. Magalhaens y défendit les siens comme il put. Il se flattoit peu de leur parer une condamnation nouvelle. Son grand but fut d'étouffer la mémoire du cardinal de Tournon et de sauver l'affront insigne des honneurs qu'on lui préparoit. Le pape, gouverné par le cardinal Fabroni, leur créature et leur pensionnaire, qui les craignoit à la Chine, où ils se moquoient de lui en toute sécurité, et qui s'en servoient si utilement en Europe, crut mettre tout à couvert en condamnant de nouveau les rits chinois et les jésuites, leurs protecteurs à la Chine, sous la plus grande peine, s'ils n'obéissoient pas enfin à ces dernières bulles, et sous les plus grandes menaces de s'en prendre au général et à la société en Europe, aux dépens de la mémoire du cardinal de Tournon, qui fut enfin enterré dans l'église de la Propagande sans aucune pompe. C'étoit tout ce que les jésuites s'étoient proposé. Contents au dernier point de voir tomber par là toute information de ce qui s'étoit passé à la Chine, à l'égard de la légation et de la personne du légat, après tout le bruit qui s'en étoit fait à Rome, ils se tinrent quittes à bon marché de la nouvelle condamnation du pape, moyennant que cette énorme affaire demeurât étouffée, que l'étrange succès de la légation de Mezzabarba restât tout court sans aucune suite, bien assurés qu'après de telles leçons données à ces deux légats *a latere*, il ne seroit pas facile de trouver personne qui se voulût charger de pareille commission, non pas même pour la pourpre, qui n'avoit fait qu'avancer la mort du cardinal de Tournon; et qu'à l'égard des condamnations nouvelles, ils en seroient quittes pour des respects, des promesses d'obéissance et des soumissions à Rome, et n'en continueroient pas moins à la Chine à s'en moquer et à les mépriser, comme ils avoient fait jusqu'alors. C'est en effet comme ils se conduisirent fidèlement à Rome et à la Chine, sans que Rome ait voulu ou su depuis quel remède y apporter.

Mais ce qui est incroyable est la manière dont le P. Magalhaens s'y prit pour conduire l'affaire à cette issue. Ce fut de demander hardiment

au pape de retirer tous les brefs, ou bulles et décrets, qui condamnoient les rits chinois et la conduite des jésuites à cet égard et à l'égard de ces condamnations. Il falloit être jésuite pour hasarder une demande si impudente au pape, en personne, en présence du corps du cardinal de Tournon, et du légat Mezzabarba, et il ne falloit pas moins qu'être jésuite pour la faire impunément. Le pape fut encore plus effrayé qu'indigné de cette audace. Il crut donc faire un grand coup de politique de les condamner de nouveau pour ne pas reculer devant ce jésuite, mais d'en adoucir le coup pour la compagnie, en supprimant tout honneur à la mémoire du cardinal de Tournon, en se hâtant de le faire enterrer sans bruit dans l'église de la Propagande, où il étoit demeuré en dépôt, en attendant que les honneurs à rendre à sa mémoire et la pompe de ses obsèques eussent été résolus, qui furent sacrifiés aux jésuites, avec un scandale dont le pape ne fut pas peu embarrassé.

Le 11 juin le roi alla demeurer à Meudon. Le prétexte fut de nettoyer le château de Versailles, la raison fut la commodité du cardinal Dubois. Flatté au dernier point de présider à l'assemblée du clergé, il vouloit jouir quelquefois de cet honneur. Il désiroit aussi se trouver quelquefois aux assemblées de la compagnie des Indes; Meudon le rapprochoit de Paris de plus que la moitié du chemin de Versailles, et lui épargnoit du pavé. Ses débauches lui avoient donné des incommodités habituelles et douloureuses que le mouvement du carrosse irritoit, et dont il se cachoit avec grand soin. Le roi fit à Meudon une revue de sa maison où l'orgueil du premier ministre voulut se satisfaire; il lui en coûta cher. Il monta à cheval pour y jouir mieux de son triomphe, il y souffrit cruellement, et rendit son mal si violent qu'il ne put s'empêcher d'y chercher du secours. Il vit des médecins et des chirurgiens des plus célèbres, dans le plus grand secret, qui en augurèrent tous fort mal, et par la réitération des visites et quelques indiscrétions la chose commença à transpirer. Il ne put continuer d'aller à Paris qu'une fois ou deux au plus avec grande peine, et uniquement pour cacher son mal qui ne lui donna presque plus de repos.

En quelque état que fût Dubois, ses passions ne l'occupoient pas moins que si son âge et sa santé lui eussent promis encore quarante années de vie. Les soins de s'enrichir et de se perpétuer la souveraine et unique puissance le tourmentoient avec la même vivacité. Il poussoit donc l'affaire de La Jonchère à son gré, sous prétexte de l'ardeur de M. le Duc à perdre Le Blanc et Belle-Ile; et Belle-Ile s'y trouva embarrassé par les dépositions de La Jonchère et de ses commis arrêtés avec lui. Conches, et Séchelles maître des requêtes, fort distingué dans son métier, ami intime de Le Blanc et de Belle-Ile, y furent compris. Ils furent tous trois obligés à comparoître devant les commissaires des malversations, puis devant la chambre de l'Arsenal. Ils y furent interrogés plusieurs fois. Belle-Ile y déclara qu'allant servir sous le maréchal de Berwick dans le Guipuscoa et dans la Navarre espagnole, il avoit donné ses billets de banque et ses actions à La Jonchère pour s'en servir, et lui rendre après en divers temps. Rien n'étoit moins répréhensible : on ne trouva rien de plus mal dans les deux autres. Cela

piqua, mais on ne fit qu'encourager la haine à chercher, à tâcher, à ne se point rebuter, et à les tenir cependant dans des filets, mais sans pouvoir encore aller plus loin ni les arrêter.

Une autre pratique s'étoit élevée depuis quelque temps dans les ténèbres, avec toute l'adresse et toute l'audace possible. La conduite de M. le duc d'Orléans persuadoit aisément qu'il n'y avoit rien, quelque étrange que fût ce qu'on se proposoit, qui fût impossible avec la protection du cardinal Dubois, et rien encore, pour monstrueux qu'il fût, qu'on n'arrachât du premier ministre à la recommandation de l'Angleterre. Mme de La Vrillière, au bout de tant d'années de mariage, ne pouvoit se consoler ni s'accoutumer à être Mme de La Vrillière. Elle le faisoit sentir souvent à son mari. Il étoit glorieux autant et plus qu'il osoit l'être; les fonctions que je lui avois procurées pendant la régence, qui l'y avoient rendu nécessaire à tout le monde, l'avoient achevé de gâter; lui et sa femme n'imaginèrent rien moins que de se faire duc et pair; et voici comment ils s'y prirent. La comtesse de Mailly, mère de Mme de La Vrillière, étoit Saint-Hermine, et de Saintonge. Elle avoit originairement beaucoup de parents calvinistes qui s'étoient retirés en divers temps dans les États de la maison de Brunswick, où des alliances de plusieurs d'eux avec les Olbreuse, de même pays qu'eux ou fort voisins, leur avoient fait espérer, puis obtenir la protection de la duchesse de Zell, de laquelle il a été parlé ailleurs. Personne n'ignoroit le crédit qu'avoit eu la baronne de Platten sur l'électeur d'Hanovre qui l'avoit fait comtesse, et qu'elle en conservoit encore quelques restes, quoique depuis longtemps une autre maîtresse l'eût supplantée, que l'électeur avoit même attirée et élevée en dignité en Angleterre, depuis que lui-même y eut été prendre possession de la couronne de la Grande-Bretagne, à la mort de la reine Anne.

Schaub, ce Suisse dont ce prince s'étoit si longtemps servi à Vienne, ce drôle si intrigant, si rusé, si délié, si anglois, si autrichien, si ennemi de la France, si confident du ministère de Londres, que nous avons si souvent rencontré dans ce qui a été donné ici, d'après M. de Torcy, sur les affaires étrangères, ce Schaub étoit ici chargé du vrai secret entre le ministère anglois et le cardinal Dubois, sur lequel il avoit su usurper tout pouvoir. Aussi étoit-il fort cultivé dans notre cour. M. et Mme de La Vrillière l'avoient fort attiré chez eux par cette raison, et Schaub, qui étoit fort entrant, et avide d'écumer partout où il pouvoit espérer quelque récolte, s'y étoit rendu extrêmement familier. Pour s'amuser ou autrement, il s'avisa de tourner autour de Mme de La Vrillière. Il la voyoit encore coquette au dernier point, et n'ignoroit pas qu'elle n'avoit jamais été cruelle. La dame s'en aperçut bientôt et ne s'en offensa pas, et fit si bien qu'elle le rendit amoureux tout de bon; car elle étoit encore jolie. Alors elle le jugea un instrument propre à la servir, et son mari et elle lui firent confidence de leurs vues et de leur besoin de la protection du roi d'Angleterre. Schaub, qui avoit les siennes, fut charmé d'une ouverture qui l'y conduisoit, et se mit à digérer le projet. Ils surent que la comtesse de Platten avoit une fille belle et bien faite, d'âge sortable pour leur fils, mais sans aucun bien, comme toutes

les Allemandes, et dès lors ils ne songèrent plus qu'à ce mariage pour se procurer l'intercession du roi d'Angleterre, laquelle ne lui coûtant rien, il ne la refuseroit pas à son ancienne maîtresse pour l'établissement de sa fille. Les parents calvinistes de la comtesse de Mailly, retirés et depuis longtemps établis dans les États de la maison de Brunswick, se mirent en campagne pour faire la proposition de ce mariage; ils furent écoutés. Mme de Platten se seroit bien gardée de prendre une fille de La Vrillière qui auroit exclu son fils et sa postérité des chapitres protestants pour des siècles, comme des chapitres catholiques; mais sa fille à donner au fils de La Vrillière n'avoit pas le même inconvénient.

L'affaire réglée donna lieu à Schaub de jouer son personnage. Il sonda le cardinal Dubois sur son attachement pour le roi d'Angleterre et pour ses ministres principaux. Il en reçut toutes les protestations d'un homme qui leur devoit son chapeau, par conséquent le premier ministère, auquel, sans le chapeau, il n'auroit pu atteindre, et qui l'avoit mis en état de recevoir une pension de quarante mille livres sterling de l'Angleterre, qui passoit par les mains de Schaub depuis qu'il étoit en France, et qui étoit depuis longtemps au fait des liaisons intimes, ou plutôt de la dépendance entière de Dubois du ministère anglois. Quand sa matière fut bien préparée, il lui parla du mariage, du crédit que la comtesse de Platten conservoit très-solide sur le roi d'Angleterre, sur ses liaisons intimes avec ses principaux ministres allemands et anglois, de l'embarras où se trouvoit la comtesse de Platten de donner sa fille à un homme qui, de l'état que ses pères avoient toujours exercé, quelque honorable et distingué qu'il fût en France, n'oseroit penser à sa fille s'il étoit Allemand; que ce mariage toutefois convenoit extrêmement à M. le duc d'Orléans et à Son Éminence, parce que ce seroit un lien de plus avec le roi d'Angleterre et avec ses ministres, un moyen certain d'être toujours bien et sûrement informés de leurs intentions, et de les faire entrer dans celles de Son Altesse Royale et de Son Éminence; qu'il croyoit rendre un service essentiel à l'un et à l'autre de ménager cette affaire; mais qu'elle étoit désormais entre les mains de Son Éminence pour lever la seule difficulté qui l'arrêtoit, en rendant le fils de La Vrillière capable d'y prétendre, et en comblant d'aise et de reconnoissance la comtesse de Platten, et avec elle le roi d'Angleterre et ses ministres les plus confidents, en faisant pour La Vrillière la seule chose dont il fût susceptible, et que méritoient si fort les grands services rendus à l'État depuis si longtemps, par tant de grands ministres ses pères, ou de son même nom.

Dubois, qui, par ce qu'il étoit né, et par la politique qu'il s'étoit faite et qu'il avoit inspirée de longue main à son maître, vouloit tout confondre et tout anéantir, prêta une oreille favorable à Schaub, et ne fut point effarouché de la proposition qu'il lui fit enfin de faire La Vrillière duc et pair. Il servoit l'Angleterre suivant son propre goût; il s'en assuroit de plus en plus son énorme pension par une complaisance qui, bien loin de lui coûter, se trouvoit dans l'unisson de son goût et de sa politique. Il ne laissa pas, pour se mieux faire valoir, d'en représenter

les difficultés à Schaub, mais en lui laissant la liberté de lui en parler, et l'espérance de pouvoir réussir.

Soit de concert avec le premier ministre, soit de pure hardiesse, tant à son égard mêmequ'à celui de M. le duc d'Orléans, Schaub revint à la charge et dit au cardinal qu'il ne s'étoit pas trompé lorsqu'il l'avoit assuré que cette affaire seroit extrêmement agréable au roi d'Angleterre et à ses plus confidents ministres, que jusqu'alors il n'avoit parlé à Son Excellence que de lui-même, mais qu'il venoit d'être chargé de lui recommander la chose au nom du roi d'Angleterre qui la désiroit avec passion, et de la part de ses ministres qui lui demandoient cette grâce comme le gage de leur amitié, et qu'il avoit le même ordre du roi d'Angleterre d'en parler de sa part à M. le duc d'Orléans. Le cardinal lui accorda toute liberté de le faire, et lui promit d'y préparer M. le duc d'Orléans et d'agir de son mieux auprès de lui pour lever, s'il pouvoit, les difficultés qui se rencontreroient. Pour le faire court, M. le duc d'Orléans trouva la proposition extrêmement ridicule; mais sans cesser de la trouver telle, il fut entraîné. La Vrillière, en conséquence, parla au cardinal Dubois, et de son aveu à M. le duc d'Orléans. Il en fut assez bien reçu, et si transporté de joie, lui et sa femme, que le secret transpira.

Le duc de Berwick en fut averti des premiers; il en parla à M. le duc d'Orléans avec toute la force et la dignité possible, et l'embarrassa étrangement. Il me vint trouver aussitôt après à Meudon, où la cour ne vint que quelque temps après, et m'apprit cette belle intrigue; le clou qu'il avoit tâché d'y mettre aussitôt, et m'exhorta à parler, de mon côté, à M. le duc d'Orléans.

Je ne me fis pas beaucoup prier sur une affaire de cette nature, et j'allai dès le lendemain à Versailles chez M. le duc d'Orléans. Il rougit et montra un embarras extrême au premier mot que je lui en dis. Je vis un homme entraîné dans la fange, qui en sentoit toute la puanteur, et qui n'osoit ni s'en montrer barbouillé ni s'en nettoyer, dans la soumission sous laquelle il commençoit secrètement à gémir. Je lui demandai où il avoit vu ou lu faire un duc et pair de robe ou de plume, et donner la plus haute récompense qui fût en la main de nos rois, et le comble de ce à quoi pouvoit et devoit prétendre la plus ancienne et la plus haute noblesse, à un greffier du roi, dont la famille en avoit toujours exercé la profession depuis qu'elle s'étoit fait connoître pour la première fois sous Henri IV, sans avoir jamais porté les armes, qui est l'unique profession de la noblesse. Cet exorde me conduisit loin, et mit M. le duc d'Orléans aux abois. Il voulut se défendre sur la vive intercession du roi d'Angleterre, et sur la position où il étoit avec lui. Je lui répondis que je ne pouvois présumer qu'il espérât me faire recevoir cette raison comme sérieuse; qu'il connoissoit très-bien Schaub, et que c'étoit lui-même qui m'avoit appris que c'étoit un insigne fripon, un audacieux menteur, plein d'esprit, d'adresse, de souplesse, singulièrement faux et hardi à controuver tout ce qui lui faisoit besoin, et de génie ennemi de la France; qu'étant tel par le portrait que Son Altesse Royale m'en avoit souvent fait, j'étois fort éloigné de penser que Son Altesse Royale

crût sur une si périlleuse parole que le roi d'Angleterre ni ses ministres s'intéressassent à lui faire faire ce qui étoit sans aucun exemple, pour mieux marier la fille d'une maîtresse abandonnée depuis si longtemps, du crédit de laquelle nous n'avions jamais ouï parler pendant huit ans de sa régence, et qu'il avoit été question sans cesse de marier et de s'aider du roi d'Angleterre; que par conséquent il m'étoit clair qu'il étoit bien persuadé que le roi d'Angleterre ne prenoit pas la moindre part aux imaginations de La Vrillière, ni pas un de ses ministres; que cet intérêt, présenté par Schaub comme véritable et vif, n'étoit que l'effet de son adresse et de son amour pour Mme de La Vrillière, saisi par Son Altesse Royale pour prétexte et pour excuse de ce qu'il voyoit énorme et sans exemple, à quoi néanmoins il se laissoit entraîner. J'ajoutai que, quand il seroit certain que l'intercession de l'Angleterre seroit vraie et vive, je le suppliois de me dire s'il étoit bon d'accoutumer les grandes puissances étrangères à s'ingérer des grâces et de l'intérieur de la cour; s'il ne prévoyoit pas quelle tentation il préparoit à la fidélité des ministres du roi et de ses successeurs par l'exemple de La Vrillière; si lui-même oseroit hasarder de demander au roi d'Angleterre, pour un Anglois ou un Hanovrien, une pareille élévation dans sa cour, et s'il connoissoit aucun exemple semblable de puissance à puissance dans toute l'Europe, avec toutefois la seule exception d'occasions singulières, qui avoient quelquefois procuré la Jarretière à des François, mais des François qui n'étoient pas de l'état de La Vrillière, tels par exemple, que l'amiral Chabot, le connétable Anne et le maréchal de Montmorency, son fils aîné, le maréchal de Saint-André, qui en naissance, en établissements, et par eux-mêmes étoient de fort grands personnages; et dans des temps postérieurs les ducs de Chevreuse-Lorraine et de La Valette, sans parler du duc de Lauzun qui l'avoit eue dans Paris de la reconnoissance, d'un roi détrôné; et de plus encore quelle comparaison, surtout en France, entre la Jarretière et la dignité de duc et pair? Je n'oubliai pas l'abus des grandesses françoises; mais je lui fis remarquer leur nouveauté, leur cause entre des rois, grand-père et petit-fils, ou neveu et oncle de même maison, et qui encore n'avoient jamais produit de ducs et pairs de France en Espagne, et l'échange de fort peu de colliers du Saint-Esprit contre beaucoup de colliers de la Toison d'or.

Ces raisons, qui prévenoient toute réplique, mirent M. le duc d'Orléans à non plus. Il se promenoit la tête basse dans son cabinet, et ne savoit que dire. Le projet étoit de cacher dans le plus profond secret cet ouvrage de ténèbres, et que personne n'en pût avoir le vent que par la déclaration de La Vrillière duc et pair. Berwick et moi le déconcertions, et M. le duc d'Orléans découvert, se voyoit incontinent exposé à la multitude des représentations, des demandes de la même grâce, sur un tel exemple, et qui ne se pourroient refuser, et en grand nombre, enfin au cri public, qu'il redoutoit toujours. Je continuai mes instances et mes raisonnements sur un si beau canevas, et je le quittai au bout d'une heure sans savoir ce qui en seroit. J'allai de là rendre au duc de Berwick ce que je venois de faire. Nous conclûmes de revenir sans cesse à la charge par nous et par d'autres, que lui, qui habitoit Versailles,

se chargea de lui lâcher, et de rendre la chose publique pour exciter le cri public. Ce cri devint si grand et si universel qu'il arrêta le prince et le cardinal, et qu'il étourdit jusqu'à l'audace de La Vrillière et de sa femme, et jusqu'à l'impudence de Schaub.

Le public farcit cette ambition de ridicules, et ce ne fut pas ce qui contint le moins M. le duc d'Orléans. La figure de La Vrillière n'étoit pas commune, il étoit un peu gros et singulièrement petit; il étoit vif, et ses mouvements tenoient de la marionnette. Quoiqu'on ne se fasse pas, et que ces défauts n'influent que sur le corps, ils donnent beau champ au ridicule. M. le prince de Conti alloit disant tout haut qu'il avoit envoyé prendre les mesures du petit fauteuil de polichinelle pour en faire faire un dessus pour La Vrillière quand il seroit duc et pair, et qu'il le viendroit voir. Enfin on en dit de toutes les façons.

Ce vacarme et ces dérisions arrêtèrent pour un temps. M. et Mme de La Vrillière, et Schaub lui-même étoient déconcertés. Ils avoient bien prévu l'extrême danger d'être découverts plus tôt que par la déclaration même. Ce malheur arrivé, ils prirent le parti de laisser ralentir l'orage, de continuer après de presser leur affaire sourdement, et de la faire déclarer quand on ne s'y attendroit plus. Ils y furent encore trompés. Tant de gens considérables avoient intérêt de la traverser, ou de s'en servir pour être élevés au même honneur, qu'ils furent éclairés de trop près. La Vrillière, peut-être informé de ce que j'avois dit à M. le duc d'Orléans, qui rendoit tout au cardinal Dubois, de qui Schaub pouvoit l'avoir su, me vint trouver à Meudon pour me demander en grâce de ne le point traverser auprès de M. le duc d'Orléans; et, pour tâcher à me tenir de court, m'assura que non-seulement il en avoit parole de lui et du cardinal Dubois, mais que l'un et l'autre l'avoient donnée au roi d'Angleterre; qu'ainsi c'étoit une affaire faite, qui n'attendoit plus qu'une prompte déclaration; que ce qu'il me demandoit étoit donc moins la crainte de la retarder, puisque enfin ils s'étoient mis dans la nécessité de la finir, que pour n'avoir pas la douleur, après toute l'amitié que je lui avois témoignée toute ma vie, de me trouver opposé à son bonheur.

La vérité est que je me fusse passé bien volontiers de cette visite. Je ne me voulois pas brouiller avec un homme que j'avois si grandement obligé en tant de façons, parce que je lui avois des obligations précédentes, et qui me devoit tout ce qu'il étoit et tout ce qu'il prétendoit devenir; je ne voulois ni m'engager, ni mentir, ni donner prise. Je battis donc la campagne sur l'ancienne amitié; je lui avouai mon éloignement des érections nouvelles, qui toujours en amenoient d'autres, et augmentoient un nombre déjà trop grand; que lui-même ne l'ignoroit pas, avec qui je m'en étois plaint souvent; qu'à chose promise et à lui et au roi d'Angleterre, et qui n'attendoit plus que la déclaration, ce seroit peine perdue de travailler contre; que, de plus, il étoit trop à portée de l'intérieur pour n'avoir pas remarqué que depuis longtemps je battois de plus en plus en retraite; puis force propos polis, qui ne signifioient rien. Il fut content ou fit semblant de l'être, mais j'eus lieu de croire que ce fut le dernier, par ce qui arriva sept ou huit jours

après à l'abbé de Saint-Simon, qui tout de suite vint me le conter à Meudon.

Il alla chez La Vrillière, à Versailles, lui parler d'une affaire. Après y avoir répondu honnêtement : « Voyez-vous, lui dit-[il] ce tiroir de mon bureau? il y a dedans la liste de tous ceux qui se sont opposés à mon affaire, et de tous ces beaux messieurs qui en ont tenu de si jolis discours. Elle se fera malgré eux et leurs dents, et sans que je m'en remue. Ce n'est plus mon affaire, c'est celle du roi d'Angleterre, qui l'a entreprise, qui en a la parole positive, qui prétend se la faire tenir; et nous verrons si on aimera mieux rompre avec lui et avoir la guerre. Si cela arrive, j'en serai fâché, mais je m'en lave les mains. Il faudra s'en prendre à ces messieurs les opposants et aux beaux discoureurs, desquels tous j'ai la liste que je n'oublierai jamais, et qui, je vous le promets, me le payeront tôt ou tard plus cher qu'au marché. » La menace étoit bien indiscrète, et le *plus cher qu'au marché* bien bourgeois; mais, pour en suivre le style, c'est que le hareng sent toujours la caque. L'abbé de Saint-Simon sourit, n'osant rire tout à fait, et lui applaudit sur ce qu'il falloit éviter la guerre avec l'Angleterre pour si peu de chose; qu'il ne croyoit pas qu'il pût y avoir de choix là-dessus, et se moqua doucement de lui, avec toutes les politesses qui le laissèrent fort content. L'abbé de Saint-Simon ne fut pas le seul dépositaire de cette confidence.

La Vrillière crut faire taire le monde en persuadant que son affaire était sûre, et qu'il n'y craignoit plus d'oppositions. Il eut la folie de débiter la guerre comme inévitable avec l'Angleterre si on ne lui tenoit pas la parole qu'on avoit donnée à cette couronne sur ce qui le regardoit, et de s'excuser de se trouver la cause innocente de la guerre si elle s'embarquoit à son occasion sur une affaire dont il ne se méloit plus, parce qu'elle n'étoit plus la sienne depuis qu'elle étoit devenue celle du roi d'Angleterre. Ces propos, qui sentoient par trop les petites-maisons, remirent dans les conversations de tout le monde son oncle paternel et son frère aîné, enfermés depuis longtemps, et lui donnèrent un grand ridicule. Le déchaînement public accrocha si bien son affaire qu'elle gagna le temps que la cour vint à Meudon, que la santé du cardinal le rendit presque invisible, même à Schaub, suspendit toute affaire. Cet état du cardinal aboutit promptement à la mort, et M. le duc d'Orléans délivré d'avoir à compter avec lui, aima mieux compter avec le monde. Schaub et La Vrillière demeurèrent éconduits.

Le marquis de Bedmar, dont j'ai souvent parlé pendant mon ambassade d'Espagne, mourut à Madrid, à soixante et onze ans, laissant de soi une estime et un regret général. Il avoit servi toute sa vie en Flandre, où montant par tous les degrés, il y étoit devenu gouverneur général des Pays-Bas espagnols par *interim*, en l'absence de l'électeur de Bavière, et gouverneur de Bruxelles, enfin général des armées des deux couronnes, en pleine égalité avec nos maréchaux de France généraux des armées de Flandre. Il s'y conduisit si bien qu'il en acquit l'affection du roi, qui lui donna l'ordre du Saint-Esprit, lui procura la grandesse, puis la vice-royauté de Sicile. De retour en Espagne, il y fut ministre

d'État et chef du conseil des ordres et du conseil de guerre, avec une grande considération. J'en ai donné ailleurs la maison, la famille, et le caractère. J'ai admiré cent fois en Espagne comment cet homme, si fait pour le grand monde, qui en avoit un si long usage, et qui pendant tant d'années avoit vécu si publiquement et si splendidement, avoit pu, de retour en Espagne, en reprendre la vie commune des seigneurs espagnols, manger seul son *puchero*[1], et achever sa vie dans une solitude presque continuelle, interrompue seulement par quelques visites plus de bienséance que de société, et par quelques fonctions.

On fut surpris en même temps d'apprendre que le maréchal de Villars étoit fait grand d'Espagne, sans l'avoir jamais servie que dans l'affaire de Cellamare et du duc du Maine, et sans qu'on ait jamais su comment il avoit obtenu cette grâce, que M. le duc d'Orléans lui permit d'accepter, parce qu'il permettoit tout. Le maréchal avoit essayé d'obtenir de la cour de Vienne, où il étoit fort connu pour y avoir été longtemps en deux fois envoyé extraordinaire du feu roi, un titre de prince de l'Empire; mais il n'y put parvenir. Le maréchal vouloit toutes les dignités, tous les honneurs, toutes les richesses, et il en fut comblé sans en être rassasié ni ennobli.

CHAPITRE IV.

Mort de la duchesse d'Aumont (Guiscard). — Mort et caractère de l'abbé Fleury. — Mort du duc d'Estrées; du comte de Saillant. — Marquis d'Alègre gouverneur des Trois-Évêchés. — Mort de la comtesse de Châtillon (Voysin); de l'abbé de Camps; du P. Daubenton à Madrid. — Le P. Bermudez confesseur du roi d'Espagne; son caractère. — Mort du cardinal Dubois. — Ses richesses. — Ses obsèques. — Son esquisse. — Sa conduite à s'emparer de M. le duc d'Orléans. — Ses négociations à Hanovre et en Angleterre, et son énorme grandeur. — Sa négociation en Espagne; causes de sa facilité. — Son gouvernement. — Ses folles incartades. — M. le duc d'Orléans, fort soulagé par la mort du cardinal Dubois, est fait premier ministre. — Le roi l'aimoit, et point du tout le cardinal Dubois.

Plusieurs personnes moururent en ce même temps :

La duchesse d'Aumont, fille unique et héritière de Guiscard, à trente-cinq ans, d'une longue maladie de poitrine, le 9 juillet;

L'abbé Fleury, sous-précepteur des enfants de France, qui avoit été premier confesseur du roi, célèbre par son *Catéchisme historique*, par d'autres ouvrages, surtout par son *Histoire de l'Église*, qu'il n'a pu conduire au delà du concile de Constance, et par les excellents discours qu'il a mis à la tête de chaque volume, en manière de préfaces, respectable par sa modestie, par sa retraite au milieu de la cour, par une piété sincère, éclairée, toujours soutenue, une douceur et une conversation charmante, et un désintéressement peu commun. Il n'avoit que le prieuré d'Argenteuil, près de Paris, et n'avoit jamais voulu plus d'un bénéfice, quoiqu'il eût fort peu d'ailleurs. Il avoit quatre-vingt-trois

1. Pot-au-feu.

ans, avec la tête entière, et vivoit depuis longtemps dans la plus parfaite retraite;

Le duc d'Estrées à quarante ans. Il étoit fils unique du dernier duc d'Estrées et petit-fils du duc d'Estrées, mort ambassadeur à Rome. C'étoit un homme qui avoit passé sa vie dans la plus basse et la plus onteuse crapule, et qui n'étoit pas sans esprit, mais sans aucun sentiment, et qui s'étoit ruiné. Il ne laissa point d'enfants de la fille du duc de Nevers qu'il avoit épousée, et sa dignité de duc et pair passa au maréchal d'Estrées, cousin germain de son père, fils des deux frères;

Le comte de Saillant, lieutenant général et lieutenant-colonel du régiment des gardes-françoises, gouverneur et commandant des Trois-Évêchés[1]. C'étoit un homme de qualité fort brave et fort honnête homme, mais court à l'excès, que Harlay, intendant de Metz, avoit désolé tant qu'il y fut, et qui, pour s'en divertir, l'avoit fait tomber dans les panneaux les plus ridicules. Le marquis d'Alègre eut le gouvernement des Trois-Évêchés sans y aller commander;

La comtesse de Châtillon, dont le mari est depuis devenu duc et pair et tant d'autres choses. Elle n'avoit que trente-un ans. Elle étoit fille du feu chancelier Voysin, et ne laissa qu'une fille qui [a] été depuis duchesse de Rohan-Chabot;

L'abbé de Camps, à quatre-vingt-trois ans, si connu par sa fortune et par sa littérature, dont il a été parlé ailleurs amplement ici;

Le P. Daubenton, confesseur du roi d'Espagne, au noviciat des jésuites de Madrid, où il fut enterré en grande pompe, et fort peu regretté. Il mourut le 7 août, à soixante-seize ans. L'incartade que lui fit le cardinal Dubois, qui a été racontée ici il n'y a pas longtemps, et sa cause coûta cher à la France. Daubenton, jésuite françois, avoit toujours gardé de grandes mesures avec notre cour; mais outré contre le cardinal Dubois, il voulut le faire repentir de l'insulte qu'il en avoit si mal à propos reçue, et ne sut faire pis, se voyant mourir, que de persuader au roi d'Espagne de prendre pour confesseur le P. Bermudez, jésuite espagnol, qui fut nommé le lendemain de sa mort. Bermudez, Espagnol jusque dans les moelles, haïssoit la France et les François, étoit secrètement attaché à la maison d'Autriche et lié avec toute la cabale italienne; maître jésuite d'ailleurs, qui avoit été provincial de la province de Tolède où est Madrid, de sorte qu'il ne se pouvoit faire un plus pernicieux choix pour les intérêts de la France, ainsi qu'il y parut depuis en toutes occasions. Il étoit un des plus ordinaires prédicateurs de la chapelle, où j'ai ouï très-souvent ses sermons sans en rien entendre, parce qu'ils étoient en espagnol; mais le ton, le geste, le débit me parurent d'un grand prédicateur. On prétendoit assez publiquement qu'il prêchoit de mot à mot les sermons du P. Bourdaloue traduits en espagnol. Il ne pouvoit mieux choisir; mais les siens étoient plus courts. Il y a eu tant d'occasions de parler ici du P. Daubenton que je ne crois pas avoir rien à y ajouter.

1. Toul, Metz et Verdun formaient, dans l'ancienne monarchie, un gouvernement particulier.

Le cardinal Dubois n'eut pas le plaisir d'apprendre sa mort. Il le suivit trois jours après à Versailles. Il aviot caché son mal tant qu'il avoit pu, mais sa cavalcade à la revue du roi l'avoit aigri au point qu'il ne put plus le dissimuler à ceux de qui il pouvoit espérer du secours. Il n'oublia rien cependant pour le dissimuler au monde; il alloit tant qu'il pouvoit au conseil, faisoit avertir les ambassadeurs qu'il iroit à Paris, et n'y alloit point, et chez lui se rendoit invisible, et faisoit des sorties épouvantables à quiconque s'avisoit de lui vouloir dire quelque chose dans sa chaise à porteur entre le vieux château et le château neuf où il logeoit, ou en entrant ou sortant de sa chaise. Le samedi 7 août, il se trouva si mal que les chirurgiens et les médecins lui déclarèrent qu'il lui falloit faire une opération qui étoit très-urgente, sans laquelle il ne pouvoit espérer de vivre que fort peu de jours, parce que l'abcès, ayant crevé dans la vessie le jour qu'il avoit monté à cheval, y mettroit la gangrène, si elle n'y étoit déjà, par l'épanchement du pus, et lui dirent qu'il falloit le transporter sur-le-champ à Versailles pour lui faire cette opération. Le trouble de cette terrible annonce l'abattit si fort qu'il ne put être transporté en litière de tout le lendemain dimanche 8; mais le lundi 9, il le fut à cinq heures du matin.

Après l'avoir laissé un peu reposer, les médecins et les chirurgiens lui proposèrent de recevoir les sacrements et de lui faire l'opération aussitôt après. Cela ne fut pas reçu paisiblement; il n'étoit presque point sorti de furie depuis le jour de la revue: elle avoit encore augmenté le samedi sur l'annonce de l'opération. Néanmoins, quelque temps après, il envoya chercher un récollet de Versailles avec qui il fut seul environ un quart d'heure. Un aussi grand homme de bien, et si préparé, n'en avoit pas besoin de davantage. C'est d'ailleurs le privilége des dernières confessions des premiers ministres. Comme on rentra dans sa chambre, on lui proposa de recevoir le viatique; il s'écria que cela étoit bientôt dit, mais qu'il y avoit un cérémonial pour les cardinaux, qu'il ne savoit pas et qu'il falloit envoyer le demander au cardinal de Bissy à Paris. Chacun se regarda et comprit qu'il vouloit tirer de longue; mais comme l'opération pressoit, ils la lui proposèrent sans attendre davantage. Il les envoya promener avec fureur et n'en voulut plus ouïr parler.

La Faculté, qui voyoit le danger imminent du moindre retardement, le manda à M. le duc d'Orléans, à Meudon, qui sur-le-champ vint à Versailles dans la première voiture qu'il trouva sous sa main. Il exhorta le cardinal à l'opération, puis demanda à la Faculté s'il y avoit de la sûreté en la faisant. Les chirurgiens et les médecins répondirent qu'ils ne pouvoient rien assurer là-dessus, mais bien que le cardinal n'avoit pas deux heures à vivre si on [ne] la lui faisoit tout à l'heure. M. le duc d'Orléans retourna au lit du malade et le pria tant et si bien qu'il y consentit. L'opération se fit donc sur les cinq heures, en cinq minutes, par La Peyronie, premier chirurgien du roi en survivance de Maréchal, qui étoit présent avec Chirac et quelques autres médecins et chirurgiens des plus célèbres. Le cardinal cria et tempêta étrangement; M. le duc d'Orléans rentra dans la chambre aussitôt après, où la Faculté ne lui dissimula pas qu'à la nature de la plaie et de ce qui en étoit sorti le malade

n'en avoit pas pour longtemps. En [effet], il mourut précisément vingt-quatre heures après, le mardi 10 août, à cinq heures du soir, grinçant les dents contre ses chirurgiens et contre Chirac, auxquels il n'avoit cessé de chanter pouille.

On lui apporta pourtant l'extrême-onction. De communion il ne s'en parla plus, ni d'aucun prêtre auprès de lui, et [il] finit ainsi sa vie dans le plus grand désespoir et dans la rage de la quitter. Aussi la fortune s'étoit-elle bien jouée de lui, se fit acheter chèrement et longuement par toutes sortes de peines, de soins, de projets, de menées, d'inquiétudes, de travaux et de tourments d'esprit, et se déploya enfin sur lui par des torrents précipités de grandeurs, de puissance, de richesses démesurées, pour ne l'en laisser jouir que quatre ans, dont je mets l'époque à sa charge de secrétaire d'État, et deux seulement si on la met à son cardinalat et à son premier ministère, pour lui tout arracher au plus riant et au plus complet de sa jouissance, à soixante-six ans. Il mourut donc maître absolu de son maître, et moins premier ministre qu'exerçant toute la plénitude et toute l'indépendance de toute la puissance et de toute l'autorité royale; surintendant des postes, cardinal, archevêque de Cambrai, avec sept abbayes, dont il fut insatiable jusqu'à la fin, et avoit commencé des ouvertures pour s'emparer de celles de Cîteaux, de Prémontré et des autres chefs d'ordre, et il fut avéré après qu'il recevoit une pension d'Angleterre de quarante mille livres sterling. J'ai eu la curiosité de rechercher son revenu, et j'ai cru curieux de mettre ici ce que j'en ai trouvé, en diminuant même celui des bénéfices, pour éviter toute enflure.

Cambrai	120 000 liv.
Nogent-sous-Coucy	10 000
Saint-Just	10 000
Airvaux	12 000
Bourgueil	12 000
Bergues-Saint-Vinox	60 000
Saint-Bertin	80 000
Cercamp	20 000
	324 000
Premier ministre	150 000
Les postes	100 000
	250 000
La pension d'Angleterre, à 24 liv. la livre sterling	960 000
Ainsi en	
Bénéfices	324 000
Premier ministre	150 000
Postes	100 000
Pension d'Angleterre	960 000
	1 534 000

J'ai mis pareillement au rabais ce qu'il tiroit de ses appointements de

premier ministre et des postes : je crois aussi qu'il avoit vingt mille livres du clergé comme cardinal, mais je n'ai pu le savoir avec certitude. Ce qu'il avoit eu et réalisé de Law étoit immense. Il s'en étoit fort servi à Rome pour son cardinalat; mais il lui en étoit resté un prodigieux argent comptant. Il avoit une extrême quantité de la plus belle vaisselle d'argent et de vermeil, et la plus admirablement travaillée; des plus riches meubles, des plus rares bijoux de toute sorte, des plus beaux et des plus rares attelages de tous pays, et des plus somptueux équipages. Sa table étoit exquise et superbe en tout, et il en faisoit fort bien les honneurs, quoique extrêmement sobre et par nature et par régime.

Sa place de précepteur de M. le duc d'Orléans lui avoit procuré l'abbaye de Nogent-sous-Coucy; le mariage de ce prince celle de Saint-Just; ses premiers voyages d'Hanovre et d'Angleterre celle d'Airvaux et de Bourgueil; les trois autres, sa toute-puissance. Quel monstre de fortune et d'où parti! et comment et si rapidement précipité! C'est bien littéralement à lui qu'on peut appliquer ce passage du psaume :

« J'ai passé, il n'étoit déjà plus, il n'en est rien resté; jusqu'à ses traces étoient effacées. »

Vidi impium superexaltatum et elevatum sicut cedros Libani;
Et transivi, et ecce non erat, et non est inventus locus ejus.
(Ps. xxxvi, v. 35 et 36.)

Le mercredi au soir, lendemain de sa mort, il fut porté de Versailles à Paris dans l'église du chapitre de Saint-Honoré, où il fut enterré quelques jours après. Les académies dont il étoit lui firent faire chacune un service où elles assistèrent, l'assemblée du clergé un autre comme à leur président; et en qualité de premier ministre, il y en eut un à Notre-Dame, où le cardinal de Noailles officia, et où les cours supérieures assistèrent. Il n'y eut point d'oraison funèbre à aucun, on n'osa le hasarder. Son frère, plus vieux que lui et honnête homme, qu'il avoit fait venir lorsqu'il fut secrétaire d'État, demeura avec la charge de secrétaire du cabinet qu'il avoit, et qu'il lui avoit donnée, et les ponts et chaussées qu'il lui procura à la mort de Beringhen, premier écuyer, qui les avoit, et qui s'en étoit très-dignement acquitté. Ce Dubois, qui étoit fort modeste, trouva un immense héritage. Il n'avoit qu'un fils, chanoine de Saint-Honoré qui n'avoit jamais voulu ni places ni bénéfices et qui vivoit très-saintement. Il ne voulut presque rien toucher de cette riche succession. Il en employa une partie à faire à son oncle une espèce de mausolée beau, mais modeste, plaqué contre la muraille, au bas de l'église, où le cardinal est enterré avec une inscription fort chrétienne, et distribua l'autre partie aux pauvres, dans la crainte qu'elle ne lui portât malédiction.

On a bien des exemples de prodigieuse fortune, plusieurs même de gens de peu, mais il n'y en a aucun de personne si destituée de tout talent qui y porte et qui la soutienne que l'étoit le cardinal Dubois, si on en excepte la basse et obscure intrigue. Son esprit étoit fort ordinaire, son savoir des plus communs, sa capacité nulle, son extérieur

d'un furet, mais de cuistre, son débit désagréable, par articles, toujours incertain, sa fausseté écrite sur son front, ses mœurs trop sans aucune mesure pour pouvoir être cachées : des fougues qui pouvoient passer pour des accès de folie, sa tête incapable de contenir plus d'une affaire a la fois, et lui d'y en mettre ni d'en suivre aucune que pour son intérêt personnel : rien de sacré, nulle sorte de liaison respectée; mépris déclaré de foi, de parole, d'honneur, de probité, de vérité : grande estime et pratique continuelle de se faire un jeu de toutes ces choses; voluptueux autant qu'ambitieux; voulant tout en tout genre, se comptant lui seul pour tout, et tout ce qui n'étoit point lui pour rien, et regardant comme la dernière démence de penser et d'agir autrement. Avec cela, doux, bas, souple, louangeur, admirateur, prenant toutes sortes de formes, avec la plus grande facilité, et revêtant toutes sortes de personnages, et souvent contradictoires, pour arriver aux différents buts qu'il se proposoit, et néanmoins très-peu capable de séduire. Son raisonnement par élans, par bouffées, entortillé même involontairement, peu de sens et de justesse; le désagrément le suivoit partout. Néanmoins des pointes de vivacité plaisantes quand il vouloit qu'elles ne fussent que cela, et des narrations amusantes, mais déparées par l'élocution qui auroit été bonne sans ce bégayement dont sa fausseté lui avoit fait une habitude, par l'incertitude qu'il avoit toujours à répondre et à parler. Avec de tels défauts, il est peu concevable que le seul homme qu'il ait su séduire ait été M. le duc d'Orléans qui avoit tant d'esprit, tant de justesse dans l'esprit, et qui saisissoit si promptement tout ce qui se pouvoit connoître des hommes. Il le gagna enfant, dans ses fonctions de précepteur; il s'en empara jeune homme en favorisant son penchant pour la liberté, le faux bel air, l'entraînement à la débauche, le mépris de toute règle; en lui gâtant par les beaux principes des libertins savants le cœur, l'esprit et la conduite, dont ce pauvre prince ne put jamais se délivrer, non plus que des sentiments contraires de la raison, de la vérité, de la conscience, qu'il prit toujours soin d'étouffer.

Dubois, insinué de la sorte, n'eut d'étude plus chère que de se conserver bien par tous moyens avec son maître à la faveur duquel tous ses avantages étoient attachés, qui n'alloient pas loin alors, mais tels qu'ils fussent, étoient bien considérables pour le valet du curé de Saint-Eustache, puis de Saint-Laurent. Il ne perdit donc jamais de vue son prince dont il connoissoit tous les grands talents et tous les grands défauts qu'il avoit su mettre à profit, et qu'il y mettoit tous les jours, dont l'extrême foiblesse étoit le principal, et l'espérance la mieux fondée de Dubois. Ce fut aussi celle qui le soutint dans les divers délaissements qu'il éprouva, et dans le plus fâcheux de tous, à l'entrée de la régence, dont on a vu avec quel art il avoit su se rapprocher. C'étoit le seul talent où il fût maître, que celui de l'intrigue obscure avec toutes ses dépendances. Il séduisit son maître comme on l'a vu ici, par ces prestiges d'Angleterre qui firent tant de mal à l'État, et dont les suites lui en causent encore de si fâcheux. Il le força et tout de suite le lia à cet intérêt personnel, au cas de mort du roi, de deux usurpateurs intéressés à se soutenir l'un l'autre, et M. le duc d'Orléans s'y laissa entraîner par le babil de Ca-

nillac, les profonds *sproposito* du duc de Noailles, les insolences, le grands airs de Stairs, qui lui imposoient, et cela sans aucun désir de la couronne : c'est une vérité étrange que je ne puis trop répéter, parce que je l'ai parfaitement et continuellement reconnue; et je dis étrange, parce qu'il n'est pas moins vrai que si la couronne lui fût échue et sans aucun embarras, même pour la recueillir et la conserver, il s'en seroit trouvé chargé, empêtré, embarrassé, sans comparaison aucune, plus qu'il n'en auroit été satisfait.

De là, ce lien devenu nécessaire et intime entre lui et Dubois, quand celui-ci fut parvenu à aller la première fois en Hollande, ce qui ne fut pas sans peine, et qui le conduisit après à Hanovre, puis à Londres, et à devenir seul maître de toute la négociation, partie l'arrachant à la foiblesse de son maître, partie en l'infatuant qu'il ne s'y pouvoit servir de nul autre, parce que nul autre ne pouvoit être comme lui dépositaire du vrai nœud qui faisoit le fondement secret de la négociation, qui étoit, en cas de mort du roi, ce soutien réciproque des deux usurpateurs, trop dangereux pour M. le duc d'Orléans à confier à qui que ce soit qu'à lui, qui toutefois devoit uniquement gouverner toute la négociation, sans égard à tout autre intérêt de l'État le plus marqué et le plus visible. Par là Dubois se mit en toute liberté de traiter à Londres pour lui-même en accordant tout ce qu'il plut aux Anglois, pour quoi il ne falloit pas grande habileté en négociations. Aussi a-t-on vu plus d'une fois dans ce qui a été donné ici d'après Torcy sur les affaires étrangères, que M. le duc d'Orléans ne s'accommodoit pas toujours de ce que Dubois vouloit passer aux Anglois, que ceux-ci lui reprochoient que son maître étoit plus difficile que lui, et tacitement son peu de crédit, et lui faisoient sentir la conséquence pour ce qu'il désiroit personnellement d'eux, de pouvoir davantage sur M. le duc d'Orléans et de l'amener à ce qui leur convenoit. De là ces lettres véhémentes dont M. le duc d'Orléans me parloit quelquefois, et auxquelles il ne pouvoit résister; de là son brusque retour d'Angleterre, sans ordre ni préparatif, pour emporter par sa présence ce que, pour cette fois, ses lettres n'avoient pu faire, et son prompt passage à Londres, dès qu'il eut réussi à ce qu'il s'étoit proposé, pour en aller triompher chez les ministres anglois, et leur montrer par l'essai d'un court voyage ce qu'ils pouvoient attendre de son ascendant sur le régent lorsqu'il seroit à demeure à ses côtés, par conséquent combien il leur seroit nécessaire, et leur intérêt sensible de le satisfaire personnellement, de façon qu'ils pussent compter sur lui.

Voilà ce qui sans capacité aucune a conclu les traités que Dubois a faits avec les Anglois, si opposés à l'intérêt de la France et au bien de toute l'Europe, en particulier si préjudiciables à l'Espagne, et qui d'un même tour de main a fondé et précipité la monstrueuse grandeur de Dubois, qui, en revenant tout à fait d'Angleterre, culbuta les conseils pour culbuter le maréchal d'Huxelles et le conseil des affaires étrangères, et les mettre uniquement dans sa main, sous le titre de secrétaire d'État. Outre la prétention d'une telle récompense de sa négociation dont il sut faire valoir à son maître toute la délicatesse, l'habileté et le fruit qu'il en tiroit, tout nul qu'il fût, il lui persuada encore la nécessité

de ne confier qu'à lui seul les affaires étrangères, pour entretenir et consolider l'intime confiance si nécessaire à conserver avec les Anglois, et leur ôter les entraves du maréchal d'Huxelles, de Canillac, de ce même conseil que Dubois vouloit déjà écarter, et que toutes les affaires ne passassent plus que par un seul canal agréable au ministère anglois, dont il ne pût prendre aucune défiance. De secrétaire d'État à tout le reste, le chemin fut rapide et aisé; la guerre qu'il fit entreprendre contre l'Espagne sans la cause la plus légère, pour ruiner leur marine au désir des Anglois, et contre le plus sensible intérêt de la France, et le plus personnel de M. le duc d'Orléans, fut le prix du chapeau, qui bientôt après le mena au premier ministère.

Que si après avoir développé comment, sans capacité aucune, Dubois s'est fait si grand par l'Angleterre, en lui sacrifiant la France, mais beaucoup plus l'Espagne, on s'étonne comment si promptement après il est venu à bout du double mariage, surtout avec les impressions personnelles prises en Espagne contre M. le duc d'Orléans, dès avant sa régence et depuis, ce point sera facile à démêler. Le roi d'Espagne, quelque prévenu qu'il fût contre M. le duc d'Orléans par ce [que] la princesse des Ursins lui imputa avant la mort du roi, quelques blessures qu'il en eût reçues depuis la régence par le ministère de Dubois pour plaire aux Anglois, jamais homme ne fut attaché à sa maison et à sa nation originelle si intrinsèquement ni si indissolublement que Philippe V. Cette passion, si vive en lui et toujours active, le rendoit infatigable à tout souffrir de la France sans cesser de désirer avec la plus violente ardeur de se pouvoir lier et réunir indissolublement avec elle. C'est ce qui lui fit recevoir l'espérance qui lui fut montrée, puis aussitôt proposée du mariage du roi, comme le comble de ses vœux, à quelque condition que ce pût être, en sorte que celle du mariage actuel du prince des Asturies ne fut pas capable seulement de le refroidir. D'un autre côté, la reine qui avoit la même passion pour un établissement sûr et solide de son fils aîné en Italie, et par affection, et par vanité, et pour se retirer auprès de lui et éviter le sort des reines veuves d'Espagne, qui avoit toujours été le point de son horreur, sentirent tous deux qu'ils n'y pouvoient parvenir malgré l'empereur, qu'il n'y avoit que le roi d'Angleterre, si parfaitement bien alors avec la cour de Vienne, qui pût parvenir à lui faire donner les mains à cet établissement, et que l'Espagne ne pouvoit espérer là-dessus aucun secours de l'Angleterre que par M. le duc d'Orléans, même par l'abbé Dubois, au point où ils étoient avec Georges et avec ses ministres. Ce ne fut donc pas merveilles si le double mariage fut conclu si facilement et si promptement, en quoi toute l'habileté de l'abbé Dubois ne fut que de l'imaginer et d'avoir la hardiesse de le proposer. C'est ce que je vis très-clairement en Espagne, et que l'esprit du roi d'Espagne n'avoit jamais été guéri sur M. le duc d'Orléans, ni sur son ministre, ni celui de la reine non plus, à travers toutes les mesures et les plus exactes réserves que, quelque soin qu'ils prissent, ils ne me purent épaissir ce voile plus que la consistance d'une gaze, et je sentis le même dans le marquis de Grimaldo. Telles furent les merveilles de la prétendue capacité de Dubois.

Il n'en montra pas davantage dans sa manière de gouverner quand il fut devenu le véritable maître. Toute son application tournée à ce que son maître, dont il connoissoit tout le glissant, ne lui échappât pas, s'épuisa à épier tous les moments de ce prince, ce qu'il faisoit, qui il voyoit, les temps qu'il donnoit à chacun, son humeur, son visage, ses propos à l'issue de chaque audience ou de chaque partie de plaisir; qui en étoit, quel propos et par qui tenus, et à combiner toutes ces choses; surtout à effrayer et à effaroucher pour empêcher qui que ce fût d'être assez hardi pour aller droit au prince, et à rompre toutes mesures à qui en avoit la témérité sans en avoir obtenu son congé et son aveu. Ce sont les espionnages qui occupoient toutes ses journées, sur lesquelles il régloit toutes ses démarches, et à tenir le monde, sans exception, de si court, que tout ne fût que dans sa main, affaires, grâces, jusqu'aux plus petites bagatelles, et à faire échouer tout ce qui osoit essayer de lui passer entre les doigts, et de ne le pas pardonner aux essayeurs, qu'il poursuivoit partout d'une façon implacable. Cette application et quelque écorce indispensable d'ordres à donner, ravissoient tout son temps, en sorte qu'il étoit devenu inabordable, hors quelques audiences publiques ou quelques autres aux ministres étrangers. Encore la plupart d'eux ne le pouvoient joindre, et se trouvoient réduits à l'attendre aux passages sur des escaliers, et en d'autres endroits par lesquels il déroboit son passage, où il ne s'attendoit pas à les rencontrer. Il jeta une fois dans le feu une quantité prodigieuse de paquets de lettres toutes fermées, et de toutes parts, puis s'écria d'aise qu'il se trouvoit alors à son courant. A sa mort il s'en trouva par milliers, tout cachetées.

Ainsi tout demeuroit en arrière, en tout genre, sans que personne, même des ministres étrangers, osât s'en plaindre à M. le duc d'Orléans, et sans que ce prince, tout livré à ses plaisirs, et toujours sur le chemin de Versailles à Paris, prît la peine d'y penser, bien satisfait de se trouver dans cette liberté, et ayant toujours suffisamment de bagatelles dans son portefeuille pour remplir son travail avec le roi, qui n'étoit que de bons à lui faire mettre aux dépenses arrêtées, ou aux demandes des emplois ou des bénéfices vacants. Ainsi aucune affaire n'étoit presque décidée, et tout demeuroit et tomboit en chaos. Pour gouverner de la sorte il n'est pas besoin de capacité. Deux mots à chaque ministre chargé d'un département, et quelque légère attention à garnir les conseils devant le roi des dépêches les moins importantes, brochant les autres seul avec M. le duc d'Orléans, puis, les laissant presque toutes en arrière, faisoient tout le travail du premier ministère, et l'espionnage, les avis de l'intérieur de M. le duc d'Orléans, les combinaisons de ces choses, les parades, les adresses, les batteries, faisoient et emportoient tout celui du premier ministre; ses emportements pleins d'injures et d'ordures, dont ni hommes ni femmes, de quelque rang et de quelque considération qu'ils fussent, [n'étoient] à couvert, le délivroient d'une infinité d'audiences, parce qu'on aimoit mieux aller par des bricoles subalternes, ou laisser périr ses affaires, que s'exposer à essuyer ces fureurs et ces affronts. On en a vu un échantillon vague par ce qui a été raconté ici de ce qui arriva en pleine et nombreuse au-

dience d'ambassadeurs, prélats, dames et de toutes sortes de gens considérables, à l'officier que j'avois dépêché de Madrid avec le contrat de mariage du roi.

Les folies publiques du cardinal Dubois, depuis surtout que devenu le maître il ne les contint plus, feroient un livre. Je n'en rapporterai que quelques-unes pour échantillon. La fougue lui faisoit faire quelquefois le tour entier et redoublé d'une chambre courant sur les tables et les chaises sans toucher du pied la terre, et M. le duc d'Orléans m'a dit plusieurs fois en avoir été souvent témoin en bien des occasions.

Le cardinal de Gesvres se vint plaindre à M. le duc d'Orléans de ce que le cardinal Dubois venoit de l'envoyer promener dans les termes les plus sales. On a vu ailleurs qu'il en avoit usé de même avec la princesse de Montauban, et la réponse que M. le duc d'Orléans avoit faite à ses plaintes. La vérité est qu'elle ne méritoit pas mieux. L'étonnant fut qu'il dit de même à un homme des mœurs, de la gravité et de la dignité du cardinal de Gesvres, qu'il avoit toujours trouvé le cardinal Dubois de bon conseil, et qu'il croyoit qu'il feroit bien de suivre celui qu'il lui venoit de donner. C'étoit apparemment pour se défaire de pareilles plaintes après un tel exemple : et en effet on ne lui en porta plus depuis.

Mme de Cheverny, devenue veuve, s'étoit retirée quelque temps après aux Incurables. Sa place de gouvernante des filles de M. le duc d'Orléans avoit été donnée à Mme de Conflans. Un peu après le sacre, Mme la duchesse d'Orléans lui demanda si elle avoit été chez le cardinal Dubois. Là-dessus Mme de Conflans répondit que non, et qu'elle ne voyoit pas pourquoi elle iroit, la place que Leurs Altesses Royales lui avoient donnée étant si éloignée d'avoir trait à aucune affaire. Mme la duchesse d'Orléans insista sur ce que le cardinal étoit à l'égard de M. le duc d'Orléans. Mme de Conflans se défendit, et finalement dit que c'étoit un fou qui insultoit tout le monde, et qu'elle ne vouloit pas s'y exposer. Elle avoit de l'esprit et du bec, et souverainement glorieuse, quoique fort polie. Mme la duchesse d'Orléans se mit à rire de sa frayeur, et lui dit que, n'ayant rien à lui demander ni à lui représenter, mais seulement à lui rendre compte de l'emploi que M. le duc d'Orléans lui avoit donné, c'étoit une politesse qui ne pouvoit que plaire au cardinal, et lui en attirer de sa part, bien loin d'avoir rien de désagréable à en craindre, et finit par lui dire que cela convenoit et qu'elle vouloit qu'elle y allât.

La voilà donc partie, car c'étoit à Versailles, au sortir de dîner, et arrivée dans un grand cabinet, où il y avoit huit ou dix personnes qui attendoient à parler au cardinal, qui étoit auprès de sa cheminée avec une femme qu'il galvaudoit[1]. La peur en prit à Mme de Conflans, qui étoit petite et qui en rapetissa encore. Toutefois, elle s'approcha comme cette femme se retiroit. Le cardinal la voyant s'avancer lui demanda vivement ce qu'elle vouloit. Monseigneur, dit-elle. — Ho, monseigneur! monseigneur! interrompit le cardinal; cela ne se peut pas. — Mais, mon-

1. *Galvauder* se disait familièrement pour *maltraiter de paroles, gourmander*.

seigneur, reprit-elle. — De par tous les diables, je vous le dis encore, interrompit de nouveau le cardinal, quand je vous dis que cela ne se peut pas. — Monseigneur, » voulut encore dire Mme de Conflans pour expliquer qu'elle ne demandoit rien; mais à ce mot le cardinal lui saisit les deux pointes des épaules, la revire, la pousse du poing par le dos, et: « Allez à tous les diables, dit-il, et me laissez en repos » Elle pensa tomber toute plate, et s'enfuit en furie, pleurant à chaudes larmes, et arrive en cet état chez Mme la duchesse d'Orléans, à qui, à travers ses sanglots, elle conte son aventure.

On étoit si accoutumé aux incartades du cardinal, et celle-là fut trouvée si singulière et si plaisante que le récit en causa des éclats de rire qui achevèrent d'outrer la pauvre Conflans, qui jura bien que de sa vie elle ne remettroit le pied chez cet extravagant.

Le jour de Pâques d'après qu'il fut cardinal, il s'éveille sur les huit heures et sonne à rompre ses sonnettes, et le voilà à blasphémer horriblement après ses gens, à vomir mille ordures et mille injures, et à crier à pleine tête de ce qu'ils ne l'avoient pas éveillé, qu'il vouloit dire la messe, qu'il ne savoit plus où en prendre le temps avec toutes les affaires qu'il avoit. Ce qu'il fit de mieux après une si belle préparation, ce fut de ne la dire pas, et je ne sais s'il l'a jamais dite depuis son sacre.

Il avoit pris pour secrétaire particulier un nommé Venier qu'il avoit défroqué de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, où il étoit frère convers, et en faisoit les affaires depuis vingt ans avec beaucoup d'esprit et d'intelligence. Il s'étoit fait promptement aux façons du cardinal, et s'étoit mis sur le pied de lui dire tout ce qu'il lui plaisoit. Un matin qu'il étoit avec le cardinal, il demanda quelque chose qui ne se trouva pas sous sa main. Le voilà à jurer, à blasphémer, à crier à pleine tête contre ses commis, et que s'il n'en avoit pas assez, il en prendroit vingt, trente, cinquante, cent, et à faire un vacarme épouvantable. Venier l'écoutoit tranquillement, le cardinal l'interpella, si cela n'étoit pas une chose horrible, d'être si mal servi, à la dépense qu'il y faisoit, et à s'emporter tout de nouveau, et à le presser de répondre. « Monseigneur, lui dit Venier, prenez un seul commis de plus, et lui donnez pour emploi unique de jurer et de tempêter pour vous, et tout ira bien, vous aurez beaucoup de temps de reste, et vous vous trouverez bien servi. » Le cardinal se mit à rire et s'apaisa.

Il mangeoit tous les soirs un poulet pour tout souper et seul. Je ne sais par quelle méprise ce poulet fut oublié un soir par ses gens. Comme il fut près de se coucher, il s'avisa de son poulet, sonna, cria, tempêta après ses gens, qui accoururent et qui l'écoutèrent froidement. Le voilà à crier de plus belle après son poulet et après ses gens de le servir si tard. Il fut bien étonné qu'ils lui répondirent tranquillement qu'il avoit mangé son poulet, mais que, s'il lui plaisoit, ils en alloient faire mettre un autre à la broche. « Comment, dit-il, j'ai mangé mon poulet! » L'assertion hardie et froide de ses gens le persuada, et ils se moquèrent de lui. Je n'en dirai pas davantage, parce que, encore une fois, on en feroit un vrai volume. C'en est assez pour montrer quel étoit ce mons-

trueux personnage dont la mort soulagea grands et petits, et en vérité, toute l'Europe, enfin jusqu'à son frère même qu'il traitoit comme un nègre. Il voulut une fois chasser son écuyer pour lui avoir prêté un de ses carrosses pour aller quelque part dans Paris.

Le plus soulagé de tous fut M. le duc d'Orléans. Il gémissoit en secret depuis assez longtemps sous le poids d'une domination si dure, et sous les chaînes qu'il s'étoit forgées. Non-seulement il ne pouvoit plus disposer ni décider de rien, mais il exposoit inutilement au cardinal ce qu'il désiroit qui fût sur grandes et petites choses. Il lui en falloit passer sur toutes par la volonté du cardinal qui entroit en furie, en reproches, et le pouilloit comme un particulier, quand il lui arrivoit de le trop contredire. Le pauvre prince sentoit aussi l'abandon où il s'étoit livré, et par cet abandon, la puissance du cardinal et l'éclipse de la sienne. Il le craignoit, il lui étoit devenu insupportable, il mouroit d'envie de s'en débarrasser; cela se montroit en mille choses, mais il n'osoit, il ne savoit comment s'y prendre, et isolé et sans cesse épié comme il l'étoit, il n'avoit personne avec qui s'en ouvrir tout à fait, et le cardinal bien averti, en redoubloit ses frasques pour retenir par la frayeur ce que ses artifices avoient usurpé, et qu'il n'espéroit plus de se conserver par une autre voie.

Dès qu'il fut mort, M. le duc d'Orléans retourna à Meudon apprendre au roi cette nouvelle, qui le pria aussitôt de se charger de toute la conduite des affaires, le déclara premier ministre, et en reçut son serment le lendemain, dont la patente tôt expédiée fut vérifiée au parlement. Cette déclaration si prompte sur laquelle M. le duc d'Orléans n'avoit rien préparé, fut l'effet de la crainte qu'eut l'évêque de Fréjus de voir un particulier premier ministre. Le roi aimoit M. le duc d'Orléans, comme on l'a déjà dit, par le respect qu'il en recevoit, et par sa manière de travailler avec lui, qui sans danger d'être pris au mot, le laissoit toujours le maître des grâces sur le choix des personnes qu'il lui proposoit, et d'ailleurs de ne l'ennuyer jamais, ni de contraindre ses amusements par les heures de ce travail. Quelques soins, quelques souplesses que le cardinal Dubois eût employées pour gagner l'esprit du roi et l'apprivoiser avec lui, jamais il n'en avoit pu venir à bout, et on remarquoit, même sans avoir de trop bons yeux, une répugnance du roi pour lui plus que très-sensible. Le cardinal en étoit désolé, mais redoubloit de jambes dans l'espérance de réussir à la fin. Mais, outre l'air peu naturel et le désagrément inséparable de ses manières les plus occupées à plaire, il avoit deux ennemis auprès du roi, bien attentifs à l'éloigner de prendre avec ce jeune prince, le maréchal de Villeroy, tant qu'il y fut, mais bien plus dangereusement le Fréjus, qui ne pouvoit haïr le cardinal que d'ambition, [et qui] bien résolu de le culbuter si M. le duc d'Orléans venoit à manquer, pour n'être ni primé, encore moins dominé par un particulier, n'avoit garde de ne pas le ruiner journellement dans l'esprit du roi, en s'y établissant lui-même de plus en plus.

CHAPITRE V.

Mort du premier président de Mesmes. — Je retrouve et revois M. le duc d'Orléans comme auparavant. — Compagnie d'Ostende. — Mort de La Houssaye ; sa place de chancelier de M. le duc d'Orléans donnée à Argenson, et les postes à Morville. — Le mariage du prince et de la princesse des Asturies consommé. — Mariage des deux fils du duc de Bouillon avec la seconde fille du prince Jacques Sobieski, par la mort de l'aîné. — Succès de ce mariage. — Inondation funeste à Madrid, et incendie en même moment. — Nocé, Canillac et le duc de Noailles rappelés. — Le premier bien dédommagé. — Translation de l'évêque-duc de Laon à Cambrai ; sa cause. — Laon donné à La Fare, évêque de Viviers, au pieux refus de Belsunce, évêque de Marseille. — Quel étoit ce nouvel évêque de Laon. — Mort et caractère de Besons, archevêque de Rouen. — Rouen donné à Tressan, évêque de Nantes; Besançon à l'abbé de Monaco; Luçon à l'abbé de Bussy, etc. — Mme de Chelles écrit fortement à M. le duc d'Orléans sur ses choix aux prélatures. — Mort du prince de Croï. — Absurdité de cette nouvelle chimère de princerie. — Mort de la duchesse d'Aumont (Brouilly). — Mort du jeune duc d'Aumont; sa dépouille. — Triste et volontaire état de la santé de M. le duc d'Orléans. — J'avertis l'évêque de Fréjus de l'état de M. le duc d'Orléans, et l'exhorte à prendre ses mesures en conséquence. — Fausseté et politique de ce prélat, qui veut se rendre le maître de tout à l'ombre d'un prince du sang, premier ministre de nom et d'écorce. — Mort de La Chaise, capitaine de la porte. — Torcy obtient cette charge pour son fils. — Secondes charges de la cour, proie des enfants des ministres. — Mort de Livry. — Mort du grand-duc de Toscane; sa famille, son caractère. — Mort de l'électeur de Cologne. — Mort et caractère de la maréchale de Chamilly. — Mort de Mme de Monsoreau, femme du grand prévôt.

Un plus corrompu, s'il se peut, que le cardinal Dubois le suivit douze ou treize jours après : ce fut le premier président de Mesmes, qui, déjà fort appesanti par quelques légères apoplexies, en eut une qui l'emporta en moins de vingt-quatre heures, à soixante et un ans, sans que pendant ce peu de temps on en eût pu tirer le moindre signe de vie. Je dis plus corrompu que Dubois par ses profondes et insignes noirceurs, et parce que, né dans un état honorable et riche, il n'avoit pas eu besoin de se bâtir une fortune comme Dubois, qui étoit de la lie du peuple, non que ce pût être une excuse à celui-ci, mais une tentation de moins à l'autre, qui n'avoit qu'à jouir de ce qu'il étoit, avec honneur. J'ai eu tant d'occasions de parler et de faire connoître ce magistrat également détestable et méprisable, que je crois pouvoir me dispenser d'en salir davantage ce papier. On a vu ailleurs pourquoi et comment on m'avoit enfin forcé à me raccommoder avec lui. après ce beau mariage du duc de Lorge avec sa fille, dont il eut tout lieu de se bien repentir, comme il l'avoua souvent lui-même. J'étois paisiblement à la Ferté en bonne compagnie depuis près de deux mois, sans en avoir voulu partir sur les courriers que Belle-Ile et d'autres encore m'avoient dépêchés sur la mort du cardinal Dubois, pour me presser de revenir. La vanité et l'avidité d'avoir une pension m'en fit dépêcher un autre à la mort du premier

président par ses filles, pour me conjurer de revenir et de la demander à M. le duc d'Orléans.

Je cédai encore en cette occasion à la vertu et à la piété de Mme de Saint-Simon, qui voulut si absolument que je ne leur refusasse pas cet office, et je partis. Elle revint à Paris quelques jours après moi. La cour étoit retournée de Meudon à Versailles le 13 août, il y avoit dix ou douze jours, et j'y trouvai M. le duc d'Orléans.

Dès qu'il me vit entrer dans son cabinet, il courut à moi, et me demanda avec empressement si je voulois l'abandonner. Je lui répondis que tant que son cardinal avoit vécu, je m'étois cru fort inutile auprès de lui; et que j'en avois profité pour ma liberté et pour mon repos; mais qu'à présent que cet obstacle à tout bien n'étoit plus, je serois toujours à son très-humble service. Il me fit promettre de vivre avec lui comme auparavant, et, sans entrer en rien sur le cardinal, se mit sur les affaires présentes, domestiques et étrangères, m'expliqua où il en étoit, et me conta l'émoi que prenoient l'Angleterre et la Hollande de la nouvelle compagnie d'Ostende, que l'empereur formoit, qu'il vouloit maintenir et que ces deux puissances vouloient empêcher de s'établir par leur grand intérêt du commerce, enfin celui que la France y pouvoit trouver pour et contre, et ses vues de conduite dans cette affaire. Je le trouvai content, gai, et reprenant le travail avec plaisir. Quand nous eûmes bien causé du dehors, du dedans et du roi, dont il étoit fort content, je lui parlai de la pension que les filles du premier président lui demandoient. Il se mit à rire et à se moquer d'elles, après l'argent immense qu'il avoit si souvent prodigué à leur père, ou qu'il lui avoit su escroquer, et à se moquer de moi d'être leur avocat en chose si absurde après tout ce qu'il y avoit eu entre moi et leur père, duquel il fit fort bien et en peu de mots l'oraison funèbre. J'avouerai franchement que je n'insistai pas beaucoup pour une chose que je trouvois aussi déplacée, et dont je ne me souciois point du tout. Je vécus donc de là en avant avec M. le duc d'Orléans comme j'avois toujours fait avant que le cardinal Dubois fût premier ministre, et lui avec toute son ancienne confiance. Il faut pourtant que je convienne que je ne cherchai pas à en faire beaucoup d'usage. Il fit alors la très-légère perte de La Houssaye, son chancelier, qui avoit montré son ignorance dans la place de contrôleur général des finances qu'il avoit été obligé de quitter. Il avoit soixante et un ans. M. le duc d'Orléans prit à sa place le lieutenant de police, second fils du feu garde des sceaux d'Argenson. J'oubliois de marquer que les postes avoient été données à Morville, secrétaire d'État des affaires étrangères, avec une grande et juste diminution d'appointements.

On apprit en ce même temps que Leurs Majestés Catholiques avoient mis le prince et la princesse des Asturies ensemble, et que leur mariage avoit été consommé.

Le duc de Bouillon, fort occupé d'étayer de plus en plus sa princerie par des alliances étrangères, dont les siens s'étoient si bien trouvés, avisa d'en éblouir ainsi que de ses grands établissements, le prince Jacques Sobieski, fils aîné du célèbre roi de Pologne, qui vivoit retiré

dans ses terres en Silésie; répandit beaucoup d'argent autour de lui, et fit si bien que le mariage de sa seconde fille fut conclu avec le prince de Turenne, fils aîné du duc de Bouillon et de la fille du feu duc de La Trémoille, sa première femme.

Ce mariage flattoit extrêmement le duc de Bouillon. Le grand-père de sa future belle-fille avoit occupé longtemps le trône de Pologne, et en avoit illustré la couronne par ses grandes actions; sa femme étoit sœur de l'impératrice, épouse de l'empereur Léopold, et mère des empereurs Joseph et Charles, et sœur aussi de la reine douairière d'Espagne, de la feue reine de Portugal, des électeurs de Mayence et Palatin, et de la duchesse de Parme, mère de la reine, seconde femme du roi d'Espagne. Enfin, la fille aînée du prince Jacques Sobieski avoit épousé le roi d'Angleterre, retiré à Rome. Le mariage fut célébré par procureur, à Neuss, en Silésie, et en personne à Strasbourg, un mois après. Mais le prince de Turenne tomba malade presque aussitôt, et mourut douze jours après son mariage. Personne de la famille n'étoit allé à Strasbourg que son frère; la mariée y étoit arrivée en fort léger équipage. On comptoit l'amener tout de suite à Paris, quand la maladie de son mari les arrêta. Dès que la nouvelle en vint, le duc de Bouillon pensa aussitôt au mariage de son second fils, si elle devenoit veuve, et à tout événement dépêcha le comte d'Évreux à Strasbourg pour lui persuader de continuer son voyage, dans l'espérance de gagner son consentement. Ils y réussirent, et la gardèrent tantôt chez eux à Pontoise, tantôt dans un couvent du lieu, et n'en laissèrent approcher personne qui la pût imprudemment détromper des grandeurs qu'elle croyoit aller épouser. Ils négocièrent en Silésie pour avoir le consentement, puis à Rome pour la dispense, où il n'est question que du plus ou du moins d'argent qu'on n'avoit pas dessein d'épargner. Enfin, le mariage se fit en avril 1724, fort en particulier, à cause du récent veuvage.

Quand elle commença à voir le monde et à être présentée à la cour, elle fut étrangement surprise de s'y trouver comme toutes les autres duchesses et princesses assises, et de ne primer nulle part avec toute la distinction dont on l'avoit persuadée, en sorte qu'il lui échappa plus d'une fois qu'elle avoit compté épouser un souverain, et qu'il se trouvoit que son mari et son beau-père n'étoient que deux bourgeois du quai Malaquais. Ce fut bien pis quand elle vit le roi marié. Je n'en dirai pas davantage. Ces regrets, qu'elle ne cachoit pas, joints à d'autres mécontentements, en donnèrent beaucoup aux Bouillon. Le mariage ne fut pas heureux. La princesse, qui ne put s'accoutumer à l'unisson avec nos duchesses et princesses, encore moins à vivre avec les autres, comme il falloit qu'elle s'y assujettît, se rendit solitaire et obscure. Elle eut des enfants, et après plusieurs années, ne pouvant plus tenir dans une situation si forcée, elle obtint aisément d'aller faire un voyage en Silésie pour ménager son père et ses intérêts auprès de lui. Son mari ne demandoit pas mieux que d'en être honnêtement défait. Il ne la pressa point de revenir, et au bout de peu d'années elle mourut en Silésie, au grand soulagement de M. de Bouillon, qui ne laissa pas d'en recueillir assez gros pour ses enfants.

Ce fut en ce temps-ci qu'arriva cette subite inondation à Madrid, proche du Buen-Retiro, où la duchesse de La Mirandole fut noyée dans son oratoire, où le prince Pio et quelques autres périrent, et dont le duc de La Mirandole, le duc de Liria, l'abbé Grimaldo et l'ambassadeur de Venise se sauvèrent avec des peines infinies, tandis que la superbe maison du duc et de la duchesse d'Ossone, magnifiquement meublée, brûloit dans le haut de la ville, sans qu'on pût en arrêter l'incendie faute d'eau. Je me suis étendu ailleurs ici par avance sur cet étrange et funeste événement, ce qui m'empêchera d'en rien répéter ici.

Nocé, qui avoit été rapproché dans son exil, fut rappelé. M. le duc d'Orléans qui l'avoit toujours aimé et qui ne l'avoit éloigné que malgré lui, l'en dédommagea par un présent de cinquante mille livres en argent, et deux mille écus de pension. Canillac revint bientôt après, et enfin le duc de Noailles. On fit beaucoup de contes de ses amusements pendant qu'il fut dans ses terres, et de l'édification qu'il avoit voulu donner à ses peuples, en chantant avec eux au lutrin et en y portant chape, et aux processions. On voit ainsi que ce n'est pas sans raison qu'on l'appeloit : *Omnis homo.*

M. le duc d'Orléans donna plusieurs grands bénéfices. L'évêque duc de Laon, et qui en avoit fait la fonction au sacre, n'avoit pu se faire recevoir pair de France au parlement. Sa mère étoit la comédienne Florence, et M. le duc d'Orléans ne l'avoit point reconnu. Ce fut l'obstacle qu'on ne put vaincre, parce qu'il faut dire qui on est, et le prouver. Dans cet embarras, il fut transféré, avec conservation du rang et honneurs d'évêque duc de Laon. Il ne perdit pas au change, puisqu'il eut l'archevêché de Cambrai. Son successeur à Laon surprit et scandalisa étrangement : ce fut le frère de La Fare, qui ne lui ressembloit en rien. C'étoit un misérable déshonoré par ses débauches et par son escroquerie, que personne ne vouloit voir ni regarder, et que M. le duc d'Orléans, qui me l'a dit lui-même, chassa du Palais-Royal pour avoir volé cinquante pistoles qu'il envoyoit, par lui, à Mme de Polignac. Je la nomme, parce que sa vie a été si publique que je ne crois pas manquer à la charité, à la discrétion, à la considération de son nom.

Ce bon ecclésiastique fut une fois chassé des Tuileries à coups de pied, depuis le milieu de la grande allée jusque hors la porte du Pont-Royal, par les mousquetaires et d'autres jeunes gens qui s'y attroupèrent, avec des [clameurs] épouvantables, répétées par la foule des laquais amassés à la porte. Enfin, et c'est un fait qui fut très-public, les deux capitaines des mousquetaires leur défendirent à l'ordre de le voir. Pour sortir d'un état si pitoyable, ce rebut du monde fit le converti, frappa à plusieurs portes pour être ordonné prêtre sans y pouvoir réussir, à ce que me conta lors Rochebonne, évêque comte de Noyon, qui fut un de ceux qui le refusèrent, malgré une prétendue retraite qu'il fit dans un bénéfice qu'il avoit dans Noyon. Enfin il trouva un prélat plus traitable par la conformité de conduite. J'aurois horreur de le nommer et de dire avec quel scandale il l'ordonna contre toutes les règles de l'Église. Incontinent après, il se jeta au cardinal de Bissy et à Languet, évêque de Soissons, à qui tout étoit bon moyennant le fa-

natisme de la constitution, qui le rendit digne d'être grand vicaire de Soissons, où il se signala en ce genre à mériter toute leur protection. Avec ce secours et celui des jésuites, il trafiqua l'évêché de Viviers avec Ratabon, qui y avoit passé du siége d'Ypres, et que l'épiscopat ennuyoit, malgré la non-résidence. Il lui donna deux abbayes qu'il avoit, avec un bon retour, et fut sacré évêque de Viviers, au scandale universel.

L'évêque de Marseille, Belsunce, qui s'étoit fait un si grand nom pendant la peste, étoit venu à Paris sur la maladie du duc de Lauzun, frère de sa mère, qui avoit toujours pris soin de lui et de ses frères. Il fut nommé à l'évêché de Laon avec un grand applaudissement. Allant un jour voir M. de Lauzun, qui s'étoit retiré dans le couvent des Petits-Augustins, j'arrivai par un côté du cloître à la porte de sa chambre, et ce prélat, par un autre côté, en même temps qu'on appeloit déjà M. de Laon. Je me rangeai pour le laisser passer devant moi. Il sourit en me regardant, et me poussant de la main : « Allez, monsieur, me dit-il, ce n'est pas la peine ; » et malgré moi me fit passer devant lui. A ce mot je compris qu'il n'accepteroit point Laon et qu'il demeureroit à Marseille ; mais qu'il n'osoit refuser du vivant de son oncle qui l'auroit dévoré, et qui n'avoit que peu de semaines à vivre. En effet, dès qu'il fut mort, il refusa Laon avec un attachement pour son siége qui n'étoit plus connu, mais qui lui fit un grand honneur. La Fare, évêque de Viviers, qui n'étoit pas pour être si délicat, fut mis à Laon, à son refus, où on a vu depuis ce qu'il savoit faire. Il y est mort abhorré et banqueroutier, après avoir de gré ou de force escroqué tout son diocèse qu'il avoit d'ailleurs dévasté.

Rouen vaquoit par la mort de Besons, frère du maréchal qui y avoit été transféré de Bordeaux, duquel j'ai eu occasion de parler ici plus d'une fois. C'étoit un homme fort sage, doux, mesuré, avec un air et une mine brutale et grossière, délié, qui savoit le monde et ses devoirs ; fort instruit, fort décent, et le premier homme du clergé ; en capacité sur ses affaires temporelles, de l'esprit fait exprès pour le gouvernement des diocèses ; aimé, respecté et amèrement regretté dans les trois qu'il avoit eus. Tressan, évêque de Nantes, premier aumônier de M. le duc d'Orléans, eut Rouen, et fut chargé des économats[1] qu'avoit Besons ; et l'abbé de Monaco, déjà vieux, eut Besançon, dont l'abbé de Mornay n'avoit pas eu le temps de jouir ni d'être sacré.

L'abbé de Bussy-Rabutin eut Luçon, et plusieurs autres évêchés furent donnés et beaucoup d'abbayes. Celles de Bergues-Saint-Vinox et de Saint-Bertin à Saint-Omer furent rendues à des moines ; Dubois ne les avoit eues que comme cardinal. M. le duc d'Orléans reçut une lettre de Mme de Chelles, sa fille, sur cette distribution, qui l'effraya, et qu'il lut et relut pourtant deux fois. Elle étoit admirable sur le choix des sujets et sur l'abus qu'il en faisoit, et le menaçoit de la colère de Dieu qui l'en châtieroit promptement. Il en fut assez ému pour en parler, et

1. On appelait *économat* l'administration des revenus d'un bénéfice ecclésiastique pendant la vacance de ce bénéfice.

même pour la laisser voir, mais je ne sais s'il en eût profité. Il n'en eut pas le temps.

Le fils aîné du feu comte de Solre mourut dans ses terres, en Flandre, où il s'étoit retiré depuis la mort de son père, et que sa femme l'avoit avisé de faire le prince. Il étoit lieutenant général et n'avoit que quarante-sept ans. J'ai parlé ailleurs de cette folie qui a passé à ses enfants, que le comte de Solre n'avoit jamais imaginée, qui ne prétendit jamais aucun rang, qui fut chevalier de l'ordre en 1688, parmi les gentilshommes, et dont j'ai vu toute ma vie la femme et la fille debout au souper et à la toilette, jusqu'à ce qu'elles s'en allèrent en Espagne, comme je l'ai raconté. Croï est une terre en Boulonnois qui a donné son nom à cette maison, que ses établissements en Flandre ont si fort illustrée. J'en ai parlé ici ailleurs.

La duchesse d'Aumont mourut à Passy, près Paris, 23 octobre, près de sept mois après son mari, quatre mois après sa belle-fille, huit jours avant son fils. Elle étoit fille d'Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, chevalier des ordres du roi, et sœur de l'épouse du marquis de Châtillon, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur et chevalier des ordres du roi. Elle fut aussi dame d'atours de Madame. C'étoient deux beautés fort différentes : toutes deux grandes et parfaitement bien faites; intimement liées ensemble; qui n'avoient point de frères, et toutes deux épousées par amour. La duchesse d'Aumont s'étoit retirée et barricadée à Passy contre la petite vérole dont Paris étoit plein. Elle ne l'évita pas et en mourut.

Le duc d'Aumont, son fils, en mourut aussi huit jours après elle, à trente-deux ans. Il étoit aimé et estimé dans le monde, très-bien fait, avec un beau visage, et fort bien avec les dames. Il ne laissa que deux fils enfants, dont le cadet mourut bientôt après. Je m'intéressai fort au partage de sa dépouille, pour le duc d'Humières qui eut le gouvernement de Boulogne et Boulonnois, et son petit-neveu eut la charge de son père de premier gentilhomme de la chambre du roi.

On m'avoit rendu tout le château neuf de Meudon, tout meublé, depuis le retour de la cour à Versailles, comme je l'avois avant qu'elle vînt à Meudon. Le duc et la duchesse d'Humières y étoient avec nous, et bonne compagnie. Le duc d'Humières voulut que je le menasse à Versailles remercier M. le duc d'Orléans le matin. Nous le trouvâmes qu'il alloit s'habiller, et qu'il étoit encore dans son caveau dont il avoit fait sa garde-robe. Il y étoit sur sa chaise percée parmi ses valets et deux ou trois de ses premiers officiers. J'en fus effrayé. Je vis un homme la tête basse, d'un rouge pourpre, avec un air hébété, qui ne me vit seulement pas approcher. Ses gens le lui dirent. Il tourna la tête lentement vers moi sans presque la lever, et me demanda d'une langue épaisse ce qui m'amenoit. Je le lui dis. J'étois entré là pour le presser de venir dans le lieu où il s'habilloit, pour ne pas faire attendre le duc d'Humières; mais je demeurai si étonné que je restai court. Je pris Simiane, premier gentilhomme de sa chambre, dans une fenêtre, à qui je témoignai ma surprise et ma crainte de l'état où je voyois M. le duc d'Orléans. Simiane me répondit qu'il étoit depuis fort longtemps ainsi

les matins, qu'il n'y avoit ce jour-là rien d'extraordinaire en lui, et que je n'en étois surpris que parce que je ne le voyois jamais à ces heures-là; qu'il n'y paroîtroit plus tant, quand il se seroit secoué en s'habillant. Il ne laissa pas d'y paroître encore beaucoup lorsqu'il vint s'habiller. Il reçut le remercîment du duc d'Humières d'un air étonné et pesant; et lui qui étoit toujours gracieux et poli à tout le monde, et qui savoit si bien dire à propos et à point, à peine lui répondit-il: un moment après, nous nous retirâmes M. d'Humières et moi. Nous dinâmes chez le duc de Gesvres, qui le mena faire son remercîment au roi.

Cet état de M. le duc d'Orléans me fit faire beaucoup de réflexions. Il y avoit fort longtemps que les secrétaires d'État m'avoient dit que, dans les premières heures des matinées, ils lui auroient fait passer tout ce qu'ils auroient voulu, et signé tout ce qui lui eût été de plus préjudiciable. C'étoit le fruit de ses soupers. Lui-même m'avoit dit plus d'une fois depuis un an, à l'occasion de ce qu'il me quittoit quelquefois, quand j'étois seul avec lui, que Chirac le purgeottoit sans cesse sans qu'il y parût, parce qu'il étoit si plein qu'il se mettoit à table tous les soirs sans faim et sans aucune envie de manger, quoiqu'il ne prît rien les matins, et seulement une tasse de chocolat entre une et deux heures après midi, devant tout le monde, qui étoit le temps public de le voir. Je n'étois pas demeuré muet avec lui là-dessus, mais toute représentation étoit parfaitement inutile. Je savois de plus que Chirac lui avoit nettement déclaré que la continuation habituelle de ses soupers le conduiroit à une prompte apoplexie ou à une hydropisie de poitrine, parce que sa respiration s'engageoit dans des temps, sur quoi il s'étoit récrié contre ce dernier mal qui étoit lent, suffocant, contraignant tout, montrant la mort; qu'il aimoit bien mieux l'apoplexie qui surprenoit et qui tuoit tout d'un coup sans avoir le temps d'y penser.

Un autre homme, au lieu de se récrier sur le genre de mort dont il étoit promptement menacé, et d'en préférer un si terrible à un autre qui donne le temps de se reconnoître, eût songé à vivre et faire ce qu'il falloit pour cela par une vie sobre, saine et décente, qui, du tempérament qu'il étoit, lui auroit pu procurer une fort longue vie, et bien agréable dans la situation, très-vraisemblablement durable, dans laquelle il se trouvoit; mais tel fut le double aveuglement de ce malheureux prince. Je vivois fort en liaison avec l'évêque de Fréjus, et puisque, avenant faute de M. le duc d'Orléans, il falloit avoir un maître autre que le roi, en attendant qu'il pût ou voulût l'être, j'aimois mieux que ce fût ce prélat qu'aucun autre. J'allai donc le trouver, je lui dis ce que j'avois vu le matin de l'état de M. le duc d'Orléans; je lui prédis que sa perte ne pouvoit être longtemps différée et qu'elle arriveroit subitement, sans aucun préalable qui l'annonçât; que je conseillai donc au prélat de prendre ses arrangements et ses mesures avec le roi, sans y perdre un moment, pour en remplir la place, et que cela lui étoit d'autant plus aisé qu'il ne doutoit pas de l'affection du roi pour lui; qu'il n'en avoit pour personne qui en approchât, et qu'il avoit journellement de longs tête-à-tête avec lui, qui lui offroient tous les moyens et toutes les facilités de s'assurer de la succession subite à la place de premier ministre

dans l'instant même qu'elle deviendroit vacante. Je trouvai un homme très-reconnaissant en apparence de cet avis et de ce désir, mais modeste, mesuré, qui trouvoit la place au-dessus de son état et de sa portée.

Ce n'étoit pas la première fois que nos conversations avoient roulé là-dessus en général, mais c'étoit la première fois que je lui en parlois comme d'une chose instante. Il me dit qu'il y avoit bien pensé, et qu'il ne voyoit qu'un prince du sang qui pût être déclaré premier ministre sans envie, sans jalousie et sans faire crier le public; qu'il ne voyoit que M. le Duc à l'être. Je me récriai sur le danger d'un prince du sang, qui fouleroit tout aux pieds, à qui personne ne pourroit résister, et dont les entours mettroient tout au pillage; que le feu roi, si maître, si absolu, n'en avoit jamais voulu mettre aucun dans le conseil pour ne les pas trop autoriser et accroître. Et quelle comparaison d'être simplement dans le conseil d'un homme qui gouvernoit, et qui étoit si jaloux de gouverner et d'être le maître, ou d'être premier ministre sous un roi enfant, sans expérience, qui n'avoit encore de sa majorité que le nom, sous lequel un premier ministre prince du sang seroit pleinement roi! J'ajoutai qu'il avoit eu loisir depuis la mort du roi de voir avec quelle avidité les princes du sang avoient pillé les finances, avec quelle opiniâtreté ils avoient protégé Law et tout ce qui favorisoit leur pillage, avec quelle audace ils s'étoient en toutes manières accrus; que de là il pouvoit juger de ce que seroit la gestion d'un prince du sang premier ministre, et de M. le Duc en particulier, qui joignoit à ce que je venois de lui représenter une bêtise presque stupide, une opiniâtreté indomptable, une fermeté inflexible, un intérêt insatiable, et des entours aussi intéressés que lui, et nombreux et éclairés, avec lesquels toute la France et lui-même auroient à compter, ou plutôt à subir toutes les volontés uniquement personnelles. Fréjus écouta ces réflexions avec une paix profonde, et les paya de l'aménité d'un sourire tranquille et doux. Il ne me répondit à pas une des objections que je venois de lui faire, que par me dire qu'il y avoit du vrai dans ce que je venois de lui exposer, mais que M. le Duc avoit du bon, de la probité, de l'honneur, de l'amitié pour lui; qu'il devoit le préférer par reconnoissance de l'estime et de l'amitié que feu M. le Duc lui avoit toujours témoignée, et de l'entière confiance qu'il avoit eue en lui à Dijon où il tenoit les états, et où il l'avoit retenu comme il y passoit pour le voir en revenant de Languedoc; qu'au fond, de M. le duc d'Orléans à un particulier, la chute étoit trop grande; qu'elle écraseroit les épaules de tout particulier qui lui succéderoit, qui ne résisteroit jamais à l'envie générale et à tout ce que lui susciteroit la jalousie de chacun; qu'un prince du sang, si fort hors de parité avec qui que ce fût, n'avoit rien de tout cela à démêler; que dans la conjoncture dont je lui parlois comme prochaine, il n'étoit pas possible de jeter les yeux que sur un prince du sang, et parmi eux sur M. le Duc, qui étoit le seul d'âge et d'état à pouvoir remplir cette importante place; qu'au fond il n'étoit point connu du roi et n'avoit nulle familiarité avec lui, quoique la place de surintendant de son éducation, qu'il avoit emblée à M. le duc du Maine, eût dû et pu lui procurer l'un

et l'autre, qu'il auroit donc besoin de ceux qui étoient autour du roi, et dans son goût et sa privance; qu'avec ce secours et les mesures que M. le Duc seroit obligé d'avoir avec eux, tout iroit bien; qu'enfin, plus il y pensoit et y avoit pensé, plus il se trouvoit convaincu qu'il n'y avoit rien que cela de praticable.

Ces derniers mots m'arrêtèrent tout court. Je lui dis qu'il étoit plus à portée de voir les choses de près et avec plus de lumière que personne; que je me contentois de l'avoir averti et de lui avoir représenté ce que je croyois mériter de l'être; que je ne pouvois sans regret lui voir laisser échapper la place de premier ministre pour lui-même; mais qu'après tout je me rendois, quoique malgré mon sentiment et mon désir, à plus clairvoyant que moi. Il est aisé de juger de combien de propos de reconnoissance, d'amitié, de confiance cette conversation fut assaisonnée de sa part. Je m'en retournai à Meudon avec le duc d'Humières, bien persuadé que Fréjus n'étoit arrêté que par sa timidité; qu'il n'en étoit pas moins avide du souverain pouvoir; que pour allier son ambition avec sa crainte de l'envie et de la jalousie, capables de le culbuter, ses réflexions l'avoient porté à les faire taire en mettant un prince du sang dans cette place, dans la satisfaction de trouver inepte de tous points le seul des princes du sang par son âge et par son aînesse de MM. ses frères et de M. le prince de Conti, qui pût y être mis, qui ne seroit que le représentant et le plastron de premier ministre, tandis que lui-même, Fréjus, deviendroit le véritable premier ministre par sa situation avec le roi, du cœur et de l'esprit duquel il se trouvoit le plein et l'unique possesseur, ce qui le rendroit si considérable et si nécessaire à M. le Duc qu'il n'oseroit faire la moindre chose sans son attache, en sorte que sans envie, sans jalousie, conservant tout l'extérieur de modestie, tout en effet seroit entre ses mains. Heurter un projet si pourpensé, et un projet de cette nature, eût été se casser le nez contre un mur. Aussi enrayai-je tout court dès que je le sentis, et je me gardai bien de lui dire que Mme de Prie et les autres entours de M. le Duc le feroient sûrement se mécompter, parce qu'ils voudroient bien sûrement gouverner et profiter, et qu'ils ne pourroient l'espérer qu'en faisant que M. le Duc voulût gouverner avec indépendance, et par conséquent secouât très-promptement le joug que Fréjus s'attendoit de lui imposer. Je le dis dès le soir à Mme de Saint-Simon, pour qui je n'eus jamais de secret, et du grand sens de qui je me trouvai si bien toute ma vie : elle en jugea tout comme moi.

La Chaise, fils du frère du feu P. de La Chaise confesseur du feu roi, et capitaine des gardes de la porte du roi, mourut chez lui en Lyonnois. Il ne laissa point de fils et avoit un brevet de retenue. Torcy obtint la charge pour son fils. Il y avoit déjà longtemps que toutes les secondes charges de la cour étoient devenues le préciput des fils de ministres. Celle-ci est une des moindres, mais on tient par elle; et on suit le roi partout.

Le vieux Livry mourut aussi, mais il avoit obtenu de M. le duc d'Orléans la survivance de sa charge de premier maître d'hôtel du roi pour son fils. Livry père étoit un très-bon homme, familier avec le feu roi,

chez qui on jouoit toute la journée à des jeux de commerce. Il faisoit assez mauvaise chère et très-mal propre, et s'y enivroit souvent les soirs. Il est pourtant vrai qu'il ne buvoit jamais de vin pur, mais une carafe d'eau lui auroit bien duré une année. Il buvoit sa bouteille en se levant avec une croûte de pain, et a vécu quatre-vingts ans dans la santé la plus égale et la plus parfaite, et la tête comme il l'avoit eue toute sa vie. Il eût été bien étonné de voir son fils chevalier de l'ordre.

Le grand-duc [de Toscane] mourut en trois ou quatre jours, le dernier octobre, à près de quatre-vingt-deux ans, et cinquante-quatre ans de règne, regretté dans ses États comme le père de son peuple, et dans toute l'Italie et à Rome, comme le plus habile politique, le plus honnête homme et le plus sensé souverain qui eût paru depuis longtemps en Europe, où il étoit généralement estimé, surtout en Italie et à Rome où il avoit beaucoup de crédit et de considération, et passa toujours pour un prince très-sage et très-politique. Il avoit épousé en 1661 une fille de Gaston, frère de Louis XIII, partie d'ici avec l'esprit de retour, qui vécut fort mal avec lui, et fort mal à propos, et qui après lui avoir donné deux fils et une fille, revint en France passer une vie méprisée et fort contrainte dans un couvent hors de Paris, suivant la stipulation du grand-duc, et de laquelle il a été parlé suffisamment ici. Son fils aîné étoit mort à quarante ans, en 1713 sans enfants, de la sœur de Mme la Dauphine, de Bavière, une fille veuve sans enfants de l'électeur palatin en 1716 et retirée à Florence, et J. Gaston qui lui succéda, qui avoit épousé la dernière princesse de l'ancien Saxe-Lauenbourg, brouillée avec lui, sans enfants, et retirée en Allemagne : prince dernier grand-duc de Toscane de la maison de Médicis, qui eut de l'esprit et des lettres, régna voyant à peine ses ministres, dans son lit ou dans sa robe de chambre, seul entre deux Turcs qui le servoient, toujours la nappe mise dans sa chambre, d'où il ne sortoit presque jamais, presque toujours ivre, et se souciant peu de ce qui arriveroit après lui.

L'électeur de Cologne, frère de l'électeur de Bavière, mourut à Bonn à cinquante-deux ans, le 12 novembre, quinze jours après le grand-duc. Il étoit archevêque de Cologne, évêque de Hildesheim et de Liége. Il en a été souvent parlé ici. Il étoit frère de Mme la dauphine, de Bavière. Son neveu, fils de l'électeur de Bavière, évêque de Munster et de Paderborn, lui succéda à Liége et à Cologne, dont il étoit coadjuteur.

La maréchale de Chamilly mourut à Paris à soixante-sept ans, le 18 novembre. C'étoit une femme d'esprit, de grand sens, de grande piété, de vertu constante, extrêmement aimable, et faite pour le grand monde et pour la représentation, qui avoit eu la plus grande part à la fortune de son mari dont elle n'eut point d'enfants. Elle étoit fort de nos amies, et nous la regrettâmes fort. Elle en avoit beaucoup, et avoit toujours conservé beaucoup d'estime et de considération. Elle s'appeloit du Bouchet, étoit riche héritière et de naissance fort commune. Le grand prévôt perdit aussi sa femme qu'il n'avoit pas rendue heureuse, et qui méritoit un meilleur sort.

CHAPITRE VI.

Mort du duc de Lauzun ; sa maison ; sa famille. — Raisons de m'étendre sur lui. — Son caractère. — Sa rapide fortune. — Il manque l'artillerie par sa faute. — Son inconcevable hardiesse pour voir clair à son affaire. — Il insulte Mme de Montespan, puis le roi même. — Belle action du roi. — Lauzun, conduit a la Bastille, en sort peu de jours après avec la charge de capitaine des gardes du corps, qu'avoit le duc de Gesvres, qui est premier gentilhomme de la chambre en la place du comte de Lude, fait grand maître de l'artillerie à la place du duc Mazarin. — Aventures de Lauzun avec Mademoiselle, dont il manque follement le mariage public. — Il fait un cruel tour à Mme de Monaco, et un plus hardi au roi et à elle. — Patente de général d'armée au comte de Lauzun, qui commande un fort gros corps de troupes en Flandre à la suite du roi. — Le comte de Lauzun conduit à Pignerol. — Sa charge donnée à M. de Luxembourg, et son gouvernement à M. de La Rochefoucauld. — Sa précaution pour se confesser. fort malade. — Il fait secrètement connoissance avec d'autres prisonniers ; ils trouvent moyen de se voir. — Lauzun entretient de sa fortune et de ses malheurs le surintendant Fouquet, prisonnier, qui lui croit la tête entièrement tournée. — Fouquet a grand'peine à l'en croire sur tous les témoignages d'autrui, et à la fin ils se brouillent pour toujours. — Sœurs du comte de Lauzun. — Caractère et deuil extrême de Mme de Nogent, toute sa vie, de son mari; imitée de deux autres veuves. — Mademoiselle achète bien cher la liberté de Lauzun, à leurs communs dépens, en enrichissant forcément le duc du Maine, qui, à son grand dépit, prend ses livrées et les transmet aux siens et à son frère. — Lauzun en liberté en Anjou et en Touraine. — Lauzun à Paris, sans approcher la cour de deux lieues; se jette dans le gros jeu ; y gagne gros ; passe avec permission à Londres, où il est bien reçu, et n'est pas moins heureux. — Lauzun sauve la reine d'Angleterre et le prince de Galles. — Rappelé à la cour avec ses anciennes distinctions, il obtient la Jarretière, est général des armées en Irlande, enfin duc vérifié en 1692. — Splendeur de la vie du duc de Lauzun, toujours outré de l'inutilité de tout ce qu'il emploie pour rentrer dans la confiance du roi. — Ses bassesses sous un extérieur de dignité. — Son fol anniversaire de sa disgrâce. — Son étrange singularité. — Il est craint, ménagé, nullement aimé, quoique fort noble et généreux. — Étrange désespoir du duc de Lauzun, inconsolable, à son âge, de n'être plus capitaine des gardes, et son terrible aveu. — Réflexion. — Combien il étoit dangereux. — Il étoit reconnoissant et généreux. — Quelques-uns de ses bons mots à M. le duc d'Orléans. — Il ne peut s'empêcher de lâcher sur moi un dangereux trait.— Il tombe fort malade et se moque plaisamment de son curé, de son cousin de La Force et de sa nièce de Biron. — Sa grande santé. — Ses brouilleries avec Mademoiselle. — Leur étrange raccommodement à Eu. — Ils se battent dans la suite et se brouillent pour toujours. — Son humeur solitaire. — Son incapacité d'écrire ce qu'il avoit vu, même de le raconter. — Sa dernière maladie. — Sa mort courageuse et chrétienne. — Causes de prolixité sur le duc de Lauzun.

Le duc de Lauzun mourut le 19 novembre à quatre-vingt-dix ans et six mois. L'union intime des deux sœurs que lui et moi avions épousées, et l'habitation continuelle de la cour, où même nous avions un pavillon fixé pour nous quatre à Marly tous les voyages, m'a fait vivre continuellement avec lui, et depuis la mort du roi nous nous voyions presque

tous les jours à Paris, et nous mangions continuellement ensemble chez moi et chez lui. Il a été un personnage si extraordinaire et si unique en tout genre, que c'est avec beaucoup de raison que La Bruyère a dit de lui dans ses *Caractères*[1] qu'il n'étoit pas permis de rêver comme il a vécu. A qui l'a vu de près même dans sa vieillesse, ce mot semble avoir encore plus de justesse. C'est ce qui m'engage à m'étendre ici sur lui. Il étoit de la maison de Caumont dont la branche des ducs de La Force a toujours passé pour l'aînée, quoique celle de Lauzun le lui ait voulu disputer.

La mère de M. de Lauzun étoit fille du duc de La Force, fils du second maréchal duc de La Force, et frère de la maréchale de Turenne, mais d'un autre lit; la maréchale étoit du premier lit d'une La Roche-Faton, le duc de La Force étoit fils d'une Belsunce dont le duc de La Force étoit devenu amoureux, qu'il avoit épousée en secondes noces, et dont le frère avoit été son page.

Le comte de Lauzun, leur gendre, père du duc de Lauzun dont le père et le grand-père furent chevaliers de l'ordre en 1585 et en 1619, et avoient la compagnie des cent gentilshommes de la maison du roi au bec de corbin, étoit cousin germain du premier maréchal duc de Grammont et du vieux comte de Grammont (duquel et de sa femme morts, peu d'années avant le feu roi, Il a été souvent parlé ici), parce que sa mère étoit leur tante paternelle. Le comte de Lauzun, père du duc, fut aussi capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi au bec de corbin, mourut en 1660, et avoit eu cinq fils et quatre filles. L'aîné mourut fort jeune, le second vécut obscur dans sa province jusqu'en 1677, sans alliance; le troisième fut Puyguilhem, depuis duc de Lauzun, cause de tout ce détail; le quatrième languit obscur capitaine des galères, sans alliance, jusqu'en 1692; le dernier fut chevalier de Lauzun qui servit fort peu dans la gendarmerie, passa en Hongrie avec MM. les princes de Conti, s'y attacha quelque temps au service de l'empereur en qualité d'officier général, s'en dégoûta bientôt, revint à Paris après un exil assez long; manière de philosophe bizarre, solitaire, obscur, difficile à vivre, avec de l'esprit et des connoissances, souvent mal avec son frère, qui lui donnoit de quoi vivre, souvent à la sollicitation de la duchesse de Lauzun. Il mourut à Paris sans alliance, en 1707, à soixante ans.

Le duc de Lauzun étoit un petit homme blondasse, bien fait dans sa taille, de physionomie haute, pleine d'esprit, qui imposoit, mais sans agrément dans le visage, à ce que j'ai ouï dire aux gens de son temps; plein d'ambition, de caprices, de fantaisies, jaloux de tout, voulant toujours passer le but, jamais content de rien, sans lettres, sans aucun ornement ni agrément dans l'esprit, naturellement chagrin, solitaire, sauvage; fort noble dans toutes ses façons, méchant et malin par nature, encore plus par jalousie et par ambition, toutefois bon ami quand il l'étoit, ce qui étoit rare, et bon parent, volontiers ennemi même des indifférents, et cruel aux défauts et à trouver et donner des ridicules,

1. Chap. *de la cour*. Lauzun y figure sous le nom de Straton.

extrêmement brave et aussi dangereusement hardi. Courtisan également insolent, moqueur et bas jusqu'au valetage et plein de recherches d'industrie, d'intrigues, de bassesse pour arriver à ses fins, avec cela dangereux aux ministres, à la cour redouté de tous, et plein de traits cruels et pleins de sel qui n'épargnoient personne. Il vint à la cour sans aucun bien, cadet de Gascogne fort jeune, débarquer de sa province sous le nom de marquis de Puyguilhem. Le maréchal de Grammont, cousin germain de son père, le retira chez lui. Il étoit lors dans la première considération à la cour, dans la confidence de la reine mère et du cardinal Mazarin, et avoit le régiment des gardes et la survivance pour le comte de Guiche son fils aîné, qui, de son côté, étoit la fleur des braves et des dames, et des plus avant dans les bonnes grâces du roi et de la comtesse de Soissons, nièce du cardinal, de chez laquelle le roi ne bougeoit, et qui étoit la reine de la cour. Le comte de Guiche y introduisit le marquis de Puyguilhem, qui en fort peu de temps devint favori du roi, qui lui donna son régiment de dragons en le créant, et bientôt après le fit maréchal de camp, et créa pour lui la charge de colonel général des dragons.

Le duc de Mazarin, déjà retiré de la cour, en 1699, voulut se défaire de sa charge de grand maître de l'artillerie; Puyguilhem en eut le vent des premiers, il la demanda au roi qui la lui promit, mais sous le secret pour quelques jours. Le jour venu que le roi lui avoit dit qu'il le déclareroit, Puyguilhem qui avoit les entrées des premiers gentilshommes de la chambre, qu'on nomme aussi les grandes entrées, alla attendre la sortie du roi du conseil des finances, dans une pièce où personne n'entroit pendant le conseil, entre celle où toute la cour attendoit et celle où le conseil se tenoit. Il y trouva Nyert, premier valet de chambre en quartier, qui lui demanda par quel hasard il y venoit; Puyguilhem sûr de son affaire crut se dévouer ce premier valet de chambre en lui faisant confidence de ce qui alloit se déclarer en sa faveur; Nyert lui en témoigna sa joie, puis tira sa montre, et vit qu'il auroit encore le temps d'aller exécuter, disoit-il, quelque chose de court et de pressé que le roi lui avoit ordonné : il monte quatre à quatre un petit degré au haut duquel étoit le bureau où Louvois travailloit toute la journée, car à Saint-Germain les logements étoient fort petits et fort rares, et les ministres et presque toute la cour logeoient chacun chez soi, à la ville. Nyert entre dans le bureau de Louvois, et l'avertit qu'au sortir du conseil des finances, dont Louvois n'étoit point, Puyguilhem alloit être déclaré grand maître de l'artillerie, et lui conte ce qu'il venoit d'apprendre de lui-même, et où il l'avoit laissé.

Louvois haïssoit Puyguilhem, ami de Colbert, son émule, et il en craignoit la faveur et les hauteurs dans une charge qui avoit tant de rapports nécessaires avec son département de la guerre, et de laquelle il envahissoit les fonctions et l'autorité tant qu'il pouvoit, ce qu'il sentoit que Puyguilhem ne seroit ni d'humeur ni de faveur à souffrir. Il embrasse Nyert, le remercie, le renvoie au plus vite, prend quelque papier pour lui servir d'introduction, descend, et trouve Puyguilhem et Nyert dans cette pièce ci-devant dite. Nyert fait le surpris de voir arriver Louvois, et lui dit que le conseil n'est pas levé. « N'importe,

répondit Louvois, je veux entrer: j'ai quelque chose de pressé à dire au roi; » et tout de suite entre; le roi surpris de le voir lui demande ce qui l'amène, se lève et va à lui. Louvois le tire dans l'embrasure d'une fenêtre, et lui dit qu'il sait qu'il va déclarer Puyguilhem grand maître de l'artillerie, qu'il l'attend à la sortie du conseil dans la pièce voisine, que Sa Majesté est pleinement maîtresse de ses grâces et de ses choix, mais qu'il a cru de son service de lui représenter l'incompatibilité qui est entre Puyguilhem et lui, ses caprices, ses hauteurs : qu'il voudra tout faire et tout changer dans l'artillerie; que cette charge a une si nécessaire connexion avec le département de la guerre, qu'il est impossible que le service s'y fasse parmi des entreprises et des fantaisies continuelles, et la mésintelligence déclarée entre le grand maître et le secrétaire d'État, dont le moindre inconvénient sera d'importuner Sa Majesté tous les jours de leurs querelles et de leurs réciproques prétentions, dont il faudra qu'elle soit juge à tous moments.

Le roi se sentit extrêmement piqué de voir son secret su de celui à qui principalement il le vouloit cacher; répond à Louvois d'un air fort sérieux que cela n'est pas fait encore, le congédie et va se rasseoir au conseil. Un moment après qu'il fut levé, le roi sort pour aller à la messe, voit Puyguilhem et passe sans lui rien dire. Puyguilhem fort étonné attend le reste de la journée, et voyant que la déclaration promise ne venoit point, en parle au roi à son petit coucher. Le roi lui répond que cela ne se peut encore, et qu'il verra : l'ambiguïté de la réponse et son ton sec alarment Puyguilhem; il avoit le vol des dames et le jargon de la galanterie; il va trouver Mme de Montespan, à qui il conte son inquiétude, et qu'il conjure de la faire cesser. Elle lui promet merveilles et l'amuse ainsi plusieurs jours.

Las de tout ce manége et ne pouvant deviner d'où lui vient son mal, il prend une résolution incroyable si elle n'étoit attestée de toute la cour d'alors. Il couchoit avec une femme de chambre favorite de Mme de Montespan, car tout lui étoit bon pour être averti et protégé; et vient à bout de la plus hasardeuse hardiesse dont on ait jamais ouï parler. Parmi tous ses amours le roi ne découcha jamais d'avec la reine, souvent tard, mais sans y manquer, tellement que pour être plus à son aise, il se mettoit les après-dînées entre deux draps chez ses maîtresses. Puyguilhem se fit cacher par cette femme de chambre sous le lit dans lequel le roi s'alloit mettre avec Mme de Montespan, et par leur conversation, y apprit l'obstacle que Louvois avoit mis à sa charge, la colère du roi de ce que son secret avoit été éventé, sa résolution de ne lui point donner l'artillerie par ce dépit, et pour éviter les querelles et l'importunité continuelle d'avoir à les décider entre Puyguilhem et Louvois. Il y entendit tous les propos qui se tinrent de lui entre le roi et sa maîtresse, et que celle-ci qui lui avoit tant promis tous ses bons offices, lui en rendit tous les plus mauvais qu'elle put. Une toux, le moindre mouvement, le plus léger hasard pouvoit déceler ce téméraire, et alors que seroit-il devenu? Ce sont de ces choses dont le récit étouffe et épouvante tout à la fois.

Il fut plus heureux que sage, et ne fut point découvert. Le roi et

sa maîtresse sortirent enfin de ce lit. Le roi se rhabilla et s'en alla chez lui, Mme de Montespan se mit à sa toilette pour aller à la répétition d'un ballet où le roi, la reine et toute la cour devoit aller. La femme de chambre tira Puyguilhem de dessous ce lit, qui apparemment n'eut pas un moindre besoin d'aller se rajuster chez lui. De là il s'en vint se coller à la porte de la chambre de Mme de Montespan.

Lorsqu'elle en sortit pour aller à la répétition du ballet, il lui présenta la main, et lui demanda avec un air plein de douceur et de respect, s'il pouvoit se flatter qu'elle eût daigné se souvenir de lui auprès du roi. Elle l'assura qu'elle n'y avoit pas manqué, et lui composa comme il lui plut tous les services qu'elle venoit de lui rendre. Par-ci, par-là il l'interrompit crédulement de questions pour la mieux enferrer, puis s'approchant de son oreille, il lui dit qu'elle étoit une menteuse, une friponne, une coquine, une p.... à chien, et lui repéta mot pour mot toute la conversation du roi et d'elle. Mme de Montespan en fut si troublée qu'elle n'eut pas la force de lui répondre un seul mot, et à peine de gagner le lieu où elle alloit, avec grande difficulté à surmonter et à cacher le tremblement de ses jambes et de tout son corps, en sorte qu'en arrivant dans le lieu de la répétition du ballet, elle s'évanouit. Toute la cour y étoit déjà. Le roi tout effrayé vint à elle, on eut de la peine à la faire revenir. Le soir elle conta au roi ce qui lui étoit arrivé, et ne doutoit pas que ce ne fût le diable qui eût sitôt et si précisément informé Puyguilhem de tout ce qu'ils avoient dit de lui dans ce lit. Le roi fut extrêmement irrité de toutes les injures que Mme de Montespan en avoit essuyées, et fort en peine comment Puyguilhem avoit [pu] être si exactement et si subitement instruit.

Puyguilhem, de son côté, étoit furieux de manquer l'artillerie, de sorte que le roi et lui se trouvoient dans une étrange contrainte ensemble. Cela ne put durer que quelques jours. Puyguilhem, avec ses grandes entrées, épia un tête-à-tête avec le roi et le saisit. Il lui parla de l'artillerie et le somma audacieusement de sa parole. Le roi lui répondit qu'il n'en étoit plus tenu, puisqu'il ne la lui avoit donnée que sous le secret, et qu'il y avoit manqué. Là-dessus Puyguilhem s'éloigne de quelques pas, tourne le dos au roi, tire son épée, en casse la lame avec son pied, et s'écrie en fureur qu'il ne servira de sa vie un prince qui lui manque si vilainement de parole. Le roi, transporté de colère, fit peut-être dans ce moment la plus belle action de sa vie. Il se tourne à l'instant, ouvre la fenêtre, jette sa canne dehors, dit qu'il seroit fâché d'avoir frappé un homme de qualité, et sort.

Le lendemain matin, Puyguilhem, qui n'avoit osé se montrer depuis, fut arrêté dans sa chambre et conduit à la Bastille. Il étoit ami intime de Guitry, favori du roi, pour lequel il avoit créé la charge de grand maître de la garde-robe. Il osa parler au roi en sa faveur, et tâcher de rappeler ce goût infini qu'il avoit pris pour lui. Il réussit à toucher le roi d'avoir fait tourner la tête à Puyguilhem par le refus d'une aussi grande charge, sur laquelle il avoit cru devoir compter sur sa parole, tellement que le roi voulut réparer ce refus. Il donna l'artillerie au comte de Lude, chevalier de l'ordre en 1661, qu'il aimoit fort par habi-

tude et par la conformité du goût de la galanterie et de la chasse. Il étoit capitaine et gouverneur de Saint-Germain, et premier gentilhomme de la chambre. Il le fit duc non vérifié ou à brevet en 1675. La duchesse du Lude, dame d'honneur de Mme la Dauphine-Savoie, étoit sa seconde femme et sa veuve sans enfants. Il vendit sa charge de premier gentilhomme de la chambre, pour payer l'artillerie, au duc de Gesvres, qui etoit capitaine des gardes du corps; et le roi fit offrir cette dernière charge en dédommagement à Puyguilhem, dans la Bastille. Puyguilhem, voyant cet incroyable et prompt retour du roi pour lui, reprit assez d'audace pour se flatter d'en tirer un plus grand parti, et refusa. Le roi ne s'en rebuta point. Guitry alla prêcher son ami dans la Bastille, et obtint à grand'peine qu'il auroit la bonté d'accepter l'offre du roi. Dès qu'il eut accepté, il sortit de la Bastille, alla saluer le roi, et prêter serment de sa nouvelle charge, et vendit les dragons.

Il avoit eu, dès 1665, le gouvernement de Berry, à la mort du maréchal de Clerembault. Je ne parle point ici de ses aventures avec Mademoiselle, qu'elle raconte elle-même si naïvement dans ses mémoires, et l'extrême folie qu'il fit de différer son mariage avec elle, auquel le roi avoit consenti, pour avoir de belles livrées et pour obtenir que le mariage fût célébré à la messe du roi, ce qui donna le temps à Monsieur, poussé par M. le Prince, d'aller tous deux faire des représentations au roi, qui l'engagèrent à rétracter son consentement; ce qui rompit le mariage. Mademoiselle jeta feu et flammes; mais Puyguilhem, qui, depuis la mort de son père, avoit pris le nom de comte de Lauzun, en fit au roi le grand sacrifice de bonne grâce, et plus sagement qu'il ne lui appartenoit. Il avoit eu la compagnie des cent gentilshommes de la maison du roi au bec de corbin, qu'avoit son père, et venoit d'être fait lieutenant général.

Il étoit amoureux de Mme de Monaco, sœur du comte de Guiche, intime amie de Madame et dans toutes ses intrigues, tellement que, quoique ce fût chose sans exemple et qui n'en a pas eu depuis, elle obtint du roi, avec qui elle étoit extrêmement bien, d'avoir, comme fille d'Angleterre, une surintendante comme la reine, et que ce fût Mme de Monaco. Lauzun étoit fort jaloux et n'étoit pas content d'elle. Une après-dînée d'été qu'il étoit allé à Saint-Cloud, il trouva Madame et sa cour assises à terre sur le parquet, pour se rafraîchir, et Mme de Monaco à demi couchée, une main renversée par terre. Lauzun se met en galanterie avec les dames, et tourne si bien qu'il appuie son talon dans le creux de la main de Mme de Monaco, y fait la pirouette et s'en va. Mme de Monaco eut la force de ne point crier et de s'en taire. Peu après il fit bien pis. Il écuma que le roi avoit des passades avec elle, et l'heure où Bontems la conduisoit enveloppée d'une cape, par un degré dérobé, sur le palier duquel étoit une porte de derrière des cabinets du roi et vis-à-vis, sur le même palier, un privé. Lauzun prévient l'heure et s'embusque dans le privé, le ferme en dedans d'un crochet, voit par le trou de la serrure le roi qui ouvre sa porte et met la clef en dehors et la referme. Lauzun attend un peu, écoute à la porte, la ferme à double tour avec la clef, la tire et la jette dans le privé, où il s'enferme de nou-

veau. Quelque temps après arrive Bontems et la dame, qui sont bien étonnés de ne point trouver la clef à la porte du cabinet. Bontems frappe doucement plusieurs fois inutilement, enfin si fort que le roi arrive. Bontems lui dit qu'elle est là et d'ouvrir, parce que la clef n'y est pas. Le roi répond qu'il l'y a mise; Bontems la cherche à terre pendant que le roi veut ouvrir avec le pêne, et il trouve la porte fermée à double tour. Les voilà tous trois bien étonnés et bien empêchés; la conversation se fait à travers la porte comment ce contre-temps peut être arrivé; le roi s'épuise à vouloir forcer le pêne, et ouvrir malgré le double tour. A la fin il fallut se donner le bonsoir à travers la porte, et Lauzun, qui les entendoit, à n'en pas perdre un mot, et qui les voyoit de son privé par le trou de la serrure, bien enfermé au crochet comme quelqu'un qui seroit sur le privé, rioit bas de tout son cœur, et se moquoit d'eux avec délices.

En 1670, le roi voulut faire un voyage triomphant avec les dames, sous prétexte d'aller visiter ses places de Flandre, accompagné d'un corps d'armée et de toutes les troupes de sa maison, tellement que l'alarme en fut grande dans les Pays-Bas, que le roi prit soin de rassurer. Il donna le commandement du total au comte de Lauzun, avec la patente de général d'armée. Il en fit les fonctions avec beaucoup d'intelligence, une galanterie et une magnificence extrême. Cet éclat et cette marque si distinguée de la faveur de Lauzun donna fort à penser à Louvois que Lauzun ne ménageoit en aucune sorte. Ce ministre se joignit à Mme de Montespan, qui ne lui avoit pas pardonné la découverte qu'il avoit faite et les injures atroces qu'il lui avoit dites, et [ils] firent si bien tous les deux qu'ils réveillèrent dans le roi le souvenir de l'épée brisée, l'insolence d'avoir si peu après et encore dans la Bastille, refusé plusieurs jours la charge de capitaine des gardes du corps, le firent regarder comme un homme qui ne se connoissoit plus, qui avoit suborné Mademoiselle jusqu'à s'être vu si près de l'épouser, et s'en être fait assurer des biens immenses; enfin comme un homme très-dangereux par son audace, et qui s'étoit mis en tête de se dévouer les troupes par sa magnificence, ses services aux officiers, et par la manière dont il avoit vécu avec elles au voyage de Flandre, et s'en étoit fait adorer. Ils lui firent un crime d'être demeuré ami en grande liaison avec la comtesse de Soissons, chassée de la cour et soupçonnée de crimes. Il faut bien qu'ils en aient donné quelqu'un à Lauzun que je n'ai pu apprendre, par le traitement barbare qu'ils vinrent à bout de lui faire.

Ces menées durèrent toute l'année 1671, sans que Lauzun pût s'apercevoir de rien au visage du roi ni à celui de Mme de Montespan, qui le traitoient avec la distinction et la familiarité ordinaire. Il se connoissoit fort en pierreries et à les faire bien monter, et Mme de Montespan l'y employoit souvent. Un soir du milieu de novembre 1671, qu'il arrivoit de Paris, où Mme de Montespan l'avoit envoyé le matin pour des pierreries, comme le comte de Lauzun ne faisoit que mettre pied à terre, et entrer dans sa chambre, le maréchal de Rochefort, capitaine des gardes en quartier, y entra presque au même moment et l'arrêta. Lauzun, dans la dernière surprise, voulut savoir pourquoi, voir le roi ou

Mme de Montespan, au moins leur écrire : tout lui fut refusé. Il fut conduit à la Bastille, et peu après à Pignerol, où il fut enfermé sous une basse voûte. La charge de capitaine des gardes du corps fut donnée à M. de Luxembourg, et le gouvernement de Berry au duc de La Rochefoucauld, qui, à la mort de Guitry, au passage du Rhin, 12 juin 1672, fut grand maître de la garde-robe.

On peut juger de l'état d'un homme tel qu'étoit Lauzun, précipité en un clin d'œil de si haut dans un cachot du château de Pignerol, sans voir personne et sans imaginer pourquoi. Il s'y soutint pourtant assez longtemps, mais à la fin il y tomba si malade qu'il fallut songer à se confesser. Je lui ai ouï conter qu'il craignit un prêtre supposé; qu'à cause de cela il voulut opiniâtrément un capucin, et que dès qu'il fut venu, il lui sauta à la barbe, et la tira tant qu'il put de tous côtés pour voir si elle n'étoit point postiche. Il fut quatre ou cinq ans dans ce cachot. Les prisonniers trouvent des industries que la nécessité apprend. Il y en avoit au-dessus de lui et à côté, aussi plus haut : ils trouvèrent moyen de lui parler. Ce commerce les conduisit à faire un trou bien caché pour s'entendre plus aisément, puis de l'accroître et de se visiter.

Le surintendant Fouquet étoit enfermé dans leur voisinage depuis décembre 1664, qu'il y avoit été conduit de la Bastille, où on l'avoit amené de Nantes où le roi étoit, et où il l'avoit fait arrêter le 5 septembre 1661, et mener à la Bastille. Il sut par ses voisins, qui avoient trouvé aussi moyen de le voir, que Lauzun étoit sous eux. Fouquet, qui ne recevoit aucune nouvelle, en espéra par lui, et eut grande envie de le voir. Il l'avoit laissé jeune homme, pointant à la cour par le maréchal de Grammont, bien reçu chez la comtesse de Soissons d'où le roi ne bougeoit, et le voyoit déjà de bon œil. Les prisonniers qui avoient lié commerce avec lui firent tant qu'ils le persuadèrent de se laisser hisser par leur trou pour voir Fouquet chez eux, que Lauzun aussi étoit bien aise de voir. Les voilà donc ensemble, et Lauzun à conter sa fortune et ses malheurs à Fouquet. Le malheureux surintendant ouvroit les oreilles et de grands yeux quand il entendit dire à ce cadet de Gascogne, trop heureux d'être recueilli et hébergé chez le maréchal de Grammont, qu'il avoit été général des dragons, capitaine des gardes, et eu la patente et la fonction de général d'armée. Fouquet ne savoit plus où il en étoit, le crut fou, et qu'il lui racontoit ses visions, quand il lui expliqua comment il avoit manqué l'artillerie, et ce qui s'étoit passé après là-dessus; mais il ne douta plus de la folie arrivée à son comble, jusqu'à avoir peur de se trouver avec lui, quand il lui raconta son mariage consenti par le roi avec Mademoiselle, comment rompu, et tous les biens qu'elle lui avoit assurés. Cela refroidit fort leur commerce, du côté de Fouquet, qui, lui croyant la cervelle totalement renversée, ne prenoit que pour des contes en l'air toutes les nouvelles que Lauzun lui disoit de tout ce qui s'étoit passé dans le monde depuis la prison de l'un jusqu'à la prison de l'autre.

Celle du malheureux surintendant fut un peu adoucie avant celle de Lauzun. Sa femme, et quelques officiers du château de Pignerol, eurent

permission de le voir et de lui apprendre des nouvelles du monde. Une des premières choses qu'il leur dit fut de plaindre ce pauvre Puyguilhem, qu'il avoit laissé jeune et sur un assez bon pied à la cour pour son âge, à qui la cervelle avoit tourné, et dont on cachoit la folie dans cette même prison; mais quel fut son étonnement quand tous lui dirent et lui assurèrent la vérité des mêmes choses qu'il avoit sues de lui! Il n'en revenoit pas, et fut tenté de leur croire à tous la cervelle dérangée : il fallut du temps pour le persuader. A son tour Lauzun fut tiré du cachot, et eut une chambre, et bientôt après la même liberté qu'on avoit donnée à Fouquet, afin de se voir tous deux tant qu'ils voulurent. Je n'ai jamais su ce qui en déplut à Lauzun; mais il sortit de Pignerol son ennemi, et a fait depuis tout du pis qu'il a pu à Fouquet, et après sa mort, jusqu'à la sienne, à sa famille.

Le comte de Lauzun avoit quatre sœurs, qui toutes n'avoient rien. L'aînée fut fille d'honneur de la reine mère, qui la fit épouser, en 1663, à Nogent, qui étoit Bautru, et capitaine de la porte, et maître de la garde-robe, tué au passage du Rhin, laissant un fils et des filles. La seconde épousa Belsunce, et passa sa vie avec lui dans leur province; la troisième fut abbesse de Notre-Dame de Saintes, et la quatrième, du Ronceray [1] à Angers.

Mme de Nogent n'avoit ni moins d'esprit, ni guère moins d'intrigue que son frère, mais bien plus suivie et bien moins d'extraordinaire que lui, quoiqu'elle en eût aussi sa part. Mais elle fut fort arrêtée par l'extrême douleur de la perte de son mari, dont elle porta tout le reste de sa vie le premier grand deuil de veuve, et en garda toutes les contraignantes bienséances. Ce fut la première qui s'en avisa. Mme de Vaubrun, sa belle-sœur, suivit son exemple. Elles avoient épousé les deux frères, et dans ces derniers temps Mme de Cavoye, de qui j'ai assez parlé ici. Malgré ce deuil, Mme de Nogent plaça l'argent des brevets de retenue de la dépouille de son frère, et des dragons qu'il avoit eus pour rien, régiment et charge de colonel général qu'il avoit vendus; elle prit soin du reste de son bien, et en accumula si bien les revenus, et le fit si bien valoir pendant sa longue prison, qu'il en sortit extrêmement riche. Elle eut enfin la permission de le voir, et fit plusieurs voyages à Pignerol.

Mademoiselle étoit inconsolable de cette longue et dure prison, et faisoit toutes les démarches possibles pour délivrer le comte de Lauzun. Le roi résolut enfin d'en profiter pour le duc du Maine et de la lui faire acheter bien cher. Il lui en fit faire la proposition, qui n'alla pas à moins qu'à assurer, après elle, au duc du Maine et à sa postérité le comté d'Eu, le duché d'Aumale et la principauté de Dombes. Le don étoit énorme, tant par le prix que par la dignité et l'étendue de ces trois morceaux. Elle avoit de plus assuré les deux premiers à Lauzun, avec le duché de Saint-Fargeau et la belle terre de Thiers en Auvergne,

1. Il faut lire *Ronceray* et non *Romeray*, comme le portent les anciennes éditions. Cette abbaye, de l'ordre de Saint-Benoît, avait été fondée, au XIe siècle, par Foulques-Nera, comte d'Anjou.

lorsque leur mariage fut rompu, et il falloit le faire renoncer à Eu et à Aumale, pour que Mademoiselle en pût disposer en faveur du duc du Maine. Mademoiselle ne se pouvoit résoudre à passer sous ce joug et à dépouiller Lauzun de bienfaits si considérables. Elle fut priée jusqu'à la dernière importunité, enfin menacée par les ministres, tantôt Louvois, tantôt Colbert, duquel elle étoit plus contente, parce qu'il étoit bien de tout temps avec Lauzun, et qu'il la manioit plus doucement que Louvois, son ennemi, qui étoit toujours réservé à porter les plus dures paroles, et qui s'en acquittoit encore plus durement. Elle sentoit sans cesse que le roi ne l'aimoit point, et qu'il ne lui avoit jamais pardonné le voyage d'Orléans [1], qu'elle rassura dans sa révolte, moins encore le canon de la Bastille, qu'elle fit tirer en sa présence sur les troupes du roi, et qui sauva M. le Prince et les siennes au combat du faubourg Saint-Antoine. Elle comprit donc enfin que le roi, éloigné d'elle sans retour, et qui ne consentoit à la liberté de Lauzun que par sa passion d'élever et d'enrichir ses bâtards, ne cesseroit de la persécuter jusqu'à ce qu'elle eût consenti, sans aucune espérance de rien rabattre; [elle] y donna enfin les mains avec les plaintes et les larmes les plus amères. Mais pour la validité de la chose, on trouva qu'il falloit que Lauzun fût en liberté pour renoncer au don de Mademoiselle, tellement qu'on prit le biais qu'il avoit besoin des eaux de Bourbon, et Mme de Montespan aussi, pour qu'ils y pussent conférer ensemble sur cette affaire.

Lauzun y fut amené et gardé à Bourbon par un détachement de mousquetaires commandé par Maupertuis. Lauzun vit donc plusieurs fois Mme de Montespan chez elle à Bourbon. Mais il fut si indigné du grand dépouillement qu'elle lui donna pour condition de sa liberté, qu'après de longues disputes, il n'en voulut plus ouïr parler, et fut reconduit à Pignerol comme il en avoit été ramené.

Cette fermeté n'étoit pas le compte du roi pour son bâtard bien-aimé. Il envoya Mme de Nogent à Pignerol; après, Barin, ami de Lauzun, et qui se mêloit de toutes ses affaires, avec des menaces et des promesses, qui, avec grande peine, obtinrent le consentement de Lauzun, qui firent résoudre à un second voyage de Bourbon de lui et de Mme de Montespan, sous le même prétexte des eaux. Il y fut conduit comme la première fois, et n'a jamais pardonné à Maupertuis la sévère pédanterie de son exactitude. Ce dernier voyage se fit dans l'automne de 1680. Lauzun y consentit à tout, Mme de Montespan revint triomphante. Maupertuis et ses mousquetaires prirent congé du comte de Lauzun à Bourbon, d'où il eut permission d'aller demeurer à Angers, et incontinent après cet exil fut élargi, en sorte qu'il eut la liberté de tout l'Anjou et la Touraine. La consommation de l'affaire fut différée au commencement de février 1681, pour lui donner un plus grand air de pleine liberté. Ainsi Lauzun n'eut de Mademoiselle que Saint-Fargeau et Thiers, après n'avoir tenu qu'à lui de l'épouser en se hâtant de le faire, et de succéder à la totalité de ses immenses biens. Le duc du Maine fut in-

1. Voy. les *Mémoires de Mademoiselle*, à l'année 1652. Elle entra dans Orléans par escalade le 27 mars 1652, et ferma cette ville aux troupes royales.

struit à faire sa cour à Mademoiselle, qui le reçut toujours très-fraîchement, et qui lui vit prendre ses livrées avec grand dépit, comme une marque de sa reconnoissance, en effet pour s'en relever et honorer, car c'étoit celles de Gaston, que dans la suite le comte de Toulouse prit aussi, non par la même raison, mais sous prétexte de conformité avec son frère, et [ils] l'ont fait passer à leurs enfants.

Lauzun, à qui on avoit fait espérer un traitement plus doux, demeura quatre ans à se promener dans ces deux provinces, où il ne s'ennuyoit guère moins que Mademoiselle faisoit de son absence. Elle cria, se fâcha contre Mme de Montespan et contre son fils, se plaignit hautement qu'après l'avoir impitoyablement rançonnée on la trompoit encore en tenant Lauzun éloigné, et fit tant de bruit qu'enfin elle obtint son retour à Paris, et liberté entière, à condition de n'approcher pas plus près de deux lieues de tout le lieu où le roi seroit. Il vint donc à Paris où il vit assidûment sa bienfaitrice. L'ennui de cette sorte d'exil, pourtant si adouci, le jeta dans le gros jeu et il y fut extrêmement heureux; toujours beau et sûr joueur, et net en tout au possible, et il gagna fort gros. Monsieur, qui faisoit quelquefois de petits séjours à Paris, et qui y jouoit gros jeu, lui permit de venir jouer avec lui au Palais-Royal, puis à Saint-Cloud, où il faisoit l'été de plus longs séjours. Lauzun passa ainsi plusieurs années, gagnant et prêtant beaucoup d'argent fort noblement; mais plus il se trouvoit près de la cour et parmi le grand monde, plus la défense d'en approcher lui étoit insupportable. Enfin, n'y pouvant plus tenir, il fit demander au roi la permission d'aller se promener en Angleterre, où on jouoit beaucoup et fort gros. Il l'obtint, et il y porta beaucoup d'argent qui le fit recevoir à bras ouverts à Londres, où il ne fut pas moins heureux qu'à Paris.

Jacques II y régnoit, qui le reçut avec distinction. La révolution s'y brassoit déjà. Elle éclata au bout de huit ou dix mois que Lauzun fut en Angleterre. [Elle] sembla faite exprès pour lui par le succès qui lui en revint et qui n'est ignoré de personne. Jacques II, ne sachant plus ce qu'il alloit devenir, trahi par ses favoris et ses ministres, abandonné de toute sa nation, le prince d'Orange maître des cœurs, des troupes et des flottes, et près d'entrer dans Londres, le malheureux monarque confia à Lauzun ce qu'il avoit de plus cher, la reine et le prince de Galles qu'il passa heureusement à Calais. Cette princesse dépêcha aussitôt un courrier à Versailles qui suivit de près celui que le duc de Charost, qui prit depuis le nom de duc de Béthune, gouverneur de Calais, et qui y étoit alors, avoit envoyé à l'instant de l'arrivée de la reine. Cette princesse, après les compliments, insinua dans sa lettre que, parmi la joie de se voir en sûreté sous la protection du roi, avec son fils, elle avoit la douleur de n'oser mener à ses pieds celui à qui elle devoit de l'avoir sauvée avec le prince de Galles. La réponse du roi, après tout ce qu'il y mit de généreux et de galant, fut qu'il partageoit cette obligation avec elle, et qu'il avoit hâte de lui témoigner en revoyant le comte de Lauzun et lui rendant ses bonnes grâces. En effet, lorsqu'elle le présenta au roi dans la plaine de Saint-Germain, où le roi avec la famille royale et toute sa cour vint au-devant d'elle, il traita

Lauzun parfaitement bien, lui rendit là même les grandes entrées et lui promit un logement au château de Versailles qu'il lui donna incontinent après ; et de ce jour-là il en eut un à Marly tous les voyages et à Fontainebleau, en sorte que jusqu'à la mort du roi il ne quitta plus la cour. On peut juger quel fut le ravissement d'un courtisan aussi ambitieux, qu'un retour si éclatant et si unique ramenoit des abîmes et remettoit subitement à flot. Il eut aussi un logement dans le château de Saint-Germain choisi pour le séjour de cette cour fugitive, où le roi Jacques II arriva bientôt après.

Lauzun y fit tout l'usage qu'un habile courtisan sait faire de l'une et l'autre cour, et de se procurer par celle d'Angleterre les occasions de parler souvent au roi, et d'en recevoir des commissions. Enfin, il sut si bien s'en aider que le roi lui permit de recevoir dans Notre-Dame, à Paris, l'ordre de la Jarretière des mains du roi d'Angleterre, le lui accorda à son second passage en Irlande pour général de son armée auxiliaire, et permit qu'il le fût en même temps de celle du roi d'Angleterre, qui la même campagne perdit l'Irlande avec la bataille de la Boyne, et revint en France avec le comte de Lauzun, pour lequel enfin il obtint des lettres de duc, qui furent vérifiées au parlement, en mai 1692. Quel miraculeux retour de fortune ! Mais quelle fortune en comparaison du mariage public avec Mademoiselle, avec la donation de tous ses biens prodigieux, et le titre et la dignité actuelle de duc et pair de Montpensier ! Quel monstrueux piédestal, et avec des enfants de ce mariage, quel vol n'eût pas pris Lauzun, et qui peut dire jusqu'où il seroit arrivé ?

J'ai raconté ailleurs ses humeurs, ses insignes malices et ses rares singularités. Il jouit le reste de sa longue vie de ses privances avec le roi, de ses distinctions à la cour, d'une grande considération, d'une abondance extrême, de la vie et du maintien d'un très-grand seigneur et de l'agrément de tenir une des plus magnifiques maisons de la cour, et de la meilleure table, soir et matin, la plus honorablement fréquentée, et à Paris de même après la mort du roi. Tout cela ne le contentoit point. Il n'approchoit familièrement du roi que par les dehors ; il sentoit l'esprit et le cœur de ce monarque en garde contre lui, et dans un éloignement que tout son art, son application ne purent jamais rapprocher. C'est ce qui lui fit épouser ma belle-sœur dans le projet de se remettre en commerce sérieux avec le roi, à l'occasion que l'armée de M. le maréchal de Lorge commandoit en Allemagne, et ce qui le brouilla avec lui sitôt après avec éclat, quand il vit ses desseins échoués de ce côté-là. C'est ce qui lui fit faire le mariage du duc de Lorge avec la fille de Chamillart pour se raccrocher par le crédit de ce ministre, sans y avoir pu réussir. C'est ce qui lui fit faire le voyage d'Aix-la-Chapelle, sous prétexte des eaux, pour y lier et y prendre des connoissances qui le portassent à des particuliers avec le roi sur la paix, ce qui lui fut encore inutile ; c'est enfin ce qui le porta aux extravagances qu'il fit de prétendue jalousie du fils presque enfant de Chamillart pour faire peur au père, et l'engager à l'éloigner par l'ambassade pour traiter de la paix. Tout lui manquoit dans ses divers projets ; il s'affligeoit sans cesse, et

se croyoit et se disoit dans une profonde disgrâce. Rien ne lui échappoit pour faire sa cour avec un fond de bassesse et un extérieur de dignité; et il faisoit tous les ans une sorte d'anniversaire de sa disgrâce par quelque chose d'extraordinaire, dont l'humeur et la solitude étoit le fond, et souvent quelque extravagance le fruit. Il en parloit lui-même, et disoit qu'il n'étoit pas raisonnable au retour annuel de cette époque, plus forte que lui. Il croyoit plaire au roi par ce raffinement de courtisan, sans s'apercevoir qu'il s'en faisoit moquer.

Il étoit extraordinaire en tout par nature, et se plaisoit encore à l'affecter, jusque dans le plus intérieur de son domestique et de ses valets. Il contrefaisoit le sourd et l'aveugle pour mieux voir et entendre sans qu'on s'en défiât, et se divertissoit à se moquer des sots, même des plus élevés, en leur tenant des langages qui n'avoient aucun sens. Ses manières étoient toutes mesurées, réservées, doucereuses, même respectueuses; et de ce ton bas et emmiellé il sortoit des traits perçants et accablants par leur justesse, leur force ou leur ridicule, et cela en deux ou trois mots, quelquefois d'un air de naïveté ou de distraction, comme s'il n'y eût pas songé. Aussi étoit-il redouté sans exception de tout le monde, et avec force connoissances, il n'avoit que peu ou point d'amis, quoiqu'il en méritât par son ardeur à servir tant qu'il pouvoit, et sa facilité à ouvrir sa bourse. Il aimoit à recueillir les étrangers de quelque distinction, et faisoit parfaitement les honneurs de la cour; mais ce ver rongeur d'ambition empoisonnoit sa vie. Il étoit très-bon et très-secourable parent.

Nous avions fait le mariage de Mlle de Malause, petite-fille d'une sœur de M. le maréchal de Lorge, un an avant la mort du roi, avec le comte de Poitiers, dernier de cette grande et illustre maison, fort riche en grandes terres en Franche-Comté, tous deux sans père ni mère. Il en fit la noce chez lui et les logea. Le comte de Poitiers mourut presque en même temps que le roi, dont ce fut grand dommage, car il promettoit fort, et laissa sa femme grosse d'une fille, grande héritière, qui a depuis épousé le duc de Randan, fils aîné du duc de Lorge, et dont la conduite a fait honneur à la naissance. Dans l'été qui suivit la mort de Louis XIV, il eut une revue de la maison du roi que M. le duc d'Orléans fit dans la plaine qui longe le bois de Boulogne. Passy y tient de l'autre côté, où M. de Lauzun avoit une jolie maison. Mme de Lauzun y étoit avec bonne compagnie, et j'y étois allé coucher la veille de cette revue. Mme de Poitiers mouroit d'envie de la voir, comme une jeune personne qui n'a rien vu encore, mais qui n'osoit se montrer dans ce premier deuil de veuve. Le comment fut agité dans la compagnie, et on trouva que Mme de Lauzun l'y pouvoit mener un peu enfoncée dans son carrosse, et cela fut conclu ainsi. Parmi la gaieté de cette partie, M. de Lauzun arriva de Paris, où il étoit allé le matin. On tourna un peu pour la lui dire. Dès qu'il l'apprit, le voilà en furie jusqu'à ne se posséder plus, à la rompre presque en écumant, et à dire à sa femme les choses les plus désobligeantes avec les termes non-seulement les plus durs, mais les plus forts, les plus injurieux et les plus fous. Elle s'en prit doucement à ses yeux, Mme de Poitiers à pleurer aux sanglots, et toute

la compagnie dans le plus grand embarras. La soirée parut une année, et le plus triste réfectoire un repas de gaieté en comparaison du souper. Il fut farouche au milieu du plus profond silence, chacun à peine et rarement disoit un mot à son voisin. Il quitta la table au fruit, à son ordinaire, et s'alla coucher. On voulut après se soulager et en dire quelque chose; mais Mme de Lauzun arrêta tout poliment et sagement, et fit promptement donner des cartes pour détourner tout retour de propos.

Le lendemain, dès le matin, j'allai chez M. de Lauzun pour lui dire très-fortement mon avis de la scène qu'il avoit faite la veille. Je n'en eus pas le temps; dès qu'il me vit entrer il étendit les bras, et s'écria que je voyois un fou qui ne méritoit pas ma visite, mais les petites-maisons, fit le plus grand éloge de sa femme, qu'elle méritoit assurément; dit qu'il n'étoit pas digne de l'avoir, et qu'il devoit baiser tous les pas par où elle passoit; s'accabla de pouilles; puis, les larmes aux yeux, me dit qu'il étoit plus digne de pitié que de colère; qu'il falloit m'avouer toute sa honte et sa misère : qu'il avoit plus de quatre-vingts ans; qu'il n'avoit ni enfants ni suivants; qu'il avoit été capitaine des gardes; que, quand il le seroit encore, il seroit incapable d'en faire les fonctions; qu'il se le disoit sans cesse, et qu'avec tout cela il ne pouvoit se consoler de ne l'être plus, depuis tant d'années qu'il avoit perdu sa charge; qu'il n'en avoit jamais pu arracher le poignard de son cœur; que tout ce qui lui en rappeloit le souvenir le mettoit hors de lui-même, et que d'entendre dire que sa femme alloit mener Mme de Poitiers voir une revue des gardes du corps, où il n'étoit plus rien, lui avoit renversé la tête, et [l'avoit] rendu extravagant au point où je l'avois vu; qu'il n'osoit plus se montrer devant personne après ce trait de folie; qu'il s'alloit enfermer dans sa chambre, et qu'il se jetoit à mes pieds pour me conjurer d'aller trouver sa femme, et de tâcher d'obtenir qu'elle voulût avoir pitié d'un vieillard insensé, qui mouroit de douleur et de honte, et qu'elle daignât lui pardonner. Cet aveu si sincère et si douloureux à faire, me pénétra. Je ne cherchai plus qu'à le remettre et à le consoler. Le raccommodement ne fut pas difficile; nous le tirâmes de sa chambre, non sans peine, et il lui en parut visiblement une fort grande pendant plusieurs jours à se montrer, à ce qu'on m'a dit, car je m'en allai le soir, mes occupations, dans ce temps-là, me tenant de fort court.

J'ai réfléchi souvent, à cette occasion, sur l'extrême malheur de se laisser entraîner à l'ivresse du monde, et au formidable état d'un ambitieux que ni les richesses, ni le domestique le plus agréable, ni la dignité acquise, ni l'âge, ni l'impuissance corporelle, n'en peuvent déprendre, et qui, au lieu de jouir tranquillement de ce qu'il possède, et d'en sentir le bonheur, s'épuise en regrets et en amertumes inutiles et continuelles, et qui ne peut se représenter que, sans enfants et dans un âge qui l'approche si fort de sa fin, posséder ce qu'il regrette, quand même il pourroit l'exercer, seroit des liens trompeurs qui l'attacheroient à la vie, si prête à lui échapper, qui ne lui seroient bons qu'à lui augmenter les regrets cuisants de la quitter. Mais on meurt comme on a vécu, et il est rare que cela arrive autrement. De quelle importance

n'est-il donc pas de n'oublier rien pour tâcher de vivre pour savoir mourir au monde et à la fortune avant que l'un et l'autre et que la vie nous quittent, pour savoir vivre sans eux, et tâcher et espérer de bien mourir! Cette folie de capitaine des gardes dominoit si cruellement le duc de Lauzun, qu'il s'habilloit souvent d'un habit bleu à galons d'argent, qui, sans oser être semblable à l'uniforme des capitaines des gardes du corps aux jours de revue, ou de changement du guet, en approchoit tant qu'il pouvoit, mais bien plus de celui des capitaines des chasses des capitaineries royales, et l'auroit rendu ridicule si, à force de singularités et de ridicules, il n'y eût accoutumé le monde, qui le craignoit, et ne se fût rendu supérieur à tous les ridicules.

Avec toute sa politique et sa bassesse, il tomboit sur tout le monde; toujours par un mot asséné le plus perçant, toujours en toute douceur. Les ministres, les généraux d'armée, les gens heureux et leurs familles étoient les plus maltraités. Il avoit comme usurpé un droit de tout dire et de tout faire sans que qui que ce fût osât s'en fâcher. Les seuls Grammont étoient exceptés. Il se souvenoit toujours de l'hospitalité et de la protection qu'il avoit trouvées chez eux au commencement de sa vie. Il les aimoit, il s'y intéressoit; il étoit en respect devant eux. Le vieux comte de Grammont en abusoit et vengeoit la cour par les brocards qu'il lui lâchoit à tout propos, sans que le duc de Lauzun lui en rendît jamais aucun, ni s'en fâchât, mais il l'évitoit doucement volontiers. Il fit toujours beaucoup pour les enfants de ses sœurs. On a vu ici en son temps combien l'évêque de Marseille s'étoit signalé à la peste, et de ses biens et de sa personne. Quand elle fut tout à fait passée, M. de Lauzun demanda une abbaye pour lui à M. le duc d'Orléans. Il donna les bénéfices peu après et oublia M. de Marseille. M. de Lauzun voulut l'ignorer, et demanda à M. le duc d'Orléans s'il avoit eu la bonté de se souvenir de lui. Le régent fut embarrassé. Le duc de Lauzun, commme pour lever l'embarras, lui dit d'un ton doux et respectueux : « Monsieur, il fera mieux une autre fois, » et avec ce sarcasme rendit le régent muet, et s'en alla en souriant. Le mot courut fort, et M. le duc d'Orléans, honteux, répara son oubli par l'évêché de Laon, et sur le refus de M. de Marseille de changer d'épouse, il lui donna une grosse abbaye, quoique M. de Lauzun fût mort.

Il empêcha une promotion de maréchaux de France par le ridicule qu'il y donna aux candidats qui la pressoient. Il dit au régent, avec ce même ton respectueux et doux, qu'au cas qu'il fît, comme on le disoit, des maréchaux de France inutiles, il le supplioit de se souvenir qu'il étoit le plus ancien lieutenant général du royaume, et qu'il avoit eu l'honneur de commander des armées avec la patente de général. J'en ai rapporté ailleurs de fort salées. Il ne se pouvoit tenir là-dessus; l'envie et la jalousie y avoient la plus grande part, et comme ses bons mots étoient toujours fort justes et fort pointus, ils étoient fort répétés.

Nous vivions ensemble en commerce le plus continuel; il m'avoit même rendu de vrais services, solides et d'amitié, de lui-même, et j'avois pour lui toutes sortes d'attentions et d'égards, et lui pour moi. Néanmoins je ne pus échapper à sa langue par un trait qui devoit me

perdre, et je ne sais comment ni pourquoi il ne fit que glisser. Le roi baissoit, il le sentoit; il commençoit à songer pour après lui. Les rieurs n'étoient pas pour M. le duc d'Orléans : on voyoit pourtant sa grandeur s'approcher. Tous les yeux étoient sur lui et l'éclairoient avec malignité, par conséquent sur moi, qui depuis longtemps étois le seul homme de la cour qui lui fût demeuré attaché publiquement, et qu'on voyoit le seul dans toute sa confiance. M. de Lauzun vint pour dîner chez moi, et nous trouva à table. La compagnie qui s'y trouva lui déplut apparemment, il s'en alla chez Torcy, avec qui alors je n'étois en nul commerce, qui étoit aussi à table avec beaucoup de gens opposés à M. le duc d'Orléans, Tallard entre autres et Tessé. « Monsieur, dit-il à Torcy avec cet air doux et timide qui lui étoit si familier, prenez pitié de moi, je viens de chercher à dîner avec M. de Saint-Simon; je l'ai trouvé à table avec compagnie; je me suis gardé de m'y mettre; je n'ai pas voulu être le zeste de la cabale, je m'en suis venu ici en chercher. » Les voilà tous à rire. Ce mot courut tout Versailles à l'instant; Mme de Maintenon et M. du Maine le surent aussitôt, et, toutefois, on ne m'en fit pas le moindre semblant; m'en fâcher n'eût fait qu'y donner plus de cours; je pris la chose comme l'égratignure au sang d'un mauvais chat, et je ne laissai pas apercevoir à Lauzun que je le susse.

Trois ou quatre ans avant sa mort, il eut une maladie qui le mit à l'extrémité. Nous y étions tous fort assidus, il ne voulut voir pas un de nous que Mme de Saint-Simon une seule fois. Languet, curé de Saint-Sulpice, y venoit souvent, et perçoit quelquefois jusqu'à lui, qui tenoit des discours admirables. Un jour qu'il y étoit, le duc de La Force se glissa dans sa chambre; M. de Lauzun ne l'aimoit point du tout, et s'en moquoit souvent. Il le reçut assez bien, et continua d'entretenir tout haut le curé. Tout d'un coup il se tourne à lui, lui fait des compliments et des remercîments, lui dit qu'il n'a rien à lui donner de plus cher que sa bénédiction, tire son bras du lit, la prononce et la lui donne; tout de suite se tourne au duc de La Force, lui dit qu'il l'a toujours aimé et respecté comme l'aîné et le chef de sa maison, et qu'en cette qualité il lui demande sa bénédiction. Ces deux hommes demeurent confondus, et d'étonnement, sans proférer un mot. Le malade redouble ses instances; M. de La Force, revenu à soi, trouve la chose si plaisante qu'il lui donne sa bénédiction; et, dans la crainte d'éclater, sort à l'instant et nous revient trouver dans la pièce joignante, mourant de rire et pouvant à peine nous raconter ce qui venoit de lui arriver. Un moment après le curé sortit aussi, l'air fort consterné, souriant tant qu'il pouvoit pour faire bonne mine. Le malade, qui le savoit ardent et adroit à tirer des gens pour le bâtiment de son église, avoit dit souvent qu'il ne seroit jamais de ses grues; il soupçonna ses assiduités d'intérêt, et se moqua de lui en ne lui donnant que sa bénédiction qu'il devoit recevoir de lui, et du duc de La Force, en même temps, en lui demandant persévéramment la sienne. Le curé, qui le sentit, en fut très-mortifié, et, en homme d'esprit, il ne le revit pas moins, mais M. de Lauzun abrégeoit les visites, et ne voulut point entendre le françois.

Un autre jour qu'on le tenoit fort mal, Biron et sa femme, fille de

Mme de Nogent, se hasardèrent d'entrer sur la pointe du pied, et se tinrent derrière ses rideaux, hors de sa vue; mais il les aperçut par la glace de la cheminée lorsqu'ils se persuadoient n'en pouvoir être ni vus ni entendus. Le malade aimoit assez Biron, mais point du tout sa femme qui étoit pourtant sa nièce et sa principale héritière; il la croyoit fort intéressée, et toutes ses manières lui étoient insupportables. En cela il étoit comme tout le monde. Il fut choqué de cette entrée subreptice dans sa chambre, et comprit qu'impatiente de l'héritage, elle venoit pour tâcher de s'assurer par elle-même s'il mourroit bientôt. Il voulut l'en faire repentir, et s'en divertir d'autant. Le voilà donc qu'il se prend tout d'un coup à faire tout haut, comme se croyant tout seul, une oraison éjaculatoire, à demander pardon à Dieu de sa vie passée, à s'exprimer comme un homme bien persuadé de sa mort très-prochaine, et qui dit que dans la douleur où son impuissance le met de faire pénitence, il veut au moins se servir de tous les biens que Dieu lui a donnés pour en racheter ses péchés, et les léguer tous aux hôpitaux sans aucune réserve; que c'est l'unique voie que Dieu lui laisse ouverte pour faire son salut après une si longue vie passée sans y avoir jamais pensé comme il faut, et à remercier Dieu de cette unique ressource qu'il lui laisse et qu'il embrasse de tout son cœur. Il accompagna cette prière et cette résolution d'un ton si touché, si persuadé, si déterminé, que Biron et sa femme ne doutèrent pas un moment qu'il n'allât exécuter ce dessein, et qu'ils ne fussent privés de toute la succession. Ils n'eurent pas envie d'épier là davantage, et vinrent, confondus, conter à la duchesse de Lauzun l'arrêt cruel qu'ils venoient d'entendre, et la conjurer d'y apporter quelque modération. Là-dessus, le malade envoie chercher des notaires, et voilà Mme de Biron éperdue. C'étoit bien le dessein du testateur de la rendre telle. Il fit attendre les notaires, puis les fit entrer, et dicta son testament qui fut un coup de mort pour Mme de Biron. Néanmoins il différa de le signer, et, se trouvant de mieux en mieux, ne le signa point. Il se divertit beaucoup de cette comédie, et ne put s'empêcher d'en rire avec quelques-uns quand il fut rétabli. Malgré son âge et une si grande maladie, il revint promptement en son premier état sans qu'il y parût en aucune sorte.

C'étoit une santé de fer avec les dehors trompeurs de la délicatesse. Il dînoit et soupoit à fond tous les jours, faisoit très-grande chère et très-délicate, toujours avec bonne compagnie soir et matin, mangeoit de tout, gras et maigre, sans nulle sorte de choix que son goût, ni de ménagement; prenoit du chocolat le matin, et avoit toujours sur quelque table des fruits dans leur saison, des pièces de four dans d'autres temps, de la bière, du cidre, de la limonade, d'autres liqueurs pareilles à la glace, et allant et venant, en mangeoit et en buvoit toutes les après-dînées, et exhortoit les autres à en faire autant; il sortoit de table le soir au fruit, et s'alloit coucher tout de suite. Je me souviens qu'une fois entre bien d'autres, il mangea chez moi, après cette maladie, tant de poisson, de légumes et de toutes sortes de choses sans pouvoir l'en empêcher, que nous envoyâmes le soir chez lui savoir doucement s'il ne s'en étoit point fortement senti : on le trouva à table qui mangeoit de

bon appétit. La galanterie lui dura fort longtemps. Mademoiselle en fut jalouse, cela les brouilla à plusieurs reprises. J'ai ouï dire à Mme de Fontenilles, femme très-aimable, de beaucoup d'esprit, très-vraie et d'une singulière vertu, depuis un très-grand nombre d'années, qu'étant à Eu avec Mademoiselle, M. de Lauzun y vint passer quelque temps, et ne put s'empêcher d'y courir des filles; Mademoiselle le sut, s'emporta, l'égratigna, le chassa de sa présence. La comtesse de Fiesque fit le raccommodement : Mademoiselle parut au bout d'une galerie; il étoit à l'autre bout, et il en fit toute la longueur sur ses genoux jusqu'aux pieds de Mademoiselle. Ces scènes, plus ou moins fortes, recommencèrent souvent dans les suites. Il se lassa d'être battu, et à son tour battit bel et bien Mademoiselle, et cela arriva plusieurs fois, tant qu'à la fin, lassés l'un de l'autre, ils se brouillèrent une bonne fois pour toutes, et [ne] se revirent jamais depuis; il en avoit pourtant plusieurs portraits chez lui, et n'en parloit qu'avec beaucoup de respect. On ne doutoit pas qu'ils ne se fussent mariés en secret. A sa mort, il prit une livrée presque noire, avec des galons d'argent, qu'il changea en blancs, avec un peu de bleu quand l'or et l'argent fut défendus aux livrées.

Son humeur naturelle triste et difficile, augmentée par la prison et l'habitude de la solitude, l'avoit rendu solitaire et rêveur, en sorte qu'ayant chez lui la meilleure compagnie, il la laissoit avec Mme de Lauzun, et se retiroit tout seul des après-dînées entières, mais toujours plusieurs heures de suite, sans livre, le plus souvent, car il ne lisoit que des choses de fantaisie, sans suite, et fort peu; en sorte qu'il ne savoit rien que ce qu'il avoit vu, et jusqu'à la fin tout occupé de la cour et des nouvelles du monde. J'ai regretté mille fois son incapacité radicale d'écrire ce qu'il avoit vu et fait. C'eût été un trésor des plus curieuses anecdotes, mais il n'avoit nulle suite ni application. J'ai souvent essayé de tirer de lui quelques bribes. Autre misère. Il commençoit à raconter; dans le récit, il se trouvoit d'abord des noms de gens qui avoient eu part à ce qu'il vouloit raconter. Il quittoit aussitôt l'objet principal du récit pour s'attacher à quelqu'une de ces personnes, et tôt après à une autre personne qui avoit rapport à cette première, puis à une troisième, et à la manière des romans; il enfiloit ainsi une douzaine d'histoires à la fois qui faisoient perdre terre, et se chassoient l'une l'autre, sans jamais en finir pas une, et avec cela le discours fort confus, de sorte qu'il n'étoit pas possible de rien apprendre de lui, ni d'en rien retenir. Du reste, sa conversation étoit toujours contrainte par l'humeur ou par la politique, et n'étoit plaisante que par sauts et par les traits malins qui en sortoient souvent. Peu de mois avant sa dernière maladie, c'est-à-dire à plus de quatre-vingt-dix ans, il dressoit encore des chevaux, et il fit cent passades au bois de Boulogne, devant le roi qui alloit à la Muette, sur un poulain qu'il venoit de dresser, et qui à peine l'étoit encore, où il surprit les spectateurs par son adresse, sa fermeté et sa bonne grâce. On ne finiroit point à raconter de lui.

Sa dernière maladie se déclara sans prélude, presque en un moment, par le plus horrible de tous les maux, un cancer dans la bouche. Il le supporta jusqu'à la fin avec une fermeté et une patience incroyables.

sans plainte, sans humeur, sans le moindre contre-temps, lui qui en étoit insupportable à lui-même. Quand il se vit un peu avancé dans son mal, il se retira dans un petit appartement qu'il avoit d'abord loué dans cette vue dans l'intérieur du couvent des Petits-Augustins, dans lequel on entroit de sa maison, pour y mourir en repos, inaccessible à Mme de Biron et à toute autre femme, excepté à la sienne, qui eut permission d'y entrer à toutes heures, suivie d'une de ses femmes.

Dans cette dernière retraite, le duc de Lauzun n'y donna accès qu'à ses neveux et à ses beaux-frères, et encore le moins et le plus courtement qu'il put. Il ne songea qu'à mettre à profit son état horrible, et à donner tout son temps aux pieux entretiens de son confesseur et de quelques religieux de la maison, à de bonnes lectures, et à tout ce qui pouvoit le mieux préparer à la mort. Quand nous le voyions, rien de malpropre, rien de lugubre, rien de souffrant; politesse, tranquillité, conversation peu animée, fort indifférente à ce qui se passoit dans le monde, en parlant peu et difficilement; toutefois, pour parler de quelque chose, peu ou point de morale, encore moins de son état, et cette uniformité si courageuse et si paisible se soutint égale quatre mois durant, jusqu'à la fin; mais, les dix ou douze derniers jours, il ne voulut plus voir ni beaux-frères ni neveux; et sa femme, il la renvoyoit promptement. Il reçut tous les sacrements avec beaucoup d'édification, et conserva sa tête entière jusqu'au dernier moment. Le matin du jour, dont il mourut la nuit suivante, il envoya chercher Biron, lui dit qu'il avoit fait pour lui tout ce que Mme de Lauzun avoit voulu; que, par son testament, il lui donnoit tous ses biens, excepté un legs assez médiocre à Castelmoron, fils de son autre sœur, et des récompenses à ses domestiques; que tout ce qu'il avoit fait pour lui depuis son mariage, et ce qu'il faisoit en mourant, Biron le devoit en entier à Mme de Lauzun; qu'il n'en devoit jamais oublier la reconnoissance; qu'il lui défendoit, par l'autorité d'oncle et de testateur, de lui faire jamais ni peine, ni trouble, ni obstacle, et d'avoir jamais aucun procès contre elle sur quoi que ce pût être. C'est Biron lui-même qui me le dit le lendemain, dans les mêmes termes que je les rapporte. [M. de Lauzun] lui dit adieu d'un ton ferme, et le congédia. Il défendit, avec raison, toute cérémonie; il fut enterré aux Petits-Augustins; il n'avoit rien du roi que cette ancienne compagnie des becs de corbin, qui fut supprimée deux jours après. Un mois avant sa mort il avoit envoyé chercher Dilon, chargé ici des affaires du roi Jacques, et officier général très-distingué, à qui il remit son collier de l'ordre de la Jarretière, et un Georges d'onyx entouré de parfaitement beaux et gros diamants, pour les renvoyer à ce prince.

Je m'aperçois enfin que j'ai été bien prolixe pour un homme, dont la singularité extraordinaire de sa vie et le commerce continuel que la proximité m'a donné avec lui m'a paru mériter de le faire connoître, d'autant qu'il n'a pas assez figuré dans les affaires générales pour en attendre rien des histoires qui paroîtront. Un autre sentiment a allongé mon récit. Je touche à un but que je crains d'atteindre, parce que mes désirs n'y peuvent s'accorder avec la vérité; ils sont ardents, par con-

séquent cuisants, parce que l'autre est terrible et ne laisse pas le moindre lieu à oser chercher à se la pallier; cette horreur d'y venir enfin m'a arrêté, m'a accroché où j'ai pu, m'a glacé. On entend bien qu'il s'agit de venir à la mort et au genre de mort de M. le duc d'Orléans, et quel récit épouvantable, surtout après un tel et si long attachement, puisqu'il a duré en moi pendant toute sa vie, et qu'il durera toute la mienne pour me pénétrer d'effroi et de douleur sur lui. On frémit jusque dans les moelles, par l'horreur du soupçon que Dieu l'exauça dans sa colère.

CHAPITRE VII.

Mort subite de M. le duc d'Orléans. — Diligence de La Vrillière à se capter M. le Duc. — Le roi affligé. — M. le Duc premier ministre. — Lourdise de M. le duc de Chartres. — Je vais au lever du roi et j'y prends un rendez-vous avec M. le Duc. — Je vais parler à la duchesse Sforze, puis chez Mme la duchesse d'Orléans et chez M. le duc de Chartres. — Leur réception. — Conversation entre M. le Duc et moi dans son cabinet tête à tête. — Je m'en retourne à Meudon. — Mme de Saint-Simon à Versailles pour voir le roi, etc., sans y coucher; y reçoit la visite de l'évêque de Fréjus et de La Vrillière; entrevoit que le premier ne me désire pas à la cour, et que le dernier m'y craint. — Je me confirme dans la résolution de longtemps prise : nous allons à Paris nous y fixer. — Monseigneur et M. le duc d'Orléans morts au même âge. — Effet de la mort de M. le duc d'Orléans chez les étrangers, dans la cour, dans l'Église, dans le parlement et toute la magistrature, dans les troupes, dans les marchands et le peuple. — Obsèques de M. le duc d'Orléans. — Visites du roi. — Maréchal de Villars entre dans le conseil. — Indépendance [à l'égard] du grand écuyer confirmée au premier écuyer. — Faute du grand écuyer par dépit, dont le grand maître de France profite. — Mécanique des comptes des diverses dépenses domestiques du roi à passer à la chambre des comptes. — Mort de Beringhen, premier écuyer. — Fortune de son frère, qui obtient sa charge. — Nangis chevalier d'honneur de la future reine. — Le maréchal de Tessé premier écuyer de la future reine, avec la survivance pour son fils, et va ambassadeur en Espagne. — Mort de la maréchale d'Humières. — Comte de Toulouse déclare son mariage. — Novion fait premier président avec force grâces. — Sa famille, son caractère, sa démission, sa mort. — Crozat et Montargis vendent à regret leurs charges de l'ordre à Dodun et à Maurepas, dont le râpé est donné à d'Armenonville, garde des sceaux, et à Novion, premier président. — Conclusion : vérité; désappropriation; impartialité.

On a vu, il y a peu, qu'il [le duc d'Orléans] redoutoit une mort lente qui s'annonçoit de loin, qui devient une grâce bien précieuse quand celle d'en savoir bien profiter y est ajoutée, et que la mort la plus subite fut celle qu'il préféroit; hélas! il l'obtint, et plus rapide encore que ne fut celle de feu Monsieur, dont la machine disputa plus longtemps. J'allai, le 21 décembre, de Meudon à Versailles, au sortir de table, chez M. le duc d'Orléans; je fus trois quarts d'heure seul avec lui dans son cabinet, où je l'avois trouvé seul. Nous nous y promenâmes toujours parlant d'affaires, dont il alloit rendre compte au roi ce jour-là même. Je ne trouvai nulle différence à son état ordinaire, épaissi et ap-

pesanti depuis quelque temps, mais l'esprit net et le raisonnement tel qu'il l'eut toujours. Je revins tout de suite à Meudon; j'y causai en arrivant avec Mme de Saint-Simon quelque temps. La saison faisoit que nous y avions peu de monde, je la laissai dans son cabinet et je m'en allai dans le mien.

Au bout d'une heure au plus, j'entends des cris et un vacarme subit; je sors, et je trouve Mme de Saint-Simon tout effrayée qui m'amenoit un palefrenier du marquis de Ruffec, qui de Versailles me mandoit que M. le duc d'Orléans étoit en apoplexie. J'en fus vivement touché, mais nullement surpris; je m'y attendois, comme on a vu, depuis longtemps. Je petille après ma voiture qui me fit attendre par l'éloignement du château neuf aux écuries, je me jette dedans et m'en vais tant que je puis. A la porte du parc, autre courrier du marquis de Ruffec qui m'arrête, et qui m'apprend que c'en est fait. Je demeurai là plus d'une demi-heure absorbé en douleur et en réflexions. A la fin je pris mon parti d'aller à Versailles, où j'allai tout droit m'enfermer dans mon appartement. Nangis, qui vouloit être premier écuyer, aventure dont je parlerai après, m'avoit succédé chez M. le duc d'Orléans, et expédié en bref, le fut par Mme Falari, aventurière fort jolie, qui avoit épousé un autre aventurier, frère de la duchesse de Béthune. C'étoit une des maîtresses de ce malheureux prince. Son sac étoit fait pour aller travailler chez le roi, et il causa près d'une heure avec elle en attendant celle du roi. Comme elle étoit tout proche, assis près d'elle chacun dans un fauteuil, il se laissa tomber de côté sur elle, et oncques depuis n'eut pas le moindre rayon de connoissance, pas la plus légère apparence.

La Falari, effrayée au point qu'on peut imaginer, cria au secours de toute sa force, et redoubla ses cris. Voyant que personne ne répondoit, elle appuya comme elle put ce pauvre prince sur les deux bras contigus des deux fauteuils, courut dans le grand cabinet, dans la chambre, dans les antichambres sans trouver qui que ce soit, enfin dans la cour et dans la galerie basse. C'étoit sur l'heure du travail avec le roi, que les gens de M. le duc d'Orléans étoient sûrs que personne ne venoit chez lui, et qu'il n'avoit que faire d'eux parce qu'il montoit seul chez le roi par le petit escalier de son caveau, c'est-à-dire de sa garde-robe, qui donnoit dans la dernière antichambre du roi, où celui qui portoit son sac l'attendoit, et s'étoit à l'ordinaire rendu par le grand escalier et par la salle des gardes. Enfin la Falari amena du monde, mais point de secours qu'elle envoya chercher par qui elle trouva sous sa main. Le hasard, ou pour mieux dire, la Providence avoit arrangé ce funeste événement à une heure où chacun étoit d'ordinaire allé à ses affaires ou en visite, de sorte qu'il s'écoula une bonne demi-heure avant qu'il vînt ni médecin ni chirurgien, et peu moins pour avoir des domestiques de M. le duc d'Orléans.

Sitôt que les gens du métier l'eurent envisagé, ils le jugèrent sans espérance. On l'étendit à la hâte sur le parquet, on l'y saigna; il ne donna pas le moindre signe de vie pour tout ce qu'on put lui faire. En un instant que les premiers furent avertis, chacun de toute espèce ac-

courut; le grand et le petit cabinet étoient pleins de monde. En moins de deux heures tout fut fini, et peu à peu la solitude y fut aussi grande qu'avoit été la foule. Dès que le secours fut arrivé, la Falari se sauva et gagna Paris au plus vite.

La Vrillière fut des premiers averti de l'apoplexie. Il courut aussitôt l'apprendre au roi et à l'évêque de Fréjus, puis à M. le Duc, en courtisan qui sait profiter de tous les instants critiques; et dans la pensée que ce prince pourroit bien être premier ministre, comme il l'y avoit exhorté en l'avertissant, il se hâte de retourner chez lui et d'en dresser à tout hasard la patente sur celle de M. le duc d'Orléans. Averti de sa mort au moment même qu'elle arriva, il envoya le dire à M. le Duc, et s'en alla chez le roi où le danger imminemment certain avoit amassé les gens de la cour les plus considérables.

Fréjus, dès la première nouvelle de l'apoplexie, avoit fait l'affaire de M. le Duc avec le roi qu'il y avoit, sans doute, préparé d'avance sur l'état où on voyoit M. le duc d'Orléans, surtout depuis ce que je lui en avois dit, de sorte que M. le Duc arrivant chez le roi, au moment qu'il sut la mort, on fit entrer ce qu'il y avoit de plus distingué en petit nombre amassé à la porte du cabinet, où on remarqua le roi fort triste et les yeux rouges et mouillés. A peine fut-on entré et la porte fermée que Fréjus dit tout haut au roi que dans la grande perte qu'il faisoit de M. le duc d'Orléans, dont l'éloge ne fut que de deux mots, Sa Majesté ne pouvoit mieux faire que prier M. le Duc là présent de vouloir bien se charger du poids de toutes les affaires, et d'accepter la place de premier ministre comme l'avoit M. le duc d'Orléans. Le roi, sans dire un mot, regarda Fréjus, et consentit d'un signe de tête, et tout aussitôt M. le Duc fit son remercîment. La Vrillière, transporté d'aise de sa prompte politique, avoit en poche le serment de premier ministre copié sur celui de M. le duc d'Orléans, et proposa tout haut à Fréjus de le faire prêter sur-le-champ. Fréjus le dit au roi comme chose convenable, et à l'instant M. le Duc le prêta. Peu après M. le Duc sortit; tout ce qui étoit dans le cabinet le suivit; la foule des pièces voisines augmenta sa suite, et dans un moment il ne fut plus parlé que de M. le Duc.

M. le duc de Chartres étoit à Paris, débauché alors fort gauche, chez une fille de l'Opéra qu'il entretenoit. Il y reçut le courrier qui lui apprit l'apoplexie, et en chemin un autre qui lui apprit la mort. Il ne trouva à la descente de son carrosse nulle foule, mais les seuls ducs de Noailles et de Guiche, qui lui offrirent très-apertement leurs services et tout ce qui pouvoit dépendre d'eux. Il les reçut comme des importuns dont il avoit hâte de se défaire, se pressa de monter chez Mme sa mère où il dit qu'il avoit rencontré deux hommes qui lui avoient voulu tendre un bon panneau, mais qu'il n'avoit pas donné dedans, et qu'il avoit bien su s'en défaire. Ce grand trait d'esprit, de jugement et de politique promit d'abord tout ce que ce prince a tenu depuis. On eut grand'peine à lui faire comprendre qu'il avoit fait une lourde sottise, il ne continua pas moins d'y retomber.

Pour moi, après avoir passé une cruelle nuit, j'allai au lever du roi, non pour m'y montrer, mais pour y dire un mot à M. le Duc plus sû-

rement et plus commodément, avec lequel j'étois en liaison continuelle depuis le lit de justice des Tuileries, quoique fort mécontent du consentement qu'il s'étoit laissé arracher pour le rétablissement des bâtards. Il se mettoit toujours au lever dans l'embrasure de la fenêtre du milieu, vis-à-vis de laquelle le roi s'habilloit; et, comme il étoit fort grand, on l'apercevoit aisément de derrière l'épaisse haie qui environnoit le lever. Elle étoit ce jour-là prodigieuse. Je fis signe à M. le Duc de me venir parler, et à l'instant il perça la foule et vint à moi : je le menai dans l'autre embrasure de la fenêtre la plus proche du cabinet, et là je lui dis que je ne lui dissimulois point que j'étois mortellement affligé; qu'en même temps j'espérois sans peine qu'il étoit bien persuadé que si le choix d'un premier ministre avoit pu m'être déféré, je n'en eusse pas fait un autre que celui qui avoit été fait, sur quoi il me fit mille amitiés. Je lui dis ensuite qu'il y avoit dans le sac que M. le duc d'Orléans devoit porter à son travail avec le roi, lors du malheur de cette cruelle apoplexie, chose sur quoi il étoit nécessaire que je l'entretinsse présentement qu'il lui succédoit; que je n'étois pas en état de supporter le monde; que je le suppliois de m'envoyer avertir d'aller chez lui sitôt qu'il auroit un moment de libre, et de me faire entrer par la petite porte de son cabinet qui donnoit dans la galerie, pour m'éviter tout ce monde qui rempliroit son appartement. Il me le promit, et dans la journée. le plus gracieusement, et ajouta des excuses sur l'embarras du premier jour de son nouvel état, s'il ne me donnoit pas une heure certaine, et celle que je voudrois. Je connoissois ce cabinet et cette porte, parce que cet appartement avoit été celui de Mme la duchesse de Berry, à son mariage, dans la galerie haute de l'aile neuve, et que le mien étoit tout proche, de plain-pied, vis-à-vis de l'escalier.

J'allai de là chez la duchesse Sforze, qui étoit demeurée toujours fort de mes amies, et fort en commerce avec moi, quoique je ne visse plus Mme la duchesse d'Orléans depuis longtemps, comme il a été marqué ici en son lieu. Je lui dis que, dans le malheur qui venoit d'arriver, je me croyois obligé, par respect et attachement pour feu M. le duc d'Orléans, d'aller mêler ma douleur avec tout ce qui tenoit particulièrement à lui, officiers les plus principaux, même ses bâtards, quoique je ne connusse aucun d'eux; qu'il me paraîtroit fort indécent d'en excepter Mme la duchesse d'Orléans; qu'elle savoit la situation où j'étois avec cette princesse, que je n'avois nulle volonté d'en changer; mais qu'en cette occasion si triste je croyois devoir rendre à la veuve de M. le duc d'Orléans le respect d'aller chez elle : qu'au demeurant, il m'étoit entièrement indifférent de la voir ou non, content d'avoir fait à cet égard ce que je croyois devoir faire; qu'ainsi, je la suppliois d'aller savoir d'elle si elle vouloit me recevoir ou non, et, au premier cas, d'une façon convenable, également content du oui ou du non, parce que je le serois également de moi-même en l'un et l'autre cas. Elle m'assura que Mme la duchesse d'Orléans seroit fort satisfaite de me voir et de me bien recevoir, et qu'elle alloit sur-le-champ s'acquitter de ma commission. Comme Mme Sforze logeoit fort près de Mme la duchesse d'Orléans, j'attendis chez elle son retour. Elle me dit que Mme la duchesse d'Orléans

seroit fort aise de me voir, et me recevroit de façon que j'en serois content. J'y allai donc sur-le-champ.

Je la trouvai au lit avec peu de ses dames et de ses premiers officiers, et M. le duc de Chartres, avec toute la décence qui pouvoit suppléer à la douleur. Sitôt que j'approchai d'elle, elle me parla du malheur commun; pas un mot de ce qui étoit entre elle et moi; je l'avois stipulé ainsi. M. le duc de Chartres s'en alla chez lui; la conversation traînante dura tout le moins que je pus. Je m'en allai chez M. [le duc] de Chartres, logé dans l'appartement qu'occupoit monsieur son père, avant qu'il fût régent. On me dit qu'il étoit enfermé. J'y retournai trois autres fois dans la même matinée. A la dernière, son premier valet de chambre en fut honteux, et l'alla avertir malgré moi. Il vint sur le pas de la porte de son cabinet, où il étoit avec je ne sais plus qui de fort commun: c'étoit la sorte de gens qu'il lui falloit. Je vis un homme tout empêtré, tout hérissé, point affligé, mais embarrassé à ne savoir où il en étoit. Je lui fis le compliment le plus fort, le plus net, le plus clair, le plus énergique, et à haute voix. Il me prit apparemment pour quelque tiercelet des ducs de Guiche et de Noailles, et ne me fit pas l'honneur de me répondre un mot. J'attendis quelques moments, et voyant qu'il ne sortoit rien de ce simulacre, je fis la révérence et me retirai sans qu'il fît un seul pas pour me conduire, comme il le devoit faire tout du long de son appartement, et se rembucha dans son cabinet. Il est vrai qu'en me retirant, je jetai les yeux sur la compagnie, à droite et à gauche, qui me parut fort surprise. Je m'en allai chez moi, fort ennuyé de courir le château.

Comme je sortis de table, un valet de chambre de M. le Duc me vint dire qu'il m'attendoit, et me conduisit par la petite porte droit dans son cabinet. Il me reçut à la porte, la ferma, me tira un fauteuil et en prit un autre. Je l'instruisis de l'affaire dont je lui avois parlé le matin, et après l'avoir discutée, nous nous mîmes sur celle du jour. Il me dit qu'au sortir du lever du roi, il avoit été chez M. le duc de Chartres, auquel, après les compliments de condoléance, il avoit offert tout ce qui pourroit dépendre de lui pour mériter son amitié, et lui témoigner son véritable attachement pour la mémoire de M. le duc d'Orléans: qu'à cela, M. [le duc] de Chartres étant demeuré muet, il avoit redoublé de protestations et de désirs de lui complaire en toutes choses; qu'à la fin il étoit venu un monosyllabe sec de remercîment, et un air d'éconduite qui avoit fait prendre à M. le duc le parti de s'en aller. Je lui rendis ce qui m'étoit arrivé ce même matin avec le même prince, duquel nous nous fîmes nos complaintes l'un à l'autre. M. le Duc me fit beaucoup d'amitiés et de politesses, et me demanda, en m'en conviant, si je ne viendrais pas le voir un peu souvent. Je lui répondis qu'accablé d'affaires et de monde comme il alloit être, je me ferois un scrupule de l'importuner, et ceux qui auroient affaire à lui; que je me contenterois de m'y présenter quand j'aurois quelque chose à lui dire, et que, comme je n'étois pas accoutumé aux antichambres, je le suppliois d'ordonner à ses gens de l'avertir quand je paroîtrois chez lui, et lui de me faire entrer dans son cabinet au premier moment qu'il le pourroit, où je tâ-

cherois de n'être ni long ni importun. Force amitiés, compliments, convis[1], etc.; tout cela dura près de trois quarts d'heure; et je m'enfuis à Meudon.

Mme de Saint-Simon alla le lendemain à Versailles faire sa cour au roi sur cet événement, et voir Mme la duchesse d'Orléans et Monsieur son fils. M. de Fréjus alla chez Mme de Saint-Simon dès qu'il la sut à Versailles, où elle ne coucha point. A travers toutes les belles choses qu'il lui dit de moi et sur moi, elle crut comprendre qu'il me sauroit plus volontiers à Paris qu'à Versailles. La Vrillière qui la vint voir aussi, et qui avoit plus de peur de moi encore que le Fréjus, se cacha moins par moins d'esprit et de tour, et scandalisa davantage Mme de Saint-Simon par son ingratitude après tout ce que j'avois fait pour lui. Ce petit compagnon comptoit avoir tonnelé M. le Duc par sa diligence à l'avertir et à le servir, et brusquer son duché tout de suite. Lorsqu'il m'en avoit parlé du temps de M. le duc d'Orléans, la généralité de mes réponses ne l'avoit pas mis à son aise à mon égard. Il vouloit jeter de la poudre aux yeux et tromper M. le Duc par de faux exemples, dont il craignoit l'éclaircissement de ma part. Il ne m'en falloit pas tant pour me confirmer dans le parti que de longue main j'avois résolu de prendre sur l'inspection de l'état menaçant de M. le duc d'Orléans. Je m'en allai à Paris, bien résolu de ne paroître devant les nouveaux maîtres du royaume que dans les rares nécessités ou de bienséances indispensables, et pour des moments, avec la dignité d'un homme de ma sorte, et de celle de tout ce que j'avois personnellement été. Heureusement pour moi je n'avois, dans aucun temps, perdu de vue le changement total de ma situation, et pour dire la vérité, la perte de Mgr le duc de Bourgogne, et tout ce que je voyois dans le gouvernement m'avoit émoussé sur toute autre de même nature. Je m'étois vu enlever ce cher prince au même âge que mon père avoit perdu Louis XIII, c'est-à-dire, mon père à trente-six ans, son roi de quarante et un; moi, à trente-sept, un prince qui n'avoit pas encore trente ans, prêt à monter sur le trône, et à ramener dans le monde la justice, l'ordre, la vérité; et depuis, un maître du royaume constitué à vivre un siècle, tel que nous étions lui et moi l'un à l'autre, et qui n'avoit pas six mois plus que moi. Tout m'avoit préparé à me survivre à moi-même, et j'avois tâché d'en profiter.

Monseigneur étoit mort à quarante-neuf ans et demi et M. le duc d'Orléans vécut deux mois moins. Je compare cette durée de vie si égale, à cause de la situation où on a vu ces deux princes à l'égard l'un de l'autre, jusqu'à la mort de Monseigneur. Tel est ce monde et son néant.

La mort de M. le duc d'Orléans fit un grand bruit au dedans et au dehors; mais les pays étrangers lui rendirent incomparablemnt plus de justice et le regrettèrent beaucoup plus que les François. Quoique les étrangers connussent sa foiblesse, et que les Anglois en eussent étrangement abusé, ils n'en étoient pas moins persuadés, par leur expé-

1. Invitation.

rience, de l'étendue et de la justesse de son esprit, de la grandeur de son génie et de ses vues, de sa singulière pénétration, de la sagesse et de l'adresse de sa politique, de la fertilité de ses expédients et de ses ressources, de la dextérité de sa conduite dans tous les changements de circonstances et d'événements, de sa netteté à considérer les objets et à combiner toutes choses, de sa supériorité sur ses ministres et sur ceux que les diverses puissances lui envoyoient, du discernement exquis à démêler, à tourner les affaires, de sa savante aisance à répondre sur-le-champ à tout, quand il le vouloit. Tant de grandes et rares parties pour le gouvernement le leur faisoient redouter et ménager, et le gracieux qu'il mettoit à tout, et qui savoit charmer jusqu'aux refus, le leur rendoit encore aimable. Ils estimoient de plus sa grande et naïve valeur. La courte lacune de l'enchantement par lequel ce malheureux Dubois avoit comme anéanti ce prince, n'avoit fait que le relever à leurs yeux par la comparaison de sa conduite, quand elle étoit sienne, d'avec sa conduite quand elle n'en portoit que le nom et qu'elle n'étoit que celle de son ministre. Ils avoient vu ce ministre mort, le prince reprendre le timon des affaires avec les mêmes talents qu'ils avoient admirés en lui auparavant; et cette foiblesse, qui étoit son grand défaut, se laissoit beaucoup moins sentir au dehors qu'au dedans.

Le roi, touché de son inaltérable respect, de ses attentions à lui plaire, de sa manière de lui parler, et de celle de son travail avec lui, le pleura et fut véritablement touché de sa perte, en sorte qu'il n'en a jamais parlé depuis, et cela est revenu souvent, qu'avec estime, affection et regret, tant la verité perce d'elle-même malgré tout l'art et toute l'assiduité des mensonges et de la plus atroce calomnie, dont j'aurai occasion de parler dans les additions que je me propose de faire à ces Mémoires, si Dieu m'en permet le loisir. M. le Duc, qui montoit si haut par cette perte, eut sur elle une contenance honnête et bienséante. Mme la Duchesse se contint fort convenablement; les bâtards qui ne gagnoient pas au change, ne purent se réjouir. Fréjus se tint à quatre. On le voyoit suer sous cette gêne, sa joie, ses espérances muettes lui échapper à tout propos, toute sa contenance étinceler malgré lui.

La cour fut peu partagée, parce que le sens y est corrompu par les passions. Il s'y trouva des gens aux yeux sains, qui le voyoient comme faisoient les étrangers et qui continuellement témoins de l'agrément de son esprit, de la facilité de son accès, de cette patience et de cette douceur à écouter qui ne s'altéroit jamais, de cette bonté dont il savoit se parer d'une façon si naturelle, quoique quelquefois ce n'en fût que le masque, de ses traits plaisants à écarter et à éconduire sans jamais blesser, sentirent tout le poids de sa perte. D'autres, en plus grand nombre, en furent fâchés aussi, mais bien moins par regret que par la connoissance du caractère du successeur et de celui encore de ses entours. Mais le gros de la cour ne le regretta point du tout : les uns de cabales opposées, les autres indignés de l'indécence de sa vie et du jeu qu'il s'étoit fait de promettre sans tenir, force mécontents, quoique presque tous bien mal à propos, une foule d'ingrats dont le monde est plein, et qui dans les cours font de bien loin le plus grand nombre, ceux qui se

croyoient en passe d'espérer plus du successeur pour leur fortune et leurs vues, enfin un monde d'amateurs stupides de nouveautés.

Dans l'Église, les béats et même les dévots se réjouirent de la délivrance du scandale de sa vie, et de la force que son exemple donnoit aux libertins, et les jansénistes et les constitutionnaires, d'ambition ou de sottise, s'accordèrent à s'en trouver tous consolés. Les premiers, séduits par des commencements pleins d'espérance, en avoient depuis éprouvé pis que du feu roi; les autres, pleins de rage qu'il ne leur eût pas tout permis, parce qu'ils vouloient tout exterminer, et anéantir une bonne fois et solidement les maximes et les libertés de l'Église gallicane, surtout les appels comme d'abus[1], établir la domination des évêques sans bornes, et revenir à leur ancien état de rendre la puissance épiscopale redoutable à tous, jusques aux rois, exultoient de se voir délivrés d'un génie supérieur, qui se contentoit de leur sacrifier les personnes, mais qui les arrêtoit trop ferme sur le grand but qu'ils se proposoient, vers lequel tous leurs artifices n'avoient cessé de tendre, et ils espéroient tout d'un successeur qui ne les apercevroit pas, qu'ils étourdiroient aisément, et avec qui ils seroient plus librement hardis.

Le parlement, et comme lui tous les autres parlements, et toute la magistrature, qui, par être toujours assemblée, est si aisément animée du même esprit, n'avoit pu pardonner à M. le duc d'Orléans les coups d'autorité auxquels le parlement lui-même l'avoit enfin forcé plus d'une fois d'avoir recours, par les démarches les plus hardies, que ses longs délais et sa trop longue patience avoit laissé porter à le dépouiller de toute autorité pour s'en revêtir lui-même. Quoique d'adresse, puis de hardiesse, le parlement se fût soustrait à la plupart de l'effet de ces coups d'autorité, il n'étoit plus en état de suivre sa pointe, et par ce qui restoit nécessairement des bornes que le régent y avoit mises, ce but si cher du parlement lui étoit échappé. Sa joie obscure et ténébreuse ne se contraignit pas d'être délivré d'un gouvernement duquel, après avoir arraché tant de choses, il ne se consoloit point de n'avoir pas tout emporté, de n'avoir pu changer son état de simple cour de justice en celui de parlement d'Angleterre, mais en tenant la chambre haute sous le joug.

Le militaire, étouffé sans choix par des commissions de tous grades et par la prodigalité des croix de Saint-Louis, jetées à toutes mains, et trop souvent achetées des bureaux et des femmes, ainsi que les avancements en grades, étoit outré de l'économie extrême qui le réduisoit à la dernière misère, et de l'exacte sévérité d'une pédanterie qui le tenoit en un véritable esclavage. L'augmentation de la solde n'avoit pas fait la moindre impression sur le soldat ni sur le cavalier, par l'extrême cherté des choses les plus communes et les plus indispensables à la vie, de manière que cette partie de l'État, si importante, si répandue, si nombreuse, plus que jamais tourmentée et réduite sous la servitude des bu-

1. L'appel comme d'abus était, dans l'ancienne monarchie, l'appel devant un tribunal laïque contre un jugement ecclésiastique qu'on prétendait avoir été mal et abusivement rendu.

reaux et de tant d'autres gens ou méprisables ou peu estimables, ne put que se trouver soulagée par l'espérance du changement qui pourroit alléger son joug et donner plus de lien à l'ordre du service et plus d'égards au mérite et aux services. Le corps de la marine, tombé comme en désuétude et dans l'oubli, ne pouvoit qu'être outré de cet anéantissement et se réjouir de tout changement, quel qu'il pût être; et tout ce qui s'appeloit gens de commerce, arrêtés tout court partout pour complaire aux Anglois, et gênés en tout par la compagnie des Indes, ne pouvoient être en de meilleures dispositions.

Enfin, le gros de Paris et des provinces, désespéré des cruelles opérations des finances et d'un perpétuel jeu de gobelets pour tirer tout l'argent, qui mettoit d'ailleurs toutes les fortunes en l'air et la confusion dans toutes les familles, outré de plus de la prodigieuse cherté où ces opérations avoient fait monter toutes choses, sans exception de pas une, tant de luxe que de première nécessité pour la vie, gémissoit depuis longtemps après une délivrance et un soulagement qu'il se figuroit aussi vainement que certainement par l'excès du besoin et l'excès du désir. Enfin, il n'est personne qui n'aime à pouvoir compter sur quelque chose, qui ne soit désolé des tours d'adresse et de passe-passe, et de tomber sans cesse, malgré toute prévoyance, dans des torquets[1] et dans d'inévitables panneaux; de voir fondre son patrimoine ou sa fortune entre ses mains, sans trouver de protection dans son droit ni dans les lois, et de ne savoir plus comment vivre et soutenir sa famille.

Une situation si forcée et si générale, nécessairement émanée de tant de faces contradictoires successivement données aux finances, dans la fausse idée de réparer la ruine et le chaos où elles s'étoient trouvées à la mort de Louis XIV, ne pouvoit faire regretter au public celui qu'il en regardoit comme l'auteur, comme ces enfants qui se prennent en pleurant au morceau de bois qu'un imprudent leur a fait tomber en passant sur le pied, qui jettent, de colère, ce bois de toute leur force, comme la cause du mal qu'ils sentent, et qui ne font pas la moindre attention à ce passant qui en est la seule et véritable cause. C'est ce que j'avois bien prévu qui arriveroit sur l'arrangement, ou plutôt le dérangement de plus en plus des finances, et que je voulois ôter de dessus le compte de M. le duc d'Orléans par les états généraux que je lui avois proposés, qu'il avoit agréés, et dont le duc de Noailles rompit l'exécution à la mort du roi, pour son intérêt personnel, comme on l'a vu en son lieu dans ces Mémoires, à la mort du roi. La suite des années a peu à peu fait tomber les écailles de tant d'yeux, et a fait regretter M. le duc d'Orléans à tous avec les plus cuisants regrets, et [ils] lui ont à la fin rendu la justice qui lui avoit toujours été due.

Le lendemain de la mort de M. le duc d'Orléans, son corps fut porté de Versailles à Saint-Cloud, et le lendemain qu'il y fut les cérémonies y commencèrent. M. le comte de Charolois avec le duc de Gesvres et le marquis de Beauvau, qui devoient porter la queue de son manteau, allèrent, dans un carrosse du roi, entouré de ses gardes, à Saint-Cloud.

1. Ce mot du style familier est synonyme de *ruses*, *tromperies*.

M. le comte de Charolois donna l'eau bénite, représentant le roi, et fut reçu à la descente du carrosse et reconduit de même par M. le duc de Chartres, qui s'étoit fait accompagner par les deux fils du duc du Maine. Le cœur fut porté de Saint-Cloud au Val-de-Grâce par l'archevêque de Rouen, premier aumônier du prince défunt, à la gauche duquel étoit M. le comte de Clermont, prince du sang, et le duc de Montmorency, fils du duc de Luxembourg, sur le devant, avec tous les accompagnements ordinaires. M. le prince de Conti accompagna le convoi avec le duc de Retz, fils du duc de Villeroy, qui se fit de Saint-Cloud à Saint-Denis, passant dans Paris avec la plus grande pompe. Le chevalier de Biron, à qui son père avoit donné sa charge de premier écuyer de M. le duc d'Orléans, lorsqu'il fut fait duc et pair, y étoit à cheval, ainsi que le comte d'Étampes, capitaine des gardes; tous les autres officiers principaux de la maison dans des carrosses. Les obsèques furent différées jusqu'au 12 février. M. le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans, M. le comte de Clermont et M. le prince de Conti firent le grand deuil; l'archevêque de Rouen officia en présence des cours supérieures, et Poncet, évêque d'Angers, fit l'oraison funèbre qui ne répondit pas à la grandeur du sujet. Le roi visita à Versailles Mme la duchesse d'Orléans, Mme la Duchesse, et fit le même honneur à M. le duc de Chartres. C'est le seul prince du sang qu'il ait visité. Il alla voir aussi Mme la princesse de Conti, Mlle de Chartres et Mme du Maine.

Deux jours après la mort de M. le duc d'Orléans, le maréchal de Villars entra dans le conseil d'État, et eut le gouvernement des forts et citadelle de Marseille qu'avoit le feu premier écuyer.

Il me fait souvenir que j'ai dit plus haut que j'aurois à dire encore quelque chose sur cette charge. Nonobstant l'arrêt du conseil de régence, dont il a été parlé ici en son temps, qui l'avoit contradictoirement et nettement confirmé dans toutes les fonctions de sa charge, et dans l'indépendance entière de celle de grand écuyer, ce dernier n'avoit cessé de le tracasser tant qu'il avoit pu. Son fils, à sa mort, ayant succédé à sa charge, voulut se délivrer de cette continuelle importunité : le père étoit des amis de l'évêque de Fréjus qui se piqua de le servir dans une affaire si juste. Beringhen présenta un mémoire au roi, et un autre à M. le duc d'Orléans. Il fut communiqué au grand écuyer qui y répondit et qui fut de nouveau tondu en plein par un arrêt du conseil d'en haut[1], en présence du roi et de M. le duc d'Orléans. Le prince Charles de Lorraine, grand écuyer, en fut si piqué que Beringhen lui ayant envoyé, comme de coutume, les comptes de la petite écurie à signer sur son ar-

1. On ne doit pas confondre le *conseil d'en haut* avec le conseil d'État, ni avec le *conseil des parties*, qui n'était qu'une section du conseil d'État (voy. t. Ier, p. 435). On pourrait le comparer plus exactement au conseil des ministres. Il se composait, en effet, du souverain, des princes du sang que le roi y appelait, du chancelier, du surintendant ou du contrôleur général des finances, des secrétaires d'État et de quelques seigneurs désignés par le roi. Les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse furent membres du conseil d'en haut, pendant la dernière partie du régne de Louis XIV, quoiqu'ils ne fussent pas secrétaires d'État.

rêté, il dit qu'il ne savoit point signer ce qu'il ne voyoit point. On fit ce qu'on put pour lui faire entendre raison : l'opiniâtreté fut invincible; enfin il falloit bien que ces comptes fussent signés, j'expliquerai cela tout à l'heure. Au bout de cinq ou six mois de délai, M. le Duc lui déclara que s'il persistoit dans son refus, lui les signeroit comme grand maître de la maison du roi, et en effet les signa. Ainsi le grand écuyer perdit, par humeur, une des plus belles prérogatives de sa charge, ou se mit du moins en grand hasard de ne la recouvrer jamais. Voici donc en quoi consistoit la prétendue délicatesse du grand écuyer, inconnue jusqu'alors à tout autre et à lui-même, et la mécanique de ces signatures. Le grand maître de la maison du roi, celui de l'artillerie, le grand écuyer et les premiers gentilshommes de la chambre, chacun dans son année, sont ordonnateurs des dépenses qui se font sous leurs charges, c'est-à-dire que sur leur signature qu'ils mettent aux arrêtés des comptes de ces dépenses, ils passent sans autre examen à la chambre des comptes, et les dépenses y sont allouées. Le grand maître de la garde-robe, le premier écuyer et le premier maître d'hôtel, pour la bouche du roi seulement, qui, du temps des Guise, fut rendue indépendante du grand maître de la maison du roi, dont ils possédoient la charge, ces trois officiers règlent et arrêtent les comptes des dépenses qui se font sous leur charge, et les signent; mais comme la chambre des comptes ne reconnoît point leur signature, parce qu'ils ne sont pas ordonnateurs, il est d'usage que le grand maître de la garde-robe envoie les comptes de la garde-robe au premier gentilhomme de la chambre en année, qui est obligé de les signer sans examen aucun, et sans les voir, à la seule inspection de la signature du grand maître de la garde-robe, et il en est de même des comptes de la bouche entre le premier maître d'hôtel du roi et le grand maître de sa maison, et entre le grand et le premier écuyer pour les comptes de la petite écurie.

Beringhen, premier écuyer, qui venoit d'achever de faire confirmer l'indépendance de sa charge, ne survécut pas de sept mois à son père à qui il avoit succédé. Il mourut le 1er décembre à quarante-trois ans, homme obscur au dernier point, timide, solitaire, embarrassé du monde, avec de l'esprit et de la lecture. Il ne laissa qu'une fille de la fille du feu marquis de Lavardin, ambassadeur à Rome autrefois. Il n'avoit qu'un frère fort mal alors avec M. le duc d'Orléans, qui l'avoit même éloigné assez longtemps de Paris, à qui il avoit été assez fou pour disputer avantageusement une maîtresse, de sorte qu'il étoit entièrement hors d'espérance de la charge de son frère; la mort si prompte de ce prince la lui rendit. L'évêque de Fréjus lui fit donner la charge, et M. le Duc, qui, par je ne sais quelle intrigue, y auroit voulu Nangis, lui donna prématurément la charge de chevalier d'honneur de la future reine, et au maréchal de Tessé, qui s'ennuyoit beaucoup dans sa prétendue retraite, la charge de premier écuyer de la future reine, qu'il avoit eue de la dernière Dauphine, lors de son mariage qu'il avoit traité, et en même temps la survivance pour son fils, en envoyant le père en ambassade en Espagne.

La maréchale d'Humières, fille de M. de La Châtre qui a laissé des

mémoires [1], mourut le même jour que M. le duc d'Orléans. Elle avoit été dame du palais de la reine, et, à près de quatre-vingt-huit ans qu'elle avoit, ayant pendant cette longue vie joui toujours d'une santé parfaite de corps et d'esprit, on voyoit encore qu'elle avoit été fort belle. Elle mourut uniquement de vieillesse, s'étant couchée la veille en parfaite santé, allant et venant et sortant à son ordinaire. Elle se retira, peu après la mort du maréchal d'Humières, dans le dehors du couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques. C'est la première duchesse qui, par une dévotion mal entendue dans sa retraite, quitta la housse [2], et, comme les sottises sont plus volontiers imitées en France qu'ailleurs, celle-là l'a été depuis par plusieurs autres, qui, à son exemple, ont en même temps conservé leurs armes à leurs carrosses avec les marques de leur dignité.

Le lendemain de la mort de M. le duc d'Orléans, le comte de Toulouse déclara son mariage avec la sœur du duc de Noailles, veuve avec deux fils du marquis de Gondrin, fils aîné du duc d'Antin. Elle avoit été dame du palais de la dernière Dauphine. Le monde, qui abonde en sots et en jaloux, ne lui vit pas prendre le rang de son nouvel état sans envie et sans murmure. Je n'ai pas lieu, comme on a vu ici plus d'une fois, d'aimer le duc de Noailles, et que je ne m'en suis jamais contraint à son égard; mais la vérité veut que je dise que, de la naissance que sont les Noailles, il n'y auroit pas à se récrier quand une Noailles auroit épousé un prince du sang. Au moins ne niera-t-on pas l'extrême différence d'une Noailles à une Séguier que nous avons vue duchesse de Verneuil au mariage de Mgr le duc de Bourgogne, conviée à la noce par le roi, y dîner à sa table au festin de la noce, et en possession de tout ce dont a joui la comtesse de Toulouse. Le bas emploi de capitaine des gardes du cardinal Mazarin, d'où le père du premier maréchal-duc de Noailles passa si étrangement à la charge de premier capitaine des gardes du corps, ce qui le fit duc et pair dans la suite, a trompé bien des gens qui ignorent que ce même Noailles, capitaine des gardes du cardinal Mazarin, étoit fils de la fille du vieux maréchal de Roquelaure, et que la sœur de son père avoit épousé le fils et le frère des deux maréchaux de Biron, duquel mariage vient le maréchal duc de Biron d'aujourd'hui; qu'en remontant jusqu'au delà de 1250, on leur trouve les meilleures alliances de leur province et des voisines, et que la terre et le château de Noailles dont ils tirent leur nom, ils les possèdent de temps immémorial.

Un fou succéda à un scélérat dans la place de premier président du parlement de Paris, par la faveur de M. le Duc, qui aimoit fort les Gesvres, et qui crut se bien mettre avec le parlement en choisissant Novion,

1. Les mémoires de La Châtre font partie de toutes les collections de mémoires relatifs à l'histoire de France. Ils concernent spécialement la minorité de Louis XIV et surtout la cabale des *Importants*, qui menaça Mazarin en 1643. La Châtre faisait partie de cette cabale.

2. La housse était une draperie dont certaines personnes, et, entre autres, les ducs et duchesses avaient droit d'orner leurs carrosses.

le plus ancien des présidents à mortier, mais le plus contradictoire à la remplir. Il n'étoit ni injuste ni malhonnête homme, comme l'autre premier président de Novion, son grand-père, mais il ne savoit rien de son métier que la basse procédure, en laquelle, à la vérité, il excelloit comme le plus habile procureur. Mais par delà cette ténébreuse science, il ne falloit rien attendre de lui. C'étoit un homme obscur, solitaire, sauvage, plein d'humeurs et de caprices jusqu'à l'extravagance; incompatible avec qui que ce fût, désespéré lorsqu'il lui falloit voir quelqu'un, le fléau de sa famille et de quiconque avoit affaire à lui, enfin insupportable aux autres, et, de son aveu, très-souvent à lui-même. Il se montra tel dans une place où il avoit affaire avec la cour, avec sa compagnie, avec le public, contre lequel il se barricadoit, en sorte qu'on n'en pouvoit approcher; et tandis qu'il s'enfermoit de la sorte, et que les plaideurs en gémissoient, souvent encore de ses brusqueries et de ses *sproposito* quand ils pouvoient pénétrer jusqu'à lui, il s'en alloit prendre l'air, disoit-il, dans la maison qu'il occupoit avant d'être premier président, et causer avec un charron, son voisin, sur le pas de sa boutique, qui étoit, disoit-il, l'homme du meilleur sens du monde.

Un pauvre plaideur, d'assez bas aloi, se désespérant un jour de [ne le] pouvoir aborder pour lui demander une audience, tournoit de tous côtés dans sa maison du palais, ne sachant à qui adresser ni où donner de la tête. Il entra dans la basse-cour[1] et vit un homme en veste, qui regardoit panser les chevaux, qui lui demanda brusquement ce qu'il venoit faire là et ce qu'il demandoit. Le pauvre plaideur lui répondit bien humblement qu'il avoit un procès qui le désoloit, qu'il avoit grand intérêt de faire juger, mais que, quelque peine qu'il prît, et quelque souvent qu'il se présentât, il ne pouvoit approcher de M. le premier président, qui étoit d'une humeur si farouche et si fantasque, qu'il ne vouloit voir personne, et ne se laissoit point aborder. Cet homme en veste lui demanda s'il avoit un placet pour sa cause, et de le lui donner, et qu'il verroit s'il le pourroit faire arriver jusqu'au premier président. Le pauvre plaideur lui tira son placet de sa poche, et le remercia bien de sa charité, mais en lui marquant son doute qu'il pût venir à bout de lui procurer audience d'un homme aussi étrange et aussi capricieux que ce premier président, et se retira. Quatre jours après il fut averti par son procureur que sa cause seroit appelée à deux jours de là, dont il fut bien agréablement surpris. Il alla donc à l'audience de la grand' chambre avec son avocat, prêt à plaider. Mais quel fut son étonnement quand il reconnut son homme en veste assis en place et en robe de premier président! Il en pensa tomber à la renverse, et de frayeur de ce qu'il lui avoit [dit] de lui-même, pensant parler à quelque quidam. La fin de l'aventure fut qu'il gagna son procès tout de suite. Tel étoit Novion.

Il avoit épousé une Berthelot, tante de Mme de Prie, qui avoit bien eu autant de part que MM. de Gesvres à le faire premier président. Il

1. On entendait alors par basse-cour la partie d'un hôtel, qui était réservée aux remises, écuries, etc.

sentoit toute sa répugnance à se montrer dans les fonctions de cette charge; mais, étant le doyen des présidents à mortier, il ne put souffrir qu'un autre que lui y montât. Lorsque M. le Duc déclara, à la Chandeleur 1724, la grande promotion de l'ordre à faire à la Pentecôte suivante, Dodun, contrôleur général, et Maurepas, secrétaire d'État, qui tous deux avoient grande envie de porter l'ordre, renouvelèrent la difficulté qu'on avoit faite à l'occasion de la promotion du lendemain du sacre à Crozat et à Montargis, de leur y laisser exercer leurs charges de grand trésorier et de greffier de l'ordre; mais M. le duc d'Orléans, qui leur avoit permis de les acheter, passa par-dessus, et leur y fit faire leurs fonctions. M. le Duc fut plus accessible aux désirs de deux hommes dont il s'accommodoit. Crozat et Montargis eurent ordre de vendre, le premier à Dodun, l'autre à Maurepas, et ce ne fut pas sans de grands combats que les deux vendeurs obtinrent la permission ordinaire de continuer à porter l'ordre. En même temps M. le Duc donna le râpé de grand trésorier à d'Armenonville, garde des sceaux, et celui de greffier au premier président de Novion, qui, tout aise qu'il fût de porter l'ordre, se trouva fort mécontent de payer le serment et d'avoir des croix et des rubans bleus à acheter, et le marqua avec beaucoup d'indécence.

Enfin, ne pouvant plus tenir à exercer ses fonctions de premier président, encore moins le public, qui avoit affaire à lui sans cesse, il s'en démit en septembre 1724, après l'avoir seulement gardée un an, et s'en retourna ravi, et le public aussi d'en être délivré, à sa vie chérie de ne plus voir personne, n'ayant plus aucune charge, enfermé seul dans sa maison, et causant à son plaisir avec son voisin le charron, sur le pas de la porte de sa boutique, et mourut en sa terre de Grignon, en septembre 1731, à soixante-onze ans, regretté de personne.

Il avoit perdu son fils unique dès 1720, qui avoit laissé un fils. M. le Duc fit la grâce entière, et donna à cet enfant de quinze ans, la charge de président à mortier de son grand-père, en faisant celui-ci premier président, et la donna à exercer à Lamoignon de Blancménil, lors avocat général, jusqu'à ce que ce petit Novion fût en âge de la faire : abus fort étrange de ces *custodi-nos* [1] de charges de président à mortier, qui s'est introduit dans le parlement, pour les conserver dans les familles.

Me voici enfin parvenu au terme jusqu'auquel je m'étois proposé de conduire ces Mémoires. Il n'y en peut avoir de bons que de parfaitement vrais, ni de vrais qu'écrits par qui a vu et manié lui-même les choses qu'il écrit, ou qui les tient de gens dignes de la plus grande foi, qui les ont vues et maniées; et de plus, il faut que celui qui écrit aime la vérité jusqu'à lui sacrifier toutes choses. De ce dernier point, j'ose m'en rendre témoignage à moi-même, et me persuader qu'aucun de tout ce qui m'a connu n'en disconviendroit. C'est même cet amour de la vérité qui a le plus nui à ma fortune; je l'ai senti souvent, mais j'ai préféré la vérité à tout, et je n'ai pu me ployer à aucun déguisement; je puis dire encore que je l'ai chérie jusque contre moi-même. On s'apercevra

1. Le *custodi-nos* était celui qui gardait un bénéfice ecclésiastique pour le rendre à un autre au bout d'un certain temps.

aisément des duperies où je suis tombé, et quelquefois grossières, séduit par l'amitié ou par le bien de l'État, que j'ai sans cesse préféré à toute autre considération, sans réserve, et toujours à tout intérêt personnel, comme encore [en] bien d'autres occasions que j'ai négligé d'écrire, parce qu'elles ne regardoient que moi, sans connexion d'éclaircissements ou de curiosité sur les affaires ou le cours du monde. On peut voir que je persévérai à faire donner les finances au duc de Noailles, parce que je l'en crus, bien mal à propos, le plus capable, et le plus riche et le plus revêtu d'entre les seigneurs à qui on les pût donner, dans les premiers jours même de l'éclat de la profonde scélératesse qu'il venoit de commettre à mon égard. On le voit encore dans tout ce que je fis pour sauver le duc du Maine contre mes deux plus chers et plus vifs intérêts, parce que je croyois dangereux d'attaquer lui et le parlement à la fois, et que le parlement étoit lors l'affaire la plus pressée, qui ne se pouvoit différer. Je me contente de ces deux faits, sans m'arrêter à bien d'autres qui se trouvent répandus dans ces Mémoires, à mesure qu'ils sont arrivés, lorsqu'ils ont trait à la curiosité du cours des affaires ou des choses de la cour et du monde.

Reste à toucher l'impartialité, ce point si essentiel et tenu pour si difficile, je ne crains point de le dire, impossible à qui écrit ce qu'il a vu et manié. On est charmé des gens droits et vrais; on est irrité contre les fripons dont les cours fourmillent; on l'est encore plus contre ceux dont on a reçu du mal. Le stoïque est une belle et noble chimère. Je ne me pique donc pas d'impartialité, je le ferais vainement. On trouvera trop, dans ces Mémoires, que la louange et le blâme coulent de source à l'égard de ceux dont je suis affecté, et que l'un et l'autre est plus froid sur ceux qui me sont plus indifférents; mais néanmoins vif toujours pour la vertu, et contre les malhonnêtes gens, selon leur degré de vices ou de vertu. Toutefois, je me rendrai encore ce témoignage, et je me flatte que le tissu de ces Mémoires ne me le rendra pas moins, que j'ai été infiniment en garde contre mes affections et mes aversions, et encore plus contre celles-ci, pour ne parler des uns et des autres que la balance à la main, non-seulement ne rien outrer, mais ne rien grossir, m'oublier, me défier de moi comme d'un ennemi, rendre une exacte justice, et faire surnager à tout la vérité la plus pure. C'est en cette manière que je puis assurer que j'ai été entièrement impartial, et je crois qu'il n'y a point d'autre manière de l'être.

Pour ce qui est de l'exactitude et de la vérité de ce que je raconte, on voit par les Mémoires mêmes que presque tout est puisé de ce qui a passé par mes mains, et le reste, de ce que j'ai su par ceux qui avoient traité les choses que je rapporte. Je les nomme; et leur nom ainsi que ma liaison intime avec eux est hors de tout soupçon. Ce que j'ai appris de moins sûr, je le marque; et ce que j'ai ignoré, je n'ai pas honte de l'avouer. De cette façon les Mémoires sont de source, de la première main. Leur vérité, leur authenticité ne peut être révoquée en doute; et je crois pouvoir dire qu'il n'y en a point eu jusqu'ici qui aient compris plus de différentes matières, plus approfondies, plus détaillées, ni qui forment un groupe plus instructif ni plus curieux.

Comme je n'en verrai rien, peu m'importe. Mais si ces Mémoires voient jamais le jour je ne doute pas qu'ils n'excitent une prodigieuse révolte. Chacun est attaché aux siens, à ses intérêts, à ses prétentions, à ses chimères, et rien de tout cela ne peut souffrir la moindre contradiction. On n'est ami de la vérité qu'autant qu'elle favorise, et elle favorise peu de toutes ces choses-là. Ceux dont on dit du bien n'en savent nul gré, la vérité l'exigeoit. Ceux, en bien plus grand nombre, dont on ne parle pas de même entrent d'autant plus en furie que ce mal est prouvé par les faits; et comme au temps où j'ai écrit, surtout vers la fin, tout tournoit à la décadence, à la confusion, au chaos, qui depuis n'a fait que croître, et que ces Mémoires ne respirent qu'ordre, règle, vérité, principes certains, et montrent à découvert tout ce qui y est contraire, qui règnent de plus en plus avec le plus ignorant, mais le plus entier empire, la convulsion doit donc être générale contre ce miroir de vérité. Aussi ne sont-ils pas faits pour ces pestes des États qui les empoisonnent, et qui les font périr par leur démence, par leur intérêt, par toutes les voies qui en accélèrent la perte, mais pour ceux qui veulent être éclairés pour la prévenir, mais qui malheureusement sont soigneusement écartés par les accrédités et les puissants qui ne redoutent rien plus que la lumière et pour des gens qui ne sont susceptibles d'aucun intérêt que de ceux de la justice, de la vérité, de la raison, de la règle, de la sage politique, uniquement tendus au bien public.

Il me reste une observation à faire sur les conversations que j'ai eues avec bien des gens, surtout avec Mgr le duc de Bourgogne, M. le duc d'Orléans, M. de Beauvilliers, les ministres, le duc du Maine une fois, trois ou quatre avec le feu roi, enfin avec M. le Duc et beaucoup de gens considérables, et sur ce que j'ai opiné, et les avis que j'ai pris, donnés ou disputés. Il y en a de tels, et en nombre, que je comprends qu'un lecteur qui ne m'aura point connu sera tenté de mettre au rang de ces discours factices que des historiens ont souvent prêtés du leur à des généraux d'armées, à des ambassadeurs, à des sénateurs, à des conjurés, pour orner leurs livres. Mais je puis protester, avec la même vérité qui jusqu'à présent a conduit ma plume, qu'il n'y a aucun de tous ces discours, que j'ai tenus et que je rapporte, qui ne soit exposé dans ces Mémoires avec la plus scrupuleuse vérité, ainsi que ceux qui m'ont été tenus: et que, s'il y avoit quelque chose que je pusse me reprocher, [ce] seroit d'avoir plutôt affoibli que fortifié les miens dans le rapport que j'en ai fait ici, parce que la mémoire en peut oublier des traits, et qu'animé par les objets et par les choses, on parle plus vivement et avec plus de force qu'on ne rapporte après ce qu'on a dit. J'ajouterai, avec la même confiance que j'ai témoignée ci-dessus, que personne, de tout ce qui m'a connu et a vécu avec moi, ne concevroit aucun soupçon sur la fidélité du récit que je fais de ces conversations, pour fortes qu'elles puissent être trouvées, et qu'il n'y en auroit aucun qui m'y reconnût trait pour trait.

Un défaut qui m'a toujours déplu, entre autres, dans les Mémoires, c'est qu'en les finissant le lecteur perd de vue les personnages principaux dont il y a été le plus parlé, dont la curiosité du reste de leur vie

demeure altérée. On voudroit voir tout de suite ce qu'ils sont devenus, sans aller chercher ailleurs avec une peine que la paresse arrête aux dépens de ce qu'on désireroit savoir. C'est ce que j'ai envie de prévenir ici, si Dieu m'en donne le temps. Ce ne sera pas avec la même exactitude que lorsque j'étois de tout. Quoique le cardinal Fleury ne m'ait rien caché de ce que j'avois envie de savoir des affaires étrangères, dont presque toujours il me parloit le premier, et aussi de quelques affaires de la cour, tout cela étoit si peu suivi de ma part et avec tant d'indifférence, et encore plus de moi avec les ministres ou d'autres gens instruits, interrompu encore de si vastes lacunes, que j'ai tout lieu de craindre que ce supplément ou suite de mes Mémoires ne soit fort languissant, mal éclairé et fort différent de ce que j'ai écrit jusqu'ici; mais au moins y verra-t-on ce que sont devenus les personnages qui ont paru dans les Mémoires, qui est tout ce que je me propose, jusqu'à la mort du cardinal Fleury [1].

Dirai-je enfin un mot du style, de sa négligence, de répétitions trop prochaines des mêmes mots, quelquefois de synonymes trop multipliés, surtout de l'obscurité qui naît souvent de la longueur des phrases, peut-être de quelques répétitions? J'ai senti ces défauts; je n'ai pu les éviter, emporté toujours par la matière, et peu attentif à la manière de la rendre, sinon pour la bien expliquer. Je ne fus jamais un sujet académique, je n'ai pu me défaire d'écrire rapidement. De rendre mon style plus correct et plus agréable en le corrigeant, ce seroit refondre tout l'ouvrage, et ce travail passeroit mes forces, il courroit risque d'être ingrat. Pour bien corriger ce qu'on a écrit il faut savoir bien écrire; on verra aisément ici que je n'ai pas dû m'en piquer. Je n'ai songé qu'à l'exactitude et à la vérité. J'ose dire que l'une et l'autre se trouvent étroitement dans mes Mémoires, qu'ils en sont la loi et l'âme, et que le style mérite en leur faveur une bénigne indulgence. Il en a d'autant plus besoin, que je ne puis le promettre meilleur pour la suite que je me propose [2].

1. Ce paragraphe depuis *un défaut* jusqu'à *la mort du cardinal Fleury* a été omis dans les anciennes éditions. Saint-Simon a-t-il réellement écrit la suite de ses Mémoires jusqu'en 1743, époque de la mort de Fleury? On ne pourrait éclaircir ce doute que s'il était permis d'étudier les papiers du duc conservés au ministère des affaires étrangères. Nous l'avons vainement tenté; nous ne pouvons que recommander cette recherche à d'autres qui seront plus heureux que nous.

2. Cette dernière phrase a été supprimée par les précédents éditeurs.

FIN DES MÉMOIRES DE SAINT-SIMON.

TESTAMENT OLOGRAPHE

DU DUC

DE SAINT-SIMON[1].

Au nom du Pere, du Fils et du S. Esprit, un seul Dieu en trois Personnes.

Estant presentement dans la ville de Paris, dans la maison que je loüe rüe Grenelle, fauxbourg S. Germain, Parroisse de S. Sulpice, le vingt sixieme juin mil sept cent cinquante quatre, moy Loüis Duc de S. Simon, par la grace de Dieu sain de corps et d'esprit, apres avoir serieusement réflechi sur l'instabilité de la vie humaine, mon age si avancé, la servitude de la mort, l'incertitude de son heure : de peur d'estre prévenu par elle, j'ay ecrit de ma main et signé aussy de ma main le present testament olographe et la disposition de ma derniere volonté.

Premierement, comme Enfant de Dieu quoyque tres indigne, et de sa sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine dans laquelle je suis né, et dans laquelle je veux vivre et mourir, moyennant la grace de Dieu qui m'y a fait naistre et vivre, je me recomande en toutte humilité, Foy et Espérance mon ame a Dieu le Pere, le Fils et le S. Esprit qui est la tres sainte et adorable Trinité, pour en obtenir tout indigne que j'en suis, misericorde et le salut éternel, par le prix infini de l'Incarnation, des souffrances et du sang de Nostre Seigneur et Redempteur Jesus Christ. Et encore je me recomande à la tres sainte Vierge sa Mere, a S. Loüis mon patron, et a tous les Saints de la Cour céléste, les priant d'interceder pour moy aupres de Dieu.

Secondement, je veux que mes debtes soyent payées le plus promptement que faire se pourra.

Troisiemement, je veux que tous les legs faits par ma tres chere éspouse, soyent acquités avec toutte l'exactitude et la promptitude possible, singuliérement la fondation de trois sœurs de charité dans le bourg de la Ferté Arnauld dit le Vidame; gage et maison d'icelles, bouillons, nourriture, medicaments, meubles, ustenciles pour elles et pour les pauvres malades; et celle aussy d'un Vicaire audit lieu et Parroisse, si de mon vivant elles nestoient pas faites. Ce que j'ordonne d'autant plus expressément que j'en suis l'Executeur testamentaire, que j'ay eu toujours ces fondations a cœur, que j'y ay inutilement travaillé jusqu'a présent, et que je desire par dessus toutes les choses de ce monde que ses volontés soyent pleinement exécutées et accomplies, soit qu'elles soyent éxprimées ou non en ce mien testament.

Quatriémement, lorsqu'il aura plu a Dieu me retirer de ce monde, je

1. L'orthographe de ce testament est scrupuleusement reproduite avec toutes ses irrégularités et ses fautes.

veux que mon corps soit laissé au moins trente heures sans y toucher ny le deplacer, sinon pour s'assurer qu'il n'y a plus de vie, qu'au bout de ce temps il soit ouvert en deux endroits, scavoir au haut du nés et a la gorge au haut de la poitrine, pour reconnoistre a l'utilité publique, les causes de cet enchiffrement [1] qui m'a esté une vraye maladie, et de ces estouffements estranges dont je me suis depuis toujours ressenti.

Cinquiémement, je veux que de quelque lieu que je meure, mon corps mon corps [2] soit aporté et inhumé dans le caveau de l'Église paroissiale dudit lieu de la Ferté aupres de celuy de ma tres chere éspouse, et qui soit fait et mis anneaux, crochets et liens de fer qui attachent nos deux cercueils si étroittement ensemble et si bien rivés, qu'il soit impossible de les separer l'un de l'autre sans les briser tous deux. Je veux aussy et ordonne tres expressement qu'il soit mis et rivé sur nos deux cercueils une plaque de cuivre, sur chacune desquelles soyent respectivement gravés nos noms et ages, je [3] jour trop heureux pour moy de nostre mariage et celuy de nostre mort : que sur la sienne, autant que l'espace le pourra permettre, soyent gravées ses incomparables vertus : sa piété inaltérable de toute sa vie si vraye, si simple, si constante, si uniforme, si solide, si admirable, si singulierement aimable qui la rendüe les delices et l'admiration de tout ce qui l'a connüe, et sur touttes les deux plaques, la tendresse extreme et reciproque, la confience sans reserve, l'union intime parfaite sans lacune, et si pleinement reciproque dont il a plu a Dieu benir singulierement tout le cours de nostre mariage, qui a fait de moy tant qu'il a duré, l'homme le plus heureux, goustant sans cesse l'inestimable prix de cette Perle unique, qui réunissant tout ce qu'il est possible d'aimable et d'estimable avec le don du plus excellent conseil, sans jamais la plus legere complaisance en elle mesme, ressembla si bien a la femme forte decrite par le S. Esprit, de laquelle aussy la perte m'a rendu la vie a charge, et le plus malheureux de tous les hommes par l'amertume et les pointes que j'en ressents jour et nuit en presque tous les moments de ma vie. Je veux et j'ordonne tres expressement aussy, que le témoignage de tant de si grandes et de si aimables vertus de nostre si parfaitte union, et de l'extreme et continuelle douleur ou m'a plongé une séparation si affreuse, soit écrit et gravé bien au long de la maniere la plus durable sur un marbre, pour que cela je veux qui soit fort long et large, appliqué pour estre vu de tout le monde dans l'Eglise dudit la Ferté a l'endroit du mur le plus immediat au caveau de notre sepulture avec nos armes et qualités, sans nulle magnificence ny rien qui ne soit modeste. Je conjure tres instament l'Executeur de ce present testament, d'avoir un soin et une attention particuliere à l'exécution éxacte de tout le contenu de ce present article, pour laquelle je me raporte et legue pour la dépense ce que ledit Executenr jugera a propos, dont je le constitue Ordonateur.

1. Pour *enchifrènement*.
2. Les mots *mon corps* se trouvent ainsi deux fois dans le testament olographe.
3. Il faut lire *le jour: je* est un lapsus évident.

Sixiémement, je veux que le jour de l'inhumation de mon corps, il soit fait, dit et cêlébré un service solemnel et des Messes basses autant qu'il sera possible dans ladite Eglise de la Ferté pour le repos de mon ame, avec les collectes pour le repos de celle de ma tres chere éspouse, et qu'il soit donné le mesme jour audit lieu cinq cent francs aux pauvres, et dit au plustost qu'il se pourra, en diverses Eglises, deux mil Messes pour le repos de mon ame, et quinze cent francs aux pauvres.

Septiesmement, je donne et légue a la fabrique a l'Eglise parroissiale dudit la Ferté la somme de mil livres une fois payée, laquelle sera mise en fond acquis pour cela, qui produira cinquante livres de rente, ou mis de mesme en rente fonciére, moyennant quoy ladite fabrique sera tenüe de faire dire et célébrer tous les ans a perpétuité dans lad. Eglise deux services, l'un le jour annuel de mon déceds, l'autre le vingt un janvier, jour du deceds de ma tres chere éspouse pour le repos de nos ames avec les colléctes comme cy dessus, pour celuy ou celle dont ce ne sera pas le jour du déceds. En outre douze Messes basses avec les collectes cy dessus pour celuy ou celle dont ce ne sera pas le jour du deceds pour le repos de nos ames, qui seront dittes en la mesme Eglise le mesme jour de chaque service. Et de plus douze Messes basses a mesme fin qui seront dittes en la mesme Eglise, à l'Autel la plus proche de notre sépulture, alternativement par mois le jour de la datte de mon déceds, et de celuy de ma tres chere éspouse, avec comme dessus les collectes pour celuy ou celle dont ce ne sera pas le jour du déceds : lesquelles Messes basses et deux services seront annoncés au prosne de laditte Paroisse le dimanche precedant imédiatement le jour desdits deux services, et douze Messes basses, une chaque mois, et sera chanté un Libera pour le repos de nos ames a la fin de la grand Messe Parroissiale pour le repos de nos ames, en laquelle laditte annonce aura esté faitte. Et la veille desdits deux services ou grandes Messes par an, seront chantées les vespres, matines et laudes des morts pour le repos de nos ames Et si lesdits jours marqués pour celebrer lesdits deux services et douze Messes basses, et autres douze Messes basses une par chacun mois se trouveroient empeschés par dimanches ou festes, seront lesdits services et Messes basses avancées au jour le plus comode et le plus prochain du jour naturel empesché.

Huitiesmement, je défends tres éxpressément touttes tentures, armoiries et ceremonies quelconques, tant dans le lieu ou je mourray, qu'au transport de mon corps, en toutte Eglise et en l'Eglise dudit la Ferté, et partout ailleurs, ainsy que touttes littres [1] aux Eglises de mes seigneuries.

Neuviémement, je prie M^e la Mareschale de Montmorency de vouloir bien recevoir comme une marque de ma vraye amitié la croix de bois bordée de metail avec laquelle le saint abbé Réformateur de la Trappe a esté beni, que depuis sa mort j'ay toujours portée, les choses qui luy ont servi qui me restent de luy, quelques reliques que j'ay toujours

1. La *litre* est une grande bande noire qu'on tend autour de l'église et sur laquelle sont appliqués les écussons des armes du défunt.

portées, un portrait de poche de ma tres chere espouse qui n'est jamais sorti de la mienne depuis nostre mariage quoyque beaucoup moins bien qu'elle nestoit alors, et ses tablettes que j'ay toujours portées depuis que j'ay eu l'affreux malheur de la perdre.

Dixiémement, je laisse a ma fille, la P^{sse} de Chimay, la bague d'un rubis ou est gravé le portrait de Louis treize, que je porte a mon doigt depuis plus de cinquante ans, un autre bague de composition ou est le mesme portrait, les pieces de monnoyes de Varin et les medailles que j'ay de ce grand et juste Prince qui a jamais nous doit estre si cher et une bourse de cent jettons d'argent ou il est representé, et ce que j'ay de mignatures peintes par ma mere et les portraits de sa chambre.

Onsiemement, je donne et substitue a ma petite fille et unique heritiére, la Comtesse de Valentinois, tous les portraits que j'ay a la Ferté et chés moy a Paris qui sont tous de famille, de reconnoissance, ou d'intime amitié. Je la prie de les tendre et de les pas laisser dans un gardemeuble.

Dousiemement, je donne à mon cousin M. de S. Simon, Evesque de Metz, tous mes manuscrits tant de ma main qu'autres et les lettres que j'ay gardées pour diverses raisons desquelles je proteste qu'aucune ne regarde les affaires de mes biens et Maison.

Treisiemement, je donne et legue à Me de la Lande de present retirée aux Hospitalieres de Pontoise, quinze cent livres par an sa vie durant.

Quatorsiémement, je légue quatre cent francs par an leur vie durant chacun a Lodier, qui a soin de mes livres et qui a deja un legs de ma chere espouse, a Piat, mon officier, qui me sert aussy de maistre d'hostel, a Raimbault, mon valet de chambre, et a Talbot qui a soin de mes chasses a la Ferté. Deux cent francs par an au dernier vivant a Tocart et a sa femme chaque année depuis le jour de mon deceds, soit qu'ils restent concierges du chasteau de la Ferté ou non, et deux cent francs a Gabrielle Bertaut, sa vie durant, filleule de ma chere espouse, et actuellement femme de chambre de Me de S. Germain-Beaupré.

Quinsiemement, je legue a Raimbault, mon valet de chambre, outre ce que je luy ay legué cy dessus, ma garderobe, ma montre d'or, mes tabatieres, mes croix d'or du S. Esprit et de S. Loüis, excepté le reste de l'argenterie de ma garderobe, avertissant qu'il faut rendre mon coll er du S. Esprit et la croix qui y pend au grand Tresorier de l'ordre, et la croix de S. Loüis que le Roy m'a donnée, au bureau de la guerre.

Seisiesmement, je legue une fois payé trois mil livres au S^r. Bertrand que je ne puis trop louer depuis qu'il prend soin de mes affaires, mil livres au S^r. du Mesme, qui a esté mon tres bon et tres fidele maistre d'hostel et qui l'est a present de M. de Maurepas, mil livres au S^r. Foucault, mon chirurgien, cinq cent francs a Monfort, mon cuisinier, six cent francs a Broëller mon suisse, autres six cent francs a Contois, mon laquais, que son asthme rendra difficile a placer, deux cent francs a chacun de mes deux autres laquais, deux cent francs a mon postillon, autant au frotteur, trois cent francs a Laurent, deux cent francs a Marie qui fait bien des choses de service dans la Maison, cent francs au garçon de cuisine et quatre cent francs a mon cocher

Fribourg, si on ne lit pas bien parce que j'ay recrit la somme, c'est quatre cent francs que je luy donne. Declarant bien expressement que je révoque tous les legs faits a ceux de mes domestiques actuels qui ne seroient plus a moy au jour de mon déceds. Je suis si content de tous, principalement des principaux, et j'en ay toujours esté si fidelement et si honnestement servi, que j'ay grand regret de ne pouvoir le reconnoistre mieux.

Je donne à l'Abbaye de la Trappe le portrait original de leur saint abbé et Reformateur, et je demande tres instament a tous les Abbés, Religieux et Solitaires de cette S^te^. maison leurs prieres et sacrifices pour le repos de mon ame, de celle de ma tres chere espouse et de tous les miens.

Je prie Monsieur Daguesseau de Fresne, Conseiller d'Estat ordinaire, duquel ainsy que de sa famille j'ay toujours receu beaucoup de marques d'amitié, de vouloir bien m'en donner cette derniere, d'estre l'Executeur de ce mien testament olographe, et de le faire executer et accomplir de point en point selon sa forme et teneur, me démettant entre ses mains de tous mes biens et de tout ce que j'ay en ce monde pour cet effet. Je le supplie en mesme temps de vouloir bien accepter un de mes plus beaux et plus agreables tableaux de Raphael qui represente la S^te^. Vierge assise tenant Nostre Seigneur Jesus Christ son divin Fils sur ses genoux, que je luy legue.

Lequel present testament, écrit de ma main, j'ay pour marque et témoignage de ma derniere volonté signé de ma main audit lieu, an, mois et jour que dessus.

Signé : Loüis Duc de St Simon.

(Suivent ces mentions.)

Controlé à Paris le 6 mars 1755, reçu soixante livres. *Signé* illisiblement.

Vu au greffe des insinuations du Chatelet de Paris, sans préjudice des droits Ce 6 mars 1755.

Signé : Levacher, pour M. Thiers.

« Il est ainsi en l'original du testament ci-dessus littéralement transcrit, de « M. le Duc de Saint-Simon, décédé à Paris, le deux mars dix-sept cent cin- « quante-cinq, déposé pour minute à Me Delaleu, notaire, aux termes de « l'acte d'ouverture dudit testament, dressé par Messire Dargouger, Conseiller « du Roy et Lieutenant civil de la Prévôté de Paris, le 2 mars 1755. Le tout « étant en la possession de Me Louis Édouard Dreux, notaire à Paris soussi- « gné, comme successeur médiat dud. Me Delaleu, ancien notaire à Paris.

« Paris, ce dix-neuf avril mil huit cent cinquante-six.

« *Signé :* Dreux. »

TABLE

DES CHAPITRES DU TREIZIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU TREIZIÈME VOLUME.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES

DANS LES MÉMOIRES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

sidérables sur Naples; il informe avec soin le cabinet de Vienne de tout ce qui se passe dans l'intérieur du palais du pape; son crédit sur l'esprit de son oncle, IX, 370 et suiv.; il sert mieux l'empereur auprès de lui que les ministres mêmes de ce prince; son caractère, X, 29; est nommé camerlingue, XI, 113.

ALBANO (le cardinal) est élu pape; son origine; les cardinaux français ont beaucoup de part à son élection, II, 141; il prend le nom de Clément III. Voy. *Clément XI*.

ALBE (le duc d'), ambassadeur d'Espagne en France, arrive à Paris avec sa femme et son fils unique; historique sur les ducs d'Albe, III, 29; folie amoureuse du père de l'ambassadeur, 30; portrait et caractère de ce dernier; comment lui et sa femme sont reçus à Versailles, 30; il va fort loin en cortége hors de Paris recevoir la princesse des Ursins, lui donne une fête, la loge quelque temps chez lui, 152; est admis par elle à un bal de Marly avec la duchesse d'Albe; comment ils y sont traités, 163; le duc sollicite la charge de majordome-major; le roi de France s'intéresse pour lui; la princesse des Ursins promet ses bons offices, 183; il est indigné de la considération dont M. de Vaudemont jouit auprès du roi de France, 450; est fait sommelier du corps par le roi d'Espagne, IV, 294; va trouver le roi à Marly et lui parle avec force et adresse de la résolution prise de rappeler les troupes d'Espagne, 431; il perd son fils unique âgé de sept ou huit ans; vœux et dévotions singulières que fit la duchesse pour obtenir sa guérison, V, 25; mort du duc d'Albe; ses qualités; noms et généalogie de sa maison, VI, 99 et suiv.

ALBE (la duchesse d') part de France après la mort de son mari; emmène avec elle un abbé castillan; l'épouse en Espagne; sa mort; fortune de ce second mari, VI, 337.

ALBE (le duc d'), oncle paternel du précédent, succède à la grandesse de son neveu; historique sur les ducs d'Albe, XII, 108 et suiv.

ALBEMARLE (le duc d'), bâtard du roi d'Angleterre et d'une comédienne, est marié par Mme du Maine à Mlle de Luxan, qui est traitée comme duchesse e roi d'Angleterre; stupidité du duc d'Albemarle, II, 97; sa mort, 423.

ALBEMARLE, lieutenant général et fils du favori du roi Guillaume, prisonnier à Denain, obtient par le crédit du cardinal de Rohan la liberté de s'en aller chez lui sur parole, VI, 314; il meurt gouverneur de Bois-le-Duc; comment il avait succédé auprès du roi Guillaume à la faveur du duc de Portland, X, 304.

ALBERGOTTI, commandant quinze cents grenadiers français, culbute dans l'Orba une partie de l'arrière-garde du comte de Staremberg, III, 50; à la mort de Magalotti, son oncle, il obtient le régiment Royal-Italien; son caractère dangereux et méchant, 167; il gagne la confiance de M. de Luxembourg, celle du prince de Conti et de M. le Duc; est accusé d'avoir toujours tenu un peu à M. de Vendôme dont il devient par la suite un favori, 167; protége l'arrière-garde de l'armée en retraite sur Pignerol, après la bataille de Turin, 316; part avec un gros détachement pour aller surprendre Ath; arrive trop tard et revient au camp, IV, 238; reprend Saint-Guillain avec 600 hommes qui étaient prisonniers de guerre, 263; livre Douai aux ennemis par une capitulation honorable; est fait chevalier de l'ordre, V, 306; commande au siége de Douai qui capitule; y fait entrer 8 bataillons, VI, 312, sa mort, son caractère, IX, 240 et suiv.

ALBERGOTTI, brigadier, est chargé d'aller surprendre Menin; ses longs apprêts donnent le temps aux ennemis d'être avertis; Albergotti se présente et ne voit d'autre parti à prendre que de revenir, IV, 238; se laisse engager dans un colloque inutile et dangereux avec un officier ennemi, avant la bataille de Malplaquet, V, 47; comment il s'en excuse, 48; est blessé et mis hors de combat, 49; à la mort de son oncle, il obtient son régiment Royal-Italien, IX, 238.

ALBÉRONI, fils d'un jardinier, paraît à la cour de Parme sous la figure d'un abbé; plaît au duc par son esprit et ses bouffonneries, III, 251; est chargé d'aller finir auprès du duc de Vendôme ce que l'évêque de Parme a laissé à achever; égaye ce duc par ses plaisanteries; le *culo di angelo* avance ses affaires plus que tout; il cherche à plaire aux principaux valets; fait au duc des soupes au fromage et d'autres ragoûts que le prince trouve excellents; change de maître pour s'attacher à lui; devient son principal secrétaire, 252; est poursuivi un jour à coups de bâton; est de toutes les parties du duc; paraît un ami de confiance à qui on fait la cour, 252; obtient, par le crédit de M. de Vendôme, une pension de 3000 livres, IV, 79; sa lettre écrite pour justifier la conduite du duc de Vendôme au combat d'Audenarde, est répandue par la cabale formée contre le duc de Bourgogne; texte de cette lettre, 182; réfutation

des mensonges qu'elle renferme, 184 et suiv.; reçoit de Chamillart une lettre forte et ordre du roi de demeurer en silence, 198; vient à Fontainebleau et descend chez Chamillart, 206; vrai motif de son voyage, 206; il est chargé par la princesse des Ursins de négocier le mariage de la princesse de Parme avec le roi d'Espagne, VII, 41; après le mariage de cette princesse, il revient avec elle en Espagne, 137; commence à gouverner cette monarchie; suit les traces de la princesse des Ursins; se tient en grande mesure avec l'Angleterre et surtout avec la Hollande, VIII, 305; se met dans la tête de chasser par le moyen des Hollandais tous les étrangers, surtout les Français, des Indes occidentales; pourquoi son projet était chimérique, 305; son peu d'inclination pour le régent de France et son gouvernement; sa correspondance avec Effiat, 306; il fait exiler Tabarada, gouverneur du conseil de Castille, 306; aspire au cardinalat; fait de grandes réformes; 312; veut rétablir une puissante marine, travaille à perdre del Giudice, 313; éloigne de la reine le duc de La Mirandole; pourquoi, 313; fait signer à Madrid un traité dont les conditions sont si avantageuses aux Anglais que Riperda, ambassadeur de Hollande à Madrid, s'en réjouit comme de la ruine du commerce en France; se vante des secours que la Hollande offre à l'Espagne pour lui assurer la navigation des Indes, 315; ses réformes militaires, 315, 364; il persuade à la reine d'Espagne de tenir le roi son mari renfermé comme avait fait la princesse des Ursins, 366; comment il les tient tous deux sous clef, 366; se décide à perdre le cardinal del Giudice et à subjuguer le jésuite Daubenton, 367; il aspire au cardinalat; obstacles qu'il trouve à ses désirs de la part de la reine et du nonce Aldovrandi, 367; se fait donner la commission secrète de conférer et de travailler sur les différends entre Rome avec le confesseur qui jusqu'alors en était chargé seul; obtient un appartement au palais, près de celui de la reine, 368; on l'appelle publiquement par dérision le comte abbé, 368; ses réformes militaires soulèvent non-seulement les intéressés, mais leurs parents et leurs amis, 369; il s'aigrit contre le duc de Saint-Aignan qui s'est mêlé de faire au roi des représentations sur ces réformes; fait exiler le duc d'Havré et arrêter le cadet des fils d'Hersent, 370; arrête les secours d'argent qu'il avait commencé à faire payer au prétendant, 371; déclare au nonce que le roi d'Espagne secourra le pape contre les Turcs; comment, 373; il exhorte sans cesse le roi d'Espagne à n'abandonner pas le trône de ses pères, si le roi son neveu vient à manquer; inspire le même désir à la reine, 374; fait écrire au régent que Sa Majesté Catholique est contente de ses sentiments et que lui-même n'oublie rien pour maintenir une parfaite intelligence entre les deux couronnes, 374; est accusé en Espagne d'avoir tiré de grandes sommes des Anglais pour l'*asiento* des nègres et pour le traité de commerce, et de suspendre les différends avec la cour de Rome pour forcer le pape à lui donner le chapeau de cardinal, 400; il veut retrancher sur les dépenses de la garde-robe et n'y peut réussir; négocie seul avec les ministres de Hollande et d'Angleterre, fait toucher de l'argent au prétendant, 400, 401; répond aux puissances maritimes qui ont offert des vaisseaux à l'Espagne que si elle en manque elle en achètera, et faute d'argent, donnera des hypothèques sur les Indes; comment il se moque du nonce Aldovrandi, 401; l'Angleterre se plaint de lui et le joue, 402; il se charge de faire finir les difficultés concernant l'*asiento* des nègres; comment il se débarrasse de l'envoyé du duc de Parme, 405; il exhorte le régent à une liaison parfaite avec le roi d'Espagne, 405; comment il est dupé par le lord Stanhope concernant la neutralité d'Italie et une ligue défensive, 405; et par les Hollandais; il ne s'occupe que de plaire au roi et à la reine, et de son chapeau, 406; sa chaleur pour l'Angleterre se refroidit, 407; il fait partir subitement le nonce Aldovrandi pour Rome avec un projet pour donner l'année suivante un plus grand secours au pape, 407; il prend beaucoup d'ombrage du crédit du P. Daubenton, et conçoit des craintes du caractère de la reine, 409; ses fausses combinaisons politiques, 411; il reproche à la reine sa mollesse et sa complaisance pour le roi, et l'exhorte vivement à ne pas souffrir qu'on les exclue elle et lui du gouvernement des affaires, IX, 3; pourquoi il ménage le cardinal del Giudice dans l'affaire de Macañas; dégoût qu'il lui donne en chargeant le cardinal Acquaviva du soin des affaires d'Espagne à Rome; pourquoi il se rallie au P. Daubenton, 4; il fait donner l'ordre au cardinal del Giudice de se retirer d'auprès du prince des Asturies, puis de s'abstenir de se trouver au conseil, 4; comment il cherche à se rendre cher aux Anglais et à traiter avec les Hollandais; il joue la comédie avec le secrétaire du roi d'Angleterre, à Madrid, 6, 7

ordre d'en dire son sentiment, 128; fait intimer au pape un terme fatal pour l'expédition des bulles, 128; son entretien avec Corderi, secrétaire d'ambassade de Sicile, 130, et avec Lascaris, nouvel envoyé du même roi, 131; il déplore avec ses amis la situation où il se trouve, 131; il déclame contre le traité et cherche à circonvenir le maréchal d'Huxelles, 131; essaye de s'assurer de l'appui de la Hollande qui recule à entrer dans le traité, 132; sa conférence avec Nancré dans laquelle il lui fait connaître ses sentiments sur la cour de Vienne et sur le roi de Sicile et son opiniâtreté dans ses projets, 143 et suiv.; ses instructions aux ministres d'Espagne en France, en Angleterre et en Hollande, 144; sa réponse à une lettre du lord Stanhope, 145; vanité qu'il tire des grands préparatifs de guerre qu'il a faits, 145; ses menaces contre l'empereur et contre le pape, 147; il donne ordre à Beretti d'étaler à la Hollande les forces de l'Espagne, 152; ses reproches à Monteléon; il se déchaîne contre l'Angleterre et contre le régent, 153; se défie des protestations du roi de Sicile, 154; bruits divers sur l'intelligence entre les cours de France et d'Espagne, 155; Albéroni dit clairement au colonel Stanhope que le roi acceptera le projet de traité s'il obtient de conserver la Sardaigne; réponse des ministres anglais, 155; fausseté d'Albéroni au sujet de la Sardaigne, 157; il ne cesse de décrier la conduite de Monteléon; pourquoi, 161; ses chimères, 162; il traite l'abbé Dubois de visionnaire, 163; fait l'étalage des forces de l'Espagne; nomme le marquis de Lede général de l'armée; cherche à consoler le prince Pio de ne lui avoir pas donné le commandement, 163; inquiétudes que lui cause la santé du roi, 164; comment il trompe le roi de Sicile sur la destination de la flotte d'Espagne, 168; ses discours en apprenant le départ de l'escadre anglaise; il réitère la description qu'il a déjà faite de l'état de la flotte espagnole, 183; donne ordre aux ambassadeurs d'Espagne de déclarer que leur maître n'acceptera pas le traité, 184; comment il traite le régent et le roi d'Angleterre, 185; se loue de la conduite de Nancré; accuse l'abbé Dubois; conséquence de ses discours, 186; sa réponse hautaine au colonel Stanhope relativement à la Sardaigne, 186; il lui fait une description pompeuse des forces d'Espagne; lui déclare que le roi d'Espagne ne permettra pas à la compagnie anglaise du Sud d'envoyer dans le cours de l'année le vaisseau qu'elle a droit de faire passer tous les ans dans les Indes espagnoles, que l'Espagne n'aura plus d'égards aux traités faits avec l'Angleterre, 186, 187; que sitôt que l'escadre anglaise paraîtrait dans la Méditerranée, les Anglais seraient maltraités dans toutes les circonstances imaginables, 187; il parvient à persuader au nonce Aldovrandi que c'est contre son avis que le roi d'Espagne s'engage dans la guerre; qu'il avait même disposé ce prince à un accommodement, mais que toutes ses mesures ont été rompues par l'opiniâtreté de la reine, 188; il fait savoir aux ministres d'Espagne au dehors qu'il n'est plus question de parler d'un traité si contraire à l'honneur du roi d'Espagne, 188; n'oublie rien pour augmenter les frayeurs du nonce et celles du pape, 189; il cherche à tromper le roi de Sicile par une négociation; quel en est le fondement, 200; il confie à ce prince ses projets sur le nord et ses intrigues en France contre le régent; ses plans et ses espérances 201 et suiv.; envoie à Cellamare en France copie des deux lettres qu'il a écrites au roi de Sicile; propose au colonel Stanhope quelques changements au traité; ces changements étant refusés, il déclare que le roi d'Espagne rejette entièrement le traité, 204; confie au duc de Parme ses alarmes au sujet de l'offre faite au roi d'Espagne des États de Parme et de Toscane; s'applaudit de l'avoir fait refuser, 204; lui apprend que la Sicile est le but où tend la flotte espagnole et lui dit les raisons qui engagent le roi à s'en rendre maître; ses promesses au duc; ses espérances, 205; ses artifices avec la cour de Rome sur le refus des bulles de Séville, 205; il menace de chasser le nonce Aldovrandi, 206; le fait garder à vue, 208; l'accuse de s'être réconcilié avec la cour de Vienne, 208; fait tomber sur la cour de Rome toute la haine de la rupture entre les deux cours; fait arrêter Aldovrandi, 209; sa présomption dans son projet; hautes idées qu'il se forme de la puissance où il a mis l'Espagne; ses instructions à Cellamare, à Monteléon, à Beretti pour qu'ils agissent utilement auprès des États généraux, 216; il déclame contre Monteléon et Cadogan, 216, 217; s'ouvre enfin à Cellamare; lui confie les propositions que le roi de Sicile a faites au roi d'Espagne; lui apprend que Sa Majesté n'en veut plus entendre parler, 224; il est désabusé des projets et des entreprises du czar et du roi de Suède, et ne compte plus sur le crédit du prince Ragotzi à la Porte, 225; ses démentis au colonel Stanhope sur le fait de Commock et sur celui de la Sardaigne, 226 et suiv.; il fait décider par le conseil de Castille que le nonce ne peut plus être

B

dant sur son mari et sur son père, M. le duc d'Orléans, 147 et suiv.; danger qu'elle court au pont de Melun; elle fait une fausse couche, 159; double humiliation qu'elle éprouve à l'occasion d'un collier de perles et d'une femme de chambre, 217; son embarras et son dépit à l'occasion de la charge de premier écuyer du duc de Berry; avec quelle hauteur elle est traitée par la comtesse de Roucy et Mme de Lévi, 226; elle accouche d'un prince qui meurt au bout de huit jours, 407; sa liaison avec Mlle de Conti; comment elle s'est formée, 432; elle la sonde sur le mariage d'une de ses sœurs avec M. le prince de Conti son frère, et la prie de servir ce projet auprès de sa mère, et du reste de garder le secret, 433; appelée à Saint-Cloud par Mlle de Conti, elle apprend d'elle la résolution qu'a prise Mme la Princesse de demander au roi le double mariage entre ses petits-fils et qu'elle s'est confiée à cette princesse; avec quelle hauteur et quelle indignité la duchesse de Berry traite Mlle de Conti, 434; fait demander au roi la permission de venir à Marly voir son mari malade; ce qui lui est refusé à cause de sa grossesse, VII, 52; sa conduite débordée cause entre ces deux époux des scènes très-violentes; trait entre plusieurs: elle veut se faire enlever au milieu de la cour par son chambellan; lettres à ce sujet, 54; ses sentiments à la mort de son mari, 55; scènes ridicules dans sa chambre à l'occasion des visites qu'elle reçoit, 57; elle se blesse et accouche d'une fille qui ne vit que douze heures, 63; elle obtient du roi d'avoir quatre dames pour l'accompagner, mais sans titre de dames du palais; leurs noms; leurs appointements, 315; portrait de cette princesse, 359; elle fit tout ce qu'elle put pour ôter toute religion à M. le duc de Berry; son ivresse fréquente à table; sa conduite avec son père, sa mère et son mari, 360; ses galanteries; sa passion pour La Haye par qui elle veut se faire enlever, 361; elle fut la dépositaire des secrets de M. son père tant qu'il vécut, 361; son aversion et son mépris pour sa mère, 361; sa crainte du roi et de Mme de Maintenon desquels elle est méprisée, 362; sa confiance entière pour Mme de Mouchy, 362; après la mort du roi elle va loger au Luxembourg; Mme de Saint-Simon en prend occasion de vivre séparée d'elle le plus qu'il lui est possible, VIII, 241 et suiv.; elle veut avoir un capitaine des gardes et en obtient un du régent, 286; obtient une compagnie des gardes, 286, marche dans Paris avec des timbales sonnantes; va à la comédie où elle a un dais dans sa loge et quatre de ses gardes sur le théâtre; le régent fait cesser ces usurpations, 344; elle fait arrêter le carrosse de M. le prince de Conti et maltraiter son cocher; quelles excuses elle fait à ce prince, 344; son amour effréné pour Rion; comment elle en est traitée, 345; s'avilit à faire des repas avec lui et des gens obscurs, 346; elle va coucher aux Carmélites les jours de bonnes fêtes, y assiste à tous les offices; mange avec les religieuses; remontrances que lui font les deux carmélites chargées de la recevoir, 346; elle rend à M. d'Orléans son père les rudesses qu'elle éprouve de son amant, 347; fait murer les portes du jardin du Luxembourg; obtient du régent qu'il abrége les deuils, 388; fait avoir a La Haye une place de gentilhomme de la manche; achète la Muette au bois de Boulogne, 389; double en faveur de Mme de Mouchy et de Rion les charges de dame d'atour et de premier écuyer, IX, 289; changements faits dans sa maison à cette occasion, 289; elle fait donner à Rion le gouvernement de Cognac, 334; sa conduite inconvenante envers le maréchal de Villars, X, 37; autre faute de même genre envers Mme de Clermont, 38; comment elle la répare par le conseil de Mme de Saint-Simon, 38 et suiv.; est fêtée pendant plusieurs jours à Chantilly par M. le Duc, XI, 29; elle affecte une hauteur dédaigneuse à l'égard de Mme la Duchesse, 29; elle obtient Meudon en échange du château d'Amboise; en donne le gouvernement à Rion, 36; ses deux entreprises étranges, l'une à l'Opéra, l'autre chez elle, envers l'ambassadeur de Venise, 38; elle devient enceinte de Rion qui se moque d'elle ainsi que Mme de Mouchy, 108; tombe malade au terme de sa grossesse; son état dangereux, 109; ses emportements contre le curé de Saint-Sulpice et le cardinal de Noailles qui lui refusent les sacrements, si Rion et Mme de Mouchy ne sont renvoyés du Luxembourg, 111; éclat que fait dans le monde cette affaire; son mariage secret avec Rion, 111; elle accouche d'une fille, 112; elle rouvre au public son jardin du Luxembourg; se voue au blanc pour six mois; donne au comte d'Uzès la place de capitaine de ses gardes, 113; retombe malade; va s'établir à Meudon; veut déclarer son mariage, 125; scènes avec M. le duc d'Orléans à ce sujet, 126; elle veut faire avec son père sur la terrasse de Meudon un souper qui lui devient fatal, 127; elle se fait transporter à la Muette, 127; sa maladie empire et donne de justes craintes, 137; elle se

porte le cardinal à en faire l'achat, refuse de ratifier la vente, 136; dépit de M. de Bouillon; il va cacher sa honte dans sa maison de Saint-Martin de Pontoise, 136; par le crédit des jésuites il obtient d'aller à Rome remplacer le cardinal Janson; sa liaison avec Fénelon; il lui promet son appui à la cour de Rome dans l'affaire du livre des *Maximes des saints*; leurs vues secrètes, 264; motifs particuliers du cardinal puisés dans l'inimitié de Bouillon pour celle des Noailles et dans sa jalousie personnelle contre MM. de Meaux et de Chartres, 264, 265; il fait obtenir le collier de l'ordre à un gentilhomme romain qui lui a donné le titre d'*Altesse Éminentissime*, 328; il marie à Rome Mme de Chalais au duc de Bracciano, 339; empêche, par l'autorité du pape, qu'à la mort de ce duc ses nombreux créanciers ne mettent les scellés chez lui, 340; se brouille ensuite pour toujours avec sa veuve; à quelle occasion; il commence à perdre son crédit à la cour; sa conduite dans l'affaire de M. de Cambrai, 340; son mensonge audacieux auprès du roi et du pape pour faire nommer cardinal son neveu l'abbé d'Auvergne, 341; comment ce mensonge est découvert; honte et dépit du cardinal, 342; comment il avait été promu au cardinalat par le crédit de M. de Turenne, son oncle, 374; traitement distingué qu'il obtient en Sorbonne, 374; il emploie à Rome tout son crédit pour éviter que M. de Cambrai soit condamné; contre les ordres directs du roi il sollicite en sa faveur, II, 1; le jour du jugement il essaye d'intimider les consulteurs; invective et s'emporte; mot du pape à cette occasion, 2; en sa qualité de sous-doyen du sacré collége, il ouvre en l'absence du doyen la porte sainte du grand jubilé; fait frapper à cette occasion des médailles et faire des estampes et des tableaux, 64; reçoit un ordre du roi de demander au pape une bulle pour assembler le chapitre de Strasbourg, afin d'élire un coadjuteur et un bref d'éligibilité pour l'abbé de Soubise; son dépit à cette occasion; ses lettres au roi et au chapitre de Strasbourg pour empêcher cette élection; bruit qu'elles causent, 82; met tous les obstacles qu'il peut aux bulles que le roi demande; écrit une nouvelle lettre plus folle que les premières; reçoit ordre de partir de Rome et de se rendre à Cluny ou à Tournus; ne peut se résoudre à obéir, reste à Rome; sous quel prétexte et dans quelle vue, 84; il écrit au P. La Chaise pour le prier de rendre au roi une lettre par laquelle il demande la permission de demeurer à Rome jusqu'à la mort du cardinal Cibo, doyen du sacré collége; reçoit un nouvel ordre de partir sur-le-champ; retourne à Rome à la mort du cardinal Cibo pour opter le décanat, 93; reçoit ordre de donner sa démission de grand aumônier et de quitter le cordon bleu, 94; son désespoir en apprenant que ses biens laïques et ecclésiastiques sont confisqués par un arrêt du conseil, 103; il quitte les marques de l'ordre, mais porte sous sa soutane un cordon bleu étroit au bout duquel est la croix d'or, 103; assiste au conclave, veut persuader aux cardinaux français de quitter le collier de l'ordre, 114; sa conduite toute française au conclave; il contribue de tout son pouvoir à l'élection du cardinal Albano; le sacre évêque comme doyen du sacré collége, 142; il part de Rome et se rend à son exil de Cluny; il obtient mainlevée de la saisie de ses biens et de ses bénéfices, 165; sa conduite dans l'affaire du cartulaire de Brioude, voy. *La Tour* (maison de); il rapatrie M. de Bouillon avec son fils et fait en sorte que tous deux plaident honnêtement, 358; il perd au grand conseil son procès avec les moines de Cluny, et ensuite au conseil du roi; dépit qu'il en ressent, IV, 111; obtient la permission de passer quelque temps à Rouen; à quelle condition; fait quelque séjour à la Ferté chez M. de Saint-Simon; sa vanité le fait mépriser à Rouen, 154; il se fait peindre avec le cordon de l'ordre qu'il porte toujours sous ses habits, 154; reçoit ordre de s'en retourner en Bourgogne, revient à la Ferté, 155; comment il s'y conduit; va à la Trappe; sa conversation avec M. de Saint Louis, 155; il essaye de gagner l'évêque de Chartres; son désespoir de ne pouvoir réussir auprès de lui, 156; il quitte la Ferté et se rend à Auny près de Pontoise; sa bassesse l'y fait mépriser, 157; obtient la permission de s'en aller auprès de Lyon, 158; le roi adoucit la rigueur de son exil, 396; son procès avec les moines de Cluny, V, 311; il le perd à la grande chambre, 311; ses projets en faveur du comte d'Auvergne; ses préparatifs de fuite, 312 et suiv.; il vient à Montrouge où il apprend la perte de son procès; sa fureur; son désespoir, 313; il va à Ormesson, puis à Arras; s'enfuit chez les ennemis; comment il est reçu par le prince Eugène et le duc de Marlborough, 314; sa lettre insolente au roi, 314 et suiv.; analyse de cette lettre, 315 et suiv.; le cardinal écrit sur les procedures dont on le menace au président de Maisons une lettre

il demande à rester à cause de Gand qui paraît menacé, 263 ; il arrive à Versailles, 264 ; embrasse le duc de Saint-Simon et lui dit tout bas qu'il sait comment il s'est conduit à son égard ; va dans l'appartement de Mme de Maintenon ; description de cet appartement 265 ; détails sur la réception que lui font le roi et Mme de Maintenon, 266 ; son tête-à-tête avec Mme la duchesse de Bourgogne, 267 ; accueil que lui fait Monseigneur, 267 ; il assiste au souper du roi qui lui adresse souvent la parole, 267 ; dans une longue conversation avec le roi et Mme de Maintenon, il s'explique sans ménagement sur M. de Vendôme, 267 ; rend un compte entier de la campagne ; demande à commander la campagne suivante et en obtient la parole du roi ; autre conversation à Meudon avec Monseigneur et Mlle Choin qui est favorable au duc, 268 ; discours sur Mgr le duc de Bourgogne du 25 mai 1710 adressé à M. le duc de Beauvilliers qui avait prié M. le duc de Saint-Simon de mettre par écrit ce qu'il lui semblait de la conduite de ce prince et ce qu'il estimait y devoir corriger et ajouter, V, 196 ; esquisse du caractère de ce prince ; fougue de son enfance, 196 ; son penchant à la raillerie ; son amour pour le plaisir, sa vivacité d'esprit ; changement qui s'opère en lui, son goût et sa facilité pour toutes les sciences abstraites ; sa charité pour le prochain portée à l'excès ; son besoin d'être seul, 214 ; sa dévotion le rend austère et censeur ; éloigne de lui Monseigneur et dépite le roi ; exemple entre mille, 215 ; sa timidité, sa gêne devant le monde ; ses amusements avec les jeunes dames ; ses deux premières campagnes font concevoir de lui de hautes espérances, 216 ; la troisième lui devient funeste, 216 ; sa gaieté chez Monseigneur, à l'occasion du mariage de M. le duc de Berry avec Mademoiselle, 263 ; dans un dîner à la Ménagerie, il s'élève contre les partisans ; déclame contre le dixième denier et contre la multitude d'impôts ; son père, Monseigneur, suit son exemple, 361 ; soins que le duc de Bourgogne donne à son père malade à Meudon, 421 ; aspect de Versailles pendant que le roi est allé à Meudon et que Mgr le duc et Mme la duchesse de Bourgogne tiennent la cour, 424 ; douleur du duc à la mort de Monseigneur, 433 ; d'après une décision du roi il reçoit le nom, le rang et les honneurs de Dauphin, VI, 3. Voy. l'article *Dauphin*.

BOURGOGNE (la duchesse de) Lettre de Louis XIV à Mme de Maintenon relative à l'arrivée de cette princesse, I, 436 ; témoigne un grand éloignement pour MM. et Mmes de Chevreuse et de Beauvilliers, pourquoi, I, 352 ; rend un compte fidèle au roi du traitement fait en sa présence par la princesse d'Harcourt à la duchesse de Rohan ; détails sur cette affaire, 419 et 423 ; pleure de joie en apprenant la naissance d'un prince de Piémont, II, 9 ; paraît fort affligée de la mort de Monsieur qu'elle aimait beaucoup, 217 ; tombe malade ; alarmes du roi, de Mme de Maintenon et de M. le duc de Bourgogne, 239 ; sa convalescence ; spectacle singulier chez elle, 240 ; autre sujet de joie en apprenant que son mari a l'entrée du conseil des finances et même du conseil d'État, 419 ; elle est aimée à la cour par ses qualités, III, 116 ; jette des regards sur Nangis, 117 ; toute la cour s'en aperçoit et se tait, 117 ; la duchesse reçoit des billets de Maulevrier et y répond, 118 ; écoute ses discours, 119 ; ce qui lui arrive un jour avec lui ; son embarras ; comment elle en est tirée par Fagon et le maréchal Tessé, 119 ; elle reçoit pour confesseur le P. La Rue, 172 ; revoit Maulevrier, qu'elle introduit chez Mme de Maintenon, 261 ; l'entretient d'espérances ; en est cruellement traitée, 262 ; pleure sa mort ; envoie chez lui le lendemain Mme Cantin, sa femme de confiance, 262 ; on la voit souvent à Marly sortir de chez Mme de Maintenon les larmes aux yeux, 263 ; sa tristesse commence à inquiéter le duc de Bourgogne, 263 ; ses adieux à l'abbé de Polignac ; vers insolents trouvés sur une balustrade dans les jardins de Versailles, 264 ; elle accouche d'un duc de Bretagne, 372 ; va à plusieurs bals chez Mme la Duchesse, chez la maréchale de Noailles, chez Mme du Maine, 382 ; trouve chez Mme de Maintenon une lettre de Mme d'Espinoy qui la couvre de confusion, 431 et suiv. ; elle suit le conseil que Mme de Nogaret lui donne dans cette occasion, 432 ; elle devient grosse et se blesse, IV, 115 ; son accouchement, 116 ; avertie par M. de Saint-Simon de toutes les menées de la cabale de M. de Vendôme contre M. le duc de Bourgogne, elle gagne et touche Mme de Maintenon et l'engage à parler au roi, 197 ; elle redouble auprès du roi ses plaintes, à mesure que la cabale redouble ses coups ; elle est rebutée et grondée par Sa Majesté, 200 ; est outrée contre Chamillart et ne peut lui pardonner la lettre qu'il a écrite au duc de Bourgogne, 201 ; comment elle reçoit la lettre que le duc de Bourgogne lui écrit pour lui présenter les soumissions apparentes de M. de Vendôme, 202 ; elle recherche d'Antin ; le met dans sa confidence, 204 ; sa douleur et ses larmes en voyant le triomphe de la cabale ; sa

C

dans Barcelone assiégée par Philippe V, III, 271.

CILLY, maréchal de camp, vient apporter au roi la nouvelle de la victoire d'Almanza, III, 417, est fait lieutenant général, 421; s'empare de quelques petits forts sur la Bidassoa; prend les forts commencés pour défendre le fort du passage; brûle six vaisseaux qui étaient sur les chantiers et un amas immense de bois de construction, XI, 122.

CLARAFUENTE *Grillo* (le marquis de), de Gênes; grand d'Espagne, XII, 148.

CLARE (milord), maréchal de camp, est tué à la bataille de Ramillies, III, 276.

CLEFMONT, fils de M. le marquis du Châtelet, gouverneur de Vincennes, est marié à la fille du duc de Richelieu avec la survivance de la charge de son père; ce mariage est imaginé, réglé et terminé dans un jour du dîner au souper, sans que M. ni Mme du Châtelet en aient la première notion; par qui; détails à ce sujet, VII, 48 et suiv.

CLÉMENT XI, pape, retarde l'investiture de Naples et de Sicile pour le nouveau roi d'Espagne, mais fait dire dans ces deux pays qu'il le reconnaît pour leur seul roi, II, 145, 146; sur les nominations du roi d'Espagne, il expedie sans difficulté les bénéfices du royaume de Naples, 238; rend une sentence arbitrale contre Madame en faveur de l'électeur palatin, 356; renvoie sans l'ouvrir à l'ambassadeur de l'empereur une lettre de ce prince qui lui faisait part de la déclaration de l'archiduc comme roi d'Espagne, III, 22; fait au roi les premières ouvertures d'une ligue de l'Italie contre l'empereur; obtient avec peine la permission d'acheter des armes, de lever des troupes dans le Comtat, IV, 210; pour exciter ses alliés, il munit ses places; prend à son service des officiers généraux; tire du château Saint-Ange de grandes sommes d'argent, 213; mal secondé par une ligue mal tissue et opprimé par les troupes de l'empereur, il est forcé de recevoir à Rome un plénipotentiaire de ce prince, 249; il refuse avec fermeté de nommer un cardinal, au nom de l'archiduc, comme roi d'Espagne; détails à ce sujet, 250 et suiv.; accorde le chapeau à l'abbé de Polignac, 251; comment il se voit forcé de recevoir le marquis de Prié, plénipotentiaire de l'empereur, 283 et suiv.; et de reconnaître l'archiduc roi d'Espagne, 336; il fait tout ce qu'il peut pour retenir à Rome l'ambassadeur de Philippe V, et celui du roi de France, 337; publie une bulle qui déclare idolâtriques et proscrit les cérémonies chinoises de Confucius et des ancêtres, V, 374; fait toucher au roi Jacques III 50 000 écus de son propre argent, VIII, 314; il s'adresse à l'Espagne, au Portugal et même à la France pour en obtenir des secours contre les Turcs, 369; à la place de troupes, il demande des vaisseaux et des galères; pourquoi, 376; il s'engage à donner le chapeau de cardinal à Albéroni, IX, 20 et suiv.; ses offres sur le clergé d'Espagne et des Indes, 49; sa confiance dans le jésuite Daubenton, 49; manége de défiance réciproque entre lui et Albéroni, 58 et suiv.; il renouvelle la demande qu'il a déjà fait faire de la dépouille des évêques qui viendront à mourir, 62; il ne peut se résoudre à faire Albéroni cardinal avant d'être sûr de son accommodement avec la cour d'Espagne, 118; ses angoisses, 118; il déclare Borromée cardinal sans donner à Albéroni la satisfaction de lui faire espérer le second chapeau qui vaquerait, 119; conditions qu'il met à la promotion d'Albéroni, 238; pense à faire une ligue entre l'empereur et le czar pour la défense de la chrétienté; ordonne à son nonce Bentivoglio à Paris d'y travailler secrètement et prudemment, 255; lui adresse un bref qu'il écrit au czar; quel en est l'objet, 256; son caractère, 258; sa conduite relativement à la détention du grand inquisiteur Molinez, 258; ses lettres au roi d'Espagne et au duc de Parme; ses excuses, ses promesses concernant la promotion d'Albéroni, 263 et suiv.; son mécontentement en recevant l'accommodement conclu à Madrid, 296; il paraît content du roi et de la reine d'Espagne et d'Albéroni, mais outré contre Aldovrandi, 297; il fait enfin Albéroni cardinal; comment cette promotion est reçue, 300; frayeur du pape sur l'entreprise de la flotte d'Espagne, il essaye en vain de détourner le roi de son projet, 302; effrayé des menaces de l'empereur, il essaye de l'apaiser, 312; adresse au roi d'Espagne des brefs remplis de plaintes et de reproches de son entreprise, 320; il avoue au cardinal del Giudice la faiblesse qu'il a eue d'élever Albéroni à la dignité de cardinal; réponse plaisante que lui fait del Giudice, 321; fait prier l'empereur de garder la neutralité en Italie; mépris où il est à la cour de Vienne, 321; la peur qu'il a de l'empereur lui fait faire tout ce que ce prince demande; il fait arrêter le comte de Péterborough et garder étroitement dans le fort d'Urbin; par peur des Anglais, il le met en liberté et lui fait force compliments, 361; ordonne à son nonce de presser le régent d'agir pour procurer la paix entre l'empereur et

D

E

F

G

H

I

J

K

sur cet événement, 288; le roi reçoit à Fontainebleau la nouvelle de la signature de la paix à Ryswick, 296; raisons particulières qui lui rendent amère la reconnaissance qu'il a été obligé de faire du prince d'Orange pour roi d'Angleterre, 297; il indique le jour de la célébration du mariage de Mme la Princesse; et témoigne le désir que la cour soit magnifique, 309; choisit lui-même un dessin de broderie pour la princesse; supprime toutes cérémonies, pour éviter les disputes et les difficultés, 310; ordonne au premier président de mettre fin à la dispute qui s'est élevée entre l'archevêque de Reims et les jésuites, 321; s'oppose à la promotion au cardinalat de l'abbé d'Auvergne, neveu du cardinal de Bouillon, 342; donne son consentement au mariage de Mlle d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon, avec M. le comte d'Ayen, 343; dons qu'il fait aux époux, 344; prend le deuil en noir pour M. le prince de La Roche-sur-Yon, fils de M. le prince de Conti, 345; donne à M. de Rosen 200 000 livres que M. Bullion offre pour le gouvernement du Maine et du Perche, 345; déclare la formation d'un camp à Compiègne; dans quel but, 347; consulte M. l'archevêque de Paris sur le renvoi de M. de Beauvilliers qu'il voudrait remplacer par M. de Noailles, 350; belle réponse de l'archevêque, 351; décide avec M. de Beauvilliers lui-même la disgrâce de quatre personnes subordonnées au duc, 351; paye les dettes de M. de La Rochefoucauld et donne 40 000 écus à M. le Grand et 20 000 au chevalier de Lorraine, 374; fait mettre à la Bastille le grand prieur, M. de Vendôme; pourquoi, 379; donne audience à l'envoyé de l'électeur de Saxe qu'il reconnaît publiquement roi de Pologne, 380; se rend au camp de Compiègne, 387; s'amuse à voir et à faire voir aux dames tous les détails d'un camp, 388; il mène dîner au camp le roi d'Angleterre, 388; fait faire le siége de Compiègne dans les formes, 390; Mme de Maintenon y assiste en chaise à porteurs; attentions du roi pour elle, 390; bruit que fait dans le camp et chez l'étranger le spectacle de cette chaise et du roi debout devant, 391; gratifications accordées par le roi au maréchal et à tous les officiers des régiments présents au camp, 392; sa dispute avec le P. La Chaise au sujet de l'abbé régulier de la Trappe, 399; il porte le deuil du fils de M. du Maine, et ordonne à Mme la Duchesse et à la princesse de Conti de le porter, 404; ne veut point porter le deuil du prince royal de Danemark; pourquoi, 410; refuse souvent de faire évêque l'abbé Fleury, 411; importuné par l'archevêque de Paris, il le nomme à regret à l'évêché de Fréjus; ses paroles prophétiques en accordant cette nomination, 412; entreprend la chapelle de Versailles, l'église des Invalides et l'autel de Notre-Dame de Paris, 413; fait fouiller dans la maison du chancelier Le Tellier pour y trouver un trésor qu'on dit y être enfoui; fait mettre en prison celle qui a donné ce faux avis, 428; reçoit un ambassadeur du roi de Maroc; fait un traité avec ce prince, 432; défend à M. de Cambrai de prendre désormais la qualité de précepteur des enfants de France, II, 1; témoigne publiquement sa joie de la condamnation prononcée par la cour de Rome contre le livre des *Maximes des saints*; réponse que lui fait le duc de Beauvilliers quand il la lui annonce, 2; adresse une lettre à tous les métropolitains du royaume par laquelle il leur mande d'assembler leurs suffragants pour prononcer sur la condamnation de ce livre; puis fait enregistrer la bulle en conséquence de l'adhésion des évêques de France, 3; paye les dettes de Mme la Duchesse, de Monseigneur et fait une pension secrète au duc de Chartres, 9; rappelle de Neuchâtel le prince de Conti, les ducs de Lesdiguières et de Villeroy, Matignon et Mme de Nemours; pourquoi, 11; vol considérable fait dans sa grande écurie à Versailles; les auteurs restent inconnus, malgré toutes les recherches, 12; autre vol étrange de crépines et de franges d'or fait dans le grand appartement du roi et rendu d'une manière plus étrange encore; détails à ce sujet, 12; sang-froid du roi, 12; il ordonne à M. de Beauvilliers de prendre la place du chancelier à la grande direction, quand celui-ci est absent, 15; reçoit en secret un maréchal de Salon en Provence; ses paroles à M. de Duras sur ce maréchal, 17; comment il le traite, 17; secret ignoré du public, 18; le roi prend parti pour M. de Bouillon contre son fils le duc d'Albret, 18; veut que M. du Maine, nommé grand maître de l'artillerie, prenne place à la chambre des comptes entre le premier et le second président, 20; accorde de nouvelles distinctions aux filles d'honneur de la princesse de Conti, 20; inauguration de sa statue à la place Vendôme, 20; il refuse audience au comte de Zizendorf, envoyé de l'empereur; pourquoi, 21; refuse de prendre le deuil pour le roi de Danemark, 21; dons qu'il fait au maréchal de Villeroy et au duc d'Enghien encore enfant, 36; veut aller surprendre Mgr et Mme la duchesse de Bourgogne lorsqu'ils se mettraient au

inutilement à la résolution que prend le roi de quitter l'armée; sa douleur à ce sujet, 54; sa conduite à la bataille de Neerwinden, 58; la victoire qu'il remporte ne le met pas à l'abri du blâme, 73; il attaque en préséance seize pairs de France ses anciens; explication de ses prétentions, 79; éclaircissement sur les personnages de la généalogie des Luxembourg, 80 et suiv.; naissance de M. de Luxembourg, auparavant Bouteville, 83; son ambition, son esprit, sa difformité, 84; il s'attache à M. le Prince qui prend du goût pour sa sœur et la marie avec le fils du maréchal de Châtillon, 85; valeur, mœurs, activité de Bouteville; qu'emploie M. le Prince pour le marier à l'héritière de Piney, 85; Bouteville marié prend le nom et l'écu de Montmorency-Luxembourg; obtient des lettres d'érection de Piney en duché-pairie; est enveloppé dans l'affaire de l'empoisonneuse Voisin, 86; demande et obtient l'ordre du Saint-Esprit; est substitué au maréchal d'Humières dans le commandement de l'armée de Flandre; ses campagnes, ses victoires; ses intrigues et son adresse pour faire réussir son procès de préséance, 87; sommaire du procès, 93; il distribue à très-peu d'exemplaires un factum secret, qui est connu des opposants, 96; ses projets déconcertés par une signification de lettres d'État; puis par une autre signification du duc de Richelieu, 99; il publie un factum contre celui-ci; sa conduite envers le ministère du cardinal son oncle; est attaqué par M de Richelieu dans un mémoire, 101; fait offrir à M. de Richelieu une excuse verbale avec la suppression entière de son factum à condition de celle de la réponse, 102; l'offre est acceptée et l'excuse faite; les factums sont supprimés, 103; étrange mariage que fait M. de Luxembourg en donnant sa fille à un vieux bâtard obscur du dernier comte de Soissons, ce qu'il se proposait par ce mariage, 142; sa vie habituelle, 143; ses talents en présence de l'ennemi; sa paresse hors de là; sa maladie; le P. Bourdaloue le confesse, 144; Roquelaure le raccommode avec le prince de Conti; sa religion et sa fermeté en mourant, 144. avant de mourir il demande inutilement au roi sa charge de capitaine des gardes pour son fils, 144.

LUXEMBOURG (la maréchale de), finit sa triste vie à son château de Ligny, où elle a été tenue presque toute sa vie; son portrait, II, 241.

LUXEMBOURG (le duc de), fils du maréchal, rompt fort malhonnêtement le mariage qu'il est près de conclure avec Mme de Seignelay; épouse Mlle de Clérembault, I, 187; reprend le procès de son père relativement à ses prétentions de préséance, 201; les pairs opposants lui signifient qu'il ait à opter des lettres d'érection de Piney de 1581 ou de celles de 1662, 201; il choisit le parti le plus périlleux, 202, ses écus font plus de mal aux opposants que son crédit, 203; arrêt rendu en sa faveur, 204: il est reçu au parlement au rang de 1662; va visiter les ducs et pairs dont aucun ne veut avoir commerce avec lui ni avec ses juges, 207: dans un bal à Marly il demande un masque à M le Prince qui lui en donne un surmonté d'un bois de cerf; rires universels que ce masque excite, II, 73 et suiv.; il est le seul qui ignore la cause du duel de MM. d'Albret et Ranzau; ses instances pressantes et vaines auprès de M. le prince de Conti pour la savoir, 100; il perd sa femme étant à Rouen; sa douleur; l'abbé Abeille, secrétaire du feu maréchal de Luxembourg, lui apprend sur cette femme ce que lui seul avait ignoré, et le console subitement, V, 68; prend parti contre d'Antin dans l'affaire de son procès de duché-pairie et se met en même temps en état de recommencer son procès de préséance, 394; sa conduite maladroite lorsqu'il apprend en Normandie l'édit du roi concernant la transmission des duchés-pairies, VI, 71 et suiv.; ce qu'il perd à la mort de Monseigneur, 80; obtient pour son fils la survivance de son gouvernement de Normandie, XI, 23.

LUXEMBOURG (le chevalier de), maréchal de camp, se jette dans Lille avec 2000 cavaliers et plus de 100 000 livres de poudre, IV, 235; il est fait sur-le-champ lieutenant général, 235; le roi lui accorde 6000 livres d'augmentation de pension, 273; obtient le gouvernement de Valenciennes, V, 341; épouse la fille unique d'Harlay, conseiller d'État, VI, 167.

LUYNES (le connétable de), en épousant la fille du duc de Montbazon, obtient un tabouret de grâce pour elle; obtient une dispense d'âge pour le frère de sa femme, M. le comte de Rochefort, depuis prince de Guéméné, et qu'il marchera après lui-même; à quoi se borne toute la faveur de M. de Luynes pour la famille de sa femme, I, 366.

LUYNES (la duchesse de), gagne un procès de 14 ou 1 500 000 livres contre Matignon; singularité à ce sujet, V, 342.

LUYNES (la duchesse de), fille du chancelier d'Aligre et veuve en premières noces de Manneville, meurt à plus de 80 ans; son mérite; sa beauté; XII, 435.

M

M. du Maine et M. le comte de Toulouse sont reçus au parlement comme vrais princes du sang et habiles à succéder à la couronne; il leur donne un grand dîner, 96; sa reponse favorable aux ducs d'Aumont et d'Antin sur l'affaire du bonnet, 242 (voy. les art. *Parlement* et *Maine* (le duc du); renvoie à d'Antin, sans billet, le mémoire des ducs sur cette affaire, 242; paraît à plusieurs ducs tout différent de ce qu'il s'est montré d'abord sur cette affaire; paye M. le duc d'Orléans de respects généraux à cet égard, 244; voit le roi, sort d'avec lui tout échauffé et fait une réponse fort sèche aux ducs, 244; assemble chez lui plusieurs membres du parlement, leur lit le mémoire que le roi lui a remis et le premier les excite contre, 245; tombe malade ou le fait; s'absente pendant deux mois; à son retour, reçoit la visite des ducs de Noailles et d'Antin; effleure légèrement l'affaire du bonnet, 246; leur fait deux propositions nouvelles; comment elles sont reçues, 246 et suiv.; invité à un grand dîner chez d'Antin, il promet de s'y rendre, 250; s'excuse ensuite d'y aller sous prétexte d'incommodité, 250; est mandé à Marly chez le roi; plaintes et reproches qu'il en essuie; sort du cabinet du roi tout enflammé; pourquoi, 254; quel était son but en prolongeant l'affaire, 257; trompé dans son esperance, il fait au roi la plus atroce délation contre les ducs, 257 et suiv.; il reçoit deux affronts journaliers, se plaint au roi, en particulier, du duc de Tresmes; à quelle occasion, 258; le roi ne veut se mêler de rien, 261; le premier président obtient par le crédit de M. du Maine une pension de 20000 livres, 271; obtient du régent qu'il lui fasse payer les 500000 livres de son brevet de retenue, en conservant toutefois sa pension; M. et Mme du Maine et lui se moquent de la facilité du régent, IX, 87; informé des progrès de ce que trament M. et Mme du Maine en Bretagne et partout, il met tout son art à se conduire au parlement en conséquence, mais de manière à se rendre nécessaire au régent, à le rançonner et à le trahir, 400; il est mandé chez Mme du Maine, après le lit de justice qui a réduit les bâtards aux rangs de pairs et est accablé par elle de mépris et de duretés, XI, 16; son inquiétude lors de la détention de M. et de Mme du Maine; il obtient une audience du régent; lui fait mille protestations d'attachement et de fidélité; reste confondu à la vue d'une lettre signée de lui que lui montre le prince, 250 et suiv.; son effronterie; ses bassesses; il tire du régent plus de 400000 écus pour la translation du parlement à Pontoise, où il tient table ouverte et se moque du prince, XI, 323 et suiv.; négocie avec le régent dont il tire encore beaucoup d'argent pour le rappel de sa compagnie; à quelle condition il obtient le rappel, 345; il meurt d'apoplexie à 61 ans, XIII, 56.

MESMES, mariage du duc de Lorges avec sa fille aînée, XI, 346 et suiv.; Saint-Simon se réconcilie peu à peu avec lui, 347 et suiv.

MESMES (le bailli de), frère du premier président, est nommé ambassadeur de Malte, par le crédit de M. du Maine, VII, 144; ses mœurs dissolues; son incapacité, 144; à la sollicitation du roi et séduit par M. du Maine, il va visiter le prince de Dombes, fils de celui-ci, comme les autres princes du sang, 321; se joint au grand prieur pour soulever tous ceux de l'ordre de Malte qui sont à Paris et les réunir à la prétendue noblesse qui s'élève contre les ducs, IX, 150.

METTERNICH (le baron de), élu canoniquement évêque de Munster, est appuyé par les Hollandais et rejeté par l'empereur, IV, 249; il porte son affaire à Rome qui décide en sa faveur; l'empereur obtient un examen nouveau contre toutes règles; Metternich gagne une seconde fois; l'empereur cède enfin, et le nouvel évêque prend possession, 250.

MEUSE (le marquis de), de la maison de Choiseul, épouse la fille de Zurlauben, lieutenant général distingué, VI, 302 et 355.

MEUSE, colonel de cavalerie, est tué au combat livré en avant de Landau, III, 23.

MEZIÈRES, capitaine de gendarmerie, épouse une Anglaise catholique, dont la mère avait été blanchisseuse de la reine, femme de Jacques II; caractère de la fille, III, 390; difformité de Mezières; sa vanité; son avancement, 391; devient lieutenant général et gouverneur d'Amiens; son extérieur; sa valeur; son esprit; son effronterie; sa galanterie; sa femme; ses enfants; sa mort, XI, 396.

MEZZABARBA, patriarche d'Alexandrie et légat *a latere*, est envoyé en Chine pour y réduire les jésuites à l'obéissance des décrets du saint-siége concernant les rits chinois; son voyage, XIII, 34; obstacles qu'il rencontre dans l'exécution des ordres qu'il a reçus, 34; comment il se voit forcé par les jésuites à rendre un décret qui suspend toute exécution de ceux de Rome; il revient en Europe avec le P. Magalhaens, jésuite portugais et avec le corps du cardinal de Tournon; explique au pape ce qu'il a fait, ce qu'il a éprouvé et les ob-

N

OTTOBONI (le cardinal), s'attache à la France et obtient une pension de 10 000 écus, II, 71 ; est nommé protecteur de la couronne, V, 155; son grand état, ses richesses; ses dépenses; ses mœurs; son esprit; il demande aux Vénitiens leur consentement pour cette protection; sur leur refus, il n'ose accepter; sur les grandes offres du roi, il passe outre, 155; reçoit du roi l'abbaye de Marchiennes, VII, 22; il écrit à Albéroni, sous prétexte de zèle pour le bien de l'Italie, pour lui proposer un commerce de lettres, X, 69; son avidité et sa prodigalité, 86.

OUDETOT, brigadier, est tué au siége de Barcelone, VII, 248.

OURAGAN furieux arrivé le jour de la Chandeleur de l'année 1701 ; les désordres qu'il cause sont infinis dans tout le royaume, II, 151; il a été l'époque du dérangement des saisons et de la fréquence des grands vents, 160.

OVERKERKE, commandant des troupes hollandaises, bombarde Bruges, puis Namur, III, 80.

OXFORD (le comte d'), grand trésorier, se défend si puissamment à la barre du parlement qu'il se tire d'affaires contre toute espérance, VII, 329.

OYSE (le marquis d'), âgé de 33 ans, fils et frère cadet des ducs de Villars-Brancas, est marié avec la fille d'André, fameux mississipien, âgée de trois ans, à condition que le mariage ne se célébrera que quand elle en aura douze; autres conditions énormes du contrat; la culbute de Law le fait avorter; mais les suites de cette affaire produisent des procès, XI, 289.

P

PAIRS DE FRANCE, ce nom fut inconnu sous la première et deuxième race, peut-être même au commencement de la troisième; mais les premiers grands feudataires ou grands vassaux de la couronne faisaient alors les mêmes fonctions que ceux qui ont été depuis connus sous le nom de pairs; pourquoi ce nom s'introduisit insensiblement, VII, 171; en eux résidait la puissance législative et constitutive pour les grandes sanctions de l'État, exclusivement à tous les autres seigneurs quelque grands qu'ils fussent, 172; ils assistent au parlement quand ils veulent et sans être mandés, 174; parité entre les anciens pairs de France et les pairs plus modernes, quant à la dignité, aux fonctions nécessaires et au pouvoir législatif et constitutif; preuves historiques, tirées entre autres de la déclaration de Henri III en faveur des princes du sang qui les rend tous pairs à titre de naissance, et des six pairies ecclésiastiques, 176; autre preuve tirée des cérémonies tout à fait ecclésiastiques, 177; la dignité personnelle, le nombre et l'étendue des États et des possessions, l'autorité, le degré, la juridiction ecclésiastique sont accessoires et totalement indifférents à la dignité, rang, autorité, puissance et fonctions de pair de France, 177; passage d'une lettre de Philippe le Bel au pape de 1306, qui prouve ce que nos rois pensaient et disaient de la dignité et des fonctions de pairs tant anciens que de nouvelle création, 178; autre preuve tirée du rapport du procureur général du roi les 19 et 26 février 1414, qui ne veut pas qu'un pair soit sujet à l'excommunication, parce qu'il est un conseiller nécessaire du roi, 179 et suiv.; noms magnifiques donnés aux pairs par les rois dans leurs diverses érections de pairies, et par les magistrats, 181; toute pairie est essentiellement apanage, 182 (voy. *Apanage.*); les pairs des derniers temps n'étaient pas différents quant à leur dignité et à leurs fonctions des pairs de tous les temps de la monarchie; ni leurs pairies différentes des anciennes, 184; les pairs ont conservé leur entrée et leur voix délibérative toutes les fois qu'ils veulent y prendre séance tant au parlement de Paris qu'aux autres parlements du royaume; pourquoi ils y entrent avant le roi lorsqu'il y vient, tandis que les officiers de la couronne et autres ne peuvent entrer qu'à sa suite, 192; pourquoi le chancelier siége aux bas siéges en présence du roi, tandis que les officiers de la couronne siégent aux hauts siéges; pourquoi le roi ne le traite pas de *cousin* comme les pairs, les ducs vérifiés et non vérifiés et tous les autres officiers de la couronne, 192; anciennes pairies; pairs ecclésiastiques et laïques, notes et documents, VI, 452.

PAIX de Clément IX, acte qui déclare authentiquement que le saint-siége ne prétend et n'a jamais prétendu que la signature du formulaire obligeât à croire que les cinq propositions condamnées se trouvent dans le livre de Jansénius, mais seulement de les tenir et de les condamner comme hérétiques dans quelque livre qu'elles se trouvent, V, 71.

PALAGONIA *Gravina* (le prince de), originaire de Sicile, grand d'Espagne, XII, 141.

PALAIS (Du), ancien officier, prend soin de d'Effiat pendant sa dernière maladie; circonstance singulière rapportée

Q

R

S

à la convocation des états généraux et s'engage à donner au régent un mémoire pour lui déduire ses raisons, 180; texte de ce mémoire dans lequel l'auteur prouve l'inutilité des etats généraux pour apporter des remèdes aux finances et pour décider la question relative aux princes du sang et aux bâtards; 2° les dangers de cette convocation dans l'état actuel des choses, surtout dans un temps où l'affaire de la constitution divise le clergé, les parlements, etc.; autres considérations relatives à l'autorité du régent et des trois ordres pris ensemble et séparément, 182 à 214; réflexions de M. de Saint-Simon sur les motifs qui l'ont décidé à faire ce mémoire, 214; il le lit au régent, 216; lui en donne une copie; il n'est plus question d'états-généraux, 216; M. de Saint-Simon refuse d'assister au comité où le duc de Noailles doit lire un long mémoire sur les finances, 217; est nommé malgré lui membre de ce comité, 219; décide M. le duc d'Orléans à acheter le diamant appelé *le Régent*, 223; lui conseille de choisir le maréchal de Tessé pour accompagner le czar Pierre qui vient à Paris, 227; presse le régent de s'unir avec la Russie, 236; force le duc de Noailles à faire son rapport sur l'intendant de Bordeaux; détails curieux à ce sujet, 268 et suiv.; il fait obtenir au maréchal de Tallard la préséance au conseil de régence sur le maréchal d'Estrées, 273 et suiv.; appuie plusieurs fois au comité des finances les avis du duc de Noailles; sa réponse à ceux qui lui en marquent de l'étonnement, 278 et suiv.; comment il se voit entraîné à un dîner avec le duc de Noailles; comment se passe ce dîner, 279; il propose au chancelier de supprimer la gendarmerie et même les gendarmes et les chevau-légers de la garde; raisons sur lesquelles il appuie cette proposition, 279 et suiv.; la prodigieuse faiblesse du régent les fait renoncer tous deux à ce projet, 284; il présente ses fils au régent et au roi; achète pour eux deux régiments, 290; est chargé par Mme la duchesse d'Orléans de négocier avec Pléneuf le mariage d'une fille de M. le duc d'Orléans avec le prince de Piémont, 330; il s'en décharge au bout de quelque temps sur l'abbé Dubois, 330; comment il fait échouer au conseil de régence le projet du duc d'Elbœuf concernant le pays de Lalleu, 336 et suiv.; son opinion dans cette affaire, 339 et suiv.; comment les habitants de ce pays lui en témoignent leur reconnaissance, 340, 341; reçoit des demi-confidences de Mme d'Alègre touchant le régent; détails à ce sujet, 344; il essaye deux fois de faire détruire les gabelles; pourquoi son projet échoue, 398 et suiv.; difficulté de faire le bien en France, 399; entretien de M. de Saint-Simon avec le régent sur les entreprises du parlement; colère singulière du prince contre lui, 403 et suiv.; pressé par Law d'achever de perdre auprès du régent le duc de Noailles auquel l'abbé Dubois a déjà porté de rudes coups, il tient à cet égard une conduite prudente et réservée, 405; comment il se comporte avec le maréchal de Villeroy qui travaille aussi à la perte du duc de Noailles, 405; le régent le consulte pour savoir à qui il donnera les finances et les sceaux, 406; il indique M. d'Argenson pour les deux, 407; prie le régent de lui permettre d'avertir et de disposer M. d'Argenson; sa conférence avec ce dernier; il le décide à accepter les deux places, 407; lui demande amitié et secours pour le cardinal de Noailles, 408; essaye de détourner le régent d'accorder au duc de Lorraine ce qu'il demande, X, 10; combat fortement le rapport que Saint-Contest est chargé de faire sur ce sujet et qu'il vient lui communiquer par ordre du régent, 12 et suiv.; s'abstient d'assister au conseil de régence lorsque l'affaire y est présentée, 13; ce qu'il obtient du régent pour les abbayes de la Trappe et de Sept-Fonds; sa conduite avec le duc de Noailles à cette occasion; sa liaison avec l'abbé de Sept-Fonds, 20 et suiv.; il conseille au régent de donner l'archevêché de Cambrai au cardinal de La Trémoille, 22; obtient un régiment pour le marquis de Saint-Simon, son fils, 23; est nommé par le régent chef du bureau chargé d'aviser au moyen de faire sacrer les évêques nommés et de se passer de bulles; par qui il se fait instruire de la matière qu'il a à traiter, 42; il obtient pour M. de Lévi le commandement de Franche-Comté, 45; fait nommer maréchal de camp Yolet, retiré du service depuis treize ans, 47; dans quels termes il vécut avec le premier ministre Fleury, 279 et suiv.; moyen singulier qu'il emploie pour obtenir du régent une indemnité en faveur de chanoinesses de Denain; détails à ce sujet, 286 et suiv.; son entretien avec le régent sur les entreprises du parlement; conseils qu'il lui donne, 297; conférence tenue chez lui avec le duc de La Force, Law et Fagon, conseillers d'État, par ordre du régent, pour aviser ensemble sur ce qu'il y a à faire, 298; leur embarras, 299; M. de Saint-Simon conseille à Law de se retirer au Palais-Royal; il propose un lit de justice, 299; fait décider qu'il se tienne aux Tuileries; pourquoi, 300;

T

U

faire tout ce qu'il jugera à propos; le cardinal publie un mandement contre les deux évêques; reçoit défense d'aller à la cour, sans y être mandé, 415; Hébert, évêque d'Agen, écrit une lettre forte et savante aux deux évêques auxquels il reproche de troubler l'Église et d'attaquer le cardinal, 416; Berger de Mallissoles, évêque de Gap, publie aussi un mandement contre le cardinal qui y répond par un autre et adresse ensuite une lettre à l'evêque d'Agen auquel il raconte tout ce qui s'est passé; effet qu'elle produit dans le public en faveur du cardinal, 416; celui-ci obtient une audience du roi, VI, 156; ses ennemis font renvoyer l'affaire au Dauphin, 156; il a une audience du roi et du Dauphin; interdit les PP. Lallemant, Doucin et Tournemine: le P. Tellier fait écrire au roi, par tous les évêques qu'il peut gagner, des lettres d'effroi et de condamnation du livre du P. Quesnel, 184 et suiv.; jugement rendu par le Dauphin, ordonnant que les trois évêques feront en commun un nouveau mandement en réparation des précédents, 185; le roi reçoit une foule de lettres d'évêques contre le cardinal de Noailles lesquelles lui sont présentees par le P. Tellier, 209; un modèle de lettres au roi envoyé par le P. Tellier à l'évêque de Clermont tombe dans les mains du cardinal de Noailles; faute énorme que commet celui-ci en n'allant pas sur-le-champ montrer au roi la preuve des manœuvres du P. Tellier, 210; comment le P. Tellier se tire de l'embarras où le met cette découverte; le Dauphin et la Dauphine en parlent fort librement, et disent qu'il faut chasser le P. Tellier; mot du Dauphin sur le cardinal de Noailles, 210; il ordonne à M. de Saint-Simon de s'instruire à fond de ce qui regarde les libertés de l'Église gallicane et de l'affaire du cardinal, 211; menées sourdes et profondes du P. Tellier et de Bissy, évêque de Meaux et cardinal, auprès du roi et de Mme de Maintenon; le ministre Voysin est substitué à Torcy pour l'affaire du cardinal de Noailles, 410, et suiv.; double projet du P. Tellier, 411; il fait renvoyer l'affaire du cardinal de Noailles au pape, 412; Fabroni et Daubenton font la constitution *Unigenitus*, 414; le P. Tellier s'adresse au cardinal de Rohan pour l'engager dans son parti et lui fait espérer la charge de grand aumônier, 415; Daubenton et Fabroni achèvent la constitution *Unigenitus;* en quoi elle est remarquable, VII, 1; ils la présentent au pape qui se récrie à la lecture et veut consulter les cardinaux et surtout celui de La Trémoille, suivant la parole qu'il leur a donnée: Fabroni défend son ouvrage et malmène le pape, 2, 3; la constitution est affichée dans Rome: soulèvement qu'elle y excite parmi les cardinaux et les chefs d'ordre; le pape les paye de compliments, d'excuses et de larmes, 2; intrigues employées pour réduire tous les opposants au silence; la constitution est envoyée en France; menées du P. Tellier, 3; le cardinal de Rohan déclare qu'elle ne peut être reçue, le cardinal Bissy proteste contre; le P. Tellier tient ferme et cherche à les intimider tous deux, 3; ses deux entretiens avec M. de Saint-Simon dans lesquels il lui dévoile avec franchise les moyens violents qu'il veut employer pour faire recevoir la constitution, et en défend les dispositions, 4 et suiv.; troisième entretien curieux sur l'excommunication injuste et sur l'excommunication fausse; subtilité du P Tellier; argument pressant de M. de Saint-Simon; fougue et violence du P. Tellier; comment se termine l'entretien; état dans lequel il laisse M. de Saint-Simon, 6 et suiv.; commencement de la persécution en faveur de la constitution *Unigenitus*, 25: variations entre les acceptants de cette constitution; mécontentement du pape contre eux, 147 et suiv.; le régent est tout entier livré aux partisans de la constitution, IX, 127; leur grand nombre, 127; le nonce Bentivoglio veut faire passer la constitution en article de foi, 128; le pape exige une obéissance aveugle; la Sorbonne et quatre évêques interjettent appel au futur concile, 128; Bentivoglio et tous les constitutionnaires jettent les hauts cris; le régent sévit contre la Sorbonne et contre les évêques qu'il exile, puis renvoie dans leur diocèse: M. de Saint-Simon exhorte le cardinal de Noailles à l'appel, 128; le cardinal veut différer; prédiction que lui fait M. de Saint-Simon, 129; variations du maréchal d'Huxelles dans cette affaire; le régent embarrassé consulte quelquefois M. de Saint-Simon, 130; leur conversation sur ce sujet à l'Opéra dans la petite loge de M. le duc d'Orléans, 131 et suiv.; le régent arrête les appels, empêche celui du parlement, 140; le parlement refuse d'enregistrer la déclaration en faveur de la constitution, XI, 329; le parlement enregistre la déclaration pour recevoir la constitution et revient à Paris, 349.

URSINS (la princesse des), Anne-Marie de La Trémoille, fille de M. de Noirmoutiers, épouse Blaise de Talleyrand, prince de Chalais; devient veuve de bonne heure; sa beauté, son esprit et ses grâces; elle connaît à Rome les cardinaux de Bouillon et d'Estrées qui la marient

V

W

X

Y

Z

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

Coulommiers. — Typ. PAUL BRODARD et Cie.

